TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 11743 – SAMEDI 30 OCTOBRE 1982

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 3,00 dir. ; Tunisie, 280 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 80 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 45 p. ; Grèce, 80 dr. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1 000 L ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 5,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 50 esc. ; Sénégal, 290 F CFA ; Suède, 5,00 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 55 d.

Tarif des abonnements page 21

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Le dollar au plus haut : 7,23 F à Paris

LIRE PAGE 34

L'ample succès des socialistes en Espagne

- **M. Gonzalez, disposant de la majorité absolue des sièges (201 sur 350) va former le gouvernement**
- **A droite, l'Alliance populaire de M. Fraga fait une percée spectaculaire**
- **La formation du premier ministre sortant, le P.C. et l'extrême droite s'effondrent**

Les élections du 28 octobre ont accentué la bipolarisation en Espagne. Les deux forces politiques arrivées en tête laissent loin derrière elles les autres formations puisque, à elles seules, elles obtiennent au Congrès des députés 306 sièges. Dix groupes se partagent les 44 autres sièges.

Disposant de 201 sièges sur 350, avec environ 46 % des suffrages exprimés, M. Gonzalez, secrétaire général du parti socialiste, va former le nouveau gouvernement. L'opposition sera conduite par l'autre vainqueur de ce scrutin, M. Fraga, dont l'Alliance populaire enregistre une percée spectaculaire : elle passe de 13 à 105 sièges et, selon les résultats non encore définitifs, de 5,76 % à un peu plus de 25 % des voix. Ces succès ont évidemment pour contre-partie un effondrement des formations qui avaient encore quelque importance dans la précédente législature. L'Union du centre démocratique, qui avait triomphé aux élections de 1979 – avec 168 sièges et 34,96 % des voix – ne conserve que 11 mandats et recueille environ 7 % des suffrages. Il est vrai qu'elle a connu à la fois l'usure du pouvoir et des dissidences qui l'ont privée de nombre de ses fondateurs. Le parti communiste enregistre lui aussi un échec sévère : son effectif parlementaire passe de 23 (en 1979) à 5 sièges, et son pourcentage de voix de 10,81 à un peu moins de 4. L'extrême droite, elle, perd les quelques positions qu'elle avait au Congrès.

D'entrée de jeu, le nouveau gouvernement aura à affronter une situation économique extrêmement difficile. Depuis dix jours, rapporte le *Financial Times*, les réserves de l'Espagne ont diminué de plus de 700 millions de dollars. La monnaie espagnole reste stable par rapport aux monnaies européennes, mais par rapport au dollar elle a perdu 4,5 % en deux mois, et 20 % depuis janvier. Conscient des difficultés qui l'attendent, M. Gonzalez a, dès l'annonce de sa victoire, lancé à toutes les forces politiques un appel pour « une attitude de dialogue et de coopération ».

Le succès de M. Gonzalez, prévu par tous les instituts de sondage, a encore suscité peu de commentaires à l'étranger. Seuls quelques dirigeants socialistes se félicitent du résultat obtenu par leurs amis espagnols, et ils y voient une confirmation de la politique qu'ils préconisent.

La victoire... en tremblant

Sept ans après la mort de Franco, cinq ans après le rétablissement de la démocratie, l'Espagne prend le risque – plus vite qu'on ne l'aurait cru – de pratiquer l'alternance. L'écrasante victoire des socialistes rassure d'abord parce qu'elle a pu avoir lieu : les complots militaires successifs laissaient, en effet, redouter le pire.

Que la droite ait fait en même temps une remarquable percée, cela justifie-t-il qu'on agite le spectre des « deux Espagne », cette profonde coupure du pays qui aboutit à la guerre civile et dont le souvenir était si pesant, plusieurs années après, qu'il faisait dire à un écrivain célèbre s'adressant à un enfant : *« Quand tu grandiras, l'une des deux Espagne te glacera le cœur »* ?

En réalité, c'est sans doute parce que la droite n'était pas suffisamment représentée au Parlement que la menace putschiste a pu si longtemps subsister. Le centrisme de M. Adolfo Suarez, puis de M. Calvo Sotelo – déchiré entre sa volonté de réforme et le souci de maintenir l'acquis, – ne pouvait être qu'un phénomène transitoire : la traduction, sur le plan politique, de la volonté des héritiers du franquisme d'assurer entre la dictature et la démocratie une transition sans heurts et sans purges. Il est naturel, aujourd'hui, que le pays revienne à la confrontation, habituelle sous nos latitudes, entre les forces conservatrices et les forces de progrès. Il y a une chance, après tout, que M. Manuel Fraga détourne une partie des applaudissements qui allaient au lieutenant-colonel Tejero.

Quant au projet de M. Felipe Gonzalez, il apparaît particulièrement bien adapté à son pays. Le chef du P.S.O.E. n'a aucune raison de vouloir bouleverser l'économie espagnole pour y mener cette « révolution socialiste » tentée ailleurs, avec plus ou moins de succès. Il a mieux à faire. Il lui faut moderniser un pays encore archaïque. Moraliser et dynamiser une administration publique corrompue et endormie par près de quarante ans de dictature. Mettre les travailleurs au travail, les patrons à la table de la « concertation », et les militaires dans le rang.

Ce qui inquiète, c'est l'extrême fragilité de son parti grandi trop vite, où les amateurs et les idéologues semblent plus nombreux que les professionnels de la chose publique. C'est aussi cette stratégie de relance qu'il entend appliquer, en augmentant considérablement les dépenses de l'Etat, ce qui risque d'aggraver les déséquilibres financiers et de dresser contre lui le patronat. C'est, enfin, cette armée dont on se demande comment elle pourra accepter un gouvernement socialiste qui est la négation même de ce qu'elle a appris à croire. La victoire de M. Gonzalez suscite bien des espoirs. Mais elle fait, aussi, trembler.

Bipolarisation

De nos envoyés spéciaux

Madrid. – C'est un véritable raz-de-marée socialiste qui a balayé le pays. Huit millions et demi d'Espagnols ont voté pour le P.S.O.E. (parti socialiste ouvrier espagnol), qui remporte la majorité absolue des sièges au Congrès des députés. Le prochain gouvernement, qui ne devrait pas entrer en fonctions avant le début du mois de décembre, sera, selon toute probabilité, dirigé par M. Felipe Gonzalez. C'est un secrétaire général du P.S.O.E. sérieux et un peu tendu qui l'a lui-même annoncé à la télévision ce vendredi 29 octobre, à 3 heures du matin.

« Consolider la démocratie, lutter contre la crise économique, construire l'Etat des autonomies » : c'est ainsi que M. Felipe Gonzalez a défini les trois tâches principales qui attendent son gouvernement. Il a lancé avec émotion un insistant appel à toutes les *« forces vives »* de la nation pour qu'elles participent et *« se sentent intégrées à l'œuvre commune »*. Il a aussi réclamé la plus grande sérénité à ses partisans massés par milliers devant le grand hôtel du centre, où les socialistes avaient installé leur quartier général, afin d'éviter, a-t-il dit, *« toute provocation »*. Mais aucun incident n'a été signalé ni durant la journée électorale, qui s'est déroulée dans toute la péninsule sous un chaud soleil d'automne ni pendant la nuit. Des manifestations populaires d'allégresse se sont produites dans la capitale, à Bilbao et à Séville. Les ultras sont restés à la maison.

On comptait cent vingt et un socialistes au Congrès des députés élus en 1979. Le P.S.O.E. en aura cette fois deux cent un, soit vingt-cinq de plus que la majorité absolue. C'est dire que M. Felipe Gonzalez disposera d'une marge de sécurité suffisante pour assumer les responsabilités du pouvoir. C'est un gouvernement fort et assuré d'une large assise parlementaire qui devrait succéder, en décembre, à l'équipe dirigeante – discréditée – de M. Calvo Sotelo, victime de l'effondrement progressif de l'Union du centre démocratique, qui avait gagné les deux précédentes élections législatives.

Mais cette victoire socialiste, attendue, s'accompagne d'une progression non moins remarquable de l'Alliance populaire dirigée par M. Manuel Fraga, qui remporte un succès personnel de taille.

MARCEL NIEDERGANG et THIERRY MALINIAK.

(Lire la suite page 3.)

La composition du Congrès

PARTIS	Après les élections de 1979	En juillet 1982 (fin de la dernière session)	En octobre 1982
P.S.O.E. (parti socialiste)	121	118	201
Alliance populaire	9	13	105
U.C.D. (Union du centre démocratique)	168	149	11
C.I.U. (Convergence et union nationaliste, catalan)	8	8	12
P.N.V. (Parti nationaliste basque)	7	7	8
P.C.E. (parti communiste espagnol)	23	21	5
U.C.D.-A.P. (coalition du Pays Basque)	–	–	2
C.D.S. (Centre démocratique et social)	–	–	2
H.B. (Herri Batasuna, nationalistes radicaux basques)	3	3	2
Euskadibo Eskerra (gauche basque)	–	–	1
E.R.C. (Esquerra Republicana Catalana)	–	–	1
P.S.A. (Parti socialiste andalou)	5	7	–
Divers	6	24 (1)	

(1) Y compris les députés ayant quitté l'U.C.D. sans s'intégrer à un autre groupe.

UNE RÉUSSITE EN BIOLOGIE

Synthèse de la molécule qui règle la fabrication de l'hormone de croissance

Une équipe scientifique du Salk Institute de La Jolla (Californie) dirigée par le docteur Roger Guillemin, prix Nobel de médecine, est parvenue à isoler et à synthétiser un composé cérébral qui, chez l'homme, règle la fabrication de l'hormone de croissance.

Cette performance, à laquelle est associée une équipe médicale française (le docteur Guillemin est lui-même d'origine française), est décrite dans le prochain magazine scientifique américain Science *daté du 5 novembre. Elle constitue une nouvelle étape dans la connaissance du mécanisme biologique qui règle la croissance humaine et animale.*

Les recherches sur la biologie du cerveau étaient déjà parvenues, depuis une dizaine d'années, à des découvertes importantes, dont certaines commencent à trouver un prolongement thérapeutique et des applications chez l'homme. Le nouveau résultat obtenu par le docteur Guillemin et son équipe se situe « en amont » des données déjà acquises sur les mécanismes hormonaux qui règlent la croissance dans l'espèce humaine. Il ouvre de prometteuses perspectives médicales et industrielles.

(Lire page 34 l'article de JEAN-YVES NAU.)

La sortie du blocage

Le blocage des prix et des revenus prendra officiellement fin le 1er novembre : des accords de régulation ou des engagements de lutte contre l'inflation commencent à être conclus entre les professions et l'administration. Selon le ministère de l'économie et des finances, une trentaine de protocoles – sur les quatre cents attendus – ont été signé par des branches, notamment celle du cinéma, et par des entreprises. Les engagements portent sur des prix dont l'évolution est en cohérence avec les objectifs gouvernementaux (+ 10 % en 1982, + 8 % en 1983). Il est établi qu'un dispositif de contrôle restera en place et que le blocage continue à s'appliquer tant que des accords n'auront pas été conclus.

Dans un communiqué publié jeudi soir, l'Hôtel Matignon a confirmé que la prochaine revalorisation du SMIC aurait lieu le 1er décembre et que l'engagement d'une hausse de pouvoir d'achat de 4 % pour 1982 ne sera pas tenu. Le SMIC a progressé de 10,60 % depuis le début de l'année, soit un gain de pouvoir d'achat de 2,2 %. Le coup de pouce qui accompagnera le relèvement du salaire minimum au 1er décembre devrait porter la hausse de pouvoir d'achat autour de 3 %. Cette orientation continue de susciter des remous dans les syndicats et au sein du P.S. et suscite l'opposition du P.C.

Le rêve éveillé

par PAUL FABRA

Sortir du blocage, c'est comme sortir d'un rêve eveillé. Dans l'état de rêve, on façonne le monde environnant conformément à ses désirs (comme on essaie de le faire dans une économie gérée de manière « volontariste ») : on arrête la marche du temps, on parvient même à se donner l'illusion qu'il est réversible en supprimant les conséquences d'actes passés. Le rêve était trop beau : on cherche à toute force, en rusant avec soi-même, à le prolonger. Ne serait-ce pas aussi la raison principale pour laquelle au blocage on va substituer un régime de semi-blocage.

Depuis trois mois, le gouvernement assure qu'il a brisé l'élan inflationniste : les indices n'enregistrent plus que des hausses aussi modérées que dans les songes d'un ministre de l'économie et des finances : + 0,3 % en juillet, + 0,3 % en août, + 0,4 % en septembre. Le gouvernement fait mine de croire à ces chiffres : il en tire la conclusion que la compétitivité de l'économie française est en train de s'améliorer. Le gouvernement a tort. Ces statistiques sont, sinon tout à fait dépourvues de signification, du moins entachées de doute. La vérité est qu'en période de contrôle, l'indice des prix à la consommation, qui est déjà en temps normal une mesure très approximative de l'inflation (pourquoi privilégier cet indice plutôt que celui des prix de gros ou des prix à la production ?), cesse complètement de remplir cet office car il devient un indice artificiel dont l'évolution est commandée, non pas par les plus ou moins fortes pressions inflationnistes qui s'exercent sur l'économie par la plus ou moins grande efficacité d'une réglementation destinée à oblitérer les conséquences les plus visibles de ces pressions.

Il reste que le blocage mis en vigueur le 14 juin dernier est intervenu dans une conjoncture très différente de celle qui régnait à l'époque de la plupart des blocages précédents. C'est pourquoi la question de savoir dans quelle mesure le ralentissement très spectaculaire de la hausse des prix qu'on a constaté depuis juin est, ou n'est pas, durable, se pose en termes également quelque peu différents. Un des traits qui caractérisent les économies industrielles, dans cette phase de la récession, est la décélération du rythme de l'inflation.

(Lire la suite page 30.)

EN POLOGNE

Le général Jaruzelski déclare que la levée de l'état de guerre dépend « avant tout » des travailleurs

LIRE PAGE 3

LE FINANCEMENT DE L'UNEDIC

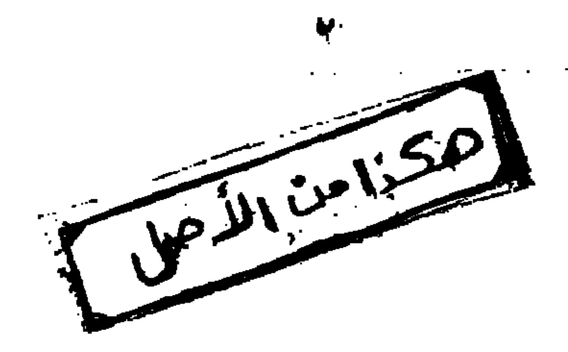
- L'Etat fixera l'augmentation des cotisations
- Nouvelles négociations sur les économies entre syndicats et patronat

(Lire page 29 l'article de JEAN-PIERRE DUMONT.)

LA CRISE DU LOGEMENT LOCATIF A PARIS

PSYCHOSE ET PÉNURIE

(Lire page 31 l'article de VÉRONIQUE MAURUS.)



idées

Philosophie

Dans la confusion des idées, des voix s'élèvent, à intervalles, pour préconiser le retour à des philosophes qui ont pignon sur rue. A Descartes, par exemple, auquel Jean-René Vernes a consacré un petit livre que Christian Delacampagne juge tout à fait remarquable. Ou, pour remonter plus loin encore, à Étienne de La Boétie et à son *Discours sur la servitude volontaire*, autrement dit sur les menaces qui pèsent sur la liberté, dont André Bernanose nous montre toute l'actualité. Ou, pour revenir à notre temps, au personnalisme d'Emmanuel Mounier, qui voulait *« être dans le politique sans être du politique »*, et auquel. rend hommage Jacques Le Goff.

Revenir à Descartes ?

par CH. DELACAMPAGNE

ECRIRE, en 1982, un court essai philosophique ne dépassant *pas les cent pages ;* entreprendre de traiter, dans un espace aussi réduit et dans une langue parfaitement claire, un problème métaphysique aussi central que celui des fondements de la connaissance ; prétendre le résoudre sans s'embarrasser *des milliers de livres* qui ont pu être écrits sur ce sujet, en évitant toute érudition superflue ainsi que tout jargon – voilà qui relève, pensera-t-on, du pari le plus insensé. *Pourtant, ce pari, je serais tenté de* dire que Jean-René Vernes l'a d'une certaine façon gagné. Même si la thèse qu'il défend – celle d'un retour à Descartes par-delà Kant – exige *sans doute, pour emporter* la conviction, une approche plus précise des réalités scientifiques (1).

Reprenons la question avec la même simplicité que Verne, Kant, dit *celui-ci, s'est demandé à quelles* conditions une connaissance était possible. Une telle interrogation, aujourd'hui, n'a plus grand sens. Nos connaissances, dans certains domaines, *sont devenues tellement* vastes que la possibilité même de leur existence ne fait aucun doute. L'entreprise constituée par la *Critique de la raison pure* n'est plus d'une *brûlante actualité* (2). *La véritable* question, actuellement, n'est pas de savoir *si* il y a une science, mais *comment* elle fonctionne. Elle n'est plus de juger la légitimité de la connaissance ; *elle est de comprendre comment* s'opère l'accord de celle-ci avec le réel. Question cartésienne, donc, beaucoup plus que kantienne.

C'est – curieusement – sous l'influence de Hume que Jean-René Vernes effectue ce retour à la philosophie du *cogito*. Selon lui, en effet, Kant n'a pas expliqué comment il se faisait que les lois scientifiques se trouvaient constamment vérifiées dans la réalité. Il s'est contenté de transformer la *question en réponse,* en affirmant que la causalité était une catégorie *a priori* de l'entendement humain. Il n'a, en somme, pas répondu aux objections de l'empiriste Hume ; celles-ci conservent toute leur validité pour un esprit non prévenu. Ne puis-je concevoir, une seconde avant que se produise le choc de deux billes de billard, une infinité *de mouvements possibles ?* Pourtant, l'expérience prouve que les mouvements issus de ce choc obéiront finalement à des lois immuables. Il y a donc contradiction apparente *entre le désordre de mes imaginations* et la régularité de mes perceptions. Et cette contradiction ne peut être levée, explique Vernes, que si je reconnais que l'existence de la matière hors de mon esprit est non seulement une certitude de fait mais une véritable *nécessité* intellectuelle *qui* garantit, à son tour, la constance des lois scientifiques.

C'est cet argument que Hume, enfermé dans son scepticisme, n'a pas *su voir. C'est aussi* le point où Descartes a éprouvé les plus grandes difficultés : une fois posé que seul le *cogito* existe de façon indiscutable, il lui était difficile d'en sortir pour démontrer *la réalité des objets extérieurs.* Cette démonstration est pourtant indispensable, affirme Jean-René Vernes. Et celle qu'il nous propose est, selon lui, indépendante de tout postulat – ce qui n'est pas le cas de la critique kantienne.

Le lecteur sera-t-il convaincu ? La notion de « possible *a priori* », fréquemment utilisée par Vernes, pose de redoutables problèmes, et le dernier chapitre du livre, consacré à une *réflexion sur le calcul des probabilités* et l'idée d'une « raison aléatoire », soulève certaines difficultés que les épistémologues ne manqueront pas de souligner. Toujours est-il que la démarche de Vernes possède, comme le souligne Paul Ricœur dans sa préface, une double originalité. D'une part elle refuse de se satisfaire du « conventionnalisme » si répandu de nos jours, et tient que la métaphysique constitue un préambule indispensable à la *science. D'autre part,* elle aboutit à revaloriser l'œuvre de Descartes, un peu trop négligée par l'épistémologie française depuis Koyré. Pour ces raisons, le travail de Vernes mérite indiscutablement de susciter un débat philosophique.

Débat d'actualité, *d'ailleurs, si* l'on en juge par un autre livre récent qui, d'une manière très différente du précédent, agite au fond les mêmes questions. *Ordres et désordres,* de Jean-Pierre Dupuy (3) est un recueil d'articles qui se situent dans la mouvance du fameux colloque de Stanford (septembre 1981), *dont certains* parlent déjà comme d'un événement *historique. Economiste de formation,* mais lecteur attentif de tous les travaux qui, dans le champ de la théorie des systèmes ou dans celui de la communication, ont contribué à enrichir *l'épistémologie* de ces dix dernières années, Dupuy conduit sa propre *réflexion* en *symbiose étroite* avec les recherches du biologiste Henri Atlan ou du physicien Ilya Prigogine. Comme l'un et l'autre – et aussi comme Vernes – il médite sur la *notion de probabilité. Les concepts* de « hasard organisateur » et d'« ordre par le bruit » sont, pour lui, les instruments privilégiés d'une investigation du réel qui, loin de s'enfermer dans telle ou telle *doctrine, se veut* résolument transdisciplinaire.

D'autre part, Dupuy pense, comme Prigogine et comme Atlan, que la science n'est pas une simple *convention mais qu'elle apporte une* connaissance effective du réel tel qu'il est. Refusant le pragmatisme et le nominalisme dont, depuis le début *du siècle,* se satisfait l'épistémologie *anglo-saxonne, il se démarque par là-*même de ce qu'il pouvait y avoir de trop « humien » chez Kant. Bref, il croit profondément dans la capacité de l'entendement humain à pénétrer *la structure des « choses en soi »,* à aller au-delà de ce que Kant appelait les « phénomènes » – fût-ce à travers une forme de rationalité plus riche que la raison kantienne, une *forme de rationalité qui parviendrait à* intégrer l'aléatoire.

Ce faisant, Dupuy – et les auteurs dont il se réclame – se montrent plus proches du réalisme cartésien que du criticisme kantien. Le débat, à vrai dire, ne fait que commencer. Mais il s'avère, d'emblée, qu'il *s'agit* d'un débat capital.

(1) Jean-René Vernes, *Critique de la raison aléatoire, ou Descartes contre Kant*, éditions Aubier, 112 pages, préface de Paul Ricœur.

(2) Michel Serres fait, de son côté, la même remarque dans un entretien récemment accordé à *la Quinzaine littéraire.*

(3) Jean-Pierre Dupuy, *Ordres et désordres : enquête sur un nouveau paradigme*, éditions du Seuil, 288 pages.

Être personnaliste aujourd'hui

par JACQUES LE GOFF (*)

UN demi-siècle après la création de la revue *Esprit* (octobre 1932), plus de trente ans après la disparition d'Emmanuel Mounier (mars 1950), son fondateur et l'artisan du renouveau personnaliste en France et à l'étranger, un jeune, appartenant à la génération de 68, peut-il se réclamer du personnalisme en 1982 sans s'exposer à la commisération attendrie ou goguenarde réservée aux combattants d'arrière-garde ?

Nous acceptons ce risque. Son œuvre demeure, malgré l'indifférence qui l'entoure en France, l'une des plus riches et des plus influentes *du vingtième siècle.* Elle peut encore nourrir très activement une existence et un engagement individuel, personnel et collectif, comme en témoigne le combat pour la liberté et *la libération de très nombreux* Polonais, Tchèques et Sud-Américains pour qui Mounier reste un compagnon de route et de lutte. Pensons par exemple à Lech Walesa, à *Tadeus Mazowiecki, l'un de ses* plus proches conseillers, tous deux fervents lecteurs de Mounier, comme l'était Camilo Torres, comme l'est Wiktor Woroszylski, actuellement emprisonné ou un nommé Karol Wojtyla... et combien d'autres connus ou encore inconnus, qui portent la brûlure incicatrisable de l'appel personnaliste à la présence, à la responsabilité dans le grand combat pour l'homme. »

Présence et responsabilité

« Au premier plan sont les problèmes de l'homme. Nous le voyons débordé par la machine, en division avec lui-même, exilé des réalités spirituelles qui naguère soutenaient sa ferveur. Diminué du dedans, menacé au-dehors, en situation de détresse. Il faut donc parler de l'homme ». (Révolution personnaliste et communautaire). Penser le problème central de l'homme ne prend sens pour Mounier que dans la perspective d'une libération qu'il veut intégrale. Libération matérielle des servitudes économiques, certes, et il y insiste fortement. *« Ne méprisent généralement l'économique que ceux qu'a cessé de harceler la névrose du pain quotidien. »* Mais libération spirituelle surtout, à laquelle *tout homme* est *appelé,* par vocation, parce qu'il est dans le mouvement qui le fait Être dépassement, c'est-à-dire tension vers plus grand que soi. Nul État, nul parti, *nul* syndicat, *nulle* Eglise ne peut se substituer à lui dans cette tâche où il répond de lui-même et des autres, de lui-même à travers les autres par la médiation de la communauté des hommes.

La personne, c'est l'homme, *l'homme responsable,* et qui répond dans un acte de présence au monde. On a trop souvent assimilé le personnalisme à un individualisme rénové et enrichi. Il en est l'exact contraire. Être personnaliste, c'est bien croire, en effet, que le sens d'une existence passe non seulement par la rencontre de l'autre homme dans sa féconde altérité mais par l'engagement dans le combat pour sa dignité et sa liberté. Mounier aimait à citer le mot de Bakounine : *« Je ne suis vraiment libre que lorsque tous les autres êtres humains qui m'entourent, hommes et femmes, sont également libres... Je ne deviens libre que par la liberté des autres. »*

« La vocation de la personne, c'est l'homme qui répond, l'homme responsable, et qui répond dans un acte de présence au monde. On a trop souvent assimilé le personnalisme à un individualisme rénové et enrichi (...). » « La vocation de la personne n'est pas une vocation solitaire », mais solidaire. Il faut bien sûr organiser la solidarité par les moyens politiques, administratifs, légaux et réglementaires. Une technologie sociale de la solidarité est indispensable. Elle ne suffit pas, affirme Mounier, et elle échouera à terme si les hommes eux-mêmes ne lui donnent son épaisseur par une pratique de la responsabilité fermement appuyée et à la conscience des droits de chacun, et à la conscience de la participation et de la complicité de tous, à quelque degré, au désordre établi. *« C'est non seulement la société qui doit être repensée, mais également l'homme qui doit se remettre en question et ne pas tout attendre du progrès économique ou scientifique. »* Jacques Delors retenait, il y a quelques années, de la réflexion de Mounier cette conviction fondamentale à laquelle la crise d'aujourd'hui confère un relief particulier. Cette perspective marque une rupture franche et salutaire avec une certaine logique des droits qui, légitime dans son principe et ses objectifs, en vient, par une sorte d'effet pervers, à susciter des comportements de démissionnaires de la responsabilité et de la solidarité dans une forme de démocratie par abstention ou par procuration. On ne connaît que trop bien le fameux *« c'est la faute à... »*, cri de ralliement où se condense la philosophie de cette attitude, de ce comportement *« spectaculaire »* dans lequel l'homme se sépare du destin commun pour se retrancher dans la forteresse de *« ses »* droits avec une bonne conscience sans ombre. Il y a toujours de bonnes raisons de ne pas agir, de ne pas s'associer à l'entreprise commune en prétextant de la pratique de l'autre, des autres, elle-même miroir de la nôtre. Et l'on s'enferme ainsi dans le cercle vicieux de ce qu'il faut bien nommer d'un mot qui sonne en 1982 terriblement vieux, et pourtant ! l'égoïsme : *dont les mentalités particularistes* et corporatistes des groupes sociaux ne sont que l'efflorescence dans le domaine collectif.

Susciter et ressusciter là où l'idée en a été perdue ou occultée le sens de la responsabilité personnelle comme droit et exigence est une tâche que le personnaliste tient pour prioritaire, tâche éminemment pédagogique, qui croise le politique en son centre.

Contestation et orientation

« Etre dans le politique sans être du politique. » La formule de Mounier exprime la caractéristique essentielle de la démarche personnaliste sur le terrain politique : le paradoxe et la tension irréductible entre le spirituel et le politique.

Le spirituel joue, en effet, simultanément *comme principe de distance* et comme principe d'union. Il appelle le politique, le requiert, et dans le mouvement même de la présence se retire et se met à distance. Tout tient dans cette tension féconde entre l'œuvre d'attestation par le politique d'une éthique collective et le travail de mise en crise permanente du politique par un espace de valeurs qu'il ne saurait annexer.

Car le personnalisme procède de *l'idée que, si le politique* est important et urgent, il ne peut prétendre dire sur l'homme le dernier mot. Aussi loin qu'on aille dans sa connaissance, il restera en l'homme un principe de transcendance et un insondable mystère résistant à tout projet de transparence dans des systèmes idéologiques et politiques guettés par la tentation de l'enfermer dans de véritables prisons de verre, augurant de non moins véritables prisons de pierre. Mounier fut probablement l'un des premiers à souligner la paternité du système hégéliano-marxiste dans la généalogie du totalitarisme de type soviétique. Il exhumait la matrice spirituelle d'une logique infernale, celle de l'Un, *fondé sur l' « annulation de toute distance »* entre le spirituel, le social et le politique, et par là porteuse de cette *« mort de l'homme »* dont Michel Foucault dressait il y a quelques années le constat. On voit tout ce qu'une pensée de la démocratie, du pluralisme, des droits de l'homme peut tirer de cette réflexion sur la distance fondatrice.

La distance n'est jamais pour le personnaliste une séparation. Elle est le *prélude nécessaire d'une nouvelle* articulation entre le spirituel et le politique, sur des bases d'autonomie et de fécondation réciproques. Sans le politique, le spirituel court le danger de n'être qu'une pure idéalité. En retour, le politique risque de s'égarer ici dans la terreur, là dans la *« molle prairie des éclectismes et des opportunismes »*, s'il ne s'inscrit pas dans la ligne de visée du spirituel. Autrement dit, le politique est justiciable de la question *« au nom de quoi ? »*, qui renvoie à la vision de l'homme placé à l'alpha et à l'oméga de sa démarche, vision déterminante, car le spirituel est lui aussi une *« infrastructure »*. Il faut donc penser la jointure entre l'un et l'autre.

Ce travail exige des responsables de la cité, à quelque niveau qu'ils se *situent...* autant de courage que de lucidité. Car la perspective spirituelle qui entend grandir l'homme en suscitant chez lui le sens du dépassement par le partage, la solidarité, la responsabilité ne manifeste que peu de complaisance pour l'idéologie dominante, celle de l'accumulation et de l'objectivation dans l'argent, l'objet et la puissance.

Malgré son côté tragique pour ses millions de victimes, la crise que nous traversons n'est-elle pas comme l'appel à une pratique politique mieux enracinée dans le spirituel, à une pédagogie capable d'ouvrir des perspectives nouvelles par l'éveil à d'autres dimensions que celles, médiocres, du précarré de ses privilèges et douillettes sécurités. La démocratie disait Proudhon, l'un des grands inspirateurs de Mounier, est fondamentalement *« démopédie »*, enseignement, formation, et pour tout dire institution de l'homme. Le politique manque l'essentiel de sa mission s'il ne voit qu'il est lui aussi l'instituteur de l'homme comme être intégral.

Renoncer à cette perspective reviendrait à désespérer tacitement de l'homme. Le personnalisme s'y refuse obstinément car il a la *« certitude difficile »* qu'il y a en l'homme plus que l'homme et sait que *« désespérer de l'homme c'est le désespérer »*.

(*) Prix Emmanuel Mounier 1977.

Le message de La Boétie

par ANDRÉ BERNANOSE (*)

SI *Christian Descamps (le Monde* du 28 août) nous fait découvrir la pensée de Jean Bodin, théoricien du seizième siècle qui trouvait à l'État *« une forme de laïcité transcendante »* assise sur *« un fondement humain volontaire »*, on peut se demander avec Georges Mekki-Kaddache *(le Monde* du 29 août) si elle empêcherait le fait que *« le pouvoir sécrète toujours en bout de chaîne l'oppression »*.

Un homme a tenté de s'aventurer sur les chemins de la servitude volontaire et a proposé des solutions qui, étudiées à la lumière des connaissances scientifiques actuelles (voir l'article du professeur René Bernard dans *le Monde* du 17 juillet), ne peuvent paraître ni utopiques ni du domaine du rêve.

Il s'agit d'Étienne de La Boétie, né à Sarlat en 1530, superficiellement connu pour son amitié avec Montaigne et auteur, entre autres, d'un *Discours de la servitude volontaire* (1) qui va courir sous le manteau pendant quatre siècles tant sa teneur était explosive.

La Boétie y tord le cou bien avant George Orwell au distinguo subtil que certains font encore sur la manière d'arriver au pouvoir. Pour lui, de toute façon, le pouvoir rend tyrannique : *« (...) Ceux qui l'ont acquis par le droit de la guerre s'y comportent, on le sait trop bien et on le sait avec raison, comme en pays conquis. Ceux qui naissent rois, ne sont pas ordinairement meilleurs ; nés et nourris au sein de la tyrannie, ils sucent avec le lait le naturel du tyran. (...) Quant à celui qui tient le pouvoir du peuple, il semble qu'il devrait être le plus supportable. Il le serait, je crois, si, dès qu'il se voit élevé en si haut lieu, au-dessus de tous les autres, flatté par je ne sais quoi qu'on appelle « grandeur », il ne prenait la ferme résolution de ne plus en descendre. Il considère presque toujours la puissance qui lui a été confiée par le peuple comme devant être transmise à ses enfants. Or, dès qu'eux et lui ont conçu cette funeste idée, il est vraiment étrange de voir de combien ils surpassent en toutes sortes de vices, et même en cruautés, tous les autres tyrans. »*

Un homme de nature

Il définit mieux que quiconque ce que devrait être un homme de nature et ce qu'il est, en fait, de par la nature. *« Si, dans le partage qu'elle nous fait de ses dons, la nature a prodigué quelques avantages de corps ou d'esprit aux uns plus qu'aux autres, toutefois elle n'a jamais pu vouloir nous mettre en ce monde comme dans un champ clos et n'a pas envoyé ici bas les plus forts et les plus adroits comme des brigands armés dans une forêt pour y traquer les plus faibles. Il faut croire plutôt, que faisant ainsi les parts, aux uns plus grandes, aux autres plus petites, elle a voulu faire naître en eux l'affection fraternelle et les mettre à même de la pratiquer. (...)*

» Si elle a cherché, par toutes sortes de moyens, à former et resserrer le nœud de notre alliance, les liens de notre société ; si enfin, elle a montré en toutes choses le désir que nous soyons, non seulement unis, mais qu'ensemble nous ne fassions, pour ainsi dire, qu'un seul être, dès lors, peut-on mettre un seul instant en doute que nous ne soyons TOUS naturellement libres, puisque nous sommes TOUS égaux. (...) Je ne pense pas me tromper en croyant qu'il est en notre âme un germe de raison qui, réchauffé par les bons conseils et les bons exemples, produit en nous la vertu. » Et plus loin : *« Apprenons donc à bien faire. Levons les yeux vers le ciel, pour notre honneur, pour l'amour même de la vertu. »*

Nous savons aujourd'hui que le cerveau de l'homme est comme une fusée à trois étages dont les deux premiers (le reptilien et le mammifère) sont programmés. C'est la partie innée de l'homme, celle qui nous échoit à la conception, celle sur laquelle l'environnement social n'apportera et ne retranchera rien. Le troisième étage de la fusée est un fabuleux ordinateur non programmé où chaque individu dès sa naissance va inscrire ses expériences physiques, biologiques et sociales pour faire de chacun de nous un être unique tout *en appartenant à la même* espèce : celle des hommes.

Finie la querelle de l'inné et de l'acquis ! L'inné relève de l'animal qui subsiste en nous par nos cerveaux reptilien et mammifère, l'acquis vient de notre cerveau humain : le cortex.

Dans cette perspective, le message de La Boétie est clair :

« Apprenons à bien faire » : la liberté s'apprend dès l'école, les bonnes semences qui sont en chacun de nous doivent être défrichées et cultivées pour le bien de tous.

« Levons les yeux vers le ciel » : c'est être en relation avec Dieu et l'enseignement des siens pour les croyants, c'est participer à l'écosystème de la planète, contribuer à son équilibre par une action harmonieuse au sein de l'écosystème social (2) pour les non-croyants.

« Pour notre honneur » et notre dignité restons debout, l'égal de tous, sans sotte prétention ni vanité stérile, en reconnaissant à chacun ses mérites mais n'étant le serviteur de personne.

« Pour l'amour même de la vertu » : sans vertu il n'y a pas de société de liberté, ne pas chercher, cultiver et aimer la vertu, c'est ne pas vouloir une société plus juste, plus humaine, plus sereine, plus heureuse.

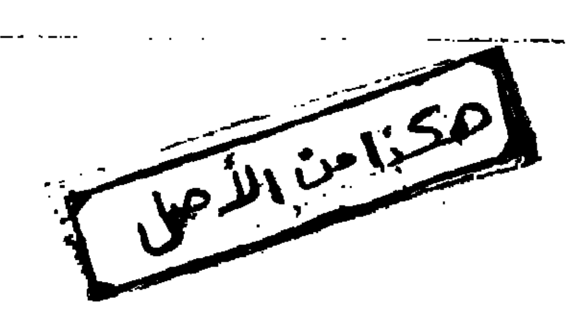
C'est le secret, l'assurance de l'impunité et l'ignorance qui perpétuent les mauvaises actions de tout pouvoir. Or, tous les hommes veulent paraître beaux aux yeux des autres. Dans ces conditions, un enseignement basé sur la vertu, une égalité effective basée sur la fraternité et l'amitié et une connaissance universelle de toutes les *atteintes* aux droits de l'homme devraient permettre à nos sociétés d'être plus humaines (3).

(1) Vient d'être réédité en souscription par l'association Périgord Culture, 9, rue Montaigne, 24200 Sarlat

(2) Voir le *Guide de l'écologie à l'école* aux éditions Fayolle à Paris qui définit les voies et moyens de développer dès l'école des relations harmonieuses avec les éléments physiques, biologiques et sociaux de notre écosystème.

(3) Pour en savoir plus sur La Boétie voir ses œuvres complètes aux éditions Slatkine Reprints à Genève et *La Boétie et la question du politique* par Pierre Clastres et Claude Lefort aux éditions Payot.

(*) Doyen honoraire de la faculté de pharmacie de Nancy.



Le Monde

étranger

Le succès des socialistes aux élections espagnoles

Nuit de fête pour les socialistes. Jubilation à droite, dans les rangs de l'Alliance populaire. Désarroi au sein du gouvernement centriste. Tel a été le climat, à Madrid, à l'annonce de l'écrasante victoire du P.S.O.E., et de la poussée, non moins remarquable, de la formation conservatrice dirigée par M. Manuel Fraga, un ancien ministre de Franco.

M. Felipe Gonzalez, qui sera appelé à présider le prochain gouvernement, ne pourra sans doute pas prendre ses fonctions avant le début de décembre. En attendant, c'est un gouvernement discrédité, dont le parti n'a obtenu qu'un peu plus de 7 % des voix, qui expédiera les affaires courantes.

Le chef du parti socialiste a lancé un appel à tous — forces politiques et syndicales, organisations patronales, militaires et forces de l'ordre — pour « collaborer à la tâche commune de consolider la démocratie ». Il a assuré que tous les Espagnols trouveraient dans son parti une « attitude de dialogue et de coopération ».

Le secrétaire général du P.C. espagnol, M. Santiago Carrillo, a affirmé que son parti appuierait le P.S.O.E. face à la droite « pure et dure », dont il a souligné les progrès. De son côté, le président de la confédération patronale, M. Carlos Ferrer, a félicité le P.S.O.E. pour sa victoire. L'ampleur de la participation, a-t-il dit, représente « un grand pas en avant pour la démocratie ». Il a ajouté qu'il « n'avait pas peur » des socialistes au pouvoir, même si le danger existe, selon lui, d'une montée du chômage et de l'inflation.

Bipolarisation

(Suite de la première page.)

L'alliance populaire a multiplié le nombre de ses députés par onze et celui de ses voix par cinq.

Un quart des suffrages exprimés se sont portés sur les listes patronnées par M. Manuel Fraga, qui pourra compter sur cent cinq députés. Les sondages avaient prévu la victoire du P.S.O.E. mais n'annonçaient pas une percée aussi importante de l'Alliance populaire, qui entend constituer une « *opposition loyale mais sans concession* » au prochain gouvernement socialiste. Aussi est-ce un homme manifestement satisfait et détendu qui a répondu dans la nuit aux acclamations de ses partisans, qui brandissaient des drapeaux espagnols sang et or. « *Si nous avons à jouer le rôle d'opposants,* a dit M. Fraga, *nous lutterons, je le promets, pour la sauvegarde de la paix civile et la défense du système constitutionnel et démocratique.* »

LE CHEF DU GOUVERNEMENT SORTANT BATTU

M. Calvo Sotelo, président du gouvernement sortant, et M. Juan José Roson, ministre de l'intérieur, qui se présentaient à Madrid sur la liste de l'Union du centre démocratique, ont tous deux perdu leur siège de député. Dans la capitale, seul le président de l'U.C.D., M. Landelino Lavilla, siégera au Congrès.

Malgré la campagne courageuse de son chef de file, M. Landelino Lavilla, président sortant du Congrès des députés, qui s'est efforcé en vain de convaincre les électeurs qu'un « centre » était indispensable au maintien du régime démocratique, l'U.C.D. est pratiquement balayée. Elle passe de cent soixante-huit à onze députés, et de 35 % à seulement 7 % des voix. C'est une débâcle sans précédent pour un parti de gouvernement dans l'Europe d'après-guerre. Le centre, symbolisé par M. Calvo Sotelo, premier ministre silencieux, austère et sans popularité, a perdu toute crédibilité dans le pays, qui a assisté avec stupeur et écœurement au spectacle de luttes intestines et de rivalités personnelles.

L'effondrement de l'U.C.D. profite sans doute au parti socialiste, mais encore plus à l'Alliance populaire, qui recueille les voix de tous ceux, et ils sont nombreux en Espagne aujourd'hui, qui sont revenus à une conception conservatrice de la société. « *Je suis vraiment déçu,* a déclaré M. Landelino Lavilla. *J'espérais que nous ferions un meilleur résultat, mais le peuple a parlé. Nous allons recomposer l'U.C.D. pour offrir la seule solution de rechange possible à un gouvernement socialiste.* »

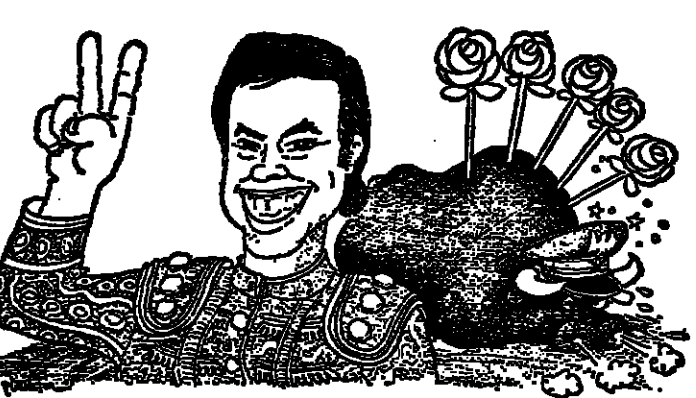
L'EXTRÊME DROITE ÉCRASÉE

Seulement un peu plus de vingt-cinq mille Espagnols, soit 0,1 % de l'électorat, ont voté pour le parti d'extrême droite Solidarité espagnole de l'ancien lieutenant-colonel Tejero, condamné à trente ans de prison pour le putsch manqué du 23 février 1981. Cette formation n'obtient aucun siège, pas plus que l'autre parti d'extrême droite, Fuerza Nueva.

M. Adolfo Suarez, ancien chef de gouvernement, fondateur de l'Union du centre démocratique, qui avait démissionné de son poste en janvier 1981 (à la veille de la tentation de putsch du lieutenant-colonel Tejero) a fait encore moins bien, à la tête de sa nouvelle formation, le Centre démocratique et social. Il a été plus que d'autres, il est vrai, pris de court par la dissolution des Chambres et l'annonce d'élections législatives anticipées. Le C.D.S. obtient deux sièges de députés avec 2,8 % des voix ! M. Suarez, très digne pendant sa campagne, a fait preuve de beaucoup de fair play à l'annonce des résultats et a félicité M. Felipe Gonzalez pour sa victoire. Souriant, il a affirmé qu'il n'était pas surpris. « *Comment faire mieux avec un parti qui n'a pas trois mois d'existence ? Mais nous allons continuer avec nos faibles moyens. Notre objectif est une opération politique à moyen et à long terme.* »

La déroute du P.C.

La déroute du parti communiste de M. Santiago Carrillo n'est pas une surprise. Bien qu'il ait fait beaucoup d'efforts pendant la campagne, le secrétaire général du P.C.E. n'a pu remonter le courant. Les multiples scissions qui ont secoué son parti, les expulsions répétées de personnalités et d'intellectuels connus par un chef hostile à toute critique de ses conceptions, les débats idéologiques sans fin, et les aller et retour entre « eurocommunistes » et « prosoviétiques » catalans : tout cela a considérablement affaibli un parti qui était encore le troisième du pays après les élections de 1979.



(Dessin de PLANTU.)

Le « vote utile » de très nombreux communistes s'est porté vers le P.S.O.E. Le P.C.E. a perdu les deux tiers de ses voix par rapport à 1979, et sa représentation tombe de vingt-trois à cinq députés. C'est le recul le plus grave depuis sa législation. M. Santiago Carrillo, qui s'est qualifié de « nageur de fond », a déjà démenti les rumeurs qui circulaient sur sa possible démission. Pourtant, la question de son maintien au poste de secrétaire général devrait, en bonne logique, se poser rapidement.

L'extrême droite disparaît de la scène parlementaire. M. Blas Pinar, leader du parti Force nouvelle, avec 0,4 % des voix, a perdu son siège de député de Madrid. Le « vote utile » a joué cette fois en faveur de M. Fraga, qui fait le plein des nostalgiques du franquisme. L'extrême gauche, qui avait fait un score très honorable en 1979 avec 300 000 voix, sans toutefois obtenir de sièges, est réduite à sa plus simple expression.

Socialistes et conservateurs de l'Alliance populaire seront donc les deux grandes forces de demain au Parlement. La bipolarisation, sensible pendant la campagne électorale, est une réalité dans toutes les régions du pays. Elle caractérise aussi bien le vote d'une circonscription urbaine comme la capitale que celui d'une région rurale comme la Castille. Dans la province de Madrid, l'U.C.D., qui avait obtenu douze sièges en 1979, soit autant que le P.S.O.E., n'en a plus cette fois qu'un seul, qui revient à son président, M. Lavilla. Le P.S.O.E., qui obtient dix-huit sièges, est désormais, sans conteste, la première force politique de Madrid, suivi de l'Alliance populaire, qui passe de trois à onze députés. Quant au parti communiste, avec un seul député, il se retrouve pratiquement éliminé dans une circonscription où il dispose pourtant d'une solide base ouvrière et syndicale.

Le triomphe des socialistes est particulièrement remarquable en Castille, une région rurale et conservatrice où la domination des « caciques » politiques est traditionnelle. C'est sa percée dans cette véritable « Espagne des profondeurs », où il n'était en 1979 que la seconde force politique, loin derrière l'U.C.D., qui a permis au P.S.O.E. d'assurer sa majorité absolue. D'autant que les caractéristiques de la législation électorale espagnole font que tout déplacement de voix en milieu rural se traduit par un changement spectaculaire au niveau des sièges. Dans l'ensemble de la Castille, son fief traditionnel, l'U.C.D. n'obtient que deux sièges, alors que le P.S.O.E. en compte trente (50 % de plus qu'en 1979) et l'Alliance populaire une vingtaine (elle n'en avait aucun il y a trois ans).

Les socialistes ont également réussi à progresser dans une région particulièrement difficile : le Pays basque. Ils y obtiennent cette fois autant de sièges que le P.N.V. (parti nationaliste basque), qui était sans conteste, en 1979, la première force politique de la région et qui augmente pourtant son propre nombre de voix.

En Catalogne, les socialistes sont largement en tête, et l'Alliance populaire, a nettement progressé, comme partout ailleurs, mais les nationalistes catalans de Convergence et Union ont eux-mêmes réalisé un excellent résultat, gagnant près de 300 000 voix par rapport à 1979. L'événement le plus remarquable est cependant l'écroulement des communistes qui réalisaient traditionnellement dans cette région leur meilleur score et qui sont passés de huit à deux sièges. Il est vrai que la lutte entre les élément eurocommunistes et pro-soviétiques du parti a été particulièrement vive dans les faubourgs ouvriers de Barcelone.

Ces élections risquent de mettre en fâcheuse posture, à Barcelone, le gouvernement autonome de M. Jordi Pujol, qui s'appuyait au Parlement catalan sur une alliance entre son parti, Convergence et Union, l'U.C.D., et la petite formation nationaliste Esquerra Republicana. Le mauvais résultat enregistré par ces deux derniers partis pourrait contraindre M. Pujol à se rapprocher des socialistes pour consolider la base politique de son gouvernement. Un sérieux litige, toutefois, oppose les nationalistes catalans, tout comme les Basques, au P.S.O.E. : la « *loi d'harmonisation des autonomies* », élaborée en commun par le gouvernement de Madrid et les socialistes, et approuvée en juillet dernier par le Congrès. En commentant les résultats de la consultation, tant M. Pujol que le président du gouvernement autonome basque, M. Garaikoetxea, ont souligné qu'ils attendaient d'une administration socialiste un virtuel gel de cette loi, ce qui semble toutefois peu probable.

MARCEL NIEDERGANG et THIERRY MALINIAK.

UN SCRUTIN PROPORTIONNEL... QUI NE L'EST PAS TELLEMENT

C'est le scrutin de liste proportionnel qui a été utilisé en Espagne le 28 octobre, comme lors des deux précédentes élections. Mais il est inégalement proportionnel. La répartition des suffrages s'est faite en effet suivant le système d'Hondt — du nom d'un juriste belge — qui est complexe et qui avantage les grandes formations. C'est ce qui explique l'écart entre le pourcentage de voix remporté par le parti socialiste, et celui des sièges qu'il occupera au Congrès des députés.

Le découpage favorise en outre les zones rurales aux dépens des régions industrielles. L'exemple classique, et toujours cité, est celui de la province de Soria — la moins peuplée d'Espagne — qui élit un député avec quatre fois moins de voix que la région madrilène.

M. MERMAZ : une preuve que le socialisme démocratique est à l'ordre du jour

M. Mermaz, président de l'Assemblée nationale, a déclaré : « *Le succès de très grande ampleur remporté par les socialistes espagnols vient apporter une preuve supplémentaire que le socialisme démocratique est bien à l'ordre du jour en Europe. Après les victoires successives du parti socialiste en France, du PASOK en Grèce, des sociaux-démocrates en Suède, et aujourd'hui des socialistes en Espagne, la carte politique de l'Europe est en train de changer.*

» *L'élection d'une majorité absolue de députés socialistes en Espagne est un fait décisif pour la démocratie. Même si les difficultés hérités du passé ne vont pas disparaître par enchantement, on est en droit de saluer l'aube d'une période nouvelle en Espagne. Tous les défenseurs de la liberté se sentent aujourd'hui heureux et confortés. La victoire remportée par Felipe Gonzalez et son parti permettra le renforcement de la démocratie, la relance du dialogue en Europe et servira le rayonnement de notre continent à travers le monde.* »

Pologne

Le général Jaruzelski déclare que la levée de l'état de guerre dépend « avant tout » des travailleurs

Concluant jeudi 28 octobre la réunion du comité central polonais, le général Jaruzelski a déclaré que « *les tout prochains mois donneront la réponse à la question de savoir avec quelle rapidité il sera possible de lever ou suspendre l'état de guerre. Ce que le conseil militaire et les autorités seront à même de décider dépend avant tout des travailleurs* », a-t-il ajouté. Pas plus que le texte intégral de ce discours, les résolutions adoptées par le comité central n'ont cependant encore été publiées, et il est difficile, tant sont pour l'instant minces les comptes rendus donnés par l'agence PAP, de se faire une idée précise du ton des débats.

Il semble néanmoins que la seconde journée de ce plenum ait été marquée par un vigoureux plaidoyer de l'ancien premier secrétaire de Varsovie, M. Kociolek, actuel ambassadeur à Moscou, en faveur d'un renforcement de la coopération économique avec l'Union soviétique et les autres pays de l'Europe communiste. Ce renforcement, a déclaré M. Kociolek, est d'une « *importance primordiale* » et « *devrait être un des principes de base de la politique économique de la Pologne* ». Allant dans le même sens, celui d'un durcissement accentué et d'un retour encore plus strict à l'orthodoxie, plusieurs orateurs ont vivement dénoncé les augmentations de prix abusives auxquelles procéderaient les directeurs d'entreprise à la faveur de l'autonomie de gestion qui leur a été accordée par les mesures de décentralisation économique prises au début de l'année.

Ces attaques (« *nous nous heurtons à des gangsters* », a-t-on notamment entendu) reflètent à la fois l'hostilité de l'appareil à une réforme jugée trop audacieuse et l'inquiétude de l'ensemble du parti devant les conséquences que pourrait avoir la constante dégradation des conditions d'existence de la population. La tentative de réforme économique apparaît dans ces conditions sérieusement menacée, et le président de la commission du Plan, M. Obodowski, a d'ores et déjà indiqué qu'un « *organe de gestion à l'échelon national* » allait être mis en place.

Dans une intervention étonnamment critique, le premier secrétaire de l'usine automobile F.S.O. de Varsovie, M. Kucharski, a quant à lui déclaré que la « *situation dans le parti n'était pas moins compliquée* » que la situation socio-économique. « *De nombreux membres du POUP sont absents de ces réunions, les gens qui demandent à y prendre la parole sont peu nombreux et il est difficile d'insuffler un esprit de combat aux militants* », a-t-il dit, avant d'ajouter que les ouvriers n'avaient « *d'argent que pour les trois-quarts du mois* ». Allant plus loin encore, un membre suppléant du C.C., M. Kamecki, a déclaré que « *la crise de confiance à l'égard du pouvoir persistait* », que la population était pour une bonne part « *apathique* » et « *frustrée* » et reproché aussi à la direction du parti de faire preuve « *d'inconséquence en ce qui concerne la réconciliation et l'entente nationale* ».

Tout au long des débats, de très violentes attaques ont enfin été lancées contre les Etats-Unis en raison des sanctions économiques décrétées par le président Reagan et plus particulièrement de la plus récente d'entre elle, le retrait à la Pologne de la clause de la nation la plus favorisée. Cette décision, effective depuis mercredi, a été vivement dénoncée par le gouvernement polonais comme une « *nouvelle étape dans la politique de confrontation* » et comme contraire aux « *relations normales entre deux pays* ». M. Waldemar Swirgon, l'un des responsables des jeunesses communistes, a fait son entrée au secrétariat du comité central.

LES ÉLECTIONS EN ESPAGNE

Au Pays basque

Malgré la poussée socialiste les nationalistes ont maintenu leurs positions

De notre envoyé spécial

Bilbao. — Un vainqueur, sans le moindre conteste, mais pas de vrai vaincu. Le Pays basque ferait-il à demi exception dans cette Espagne qui se réveille, sans s'étonner, fraîchement repeinte en rose ? Les socialistes y ont, à l'unisson de la péninsule, réalisé une redoutable percée. Mais les nationalistes, modérés et radicaux, ne perdent rien des forces acquises depuis cinq ans. Le centre fait donc seul les frais d'un « changement » qui, par là même, ne saurait être perçu ici comme il l'est dans le reste du pays.

« Felipe a mangé le centre. Fraga n'en a retenu que des miettes. Parfait. Mais Madrid, au bout du compte, n'a rien reconquis en Euzkadi », résumait un jeune « abertzale » (patriote) au terme d'une nuit fiévreuse. Toutes additions faites, dans les salons d'un palace de Bilbao où les modérés du parti nationaliste basque (P.N.V.) avaient installé leur quartier général, comme dans les locaux plus modestement « militants » des radicaux d'Herri Batasuna (expression politique de l'ETA-militaire), on arborait un air plutôt satisfait. Les deux grandes tendances du nationalisme basque, loin d'être entamées par la « vague rose », ont enregistré quelques gains de voix, modestes mais réels. Et si, par le jeu des restes, les plus « durs » perdent un de leurs trois députés aux Cortes, le siège échoit finalement au P.N.V., qui aura donc désormais huit représentants à Madrid.

« Nous sommes la seule région où le P.S.O.E. n'arrive pas en tête, souligne un dirigeant du vieux parti. *Les Catalans sont débordés par les socialistes. Les Basques leur tiennent encore tête. »* Personne pourtant ne crie trop fort victoire dans les rangs « nationaux ». D'abord parce qu'on ne peut y faire oublier les espoirs nourris et souvent affichés à la veille du scrutin. Le P.N.V. et Herri Batasuna ne cachaient guère alors leur assurance : les socialistes, annonçaient-ils, souffriront en Euzkadi de leur politique et de leur image « centraliste ». Ils paieront même le coup de pouce apporté au gouvernement centriste pour restreindre, *« sous prétexte d'harmonisation »*, les pouvoirs dévolus aux gouvernements autonomes.

En privé, les dirigeants du P.N.V. se donnaient déjà neuf ou dix députés. Ceux d'Herri Batasuna, une fois jetés les brocards de rigueur contre ces élections *« qui ne peuvent être démocratiques »*, se sentaient eux aussi quelques ailes. Tous, ont donc dû déchanter... et se contenter d'une « victoire » un peu plus modeste.

Lucides, ils doivent aussi et surtout admettre que a percée du P.S.O.E., même si elle est le fruit d'un *« transfert de la droite vers la gauche au sein du camp espagnoliste »*, modifie profondément la donne en Pays basque. Les socialistes gagnant ici trois sièges font maintenant jeu égal avec le P.N.V. et peuvent légitimement lui contester une hégémonie hier encore presque sans partage.

Une chance d'entente avec Madrid

« Les pendules sont enfin remises à l'heure, explique M. Ricardo Garcia Damborenea, dirigeant du P.S.O.E. en Biscaye. *Avec un gouvernement socialiste à Madrid et un rapport de forces largement modifié en Euzkadi même, le P.N.V. — qui doit en outre subir la pression constante des radicaux — ne jouit plus de cette marge de manœuvre qui faisait sa force. Qu'il le veuille ou non, il sera vite condamné à s'entendre avec nous. »* Les nationalistes modérés semblent déjà l'avoir compris. Certes, ils assurent que ces résultats, vu la progression de leur propre parti, n'affecteront en rien leur politique à la tête du gouvernement autonome. Mais ils s'empressent aussi de souligner l'importance du dialogue qui doit désormais s'engager avec les socialistes sur l'avenir de la région.

Chacun semble finalement convaincu que l'équilibre instauré par la poussée socialiste renforce les possibilités d'entente. Nul ne peut plus feindre d'ignorer l'autre ou de le prendre pour quantité négligeable. Reste pourtant l'hypothèque d'un terrorisme qui n'a pas désarmé. Loin de là. Les clandestins de l'ETA peuvent-ils rester longtemps indifférents à la nouvelle donne politique ? Sauront-ils s'imposer ne serait-ce qu'une trêve pour jauger les intentions du nouveau pouvoir ? *« Nous ne discuterons jamais avec les terroristes tant qu'il y aura des bombes et des morts »*, affirment les socialistes.

Tout le monde, cependant, attend que se concrétise l'offre de dialogue avec *« toutes les forces nationalistes »* faite par M. Felipe Gonzalez à San-Sebastien au terme de sa campagne électorale. La démarche a séduit, même si certains ne nourrissent pas la moindre illusion sur ses chances de succès. *« Felipe a eu raison de se montrer ouvert*, explique ainsi M. Florencio Arostegui, secrétaire général de l'Alliance populaire en Pays basque. *Mais nous savons déjà que cette négociation ne peut avoir de happy end. Dans six mois, les socialistes devront se résoudre à adopter, face au terrorisme, une attitude qui nous est d'ailleurs commune : il faut créer contre lui un vaste mouvement d'opinion qui isole les forces politiques qui le soutiennent. Il faut soutenir les forces de l'ordre et convaincre aussi la France à changer de politique face aux poseurs de bombes... »*

Les socialistes, bien sûr, ne sont pas si convaincus de l'échec inexorable de leur adversaire : *« Nous venons d'acquérir la légitimité nécessaire pour combattre les ennemis de la liberté*, assure M. Damborenea. *Nous le ferons en respectant les droits qu'implique la démocratie et nous pourrons ainsi convaincre les Français qu'il est nécessaire de collaborer avec nous. Mais l'heure est au dialogue : le gouvernement, jusqu'à présent, a agi trop souvent par peur et par incompréhension. C'est cela qu'il faut changer. Il faut que le terrorisme cesse de trouver ici des appuis politiques, voire une base sociale... »*

Herri Batasuna, le groupe qui appuie l'ETA-militaire, ne paraît pas totalement sourd aux appels lancés et renouvelés. « *Il est* a priori *plus facile de négocier avec le P.S.O.E. qu'avec les gens d'hier*, affirme l'un de ses dirigeants. *Mais il ne faut pas se bercer d'illusions : les socialistes ont le gouvernement... Ils n'ont pas le pouvoir.* » Seul un véritable démenti pourra demain faire taire les bombes...

DOMINIQUE POUCHIN.

M. MANUEL FRAGA : le rassembleur de toutes les droites

Massif, corpulent, le visage large et plein, le front dégarni, le regard mobile : M. Manuel Fraga est d'abord une force de la nature, un homme puissant, débordant d'énergie et de dynamisme, qui ne semble connaître que l. mouvement. C'est un sanguin qui peut brusquement s'emporter, s'énerver et qui interrompt le contradicteur avec sécheresse. Mais c'est aussi un personnage *jovial, haut en couleur, au rire* tonitruant, qui sait être cordial, attentif et courtois. Tout à la fois homme d'action et intellectuel cultivé, s'intéressant apparemment à *tout*, et à peu près incollable sur quelque sujet que ce soit.

Il a une réputation justifiée d'autoritarisme, voire d'intolérance. Il semble ne douter de rien, et surtout pas de lui-même, et pourtant on décèle au détour d'une réflexion ou d'une attitude une certaine anxiété. Les Espagnols parlent du *« cyclone Fraga »*, de l'animal politique toujours sur la brèche qui assène ses vérités plus qu'il ne cherche à convaincre. Mais le chef de l'Alliance populaire n'est pas tout d'une pièce : manifestement, il lui reste quelque chose de sa Galice natale.

Manuel Fraga, né il y aura soixante ans en novembre prochain à Villalba, à une vingtaine de kilomètres de la Corogne, n'a pas si mal mené sa barque politique. Ce violent a souvent pris le temps de la réflexion. Il s'est fait oublier au bon moment, par exemple en acceptant un poste d'ambassadeur en Grande-Bretagne dans les années décisives ayant précédé la mort de Franco. C'est à Londres qu'il a mis au point son projet de grand parti conservateur espagnol moderne, alors que la classe politique madrilène préparait fiévreusement la succession. Parti avec une casquette de « baron » du franquisme, il est revenu habillé en gentleman de la City, son programme « libéral » en poche.

Né dans une famille modeste — ses parents d'origine paysanne avaient émigré à Cuba, — il a fait ses études à Madrid : droit, sciences politiques puis école de la diplomatie. Professeur de droit constitutionnel, c'était, et c'est encore, un travailleur infatigable. Député aux Cortès, il a été ministre de Franco et l'un des plus en vue puisqu'il dirigeait d'une *main de fer* le ministère de l'information et du tourisme dans les années 60. Une période pendant laquelle il a suscité de grandes fidélités et aussi de très nombreux conflits. Peu de ministres de l'information ont été autant dénigrés par les journalistes espagnols de l'époque. Mais la *« loi Fraga »* sur la presse a cependant permis le premier vrai dégel de la liberté d'expression de l'Espagne franquiste.

Tous les proches collaborateurs de Franco ont disparu dans la trappe. M. Manuel Fraga, lui, a resurgi au poste de ministre de l'intérieur dans le premier gouvernement de la monarchie, dirigé jusqu'au printemps 1976 par Arias Navarro. Retour en partie manqué : M. Fraga n'a pas été, comme il l'espérait, nommé président du gouvernement par le roi. Il a alors choisi de faire campagne à droite plutôt que de rallier l'Union du centre démocratique regroupée autour du « jeune » Adolfo Suarez.

Débordé par ses troupes ?

La traversée du désert n'a pas été trop longue pour M. Fraga, qui s'est rapidement imposé comme l'un des ténors des Cortès malgré la faiblesse de ses troupes. L'usure du gouvernement Suarez, sensible dès la fin de l'année 1979, la montée des périls et des problèmes, les dissensions internes de l'U.C.D., puis sa désintégration lui ont permis de se lancer dans l'opération de regroupement de toutes les droites. L'Alliance populaire a bénéficié des déceptions d'un électorat qui était centriste par raison plus que par conviction.

Renforcer l'ordre public et les moyens de la justice, lutter énergiquement contre le terrorisme (en rétablissant éventuellement la peine de mort pour les auteurs de graves attentats politiques), défendre la famille et les valeurs chrétiennes, le droit de propriété privée et l'unité de la nation : tels sont les grands thèmes de l'Alliance populaire. M. Fraga, pro-européen, pro-occidental et fermement anticommuniste, complète son programme par des promesses sociales.

« Il faut savoir, dit-il, *que quatre ans de socialisme, ce n'est pas une plaisanterie. Si les Français y avaient songé avant de voter en 1981, ils n'auraient pas élu M. Mitterrand... »* Les masses qui ont rallié M. Fraga se situent souvent nettement à droite d'un homme que toute la classe politique juge sincèrement acquis au système démocratique et hostile à toute tentative de déstabilisation.

« Vous êtes le Gil Roblès de 1982... », lui a lancé un dirigeant centriste. Allusion au dirigeant du cartel de droite sous la République, qui fut débordé par les forces les plus conservatrices à l'approche de la guerre civile. — M. N.

Le parti socialiste ouvrier espagnol : une formation jeune et disciplinée

Un seul représentant du secteur « historique » du parti socialiste ouvrier espagnol, M. José Prats, ancien sous-secrétaire dans le gouvernement Negrin pendant la guerre civile, était candidat à un siège de sénateur. Rien n'illustre mieux le bouleversement qu'a connu la direction d'un parti qui se réclame encore avec orgueil de son fondateur, Pablo Iglesias. Le plus vieux parti socialiste d'Europe (il a cent trois ans) a aussi la formation la plus « neuve » de l'Espagne post-franquiste.

Le P.S.O.E. nouvelle manière a rapidement progressé. Cent trois députés aux Cortès après les élections législatives du jeudi *15 juin 1977*. Il convenait d'y ajouter douze députés socialistes catalans et trois députés du p rti socialiste populaire de M. Tierno Galvan, formations qui se sont fondues ensuite dans le P.S.O.E. Aux élections de mars 1979, le P.S.O.E. conquiert cent vingt et un sièges de députés. Premier parti du camp républicain avant la guerre civile, le P.S.O.E. redevient la première formation de gauche moins de quatre ans après la mort de Franco.

Le parti ne reconnaît pas les tendance. A l'heure du triomphe et du « sacre », les rangs sont bien serrés et les « familles » de sensibilités différentes ne se manifestent pas. Mais elles existent (marxistes, chrétiens, sociaux-démocrates) et elles pourraient bien réapparaître si la situation changeait.

Seconde force politique du pays aux élections législatives de *1979 (30 % des suffrages)*, le parti renforce encore son emprise après les municipales de 1979 (mille cent mairies représentant 70 % de l'électorat), grâce à une excellente implantation dans les zones urbaines et industrielles et à sa prédominance en Andalousie et sur les côtes méditerranéennes.

La base ouvrière du P.S.O.E. reste *solide*, en *raison* des *liens* organiques avec l'U.G.T. (Union générale du travail), syndicat qui a ravi la première place aux commissions ouvrières dominées *par le P.C.E.*, *mais les travailleurs manuels sont rares à la direction où l'on trouve, en revanche, beaucoup de professeurs, de médecins et d'avocats, les enseignants étant nettement prioritaires.

Outre M. Gonzalez, la plupart des autres dirigeants du parti sont des hommes neufs.

● *M. Alfonso Guerra*, numéro deux du P.S.O.E. en contrôle tous les rouages. Il joue un peu le rôle du « vilain », la modération étant réservée à *M. Felipe Gonzalez*. A lui les formules à l'emporte-pièce, les mises en garde sévères aux putschistes, les dénonciations sans pitié de la droite. Licencié ès lettres et ingénieur, âgé de quarante-deux ans, *M. Alfonso Guerra* a la cote d'amour chez les militants de base qui n'ont pas trop apprécié l'« incorporation » sur les listes électorales socialistes de M. Francisco *Fernandez Ordonez*, *ancien* ministre et ancien chef de file du courant social-démocrate de l'U.C.D. Une opération voulue personnellement par « Felipe ».

● *Mme Carmen Garcia Bloise*, responsable de l'organisation, considérée comme le numéro trois dans les instances dirigeantes. Elle a longtemps vécu en France, ce qui lui permet d'entretenir des contacts privilégiés avec les dirigeants du P.S.

● *M. Enrique Tierno Galvan*, soixante-quatre ans, ancien dirigeant du parti socialiste populaire. Maire de Madrid, dont la gestion est appréciée, président d'honneur du P.S.O.E., il ne joue pas de rôle dirigeant à proprement parler mais garde un grand prestige auprès des militants.

● *MM. Miguel Boyer, Enrique Baron et Carlos Sochaga*, le trio de pointe de l'équipe économique du parti.

● *M. Leguina*, président de la fédération de Madrid, classé à la gauche du parti.

Les leaders du secteur « critique », éloignés depuis 1979, sont MM. Pablo Castellanos (qui se présentait en Estrémadure, à Caceres) et Gomez-Llorente, vice-président sortant du Congrès des députés, qui a renoncé cette fois à faire acte de candidature.

● *M. Gregorio Peces Barba*, avocat, ancien défenseur de prisonniers politiques. Excellent parlementaire et bon négociateur, il s'est opposé à la loi d'harmonisation des autonomies régionales, votée par le P.S.O.E. En retrait pour cette raison, il a accepté à la demande instante de *M. Felipe Gonzalez* d'être de nouveau candidat du P.S.

● *M. Txiki Benegas*, député basque, *M. Narcis Serra*, maire de Barcelone, sont des hommes dont l'étoile semble monter, tandis que celle de M. Enrique Mugica, autre Basque, l'un des hommes forts du parti socialiste en 1977, chargé des relations avec *l'armée, est en baisse.* — M. N.

Les questions qui se posent après le scrutin

● COMMENT SERA DÉSIGNÉ LE NOUVEAU CHEF DU GOUVERNEMENT ?

L'Espagne est une *monarchie* parlementaire. C'est le roi qui propose un candidat à la présidence du gouvernement, après consultation avec les représentants des *partis politiques*. *Bien* sûr, son choix se porte sur le vainqueur des élections, et celui de M. Gonzalez ne fait aucun doute. Mais rien ne le spécifie dans la Constitution : s'il y avait un duel serré entre deux candidats, le souverain pourrait très bien présenter, non celui qui est arrivé en tête, mais celui qui a le plus de chances d'obtenir l'investiture. Le candidat proposé par le roi sollicite l'investiture des députés, à qui il expose son programme. Au premier tour, il doit obtenir la majorité absolue, et le *chef du P.S.O.E. l'a déjà*. S'il ne l'avait pas, la majorité simple suffirait au second scrutin, quarante-huit heures après.

Le nouveau Parlement a un délai maximale de vingt-cinq jours pour se réunir, et élire son bureau. C'est ensuite que les consultations royales commencent. Il y a deux Chambres législatives, le Sénat et le Congrès des députés, mais c'est le Congrès qui tranche en cas de conflit, et qui incarne la souveraineté nationale. Il investit le chef du gouvernement et peut le démettre par le vote d'une *motion* de censure. Celle-ci, pour être recevable, doit être accompagnée du nom d'un candidat à la présidence, et pour être adoptée, obtenir la majorité absolue. Cette dernière contrainte est destinée à éviter l'instabilité ministérielle.

● QUELS SONT LES OBJECTIFS DES SOCIALISTES ?

Le parti socialiste n'entend pas bouleverser l'économie. Il veut faire la « révolution bourgeoise » que les partis représentant la bourgeoisie n'ont pas faite, c'est-à-dire moderniser et démocratiser l'administration, pour la rendre plus efficace et la soustraire aux groupes de pression privés.

La seule nationalisation qu'il envisage est celle du réseau électrique à haute tension. Il a renoncé à celle de l'acier et du crédit. M. Felipe Gonzalez ne croit pas en une économie étatisée. *« Tous les exemples montrent que celle-ci aboutit à un système répressif qui oblige à mettre un policier devant chaque entreprise et chaque commerce »*, dit-il.

Il se pose néanmoins d'augmenter l'investissement public (donc la pression fiscale) pour créer huit cent mille emplois en quatre ans, afin de résorber une partie du chômage (16 % de la population active).

En politique étrangère, un bouleversement est à prévoir : la remise en cause de l'appartenance de l'Espagne à l'OTAN. Dans un premier temps, le P.S.O.E. veut geler l'intégration du pays aux organismes militaires du pacte atlantique. Ensuite, il entend organiser un référendum sur la question.

● QUEL EST LE POIDS DE L'ARMÉE ?

Avec l'Eglise et le patronat, l'armée est ce qu'on appelle en Espagne un *« pouvoir de fait »*. Cela tient à l'histoire (la guerre civile et le pouvoir exercé pendant près de quarante ans par un « généralissime »). En outre, officiers et sous-officiers sont en nombre pléthorique. On en compte soixante-cinq mille pour les trois armes, soit un gradé pour cinq soldats.

Les généraux sont particulièrement âgés. Jusqu'à présent, les officiers devaient atteindre cinquante-huit ans pour avoir leur première étoile. Ils pouvaient rester généraux pendant dix ans, et, au lieu d'être mis à la retraite, ils passaient dans une sorte de réserve active. Une nouvelle loi prévoit que, dans dix ans, le grade de général pourra être atteint à cinquante ans, ce qui rajeunira d'autant les commandements des trois armes.

Autres anachronismes : les principales unités opérationnelles sont basées aux alentours de Madrid, et non près des frontières, ce qui montre que l'armée est plus préparée à la guerre interne qu'à la défense du territoire.

En outre, les capitaines-généraux des *onze régions militaires* (neuf continentales, deux insulaires) ont également des prérogatives administratives et judiciaires. Ils sont non seulement les vrais chefs de l'armée, mais aussi en quelque sorte des vice-rois dans leurs régions.

Le parti socialiste prévoit de réformer le statut des capitaines-généraux, pour leur donner des compétences organiques (le commandement de divisions) plus que territoriales.

On considère que 10 % des officiers sont acquis à la démocratie, *10 % sont d'éventuels* putschistes, et que 80 % maintiennent, à l'égard du régime constitutionnel, une attitude d'« hostilité passive ».

● Y A-T-IL UNE POSSIBILITÉ DE SÉPARATISME ?

Les seuls séparatistes sont ceux de l'ETA basque, et de sa représentation politique, *Herri* Batasuna, dont le scrutin du 28 octobre montre qu'ils sont minoritaires.

La Constitution de 1978 reconnaît qu'il existe en Espagne des régions et, surtout, des « nationalités ». Les unes et les autres ont le droit d'avoir leurs institutions. Treize sont déjà devenues des communautés autonomes, six le seront bientôt. Au Pays basque, en Catalogne, en Galice et en Andalousie, un exécutif a été formé après des élections : il est présidé par un nationaliste à *Barcelone* et à *Vitoria* (Pays basque), par un conservateur en Galice et par un socialiste à Séville.

Les Basques ont obtenu l'autonomie fiscale et la possibilité de créer une police autonome, chargée du maintien de l'ordre. Les Catalans ont surtout porté leur effort dans le domaine culturel, pour enseigner leur langue à égalité avec le castillan dans les écoles. Les uns et les autres disposeront de leur chaîne de télévision.

Une loi dite d'harmonisation des autonomies, votée par la majorité centriste et les socialistes sous la précédente législature, réduit les compétences des régions autonomes : elle prévoit qu'en cas de conflit c'est Madrid qui tranche. Elle retire aux exécutifs locaux la possibilité de constituer leurs propres corps de fonctionnaires.

Il y a 103 ans...

Le parti socialiste espagnol est le plus ancien d'Europe. Fondé en 1879 par Pablo Iglesias, il est apparu au moment de la grande vague anarchiste qui devait fournir ses troupes à la C.N.T. (Confédération nationale du travail) et à la FAI (Fédération anarchiste ibérique). L'U.G.T. (Union générale du travail) a été fondée seulement lors du premier congrès du parti socialiste, *qui s'est tenu à Barcelone* en 1888.

Très vite, les « maisons du peuple » se sont multipliées ainsi *que les centres d'éducation pour* adultes et les cantines populaires. Pablo Iglesias a été élu député de Madrid en 1910. Le choc provoqué par le triomphe de la révolution soviétique, en octobre 1917, a été énorme en Espagne. Mais, lors de son congrès d'avril 1921, la majorité du P.S.O.E. refusait d'adhérer à l'Internationale. Les minoritaires créèrent alors le parti communiste.

Le P.S.O.E. a lutté contre la désastreuse expédition coloniale du Maroc et s'est maintenu, de façon précaire, jusqu'à l'instauration de la dictature du général Primo de Rivera, qui a réprimé durement les anarchistes, mais s'est montré relativement tolérante avec les organisations socialistes.

En 1936, année où commence la guerre civile, c'est un parti *socialiste puissant, mais déchiré* par des querelles internes, qui plaça son secrétaire général, Francisco Largo Caballero, à la présidence du gouvernement. Le parti communiste, dominé par les staliniens, était encore faible.

La situation était exactement inverse à la fin de la guerre civile. Le parti communiste l'avait emporté successivement sur les trotskistes, les anarchistes et les socialistes. C'est le P.C., parfaitement structuré, organisé pour la clandestinité, qui a été le plus actif dans la lutte contre le régime franquiste pendant près de trois décennies, alors que les *socialistes, en exil, se penchaient* avec nostalgie sur leur passé et sur leurs discordes. Mais ceux de « l'intérieur » devaient prendre résolument la relève dans les années 70. L'irrésistible ascension de M. Felipe Gonzalez, « Isidoro » dans la clandestinité, commençait. — M. N.

هكذا من الأصل

LES ÉLECTIONS EN ESPAGNE

M. Felipe Gonzalez : le chantre d'une « révolution morale »

De notre correspondant

Madrid. – Le parti socialiste serait-il devenu la première force politique espagnole, après quarante années de clandestinité, sans M. Felipe Gonzalez ? Non seulement les militants du parti, mais aussi leurs adversaires politiques, répondent non. Dans un pays où les partis renaissent à peine et ou l'électorat se prononce plus en fonction des personnalités que des sigles, le triomphe du P.S.O.E. c'est, avant tout, celui de son secrétaire général.

Comment expliquer le pouvoir d'attraction de celui que les Espagnols tutoient et appellent familièrement « Felipe » ? A quoi tient cet indéniable pouvoir de conviction dont il fait preuve dans les réunions publiques et les conversations privées ? Pourquoi tant d'Espagnols qui n'adhèrent pas au socialisme – ou seulement du bout des lèvres, – sont-ils prêts à lui signer un chèque en blanc ?

D'abord, parce que « Felipe » a réussi, plus que tout autre homme politique, à incarner un pays nouveau qui tourne le dos aux affrontements des « deux Espagne » et aspire à s'intégrer dans une Europe occidentale où les controverses politiques se règlent par les débats d'idées et non par la force. Tout en symbolisant cette nouvelle génération, qui veut faire table rase des psychoses du passé, il a réussi, à quarante ans, à donner une impression de maturité politique à un pays déconcerté et inquiet face aux dangers qui pèsent sur la démocratie.

Plus que chef de parti, M. Gonzalez se veut le rassembleur d'une majorité qui s'étend bien au-delà des frontières de sa formation. Son adversaire, aime-t-il à dire, ce n'est pas « la bourgeoisie » mais seulement *« une infime minorité qui ne veut pas abandonner les leviers de commande qu'elle détient depuis deux cents ans »*. Au risque de mécontenter les secteurs « critiques » de son parti, qui lui reprochent d'abandonner la spécificité du message socialiste, il cherche, dans ses interventions publiques, le dénominateur commun d'un électorat particulièrement ample, donc hétérogène. Plutôt que de parler de transformations sociales et économiques, il tente de galvaniser son public en lui promettant une « *révolution morale* » : il faut rendre aux Espagnols le goût du travail solidaire. Il faut les persuader qu'ils peuvent et doivent participer à la reconstruction du pays. Face au désenchantement perceptible après les enthousiasmes de la démocratie retrouvée, il veut être le porteur d'un nouvel espoir collectif.

Rien ne paraissait pourtant prédisposer M. Gonzalez à incarner pour tant d'Espagnols la mystique du futur. Elève studieux d'un collège catholique de Séville, puis étudiant de la faculté de droit, il fréquente d'abord les milieux démocrates-chrétiens et ceux de la Jeunesse catholique, sans manifester beaucoup d'intérêt pour la politique.

Un séjour à l'université catholique de Louvain, en Belgique, où il entre en contact avec de nombreux représentants de la gauche latino-américaine, l'ouvre au militantisme. Le parti communiste, principale force d'opposition en Espagne, est alors en pleine crise (MM. Claudin et Semprun viennent d'en être expulsés). Aussi M. Gonzalez préfère-t-il se tourner vers le parti socialiste, que certains de ses amis de l'université de Séville cherchent à réorganiser dans la clandestinité. Il y entre en 1962 et fonde un cabinet d'avocats qui défendent les syndicalistes socialistes. C'est l'époque où, après vingt ans d'une « paix sociale » imposée par la répression, l'Andalousie connaît ses premières grèves.

La bataille des militants de l'intérieur

De nouvelles sections du parti naissent dans toute l'Espagne. Comme de nombreux jeunes militants de l'intérieur qui affrontent quotidiennement les risques de la clandestinité, M. Felipe Gonzalez ne se sent guère en harmonie avec les vieux dirigeants « historiques », en exil en France. Ces derniers entendent préserver les grands principes du P.S.O.E. de Pablo Iglesias, mais sont de plus en plus coupés de la réalité sociale d'une Espagne en mutation rapide. Tandis que les « jeunes loups », soucieux d'enterrer le passé, veulent réaliser sans exclusive l'union des forces anti-franquistes, les « historiques » continuent de lancer des diatribes sectaires contre la bourgeoisie, l'église, la monarchie et le parti communiste.

En juillet 1969, M. Gonzalez se rend pour la première fois à une réunion du comité national du P.S.O.E. à Bayonne. Il y attaque sans ménagement les « historiques » et notamment le tout-puissant secrétaire général, M. Rodolfo Llopis, qu'il accuse de rejeter les nouveaux militants. D'autres responsables de l'intérieur, qui ont réussi à pénétrer dans la direction du parti, comme MM. Enrique Mugica et Nicolas Redondo, prennent contact avec ce jeune audacieux. Bientôt naît, en Espagne même, un nouvel appareil qui entend disputer le contrôle du parti à la direction officielle.

La bataille est inévitable. Elle éclate lors du congrès tenu à Toulouse en 1970. M. Gonzalez prend l'offensive et exige que les décisions de politique intérieure soient prises par les membres de la direction qui résident en Espagne. M. Llopis proteste, mais en vain : les trois quarts des délégués appuient la position de M. Gonzalez. A soixante-seize ans, le secrétaire général « historique » du P.S.O.E. doit constater que les vents ont tourné.

Ce n'est qu'un début. Le « groupe des Sévillans », comme on appelle M. Gonzalez et ses amis andalous, renforce ses positions au sein de l'appareil. Les militants de l'intérieur décident de convoquer un nouveau congrès à Toulouse, en 1972. Leur objectif : s'emparer de la direction. M. Alfonso Guerra, actuel « numéro deux », prépare le terrain en publiant dans le journal du P.S.O.E., qu'il contrôle, un article incendiaire où il dénonce la sclérose du parti, qu'il attribue à ses vieux dirigeants. Cette fois, c'en est trop : M. Llopis refuse de participer au congrès et décide d'en convoquer un autre, parallèle. C'est la scission. Après quelques hésitations, l'internationale socialiste accorde sa reconnaissance au « P.S.O.E. rénové », c'est-à-dire aux cadres de l'intérieur, les seuls réellement implantés sur le terrain.

Pour désigner leurs nouveaux dirigeants, ces derniers convoquent un autre congrès, qui se tient à Suresnes, en 1974. S'ils sont d'accord pour secouer le joug des « historiques », les nouveaux maîtres du P.S.O.E. se divisent sur la stratégie à adopter face à un régime franquiste à l'agonie. C'est pourquoi ils décident de confier le secrétariat général à un délégué qui présente l'avantage de ne mécontenter aucun secteur : M. Felipe Gonzalez accède ainsi à la tête du P.S.O.E. Pour beaucoup, il n'est qu'un dirigeant de transition.

Mais à la surprise générale, le « grou les seuls réellemenffirme rapidement son autorité. M. Guerra contrôle l'appareil tandis que M. Gonzalez résiste à l'offensive de l'aile gauche du parti, puissante à Madrid, tout en maintenant un subtil équilibre entre toutes les tendances. En 1976, sans être légalisé, le P.S.O.E. tient son congrès pour la première fois en Espagne depuis quarante ans, en présence de tous les « grands » de l'Internationale socialiste.

On y parle encore de « *socialisation des moyens de production* », du « *rejet de tout accommodement avec le capitalisme ou de sa simple réforme* », tandis que le parti se définit comme un parti « *de classe, marxiste et démocratique* ». Ces références aux vieilles valeurs n'empêchent pas M. Gonzalez d'imposer une ligne politique plus souple vis-à-vis d'un régime qui se propose de liquider le franquisme.

Le succès remporté aux élections de 1977 renforce sa position. En obtenant trois fois plus de voix que les communistes, les socialistes s'imposent comme la principale force d'opposition. Libre de surenchère sur sa gauche, M. Gonzalez signe en 1977, avec les représentants des autres forces politiques le « pacte de la Moncloa », tandis que son parti collabore activement à la rédaction de la Constitution. A ceux qui lui reprochent de cantonner le parti dans une « *politique institutionnelle* » et de négliger la « *mobilisation de masse* », il répond que le P.S.O.E est en train de réaliser, par la « rupture négociée » et sans traumatisme, tous les objectifs qu'il s'était fixés à la mort de Franco.

L'abandon de la référence marxiste

Le P.S.O.E. cherche alors à faire une opposition « responsable » afin de se présenter comme une option immédiate de gouvernement, ce qui implique quelques renoncements aux principes « historiques ». L'aile gauche est mécontente d'une telle « déviation ». Le semi-échec enregistré par les socialistes aux élections de mars 1979 la décide à passer à l'offensive. Un parti ouvrier qui oublie le travail à la base finit par perdre les élections, affirment les critiques de M. Gonzalez. En ne pratiquant pas une opposition plus vigoureuse, ajoutent-ils, le P.S.O.E. a laissé l'initiative à M. Suarez sans obtenir l'expulsion des franquistes de l'appareil d'État.

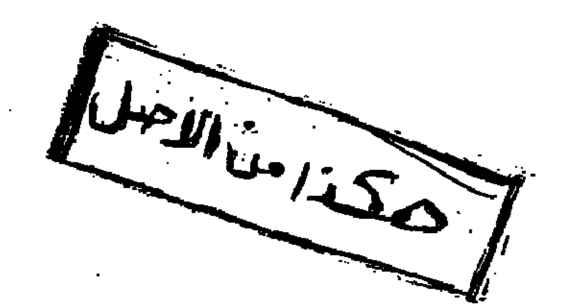
M. Gonzalez répond qu'il n'y avait pas d'autre stratégie possible étant donné le rapport des forces et face au danger militaire. La polémique prend un tour apparemment sémantique : au congrès de mai 1979, M. Gonzalez propose la suppression du terme « marxiste » des textes de référence du parti. Celui-ci n'a plus de sens, affirme-t-il, avec un électorat socialiste hétérogène de cinq millions de personnes, qui va du travailleur agricole illettré d'Andalousie au cadre hautement spécialisé de Catalogne. Ses adversaires l'accusent de verser dans la social-démocratie, « *un système qui n'a aucune chance dans un pays capitaliste attardé comme l'Espagne, où la possibilité de redistribuer le revenu de façon concertée n'existe pas comme dans les pays riches* ».

Pour la première et dernière fois, M. Gonzalez est vaincu. La majorité des délégués décident de voter une résolution qui réaffirme le caractère marxiste du parti. Le secrétaire général annonce alors qu'il ne se présentera pas à la réélection. Mais ceux-là mêmes qui ont voté contre lui ne conçoivent pas qu'il abandonne les rênes du parti. Un congrès extraordinaire a lieu en septembre, et M. Gonzalez est triomphalement réélu, non sans avoir délesté le P.S.O.E. de son étiquette marxiste.

Au moment même où il semble avoir neutralisé ses opposants de gauche, M. Gonzalez durcit son attitude vis-à-vis du gouvernement. Il présente, en 1980, une motion de censure. Elle marque le début d'une offensive générale, menée aussi par certains secteurs de l'UCD, qui aboutit à la démission de M. Suarez en janvier 1981. La tentative de putsch militaire du 23 février amène cependant M. Gonzales à se montrer plus conciliant. Les socialistes adoptent désormais une attitude de « non-belligérance » face à un parti gouvernemental en proie à des dissensions croissantes et qui apparaît en pleine débâcle au moment de la dissolution des Chambres, en août 1982. Ils donnent même leur appui au gouvernement pour réaliser une délicate réforme de la politique régionale, qui semble indispensable pour tranquilliser les militaires.

Aujourd'hui, peu nombreux sont ceux, au sein du P.S.O.E., qui remettent en cause la politique de modération de M. Gonzalez. Lors du dernier congrès du parti, en octobre 1981 (auquel les quelques opposants de gauche refusèrent de participer), son rapport a été approuvé par 99,5 % des voix et sa réélection assurée de la même façon. Ces chiffres, plus propres aux formations communistes qu'aux socialistes, révèlent le principal péril qui menace aujourd'hui le P.S.O.E. : celui d'une unanimité factice qui ne traduise pas la diversité du parti. Le refus des tendances organisées, le vote par délégation et non par individu lors des congrès, la désignation indirecte des délégués, le caractère « monocolore » des organes de direction : autant d'éléments qui rendent plus difficile la représentation des minorités et risquent d'asphyxier les débats d'idées.

THIERRY MALINIAK.



EUROPE

Allemagne fédérale

Tandis que l'on s'interroge sur la survie du parti libéral

Une fraction de la classe politique n'écarte pas l'hypothèse du recours à une « grande coalition » après les élections

De notre envoyé spécial

Bonn. — Tandis que se met en place la nouvelle équipe gouvernementale et que l'incertitude demeure sur la possibilité d'organiser, le 6 mars prochain, les élections générales promises par M. Kohl, dans la classe politique ouest-allemande commence à se répandre sinon une double certitude, du moins une double hypothèse.

La première est que les libéraux risquent de ne pas survivre à ce scrutin. Le débat parlementaire a pourtant fourni au F.D.P. de M. Genscher l'occasion d'une contre-offensive ingénieusement conçue. Accusés d'avoir changé d'avis, au mépris de leur engagement électoral aux côtés des sociaux-démocrates, et tout particulièrement de M. Schmidt, les libéraux renvoient en effet ce reproche à leurs procureurs du S.P.D. : c'est *le* parti de l'ex-chancelier, disent-ils, qui a tourné casaque en *matière économique* et sociale, nous obligeant à nous désolidariser de *lui*, et *non* l'inverse.

Et les dirigeants libéraux de mettre en cause le comportement du chef du gouvernement fédéral après le congrès social-démocrate de Munich, où, selon leur analyse, M. Schmidt n'a obtenu de répit pour sa coalition *qu'en échange* d'une capitulation idéologique sur ce qui faisait précisément l'essentiel du pacte gouvernemental avec le F.D.P.

Il risque d'en falloir davantage pour empêcher *le parti de M.* Genscher de disparaître du prochain Bundestag. Mais, à l'inverse, un *réflexe* peut jouer en sa faveur : de nombreux Allemands, tout en jugeant sans complaisance l'attitude du vice-chancelier et de ceux des libéraux qui l'ont suivi, redouteraient par-dessus tout de voir les *« verts » se substituer au F.D.P dans* le rôle de troisième parti, risquant de rendre la R.F.A. ingouvernable. Beaucoup commencent à penser que, même si son image actuelle est peu flatteuse, la disparition du centre pourrait finalement coûter cher à l'ensemble de la démocratie ouest-allemande, et que les électeurs, *au dernier moment, en tiendront* compte, quoi qu'en laissent croire aujourd'hui les sondages.

L'offensive des syndicats

Seconde hypothèse à laquelle on réfléchit de plus en plus à Bonn : une nouvelle « grande coalition », regroupant les chrétiens-démocrates et les sociaux-démocrates, au lendemain d'élections qui n'auraient dégagé aucune majorité absolue. Hier encore, le triomphe de la C.D.U. passait *pour un fait acquis, ou en* tout cas pour l'éventualité de loin la plus probable. Aujourd'hui, on ne paraît plus très bien savoir. Sans doute le parti de M. Kohl l'emporterait-il encore sur celui de *M. Schmidt.* Cette éventualité paraît même renforcée depuis l'annonce du retrait de ce dernier. Mais l'écart serait-il tel que la C.D.U., surtout si elle devait être privée de son allié libéral, puisse prétendre à régenr sans partage ?

C'est d'autant moins sûr, désormais, que les syndicats critiquent de plus en plus vivement la politique de relative austérité du nouveau gouvernement. Leur confédération, le D.G.B., avait appelé samedi 23 octobre à des manifestations qui, à *Dortmund*, *Francfort* et *Nuremberg* notamment, on rassemblé des foules importantes, dont le total est estimé à quelque deux cent mille personnes.

La proposition de blocage des salaires, pendant six mois, faite par le ministre du travail, M. Norbert Blüm, qui passe pourtant pour avoir de bons contacts dans le monde syndical *et appartenir à l'aide gauche de* la C.D.U., est catégoriquement rejetée par les centrales ouvrières. Celles-ci ne cachent pas qu'elles s'apprêtent à mener la vie dure à la nouvelle coalition, et à une politique qu'elles jugent « anti-sociale ». Et ce n'est pas l'opposition social-démocrate qui les en dissuadera...

Les chrétiens-démocrates, même s'ils conservaient la majorité au Bundestag, seuls ou avec le F.D.P., pourraient donc avoir le plus grand besoin d'un « relais » en direction du monde du travail, pour y faire mieux admettre la politique de rigueur que leur semblent imposer les circonstances et l'héritage du « laxisme » de leurs prédécesseurs. Mais le S.P.D., de son côté, ne saurait évidemment jouer ce rôle à n'importe quel prix. Il faudrait, au minimum, un sérieux infléchissement du régime d'austérité (au demeurant bien relative déjà) pour qu'ils puissent se prêter à une telle formule, rappelant celle qu'avait élaborée le chancelier Kiesinger en 1966. D'autant plus que le risque serait alors grand, pour le parti de MM. Brandt et Schmidt, de voir son aile gauche faire scission, sous une forme ou sous une autre. En particulier dans le climat d'incertitude provoqué par la renonciation de M. Schmidt à la chancellerie.

Une chose au moins paraît acquise : si une nouvelle « grande coalition » devait être appelée à gouverner à Bonn, aucun des principaux protagonistes de la crise politique actuelle ne la dirigerait. Pas plus l'actuel chancelier que son prédécesseur, ni M. Genscher *ni* M. Strauss. Mais ce serait tout de même très probablement un chrétien-démocrate, de préférence un homme relativement nouveau, ayant gardé un contact point trop mauvais avec l'opposition de gauche. C'est, en *tout cas, ce que l'on assure* — sans arrière-pensée, bien sûr... — chez les amis de M. Stoltenberg, ministre C.D.U. de l'économie. Même si un certain durcissement du débat n'incite pas, dans l'immédiat, à tenir pour acquis le recours à ce genre de solution.

BERNARD BRIGOULEIX.

Grande-Bretagne

Le parti travailliste remporte deux élections partielles

De notre correspondant

Londres. — Le parti travailliste a remporté deux élections législatives partielles jeudi 28 octobre. A Peckham, dans la banlieue sud de Londres, il a conservé le siège qu'il détenait traditionnellement, tandis que, à Birmingham-Northfield, il a repris une circonscription gagnée par les conservateurs aux élections générales de 1979. C'est la première fois depuis onze ans que le Labour gagne un siège à une élection partielle.

Les travaillistes n'ont cependant pas que des raisons de se réjouir. A Peckham, la participation a été très faible (38 %) et la majorité est très réduite, ce qui laisse à penser que beaucoup d'électeurs traditionnels du Labour sont restés chez eux. A Northfield, la victoire n'est pas non plus entièrement convaincante. La circonscription, où se trouve une usine de British Leyland, était travailliste depuis sa création en 1950. Mais, en 1979, les ouvriers qualifiés de la firme automobile n'avaient pas hésité à voter conservateur. Le parti de Mme Thatcher avait gagné avec une majorité de deux cent quatre voix seulement. Depuis trois ans, le chômage a pratiquement triplé à Birmingham, et la victoire de M. John Spellar, syndicaliste, qui appartient à la droite travailliste, est trop courte (deux cent quatre-vingt-neuf suffrages) pour que le Labour puisse se sentir rassuré.

Les conservateurs, qui obtiennent 35,9 % des voix contre 36,6 % pour le candidat travailliste, peuvent s'estimer satisfaits : malgré la dureté de la crise économique, leurs électeurs ne les ont pas abandonnés en masse. Cette bonne tenue du parti conservateur pourrait inciter Mme Thatcher à provoquer des élections dès le printemps prochain, ainsi que le lui conseillent ses collaborateurs.

L'Alliance présentait un social-démocrate à Peckham et un libéral à Birmingham-Northfield ; tous les deux ont obtenu un bon résultat, *le* social-démocrate arrivant même en deuxième position à Birmingham, avec plus d'un tiers des suffrages exprimés. Mais reportés à l'échelle nationale, les gains *enregistrés* par l'Alliance ne sont pas suffisants pour lui assurer un rôle d'arbitre dans le prochain Parlement. Les plus récents sondages, qui donnent une avance de douze points aux conservateurs par rapport aux travaillistes, confirment d'ailleurs que l'Alliance des libéraux et des soc[illegible]-démocrates reste le troi-s[illegible] grand parti. Malgré une ba[illegible] de popularité depuis l'an dernier, elle peut toujours aspirer à une place importante dans la vie politique britannique. Mais il lui manque les quelques points *supplémentaires sans lesquels elle* est condamnée à jouer les brillants seconds des conservateurs ou des travaillistes, selon les circonscriptions. Avec l'impitoyable *système* électoral britannique (1), elle risque de se retrouver au Parlement avec une simple poignée d'élus.

DANIEL VERNET.

(1) Il s'agit d'un système uninominal majoritaire à un seul tour. Dans chaque circonscription est proclamé élu le candidat arrivé en *tête, ce qui donne évidemment* un avantage considérable aux grandes formations et provoque la sous-représentation du centre.

AMÉRIQUES

Les élections du 2 novembre aux Etats-Unis

Des campagnes de plus en plus coûteuses...

De notre envoyé spécial

Washington. — Malgré les réformes de 1974 et 1976 sur le financement des campagnes électorales, l'argent joue un rôle croissant dans la vie politique américaine comme le montre la préparation des élections du 2 novembre. Le financement public des campagnes, qui aurait évité tout excès, n'a été adopté que pour les élections présidentielles. La limitation du montant total des dépenses d'un candidat, décidée par le législateur en 1974, a *été jugée en 1976 contraire à la Constitution par la Cour suprême.* La limitation des contributions des individus à 1 000 dollars et des groupes d'intérêt à 5 000 dollars (1) n'a pas suffi à elle seule à éviter le renchérissement continu des campagnes des candidats, dont est responsable surtout le recours croissant à la télévision.

En 1980, les dix candidats les plus dépensiers avaient consacré entre 2 et 3 millions de dollars à leur campagne électorale — des chiffres d'ores et déjà atteints le 30 juin dernier, à plus de quatre mois de l'échéance électorale. M. Marc Dayton, le candidat démocrate *pour le* Sénat dans le Minnesota, avait déjà dépensé plus de 4 millions de dollars... La recherche des fonds fait appel à des techniques de plus en plus sophistiquées : envoi massif par ordinateur de lettres stéréotypées ou appels personnalisés aux sympathisants les plus fortunés conviés généralement à une soirée (payante) avec le candidat.

La provenance des fonds peut devenir l'objet même du débat électoral, vidé ainsi de sa substance : en Virginie, durant tout le mois d'août, le candidat démocrate au Sénat, M. Davis, a *été accusé à tort par son* concurrent républicain d'avoir fait appel aux syndicats, un parrainage peu recommandable dans cet Etat ultra-conservateur. Les polémiques concernent généralement les groupes d'intérêts particuliers (« Political Action Committees » (PAC), créés léga*lement depuis 1974 à l'initiative* notamment des entreprises privées ou des syndicats pour aider les candidats qui leur sont favorables. Le nombre de ces PAC a été multiplié par six depuis huit ans. Ils ont collecté plus de 138 millions de dollars pour l'ensemble des élections locales *et fédérales ; ils financent désormais* 30 % des dépenses électorales fédérales contre 25 % il y a deux ans.

Vendeurs de voitures et producteurs de lait

Une minorité de ces PAC affichent des options politiques tranchées. Ainsi en 1980 quelques comités de la « nouvelle droite » avaient contribué à la *défaite de plusieurs candidats* libéraux tels que M McGovern.

En 1982, l'influence de ces PAC conservateurs est nettement moins grande : les personnalités visées ont appris à tirer parti des excès de certaines de ces *« campagnes de la peur et de la diffamation », comme les a qualifiées l'ancien* vice-président Mondale. De nombeux comités libéraux se sont d'autre part créés : *« Nous avons été longs à réagir*, déclare M. Peter Fenn, directeur du comité des Démocrates pour les années 80, *« parce qu'avant l'élection de Reagan, nous contrôlions tout »*. Son organisation aide cette année cent quinze candidats.

La plupart des trois mille PAC ont été créés ces dernières années, surtout à l'initiative des entreprises (mille cinq cents PAC défendant des intérêts très particuliers, les leurs, sans tenir compte de l'appartenance politique des parlementaires). Au total, démocrates et républicains reçoivent sensiblement les mêmes sommes d'argent de l'ensemble des PAC avec un léger avantage pour les premiers, en raison de l'aide presque systématique que les syndicats leur apportent.

Ainsi l'Association nationale des vendeurs de voitures d'occasion, qui a distribué 840 000 dollars depuis trois ans à trois cents parlementaires, visait-elle à modifier les règles de la commission *fédérale* de la concurrence : elle y est parvenue. Ainsi, les PAC des producteurs de lait ont-ils tenté d'éviter toute coupe budgétaire dans leur domaine par le nouveau *gouvernement* : leurs tentatives ont été couronnées de succès. Toutes ces contributions sont publiques, et c'est sans doute le *principal mérite* de la législation actuelle.

Les exigences de ces PAC pèsent pourtant sur les parlementaires qui en sont les bénéficiaires. *« Quand ces groupes donnent de l'argent, ils attendent autre chose que de la bonne administration »*, déclarait cet été M. Robert Dole, sénateur républicain du Kansas, président de la commission des finances. Leurs membres obtiennent un accès plus facile auprès *des parlementaires, les amen*dements spéciaux se multiplient et le travail législatif en est affecté. *« Il est de plus en plus difficile de légiférer »*, explique M. Dole.

Une commission fédérale, dont le conseil directeur est composé de trois démocrates et de trois *républicains, est chargée de* veiller au respect de la loi, en ce qui concerne notamment le plafond des contributions individuelles, ou de celles venant des PAC.

Certains, comme M. Alan Cranston, leader de la minorité démocrate du Sénat, veulent *cependant aller plus loin et* adopter un financement public pour les élections législatives. Un tel projet a été repoussé en 1977. Une autre mesure votée en 1979 par la Chambre des représentants (mais non pas par le Sénat) pourrait atténuer l'influence des PAC en limitant à 70 000 dollars le montant total des contributions de ces comités à un candidat donné.

« Tant que le Sénat et le président seront républicains, affirme-t-on à la commission compétente de la Chambre, *il y a peu d'espoir d'un changement de législation »*. Une majorité de républicains reste en effet hostile par principe à tout ce qui pourrait renforcer les réglementations fédérales — à moins que nécessité ne fasse loi et qu'une aug*mentation toujours plus grande* des dépenses électorales ne force une majorité de parlementaires à mettre un frein à cette recherche effrénée de fonds qui accapare et leur temps et leur énergie.

NICOLAS BEAU.

(1) Ces limitations ne concernent que les élections au Sénat et à la Chambre des représentants et non les élections locales.

Chez les mormons et les cow-boys

De notre envoyée spéciale

Salt-Lake-City. — C'est ici l'Ouest selon le cœur de M. Reagan, avec ses grands espaces, ses forêts, ses déserts et ses montagnes quasi inhabitées, ses cow-boys solitaires, ses éleveurs et ses hommes d'affaires milliardaires. Le Nevada et l'Utah sont deux des fiefs les plus sûrs du reaganisme. S'il est des lieux où la « reaganomie » se porte bien, ce sont Las Vegas et Salt-Lake-City, les deux pôles des deux Etats voisins et si peu jumeaux : l'un doit *50 % de ses revenus à ses casinos*, l'autre sa fortune aux vertus de ses fondateurs mormons.

L'Utah et le Nevada sont l'un et l'autre sur l'itinéraire des derniers jours de campagne de M. Reagan. Les deux Etats disposent de porte-parole puissants au Sénat : MM. Paul Laxalt, petit-fils d'un berger basque français, et ami personnel du président Reagan, et Orrin Hatch, conservateur rigoureux à ses débuts qui, depuis peu, a mis pas mal d'eau dans son vin, au fur et à mesure que la *situation économique* se dégradait dans l'Utah, disent ses ennemis.

Outre M. Laxalt, qui n'est pas soumis à réélection cette année, le Nevada compte un sénateur démocrate, M. Howard Cannon, qui, réélu sans discontinuer depuis 1958, ne devrait pas être inquiété le 2 novembre. D'autant qu'il a mis, lui aussi, une sourdine à certaines de ses positions réputées « libérales ».

La bataille électorale

C'est entre deux candidates à la Chambre des représentants que la bataille électorale est la plus intéressante : la démocrate Mary Gojack et la républicaine Barbara Vucanovich. La première, qui affiche une quarantaine charmeuse est une ancienne combattante du Women's Lib. Elle a occupé un siège au sénat du Nevada pendant quatre ans et a été l'adversaire de M. Laxalt en 1980. Très professionnelle, elle ne devrait rien avoir à redouter de sa concurrente, qui se présente simplement comme *« mère et grand-mère »*, et défend les vertus traditionnelles.

Visiblement parachutée par les républicains, Mme Vucanovich a des moyens financiers impressionnants. Elle a loué les services d'un « consultant » de Washington pour sa campagne, forçant Mme Gojack à adopter un profil discret sur les sujets tabous : le moratoire nucléaire, l'installation des fusées MX (personne n'en veut, mais ils pourraient apporter plusieurs milliers d'emplois), la réglementation des armes à feu et, bien entendu, les questions plus particulièrement « féminines », comme l'avortement et l'Equal Right Amendment (la modification de la Constitution précisant l'égalité des droits entre les sexes). *Mme Gojack, qui ne* peut pas dépenser beaucoup d'argent à la télévision, fait sa campagne au téléphone et au porte-à-porte.

Les *démocrates s'inquiètent* cependant de la prochaine visite du président Reagan : ce sera sa troisième depuis le début de la campagne. Croit-il pouvoir arracher la victoire contre M. Cannon ou Mme Gojack ? Veut-il faire un dernier voyage publicitaire avant le 2 novembre dans une région sans risques pour lui ?

Ce qui suscite surtout les commentaires des habitants de Reno ou de Las Vegas, c'est l'absence de M. Laxalt, parti en Afrique il y a quelques jours, et qui ne sera pas de retour avant le scrutin. Prudence devant les incertitudes de la situation électorale ou, comme on le chuchote, impossibilité de remettre un voyage d'affaires destiné à faciliter l'implantation de nouveaux casinos en Afrique australe ?

A l'hôtel Utah de Salt-Lake-City, dont les lustres de cristal et les colonnes de marbre reflètent la prospérité mormone des années 20, M. Orrin Hatch s'adresse à un club d'hommes d'affaires. Son argumentation est sans appel : *« Nous avons le choix : ou donner encore un peu de temps au programme du président et voir ensuite la prospérité revenir... ou faire le jeu des démocrates, voir Ted Kennedy élu président dans deux ans et les Russes se réjouir... »*

Mais l'auditoire ne s'en laisse pas conter aussi facilement : *« Comment avez-vous l'intention de dépenser des milliards de dollars pour la défense sans toucher à la Sécurité sociale* (les pensions de retraites) ? », demande un assistant chenu. M. Hatch biaise en expliquant qu'il est urgent de *compenser les scandaleuses négli*gences du président Carter en matière d'équipements militaires, et il noie son interlocuteur sous un déluge de chiffres. Que pense-t-il d'un moratoire nucléaire ? *« Nous ne gèlerions que notre infériorité face aux Soviétiques »*, réplique le sénateur. Croit-il que la baisse des taux d'intérêt soit purement électorale ? *« Pourquoi M. Volcker (président de la Banque fédérale de réserve), qui est démocrate, voudrait-il aider M. Reagan ? »* répond M. Hatch, qui ajoute cependant, mal à l'aise : *« Si c'était vrai, nous ne tarderions pas à avoir beaucoup d'ennuis ! »* A la presse étrangère, M. Hatch confie que l'affaire du gazoduc a été une *« expérience très amère »* pour M. Reagan. Interrogé sur le prochain scrutin, le sénateur affirme : *« Si nous ne perdons que vingt sièges à la Chambre des représentants, ce sera une victoire. »*

Au quartier général de son adversaire, M. Ted Wilson, maire démocrate de Salt-Lake-City, on refuse de se faire des illusions : *« Hatch a dépensé 3 millions de dollars pour sa campagne »*, dit M. Mark Graham, l'un de ses assistants les plus proches, qui ajoute d'ailleurs que, dans l'Utah, son « patron » serait catalogué comme un « républicain libéral ». *« Ici le chômage* (8,7 %) *est à peine un argument*, dit-il. *Pour les 75 % de la population d'origine mormone, le sacrifice fait partie de la vie quotidienne et l'homme fort ne sait compter que sur lui-même. »*

Le « gruyère »

C'est en Utah que M. Reagan avait fait son meilleur score en 1980, avec 73 % des suffrages. Pourtant, estime M. Graham, les problèmes locaux ne manquent pas ; les citoyens de l'Utah ne veulent pas de MX. *L'opinion suit* de très près le procès qui oppose plus de mille personnes qui se disent victimes des essais nucléaires à ciel ouvert des années 50, *et il y a une campagne contre* le projet d'installation de 33 000 tonnes de déchets nucléaires dans le sud de l'Etat. Quant aux projets du secrétaire à l'intérieur, M. James Watt, de transformer les vastes espaces de l'Utah en « gruyère » pour la prospection pétrolière, ils font bondir d'indignation les amateurs de chasse, de ski et de grandes randonnées.

M. Wilson serait à six points derrière M. Hatch. Il a en effet affaire à forte partie : un lecteur écrivait ce matin au *Desert News*, le quotidien de la communauté mormone : *« Si le sénateur Hatch perd, ce sera la plus grande erreur politique depuis que les électeurs de l'Utah ont participé à la défaite de Barry Goldwater et que nous avons ensuite joyeusement pris la route du socialisme... Si les démocrates reprennent le contrôle de notre gouvernement, nous aurons beaucoup en commun avec le peuple polonais. »*

NICOLE BERNHEIM.

Argentine

Des parents de « disparus » demandent l'ouverture d'une enquête sur un nouveau charnier

Correspondance

Buenos-Aires. — Les registres du cimetière « Grand Bourg » saisis par le juge d'instruction à la demande des organisations de défense des droits de l'homme contiennent au moins trente et un cas de personnes *« non identifiées »* qui seraient mortes au cours *« d'affrontements militaires »* et plus précisément *« d'affrontements avec l'armée de terre »* (*le Monde* du 24-25 octobre). Telles sont les conclusions du magistrat instructeur qui du coup s'est déclaré incompétent et a transmis cet épineux dossier à la justice fédérale.

Une chose est donc certaine : trente-deux victimes de la répression, en comptant *le* dirigeant syndical dont les restes ont été identifiés par sa famille, ont été enterrées sur ordre des forces armées au cimetière « Grand Bourg », à proximité de la capitale. Selon le magistrat instructeur, les corps « non identifiés » figurant dans les registres du cimetière sont au nombre de cent cinquante-six. Les organisations de défense des droits de l'homme maintiennent le chiffre de quatre cents et affirment, à l'appui de leur thèse, que de nombreux cadavres ont pu être enterrés sans que l'inhumation soit enregistrée. Elles font remarquer d'autre part que le juge d'instruction *n'a pas précisé* si son enquête a porté sur une seule année ou sur la période comprise entre mai 1976 et décembre 1979.

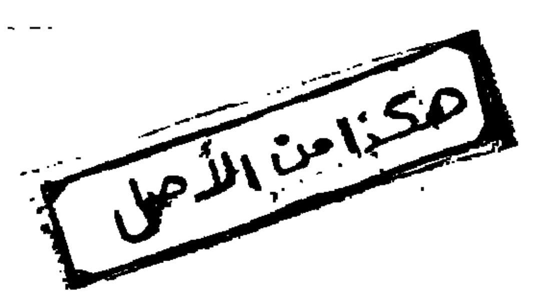
Que va-t-il se passer désormais *au plan judiciaire ? Il y a* tout lieu de penser que si la chambre d'appel confirme l'incompétence du juge provincial, la justice fédérale transmettra à son tour le dossier... à *la* justice militaire. Selon la thèse officielle, en effet, les *« disparus »* n'existent pas. Les forces armées ne parlent que de personnes tuées au cours de la *« guerre contre la subversion »* et dont l'identification n'a pas été possible en raison de l'état dans lequel se trouvaient les cadavres. Les organisations de défense des droits de l'homme estiment cependant que les militaires ne parviendront pas à étouffer une affaire qui a profondément ému *l'opinion publique nationale et* internationale.

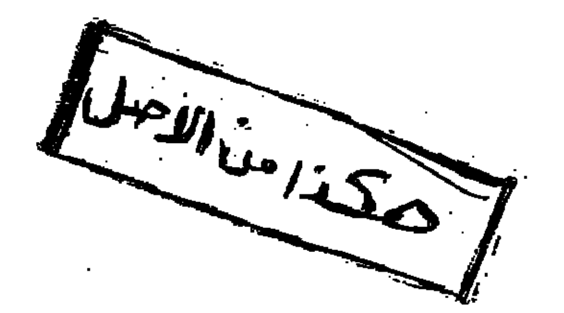
Les faits paraissent leur donner raison. Des parents de « disparus » résidant à La Plata, à une *soixantaine* de kilomètres de la capitale, viennent en effet d'exiger de la justice qu'elle procède à l'identification de toutes les tombes anonymes du cimetière de cette *localité* et qu'elle détermine les conditions dans lesquelles s'est effectuée chaque inhumation.

Il est fort possible que l'investigation s'étendent à plusieurs autres cimetières du pays. Quelle sera la *réaction* des forces armées ? La plupart des observateurs estiment qu'elles peuvent difficilement rester inactives. Certains même considèrent que cette avalanche d'accusations risque d'entraîner un durcissement des militaires et peut menacer le retour prévu à la démocratie.

JACQUES DESPRES.

● *M. Jacques Huntzinger*, secrétaire national du P.S. aux relations internationales, estime, dans un communiqué publié jeudi 28 octobre à Paris, que la découverte du charnier de « Grand Bourg » *« n'a fait que confirmer les dénonciations d'assassinats, d'enlèvements arbitraires, de détentions clandestines »*.




هكذا من الاصل

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS : les élections à mi-parcours

III. — *La démocratie à l'échelle d'un pays-continent*

par DOMINIQUE DHOMBRES

Les élections du 2 novembre seront à la fois l'occasion de tester le mécontentement de l'opinion à l'égard de la politique économique suivie par l'administration Reagan, et la capacité des démocrates à canaliser ce mécontentement. (*le Monde* des 28 et 29 octobre).

Pour la classe politique « nationale », qui s'agite dans la capitale fédérale à l'affût des signes de changement, ces « élections à mi-parcours » (en milieu de mandat présidentiel) offrent un véritable « suspense ». Combien de sièges les républicains perdront-ils à la Chambre des représentants ? La majorité de fait qu'ils constituaient avec les démocrates conservateurs du Sud, et qui a permis jusqu'ici à M. Reagan de dominer cette Assemblée pourtant réputée difficile à manœuvrer, va-t-elle voler en éclats ? Le Sénat va-t-il être l'ultime bunker législatif d'un conservatisme reaganien désormais en perte de vitesse ?

Toutes ces questions captivent à Washington. Elles ne doivent cependant pas faire oublier l'autre enjeu de ces *mid term election*, plus difficile à saisir parce que démultiplié à l'échelle d'un pays-continent : le pouvoir dans chaque Etat et au niveau local. Pour nombre d'Américains, la désignation de leur maire ou de leur gouverneur, sans compter celle des nombreux responsables publics locaux dont les charges sont soumises à l'élection, est au moins aussi importante, puisqu'elle a des conséquences immédiates dans leur vie quotidienne, que celle de représentants ou de sénateurs qui partent pour une capitale située parfois à des milliers de kilomètres de chez eux.

Quarante-six Parlements en jeu

Moins politiques, et à coup sûr moins « idéologiques » que les élections au Congrès, ces joutes locales innombrables sont avant tout des combats individuels, où la personnalité des adversaires compte davantage que leur affiliation à l'un des deux grands partis. De façon significative, la presse locale et régionale, très vivante aux Etats-Unis, où elle est souvent en situation de monopole (seul le *Wall Street Journal* peut prétendre à une véritable audience « nationale ») a recours à des métaphores sportives pour décrire ces candidats. C'est à travers cette accumulation de scrutins divers qu'apparaissent pourtant certaines tendances du « pays profond ».

La volonté affichée par l'administration Reagan, sous le nom de « nouveau fédéralisme », de rendre aux États une partie de leurs prérogatives grignotées depuis des décennies, et surtout d'accroître leur pouvoir financier, ranime l'intérêt pour des consultations bien oubliées, et négligées par les trois quarts des Américains (la participation ne fut que de 34,9 % en 1978) ; les élections aux Parlements des États eux-mêmes. Quarante-six États sur cinquante (1) organisent le 2 novembre de tels scrutins pour lesquels on compte au total 6 323 sièges à pourvoir. Les démocrates contrôlent vingt-huit Parlements, et les républicains quatorze. Dans six États, le Sénat et la Chambre appartiennent à des partis opposés. La situation est confuse en Alaska, et le Nébraska, qui a déjà la particularité d'être monocaméral, se singularise davantage encore par un système « en dehors des partis ».

La domination des démocrates, majoritaires dans deux fois plus de Parlements que les républicains, pourrait être légèrement écornée. La même tendance vaut pour les élections de gouverneur qui ont lieu dans trente-six États. Les démocrates ont plus à perdre que les républicains, les hasards du calendrier faisant que vingt postes de gouverneurs démocrates sont en jeu cette année et seulement seize républicains. La montée du conservatisme dans le « pays profond » avait d'ailleurs été en quelque sorte « annoncée », avant la victoire de M. Reagan en 1980, par la progression du nombre de gouverneurs républicains. Ceux-ci étaient douze en 1977 et vingt-trois en 1981. Il n'est pas exclu qu'ils dépassent cette année le chiffre de vingt-cinq, ce qui donnerait, pour la première fois depuis 1971, au Grand Old Party (GOP) la majorité des postes de gouverneur.

Le respect quelque peu révérenciel qui entoure M. Reagan au sein du GOP et l'éventualité qu'il brigue un second mandat ne permettent pas, cette année du moins, à un quelconque gouverneur républicain de se poser ouvertement en candidat présidentiel. Il n'y a guère que M. James Thompson dans l'Illinois qui puisse passer pour un « présidentiable ». M. Thompson avait obtenu 59 % des voix en 1978, mais il doit faire face cette année à une opposition redoutable en la personne de M. Adlai Stevenson, fils de l'ancien candidat démocrate à la Maison Blanche. Si M. Thompson est réélu, il peut espérer entrer dans le petit club de ceux qui, à l'image du vice-président Bush, posent discrètement les jalons d'une course à l'investiture républicaine.

La question raciale

Aucune ambition de ce genre ne devrait animer M. Tom Bradley, le maire démocrate de Los Angeles, qui essaye de devenir gouverneur de Californie. Il est peu probable, en effet, malgré les qualités de M. Bradley, qui s'est montré un bon administrateur de la mégapole de la côte ouest après avoir fait une carrière sans histoire dans la police locale, que les États-Unis soient déjà prêts à élire un président noir. Les Californiens pourraient cependant envoyer à Sacramento le premier gouverneur noir de leur histoire, si rien ne vient troubler au dernier moment la campagne résolument terne menée par M. Bradley.

Ce dernier sait que les électeurs attendent de lui plus de conformisme que d'un autre. Il s'est donc gardé comme de la peste de toute prise de position originale, voire de toute polémique un peu chaude avec son adversaire républicain, M. George Deukmejian. Une victoire de celui-ci serait d'ailleurs également une « première » puisqu'il deviendrait le premier gouverneur américain d'origine arménienne. Il suffirait pour faire trébucher M. Bradley que 4 % ou 5 % des électeurs qui ont exprimé l'intention de voter pour lui se déjugent au dernier moment. Il est plus facile en effet de céder à un vieux préjugé dans l'anonymat d'un bureau de vote que face à un sondeur d'opinion.

La question raciale est également, encore que de façon bien curieuse, présente dans la lutte qui oppose dans l'Alabama M. George Wallace, jadis champion de la ségrégation et de la « suprématie » blanche, à un républicain ultra-conservateur, M. Emory Folmar. M. Wallace, qui fut candidat à la Maison Blanche en 1968, brigue un quatrième mandat, malgré le handicap que constitue sa semi-paralysie consécutive à l'attentat dont il a été victime en 1972. M. Wallace serait paradoxalement assuré de recueillir une part appréciable du vote de la communauté noire vis-à-vis de laquelle il a fait un effort exceptionnel de séduction.

Au Texas, M. William Clements, premier gouverneur républicain de cet Etat depuis un siècle, personnage abrupt voire brutal, très lié aux milieux d'affaires, brigue un second mandat face à un opposant démocrate, M. Mark White, qui a du mal à trouver son style. M. White est presque aussi conservateur que le gouverneur sortant, mais il est plus nuancé dans ses formulations. Le « big business », qui domine la politique de cet Etat de manière presque caricaturale, ne s'est pourtant pas trompé de candidat. M. Clements a recueilli environ 10 millions de dollars pour sa campagne, ce qui est beaucoup, même au Texas.

D'innombrables scrutins locaux

Dans les trois quarts des villes américaines de plus de 10 000 habitants, le maire est élu directement par ses concitoyens, tandis que, dans un quart d'entre elles, il est désigné par le conseil municipal (2). Les mandats sont généralement de deux ou quatre ans, bien que chaque ville soit libre de choisir la durée qui lui convienne — et de la modifier. Les statistiques sont donc assez floues, d'autant qu'aucun organisme fédéral n'est chargé de contrôler les résultats. Au total, on peut estimer cependant qu'environ deux cent mille collectivités locales organisent des élections le 2 novembre.

Dans les grandes villes, les candidats affichent généralement leur appartenance républicaine ou démocrate. En dessous d'un certain seuil de population, ce n'est plus toujours le cas, et l'électeur, de toute façon, ne s'en soucie pas outre mesure. L'identification avec l'un ou l'autre des deux grand partis est en baisse constante. La proportion d'Américains qui s'inscrivent sur les listes électorales comme « indépendants » est passée de 22 % en 1952 à 41 % en 1981.

La pratique du « straight ticket », qui consiste à voter en bloc pour tous les candidats d'un seul parti, est elle-même en régression. Dans les machines à voter (on ne voit plus guère d'urnes que dans quelques circonscriptions rurales reculées, trop pauvres pour s'acheter du matériel moderne), l'électeur a en effet la possibilité d'appuyer sur un seul bouton, démocrate ou républicain. Ce « straight ticket », qui est une solution de facilité autant que le gage de la fidélité à un parti, permet d'élire d'un seul geste jusqu'à une centaine de personnes : un gouverneur (dans trente-six Etats cette année), un maire, un conseil municipal, l'exécutif du comté qui est la circonscription territoriale de base (3), les membres du bureau chargé de contrôler la vie scolaire locale, un shérif, un coroner (officier civil chargé notamment d'accorder ou de refuser le permis d'inhumer en cas de mort violente), etc.

Dans vingt-trois Etats, les électeurs n'ont cependant pas seulement à désigner des hommes ; ils doivent aussi répondre à des questions. Tantôt ce sont les autorités qui leur demandent de se prononcer par référendum sur une loi déjà votée par le Parlement de l'Etat ou un conseil municipal. Tantôt l'« initiative » vient d'un groupe de citoyens qui ont recueilli un nombre suffisant de signatures au bas d'une pétition. Il n'existe pas de réglementation fédérale en la matière, puisque ces pratiques ne sont pas prévues par la Constitution. Chaque Etat, chaque ville, est libre par exemple de fixer la barre du nombre de signatures nécessaires.

Légaliser la marijuana ?

Dans une dizaine d'Etats (représentant environ un quart de la population américaine), les citoyens doivent dire s'ils sont partisans d'un « gel » de la production et du déploiement des armes nucléaires. En Californie, dans l'Oregon et dans l'Etat de Washington s'ils veulent légaliser la marijuana. La Californie reste la terre d'élection de ces consultations. Ses habitants sont en effet invités à se prononcer sur une nouvelle réduction de l'impôt sur le revenu (ils y avaient déjà procédé en 1978 avec la proposition 13) et — en sens inverse — sur une augmentation de l'impôt sur les sociétés. Ils doivent en outre, avec ceux de l'Arizona, du Colorado, du Massachusetts et de l'Etat de Washington prendre position dans la grande querelle entre les partisans du verre perdu et les défenseurs de l'environnement qui souhaitent obliger les producteurs de boissons à mettre dans le commerce des bouteilles réutilisables...

Ces consultations directes ont tendance à se multiplier. Les Américains renouent ainsi avec une pratique très vivante jusqu'aux années 30. En 1914, année record, 90 référendums en tout genre avaient abouti à une modification de la législation contre 17 en 1980. Ce foisonnement illustre en tout cas la vigueur de la démocratie locale aux Etats-Unis.

FIN

1) Seuls le Kentucky, la Louisiane, le Mississippi et le New-Jersey n'élisent pas leur Parlement cette année.

2) Une infime proportion de villes (1 % environ) ont recours à d'autres méthodes.

3) On l'appelle « paroisse » en Louisiane.



DIPLOMATIE

Selon Alger

LE SOMMET DE L'O.U.A. POURRAIT AVOIR LIEU EN NOVEMBRE

La *« maturité et le sens africain »* des Sahraouis *« vont permettre la tenue prochaine »* du sommet de l'Organisation de l'unité africaine, a affirmé, jeudi 28 octobre à Bamako, M. Taleb Ibrahimi, ministre algérien des affaires étrangères. A l'issue d'une réunion, commencée mercredi, des chefs de la diplomatie de l'Algérie, du Mali, de la Mauritanie et du Niger, M. Ibrahimi a ajouté : *« Nous avons abordé le fond du problème du Sahara occidental et les différentes mesures que doit prendre le prochain sommet de l'O.U.A. pour sortir de la crise »* de l'organisation panafricaine, divisée sur la question de l'admission de la République arabe sahraouie démocratique (R.A.S.D.). Selon le ministre algérien, le secrétariat de l'O.U.A. pourra décider en novembre de la date de la tenue du dix-neuvième sommet de l'organisation, qui n'avait pas pu avoir lieu, début août à Tripoli, faute de quorum.

M. Ibrahimi a indiqué que le mois de novembre pourrait convenir à la tenue du dix-neuvième sommet, *« mais que c'est certainement au pays hôte, avec le secrétariat général de l'O.U.A., de décider de la date »*. Le Mali fait partie d'un groupe de contact qui comprend également le Congo, la Libye, le Mozambique, la Tanzanie et la Zambie, chargé de régler le problème posé par l'admission de la R.A.S.D. au sein de l'O.U.A. Le « président de la R.A.S.D. » et secrétaire général du front Polisario, M. Mohamed Abdelaziz, s'est entretenu avec le président malien parallèlement à la réunion des quatre ministres des affaires étrangères. Rien n'a filtré de cet entretien.

D'autre part, le ministre kényan des affaires étrangères a déclaré jeudi, selon l'agence kényane de presse KNA, que M. Arap Moi, président en exercice de l'O.U.A., allait demander au colonel Kadhafi de lancer des invitations pour un sommet, dans la dernière semaine de novembre à Tripoli. — *(A.F.P., Reuter, U.P.I.)*

A Rabat

L'ambassadeur de France s'efforce de dissiper les inquiétudes suscitées par le report de la visite de M. Mitterrand

De notre correspondant

Rabat. — La presse marocaine a tenu à marquer la journée du 28 octobre, qui aurait dû être celle de l'arrivée de M. Mitterrand au Maroc (sa visite était prévue pour les 28, 29 et 30 octobre). Deux journaux de langue française, *le Matin du Sahara*, dont le directeur politique est M. Moulay Ahmed Alaoui, ministre d'État et *Al Maghrib*, organe du Rassemblement national des indépendants, parti qui joue aujourd'hui au Parlement le rôle d'opposition, ont en effet publié des interviews de M. Jacques Morizet, ambassadeur de France à Rabat.

Dans l'une et l'autre interviews, M. Morizet s'est efforcé de dissiper les inquiétudes ou les interrogations suscitées par le report de la visite de M. Mitterrand. Ces inquiétudes et ces interrogations ne pouvaient manquer de recevoir un nouvel aliment du fait que le retour du roi Hassan II a eu lieu jeudi matin 27 octobre.

Dans ses déclarations au *Matin du Sahara*, l'ambassadeur fait d'abord remarquer qu'aucun communiqué officiel n'avait encore été publié pour annoncer les dates de la visite, *« ce qui semble indiquer qu'on souhaitait d'abord être certain qu'il n'y eût pas d'empêchement de part et d'autre. Je voudrais insister aussi sur le fait*, a ajouté M. Morizet, *que le mot « annulation » ne convient pas. Il n'a jamais été question d'annulation d'une visite dont de part et d'autre on mesurait l'importance et l'intérêt fondamental pour chacune des parties, mais de report »*.

Dans ses déclarations au représentant du journal *Al Maghrib*, M. Morizet a longuement rappelé les liens humains, culturels, économiques et politiques tissés par une longue histoire entre les deux pays.

Il a affirmé : *« La France assure actuellement l'aide extérieure la plus importante et la plus régulière de toutes celles accordées par les pays industrialisés ou par les organismes financiers internationaux au Maroc. »*

Cette double interview manifeste évidemment le souci de l'ambassadeur de France de dissiper toutes les inquiétudes qui pourraient se manifester tant du côté français que du côté marocain à propos d'un *« refroidissement »* des relations franco-marocaines. Toutefois M. Morizet n'a pas caché dans sa réponse au *Maghrib* que la fixation d'une date prochaine serait le meilleur moyen d'y parvenir. Il a en effet conclu : *« Tout est propice à la poursuite du dialogue à tous les niveaux. Au plus haut niveau, il ne reste qu'à déterminer une nouvelle date. »*

ROLAND DELCOUR.

● *Visite d'une délégation américaine en Somalie.* — M. Noel Koch, secrétaire américain adjoint à la défense, est arrivé jeudi 28 octobre à Mogadiscio à la tête d'une délégation du Pentagone et du Département d'Etat, a rapporté l'agence somalienne de presse Sonna. La délégation a été reçue par le ministre de la défense et « numéro deux » du régime, le général Mohamed Ali Samatar. Les entretiens ont porté sur les moyens d'accroître l'aide américaine à la Somalie pour lutter contre ce que Sonna a présenté comme étant *« l'agression de l'Ethiopie »* dans le désert de l'Ogaden. — *(Reuter.)*

LA TENSION EST-OUEST

M. Weinberger voit dans le discours de M. Brejnev une raison de plus de refuser un « gel » nucléaire

M. Weinberger, secrétaire d'Etat américain à la défense, a saisi l'occasion d'une conférence de presse au Pentagone, jeudi 28 octobre, pour commenter le discours prononcé la veille par M. Brejnev devant les chefs militaires soviétiques (*le Monde* du 29 octobre). *« Le dirigeant soviétique*, a dit M. Weinberger, *a engagé l'U.R.S.S. à poursuivre et à intensifier sa recherche de la supériorité militaire. Il est significatif qu'il n'ait rien dit sur les réductions d'armements, en dépit de la campagne soviétique en faveur d'un gel nucléaire (...). Cela renforce beaucoup plus que tout ce que nous pourrions faire les raisons que nous avons de ne pas nous engager dans un tel gel. »*

M. Weinberger a vu en conclusion de ce discours *« une continuation de ce que les Soviétiques n'ont cessé de faire au cours des vingt dernières années »* et un indice de plus *« laissant penser que l'U.R.S.S. croit pouvoir gagner une guerre nucléaire »*. Il a fait valoir notamment que les trois quarts des ogives nucléaires américaines sont portées par des lanceurs datant de quinze ans et plus, alors qu'en U.R.S.S. les lanceurs ont cinq ans ou moins.

Pour sa part, M. Brejnev a profité d'un nouveau discours qu'il prononçait jeudi en présence de M. Kyprianou, président de Chypre en visite à Moscou, pour relancer les projets soviétiques de création d'une *« zone de paix »* en Méditerranée et dénoncer les *« projets aventureux de l'OTAN »* sur le déploiement des missiles américains. *« Ces missiles*, a-t-il dit, *peuvent être orientés non seulement vers l'est mais aussi vers le sud. Ils pourront devenir un instrument de chantage nucléaire contre les pays africains de la Méditerranée, contre les pays du Proche-Orient. »* — *(A.F.P., A.P., U.P.I., Tass.)*

PROCHE-ORIENT

Les Etats-Unis vont accélérer leur aide militaire à l'armée libanaise

Les Etats-Unis ont décidé d'accélérer leur aide militaire au Liban pour permettre à cet Etat de reprendre le contrôle de son territoire. Au cours de sa conférence de presse, jeudi 28 octobre, le secrétaire à la défense, M. Caspar Weinberger, a déclaré : *« Nous devons faire tout notre possible pour renforcer le gouvernement libanais et l'armée de ce pays. »*

On indique de bonne source au Pentagone que le Liban va recevoir assez rapidement vingt-quatre engins blindés de transport de troupes M-113, douze pièces d'artillerie de 155 mm et du matériel de communication. La livraison de chars lourds M-60 est également prévue, mais pas dans l'immédiat.

Le porte-parole de la Maison Blanche, M. Larry Speakes, a précisé, de son côté, que les Etats-Unis *« étudiaient actuellement les besoins de l'armée libanaise »* et qu' *« aucune décision définitive »* n'avait encore été prise sur l'ampleur de l'aide militaire américaine.

M. Weinberger a observé, jeudi, que les effectifs actuels de l'armée libanaise (environ vingt-trois mille hommes) étaient insuffisants et devront être augmentés. Peu avant d'être assassiné, le président élu libanais Bechir Gemayel avait indiqué, lors d'un entretien, début septembre à Beyrouth, avec M. Weinberger, qu'il envisageait de les porter à cent mille hommes. Par ailleurs, un groupe de conseillers militaires américains pourraient se rendre à Beyrouth. M. Weinberger avait indiqué, la semaine dernière, que le Pentagone envisageait également d'organiser des stages d'entraînement accéléré pour des unités libanaises aux Etats-Unis, comme cela s'est fait récemment pour mille cinq cents soldats salvadoriens.

M. Weinberger n'a, par contre, fourni aucune précision sur la délicate question de la présence militaire américaine au Liban. Au Pentagone, comme au département d'Etat, on se refuse, pour l'instant, à spéculer sur la durée de la mission du contingent américain (mille deux cents « marines ») de la force multinationale, à Beyrouth. La relève, vendredi, de ce contingent par une autre unité de « marines » embarqués à bord du porte-hélicoptère *Inchon*, laisse cependant supposer que les Etats-Unis prévoient le maintien de cette force durant encore plusieurs semaines.

ASIE

LA RÉUNION DE LA CONFÉRENCE ÉPISCOPALE ASIATIQUE

Une petite communauté de soixante millions de fidèles

Bangkok. — La conférence de l'épiscopat asiatique qui s'est réunie du 20 au 27 octobre près de Bangkok (les deux précédentes assemblées avaient eu lieu à Taïpeh en 1974 et à Calcutta en 1978) s'était donné pour thème de réflexion : « L'Église en tant que communauté de foi en Asie. » A l'ouverture des débats, auxquels ont participé cinquante-deux évêques de quinze nationalités (pays communistes exceptés), a été lu un message de Jean-Paul II. Le pape a insisté sur la volonté du Christ de voir son Église « être et devenir toujours plus asiatique ».

De notre correspondant en Asie du Sud-Est

L'Église d'Asie est encore une Église en devenir. Ses soixante millions de baptisés ne représentent, dans cette partie du monde, qu'une infime minorité : 2,3 % de la population totale, 0,8 % seulement si l'on décompte les Philippines où 83 % des habitants se réclament du catholicisme. Cette Église de Rome connaît des fortunes diverses sur des terres « travaillées » en profondeur, depuis des siècles, par d'autres religions ou, plus récemment, par des idéologies nouvelles.

La conférence épiscopale s'est efforcée de réunir les maigres informations qui, par des voies détournées, lui parviennent de pays comme la Corée du Nord et le Cambodge où il n'y a plus ni clergé ni les lieux de culte, où subsistent, peut-être encore, dans l'ombre, de minuscules communautés de prières. De même, n'ont pu venir témoigner tous ceux qui vivent leur foi sous des régimes communistes, la Chine bien sûr mais le Vietnam aussi où les dirigeants ne font pas mystère de leur intention de « transformer l'Église en une religion au service de l'Etat ».

Les évêques d'Asie se sont aussi inquiétés des difficultés croissantes auxquelles se heurte l'Église en terre d'islam, au Bangladesh, en Malaisie et au Pakistan par exemple, face à la montée de l'intégrisme musulman. Ils ont constaté, d'une manière générale, le souci de toutes les religions d'adapter l'expression de la foi aux nécessités des temps modernes, et de se montrer ainsi plus « combatives ». A cet égard, le « groupe de protection du bouddhisme » vient de protester auprès du gouvernement thaïlandais contre les enseignements de l'Église locale qui, selon certains documents, viseraient à présenter leur religion comme un « sous-produit » du catholicisme, à faire du Bouddha un simple disciple du Christ.

En revanche, l'Eglise catholique a, semble-t-il, dans certains pays, le vent en poupe. L'exemple le plus spectaculaire est, à cet égard, celui de la Corée du Sud où, l'an dernier, l'on n'a pas compté moins de deux cent mille conversions. Créée en 1974, la société missionnaire locale se prépare même à envoyer des prêtres évangéliser l'Afrique. « L'Eglise coréenne récolte probablement les fruits d'une politique courageuse qui l'a conduite à prendre ses distances à l'égard du pouvoir, à se poser en force de contestation », *ont expliqué des évêques.*

La question demeure posée à l'Eglise d'Asie, comme aux autres Eglises du tiers-monde. Comment et jusqu'où s'identifier aux pauvres et aux opprimés ? Suffit-il de crier dans le désert, d'en appeler à la bonne conscience de chacun ? Faut-il aller, dans des circonstances très exceptionnelles, comme l'ont fait quelques prêtres philippins, jusqu'à prendre les armes pour annoncer la bonne nouvelle ?

JACQUES DE BARRIN.

A TRAVERS LE MONDE

Irlande du Nord

● UN ADOLESCENT CATHOLIQUE, M. Eamon Farrell, âgé de seize ans, a disparu depuis mercredi 27 octobre à Belfast, et demeure introuvable malgré les recherches de la police. Celle-ci redoute qu'il s'agisse d'une nouvelle affaire d'enlèvement, après celles qui se sont soldées par un triple assassinat au début de la semaine. — *(A.F.P.)*

Israël

● LE COMMANDANT EN CHEF DE L'ARMEE DE L'AIR ISRAELIENNE, le général David Ivri a quitté, mercredi 27 octobre, Israël pour le Chili, où il effectuera une *visite officielle de six jours*, a-t-on appris de source officiellelle, à Jérusalem. Le général Ivri répond ainsi à la visite que son homologue chilien, le général Fernando Matthei, avait faite en Israël en 1981. Ces contacts, estime-t-on à Jérusalem, pourraient se traduire par un renforcement de la coopération militaire israélo-chilienne. — *(A.F.P.)*

Italie

● LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ITALIENNE, M. Sandro Pertini, a intercédé pour le mathématicien soviétique Anatoli Chtcharanski effectue, depuis le 27 sep- à M. Brejnev, a-t-on annoncé, jeudi 28 octobre, au Quirinal. Condamné, en 1977, à treize ans de détention pour trahison et espionnage, M. Chtcharanski effectue, depuis le 28 septembre, une grève de la faim pour protester contre ses conditions d'internement. — *(A.F.P.)*

R. D. A.

● UN RESSORTISSANT OUEST-ALLEMAND, M. Dietrich Niestroj, a été condamné à la réclusion à perpétuité, jeudi 28 octobre, par le tribunal de Berlin-Est, sous l'accusation d'espionnage au profit du Bundesnachrichtendienst (B.N.D.), service de renseignement ouest-allemand, à qui il aurait livré depuis plusieurs années des informations économiques. — *(A.F.P.)*

République Sud-Africaine

● « BANNISSEMENT » PROROGE POUR M. BEYERS NAUDE. — Assigné à résidence et interdit de parole publique depuis octobre 1977, l'ancien directeur du défunt Institut chrétien d'Afrique australe, le révérend Beyers Naude, a été officiellement instruit, jeudi 28 octobre, de la prolongation, pour trois nouvelles années, de son ordre de *« bannissement »*. Agé de soixante-six ans, le plus influent des dissidents Afrikaners est, pour la seconde fois, condamné sans procès au silence et à l'isolement. Le *« bannissement »* s'apparente, en effet, à une sévère assignation à résidence avec interdiction de parole. Il est décidé par le ministre de la police seul et n'est pas du ressort des tribunaux. —*(Corresp.)*

Suriname

● PLUSIEURS MILLIERS DE PERSONNES ont manifesté et observé des arrêts de travail, jeudi 28 octobre, à Paramaribo, pour protester contre l'arrestation de M. Cyriel Daal, dirigeant de la centrale syndicale Moederbond. M. Daal est accusé d'avoir tenu des propos offensants à l'égard du chef du conseil national militaire, le lieutenant-colonel Desi Bouterse. — (A.F.P.)

Turquie

● LE COMMANDEMENT DE L'ÉTAT DE SIÈGE a publié, jeudi 28 octobre, un rapport sur les arrestations opérées durant les deux ans qui ont suivi le coup d'état militaire du 12 septembre 1980. Selon ce document, 56 486 personnes ont été arrêtées pour *« activités terroristes »* et 24 858 d'entre elles sont actuellement détenues dans des prisons de l'armée. 6 512 ont déjà été jugées et condamnées. Par ailleurs, plus de 200 anciens parlementaires, 80 avocats, une cinquantaine de journalistes et plus de 3 000 syndicalistes sont poursuivis par la justice à des titres divers. — *(A.F.P.)*

● RECTIFICATIF. — Une erreur de transmission a déformé dans l'article de notre correspondant en Algérie (*le Monde* du 29 octobre) le nom de la ville de Khenchela, qui était orthographié par erreur Khenchens.

LE DÉBAT BUDGÉTAIRE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La « zillmérisation » à la française...

La discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1983 devait s'achever vendredi 29 octobre. Les députés ont successivement adopté le barème de l'impôt sur le revenu, une simplification du régime d'imposition des plus-values, une taxation de l'excédent des provisions constituées par les entreprises d'assurances, la revalorisation du barème de l'impôt sur les grandes fortunes, la majoration du barème de la vignette automobile, enfin, l'augmentation des taux du droit de consommation sur les tabacs.

L'Assemblée a, d'autre part, adopté les nouvelles *dispositions suivantes : une extension du* bénéfice de la déduction pour frais de garde des enfants, la suppression de la notion de « chef de famille » et l'obligation pour les deux époux de signer désormais conjointement leur déclaration d'impôt, l'assujettissement à une taxe des sociétés installées dans des « paradis fiscaux » et qui possèdent des immeubles en France, l'extension aux syndicats d'une disposition exonérant les associations de la taxe sur les salaires, une augmentation de l'abattement consenti aux petits producteurs d'alcool.

L'Assemblée a, enfin, introduit dans la législation fiscale française la règle de la « Zillmérisation ».

Jeudi 28 octobre, l'Assemblée nationale poursuit la discussion des articles du projet de loi de finances pour 1983, dont les dispositions ont été analysées dans *le Monde* du 3 septembre.

● EPARGNE ET OBLIGATIONS

L'article 3 regroupe les mesures relatives à l'épargne investie en obligations et à d'autres placements à revenus fixes. Il vise notamment à favoriser l'épargne longue et le développement du marché obligataire. A l'initiative de MM. Jans (P.C., Hauts-de-Seine) et Frelaut (P.C., Hauts-de-Seine), l'Assemblée adopte — contre l'avis du gouvernement — un amendement limitant le bénéfice de l'augmentation de l'abattement sur les revenus d'obligations — de 3 000 à 5 000 francs — aux contribuables dont les revenus n'excèdent pas la limite supérieure de la dixième tranche du barème de l'impôt sur le revenu. Sur proposition de M. Marette (R.P.R., Paris), les députés adoptent un amendement maintenant à 38 % le taux du prélèvement libératoire de l'impôt sur le revenu pour les revenus perçus par les personnes physiques disposant de capitaux placés en compte courant d'associé et bloqués pendant une durée d'au moins cinq ans. (Le texte du gouvernement prévoit une augmentation de 38 à 45 % de cet abattement pour les bons et titres autres que les obligations émis à compter du 1er janvier 1983, lorsque le bénéficiaire des intérêts communique aux établissements payeurs, au moment du paiement, son identité et son domicile fiscal, et de 42 à 50 % si cette condition n'est pas remplie). Cet amendement répond au souci de prendre en compte les difficultés des P.M.E. Il est adopté contre l'avis du groupe communiste, M. Fabius, ministre du budget, déclarant à propos de cette mesure : *« Elle coûtera environ 60 millions de francs et la surveillance du blocage effectif des fonds paraît très aléatoire. Et ce ne sont pas les apports d'associé non dirigeant qui permettraient de renforcer les fonds propres des entreprises. »*

● IMPOSITION DES PLUS-VALUES

L'article 4 prévoit un dispositif de simplification des dispositions relatives à la taxation des plus-values, cet impôt ayant atteint, de l'avis de tous, un degré de complexité rarement égalé. Le coût de ce dispositif serait de 600 millions de francs en 1983. Le dispositif en vigueur, souligne M. Pierret (P.S., Vosges), rapporteur général de la commission des finances, est *« l'archétype même de l'impôt archaïque, inapplicable et dérisoire »*.

L'Assemblée adopte — contre l'avis du gouvernement — un amendement du groupe socialiste supprimant le dispositif prévu à l'article 150 M du code des impôts, qui ne prévoit l'application des abattements forfaitaires de 5 % et 3,3 % sur les plus-values immobilières qu'au-delà de la dixième année de détention. M. Fabius a expliqué que cette suppression pousserait à la rétention, non seulement des résidences secondaires, mais aussi des immeubles de rapport.

L'article 5 (suppression des droits de timbre sur les affiches, de la taxe perçue pour la délivrance des certificats de résidence, du droit de timbre sur les quittances, à l'exception du droit perçu sur les tickets du pari mutuel et les bulletins du loto national) est adopté sans modification.

● AIDE AUX ASSOCIATIONS ET AUX SYNDICATS

L'article 6 prévoit plusieurs dispositions destinées à encourager le secteur associatif :

1) *Afin d'alléger* la charge des associations régies par la loi de 1901, redevables de la taxe sur les salaires, celles-ci seront dispensées de cette taxe dans une limite annuelle de 3 000 francs. Cette mesure s'appliquera à la taxe due à raison des rémunérations payées à compter du 1er janvier 1983 ;

2) Une exonération partielle de la taxe professionnelle pesant sur *certaines entreprises de spectacles* ;

3) Un réaménagement de la fiscalité des revenus de la propriété littéraire, scientifique ou artistique.

L'Assemblée adopte un amendement du gouvernement étendant aux syndicats professionnels et à leurs unions la mesure d'allègement de taxes sur les salaires. M. Fabius, en réponse à M. d'Aubert (U.D.F., Mayenne), indique qu'en ce qui concerne la F.N.S.E.A., le gouvernement trouvera, s'il en est besoin, les adaptations nécessaires. Il ajoute : *« Il ne serait pas possible d'exclure une aussi grande association du bénéfice de cette mesure. »*

L'article 7 tend à encourager la constitution de sociétés coopératives de production. A cette fin, les salariés qui feraient apport à une société coopérative ouvrière de production des indemnités reçues des Assedic seraient autorisés à demander que l'établissement de l'impôt correspondant à ces indemnités soit différé, jusqu'au moment où les parts souscrites seraient cédées ou remboursées. Ainsi seraient procurées aux intéressés les disponibilités qui leur permettraient de faire face au paiement de l'impôt dû. L'Assemblée repousse notamment un amendement du groupe U.D.F. tendant à établir une véritable exonération des allocations ASSEDIC.

● T.V.A.

L'article 9 a pour objet d'assujettir à la T.V.A., à titre obligatoire, les prestations fournies par les professions juridiques et judiciaires autres que les avocats et les avoués d'appel, ainsi que les établissements privés de formation professionnelle. D'autre part, il vise à prolonger d'un an (jusqu'au 31 décembre 1983) l'application du régime actuel des publications non quotidiennes au regard de la T.V.A. Répondant à MM. Bélorgey (P.S., Allier) et Alphandery (U.D.F., Maine-et-Loire), qui, inquiets des conséquences de l'assujettissement à la T.V.A. des établissements privés de formation professionnelle, souhaitent que l'exonération soit étendue aux organismes sans but lucratif, M. Fabius indique : *« La meilleure solution serait d'adopter cet article et de préciser, par voie d'instruction, que toutes les formations dont le caractère social est particulièrement marqué — notamment celles qui s'adressent aux jeunes à la recherche d'un premier emploi ou à des chômeurs de longue durée — peuvent être exonérées. L'instruction,* ajoute-t-il, *sera libérale. »*

● TAXATION DES ENTREPRISES D'ASSURANCES

L'article 10 prévoit cinq sortes de dispositions :

1) Toute réintégration d'un excédent de provisions des entreprises d'assurances et de réassurances dommages sera assortie d'une taxe (à un taux égal à 1 % par mois), calculée sur l'avantage de trésorerie résultant, pour l'entreprise, de ce que la fraction excédentaire des provisions est réintégrée dans les résultats imposables de l'entreprise, plusieurs années après sa constitution ;

2) La constitution des provisions mathématiques que les compagnies d'assurances constituent pour les contrats d'assurances-vie capitalisation devra être étalée davantage dans le temps. Il s'agit de la règle dite de la « zillmérisation » qui existe dans certains pays de la C.E.E. (1).

3) La taxe sur les conventions d'assurances de 5,5 % à laquelle sont soumis les contrats individuels s'appliquera à certains contrats de groupe d'assurances-vie conclus dans un cadre professionnel (qui en étaient *jusque-là exclus*) ;

4) Les produits attachés aux bons, aux contrats de capitalisation, *ainsi qu'aux placements* de même nature souscrits à compter du 1er janvier 1983 seront soumis à l'impôt sur le revenu. (Ces produits sont constitués par la différence entre les sommes remboursées au bénéficiaire et le montant des primes versées.)

5) La contribution exceptionnelle de 1 % des institutions financières, instituée en 1982, est reconduite pour 1983.

L'Assemblée adopte sept amendements du gouvernement qui modifient ou précisent cet article sur, notamment, les points suivants :

a) Il est institué, pour le calcul de la taxe sur les excédents de provisions, une franchise égale à 3 % des sommes prélevées chaque année sur les provisions en cause. Cette franchise équivaut, pour l'ensemble des exercices concernés, à 3 % du total des provisions initialement prévues ;

b) Cette taxe s'appliquera à compter de l'exercice 1982 ;

c) L'application de la « zillmérisation » est limitée aux contrats et avenants souscrits à compter du 1er janvier 1982 ;

d) Les bons et contrats anonymes, *quelle qu'en soit la durée*, seront exonérés de l'imposition lorsque leur titulaire en demande le dénouement en raison de son licenciement, de sa mise à la retraite anticipée, de son invalidité grave ou de celle de son conjoint ;

e) Les bons ou contrats se dénonant non par un versement en capital mais par le versement d'une rente viagère ne seront pas soumis à l'impôt sur le revenu au titre des produits accumulés pendant la phase d'épargne.

A l'initiative de la commission, l'Assemblée décide que l'exonération de l'impôt s'appliquera aux produits attachés aux bons et contrats lorsque la durée du contrat est égale ou supérieure à six ans. Le gouvernement, qui souhaitait ramener ce délai de dix ans (ce que prévoyait le texte initial) à sept ans, s'est prononcé contre l'amendement de la commission. D'autre part, les entreprises déficitaires pourront reporter le paiement de la contribution exceptionnelle au 15 mai 1984.

● LE SEUIL DE L'IMPOT SUR LES GRANDES FORTUNES

Après avoir adopté l'article 11 (normalisation du régime des sociétés mères et de leurs filiales), l'Assemblée adopte l'article 12, qui concerne l'actualisation des seuils de l'impôt sur les grandes fortunes : le seuil d'imposition applicable en l'absence de biens professionnels est porté de 3 millions à 3,2 millions de francs (soit + 6,66 %).

L'abattement pour biens professionnels fait l'objet d'un relèvement de 10 %, passant de 2 millions à 2,2 millions de francs. Ainsi, le seuil d'imposition applicable aux titulaires de biens professionnels — s'ils bénéficient de la totalité de l'abattement — passe de 5 millions à 5,4 millions (soit + 8 %).

La revalorisation s'étend aux trois tranches d'imposition : la limite supérieure de la première tranche (taux de 0,5 %) est portée de 5 millions à 5,3 millions de francs (soit 6 %). Ces taux de revalorisation varient entre + 6 et + 10 %.

● LES TAUX SUR LES TABACS

L'Assemblée adopte ensuite l'article 13 (tarifs de la vignette automobile). A l'article 14 (diverses dispositions relatives au tabac, dont une modification des taux du droit de consommation sur les tabacs manufacturés vendus en France), les députés repoussent notamment un amendement de la commission tendant à supprimer les dispositions majorant les taux normalement applicables à la vente des tabacs.

M. Fabius note à ce sujet : *« Le gouvernement ne peut accepter une suppression qui signifierait une perte de recettes de 700 millions. Toutefois, il pourra décider une hausse des prix, et si l'arrêté pouvait être publié avant le vote définitif du budget, l'allègement de la fiscalité pourrait intervenir. Voilà à quoi le gouvernement s'engage. Cependant, il convient pour l'instant de prévoir la recette. »*

Parlant des *« explications satisfaisantes »* du gouvernement (jugement exprimé par M. Pierret), M. Marette (R.P.R., Paris) souligne : *« Je n'y ai rien compris. »* Défendant l'amendement de la commission, le rapporteur général avait indiqué : *« La commission souhaiterait que la hausse de la fiscalité soit remplacée par des hausses des prix de vente au détail, qui éviteraient d'aggraver la situation financière du EITA, tout en procurant au fisc des recettes supplémentaires : par exemple, 4,3 % au 1er novembre 1982 et 4,7 % au 1er décembre. »*

La majoration prévue par le texte aurait les conséquences suivantes : de 3,80 francs à 4,10 francs (+ 7,9 %) pour les Gauloises ; de 7 francs à 7,60 francs (+ 8,6%) pour les Marlboro ; de 4,90 francs à 5,30 francs (+ 8,1 %) pour les Gitanes.

L'Assemblée adopte ensuite un amendement du gouvernement tendant à porter de 500 francs à 700 francs l'abattement consenti aux petits producteurs d'alcools, ce à partir du 1er février 1983. M. Fabius explique que cette disposition correspond au souhait de Mme Dupuy (P.S., Gers) et de nombreux autres parlementaires. Un court dialogue s'engage à ce sujet :

M. Marette. — *« J'imagine que c'est en parfaite cohérence avec le plan de M. Bérégovoy (2) ?*

M. Fabius. — *« Absolument. M. Bérégovoy avait d'ailleurs annoncé cette mesure, qui a fait l'objet d'une concertation.*

M. Marette. — *« Avec Mme Dupuy ?*

M. Fabius. — *« Non, avec M. Bérégovoy !*

Mme Dupuy rappelle que la détaxe s'applique sur chacun des quinze premiers hectolitres d'alcool pur vendus, et souligne que l'amendement *« permettra de maintenir à un niveau concurrentiel les petites exploitations qui sont tissu économique de nos régions agricoles »*.

L'Assemblée adopte ensuite l'article 15, qui a notamment pour objet de transférer aux régions le produit de la taxe sur les « cartes grises », puis un amendement de M. Douyère (P.S., Sarthe), qui prévoit notamment que les actes passés par les communes ou syndicats de communes, les départements, les régions et les établissements publics communaux, départementaux ou régionaux sont exonérés de droits de timbre, d'enregistrement et de taxe de publicité foncière *« sous réserve que la délibération de l'autorité compétente pour décider l'opération fasse référence aux dispositions législatives en cause et soit annexée à l'acte »*. Cette mesure est compensée par une hausse des tarifs du droit de timbre sur les cartes d'entrée dans les casinos.

La séance est levée, vendredi 29 octobre, à 1 h 30, la suite du débat étant renvoyée à 9 h 30.

L. Z.

(1) La « zillmérisation » consiste pour une compagnie d'assurances à provisionner, par avance, sur les deux premières années d'un contrat d'assurance sur la vie, la totalité de la rémunération de l'intermédiaire (agent ou courtier d'assurances), versée, en théorie, chaque année pendant la durée du contrat (de dix à vingt ans). A cette provision, qui vient s'inscrire en déduction du bénéfice imposable, vient s'ajouter l'inclusion de cette rémunération dans les « provisions mathématiques » de la compagnie d'assurances, réserves constituées par le prélèvement sur les primes pour garantir l'exécution du contrat.

Cette inclusion est considérée comme une double déduction fiscale jugée abusive, et il est proposé de la réintégrer dans le calcul du bénéfice imposable des compagnies d'assurances. Cette mesure devrait rapporter 1 milliard de francs en 1983 et 250 millions les années suivantes.

M. Zillmer était un actuaire allemand, expert en assurance-vie. Le Robert donne du mot « actuaire » la définition suivante : *« Du latin actuarius,* sténographe, scribe chargé des procès-verbaux ». *Spécialiste de la statistique et du calcul des probabilités appliqués aux problèmes d'assurances, de prévoyance, d'amortissement. »*

(2) *Le* projet portant diverses mesures relatives à la Sécurité sociale, présenté par M. Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, prévoit, notamment, la création d'un timbre sur les bouteilles d'alcool de plus de 25 degrés (10 F pour les bouteilles d'un litre). Cette disposition avait été vivement contestée par les députés (*voir le Monde du 21 octobre*).

● *Le groupe communiste de l'Assemblée nationale* a protesté, jeudi 28 octobre, contre la *« manière discriminatoire »* dont il avait été rendu compte, par les radios et les chaînes de télévision, du débat sur le projet de loi de finances pour 1983. Le bureau du groupe a demandé à la Haute Autorité de la communication audiovisuelle de *« prendre les mesures nécessaires pour que soit respectée l'objectivité de l'information »*. Les députés communistes soulignent, notamment, *« le cas de TF 1, qui, privilégiant les orateurs de l'opposition, a passé quasiment sous silence les porte-parole de la majorité, en particulier le président du groupe communiste »*.

● *La Documentation française* réédite l'ouvrage de M. Didier Maus sur *« la pratique institutionnelle de la Ve République »*. Outre de nombreuses mises à jour, cette seconde édition comporte des indications documentaires complémentaires, un index sommaire du contentieux constitutionnel et une table analytique des matières de la Constitution.

★ (715 pages, 160 F. *La Documentation française*, 29-31, quai Voltaire. 75340 Paris Cedex 07.)

États et collectivités territoriales : le Sénat veut qu'au partage des compétences corresponde un partage des ressources

Le Sénat a commencé jeudi 28 octobre l'examen des articles du projet de loi relatif à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat. La discussion de ce texte a repris vendredi matin et doit se poursuivre jusqu'au dimanche 7 novembre. Plusieurs modifications ont été apportées dès le vote des premiers articles, le plus souvent en accord avec le gouvernement. De part et d'autre, en effet, le débat a été marqué par le désir de conciliation.

« Nous voulons, a souligné le rapporteur de la commission des lois, M. Girod (gauche-dém., Aisne), *contribuer à rendre viable et cohérente la décentralisation. Entreprise difficile car la réflexion sur la place des collectivités territoriales dans l'Etat n'a jamais beaucoup intéressé les juristes français. »* Le rapporteur observe que dans ce projet de partage des compétences, *« nulle part d'action de l'Etat n'est limitée »*. Aucune compétence n'est transférée en totalité ou à titre exclusif à une collectivité territoriale.

Les modifications

Ce souci de cohérence conduit le rapporteur à proposer et à faire adopter un article additionnel après l'article 2, qui pose et définit le principe général des « blocs de compétences » :

● « La répartition des compétences entre les collectivités territoriales et l'Etat s'effectue en distinguant celles qui sont mises à la charge de l'Etat et celles qui sont dévolues aux communes, aux départements ou aux régions de telle sorte que chaque domaine de compétence ainsi que les ressources correspondantes soient affectés en totalité soit à l'Etat, soit aux communes, soit aux départements, soit aux régions. »

● D'autre part, le statut des établissements publics et en particulier la composition de leur conseil d'administration devront assurer aux collectivités territoriales une représentation correspondant à la part de celles-ci dans le financement de ces établissements.

● Par amendement, le Sénat a décidé que la présente loi entrera en vigueur au plus tôt le 31 mars 1983 et que l'ensemble des transferts de compétences et de ressources devra être achevé au plus tard le 31 décembre 1986.

● Il est précisé que le personnel des services de l'Etat nécessaire à l'exercice des compétences nouvelles reste régis par les statuts applicables lors de l'entrée en vigueur de la loi.

● Par cent quatre-vingt-quinze voix contre zéro, le Sénat a adopté un amendement qui fixe notamment que :

« Les transferts de compétences prévus par la présente loi et par toute loi ultérieure sont accompagnés du transfert par l'Etat aux communes, aux départements et aux régions des ressources nécessaires à l'exercice satisfaisant de ces compétences par les collectivités concernées. »

A. G.

LE DIFFÉREND SUR LES SÉQUELLES DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

L'Élysée confirme aux rapatriés les engagements de M. Mitterrand

MM. Lionel Jospin, premier secrétaire du P.S., Jean Poperen, numéro deux du parti, et Pierre Joxe, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, se sont entretenus, pendant deux heures environ, jeudi soir 28 octobre, à l'hôtel Matignon, avec M. Pierre Mauroy. Le chef du gouvernement avait à ses côtés le ministre chargé des relations avec le Parlement, M. André Labarrère, le ministre chargé de l'emploi, M. Jean Le Garrec, et son directeur de cabinet, M. Michel Delebarre.

Cette réunion, prévue depuis longtemps, s'inscrivait dans la série des échanges de vues que les dirigeants du P.S. ont désormais, à intervalles réguliers, avec le premier ministre afin d'améliorer la concertation interne à la majorité sur l'application de la politique gouvernementale. Le principe de ces réunions avait été arrêté au cours du séminaire du 16 juillet dernier, à Maisons-Laffite, entre les ministres socialistes, les représentants des parlementaires et les membres du bureau exécutif du parti. La présence de M. Le Garrec s'explique surtout par le rôle officieux de coordination qu'il joue, en ce domaine, à la demande de M. Mauroy.

Le premier ministre et ses hôtes ont longuement discuté du différend sur l'effacement des séquelles de la guerre d'Algérie. A l'issue de ces entretiens, toutefois, les participants n'ont fait aucune déclaration.

En fin d'après-midi, à l'Élysée, le porte-parole du mouvement Recours (Rassemblement et coordination unitaire des rapatriés et spoliés d'outre-mer), M. Jacques Roseau, avait été reçu, à la demande de M. François Mitterrand, par MM. Michel Charasse, conseiller auprès du secrétaire général, et Jacques Ribs, chargé de mission, auxquels il avait exposé le point de vue des associations de rapatriés. Ceux-ci lui ont confirmé le souci du président de la République de voir l'ensemble de ses engagements à l'égard des rapatriés entrer dans les faits.

Commentant la situation, M. Claude Estier, député de Paris, écrit dans *l'Unité*, hebdomadaire du P.S., daté du 29 octobre : *« Il s'agit, certes, d'une affaire sérieuse mais qu'il est absurde de présenter en termes d'affrontement entre le pouvoir exécutif et la majorité qui le soutient sans défaillance depuis juin 1981 (...). Le projet relatif aux événements d'Algérie (...) a engendré non pas une opposition de fond — l'amnistie est depuis longtemps approuvée par tous, — mais celle de deux « symboliques » : celle du président de la République, fondée sur l'idée historique de la réconciliation nationale, qui suppose un pardon total et donc l'effacement de toutes les traces d'une période qui fut dramatique pour la France ; celle d'un grand nombre de députés socialistes qui, ayant été mêlés politiquement ou physiquement à la guerre d'Algérie, ont du mal à admettre qu'un oubli absolu recouvre désormais les événements qu'ils ont vécus il y a à peine plus de vingt ans. »*

M. Estier se déclare *« tout à fait convaincu que, avant la seconde lecture du projet, une base d'accord sera trouvée, qui respecte les engagements pris par le président de la République, que nul ne saurait lui reprocher de vouloir tenir. »*

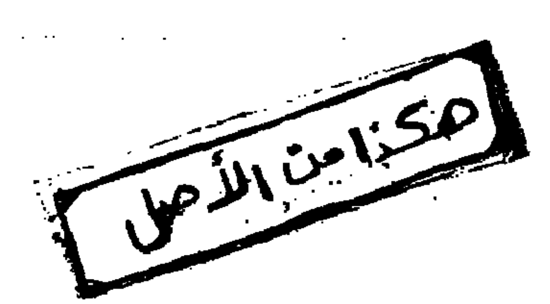
Pour sa part, Pierre Charpy estime, vendredi 29 octobre, dans la *Lettre de la Nation*, organe du R.P.R., que M. Joxe ne respecte pas la Constitution quand il demande aux députés socialistes ayant voté contre l'amendement de leur groupe relatif aux anciens généraux factieux de *« rectifier »* ce vote (*le Monde* du 28 octobre). Il souligne que l'article 27 de la Constitution stipule : *« Tout mandat impératif est nul. Le droit de vote des membres du Parlement est personnel. »* M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., soutient le même point de vue. Il écrit notamment, dans le *Figaro* de vendredi : *« L'intervention du président du groupe socialiste auprès de ses collègues viole délibérément la Constitution.*

« Certes, M. Joxe invoque opportunément l'article 3 des statuts du P.S. (...). Mais, loin de justifier ainsi sa démarche, il ne fait que souligner l'anticonstitutionnalité des statuts et des règles de fonctionnement interne de son parti.

« Qu'il le fasse ostensiblement et publiquement est révélateur d'une certaine conception de l'État. »

De son côté le secrétariat d'État aux rapatriés a souligné, jeudi, à la suite du point de vue du général Binoche publié par *le Monde* du 28 octobre, sous le titre « A sens unique » : *« Le projet de loi, loin d'être à sens unique, vise à une réconciliation la plus large possible. L'article 4 du projet gouvernemental prévoit explicitement que les fonctionnaires, militaires et magistrats, ayant démissionné pour des motifs politiques en liaison avec les événements d'Afrique du Nord ou d'Indochine, pourront bénéficier des dispositions de la loi. Ainsi la préoccupation exprimée par le général Binoche a déjà été prise en compte par le gouvernement. »*

● *M. François Mitterrand* s'est rendu, jeudi 28 octobre, à Jarnac (Charente), où réside sa sœur, Mlle Jacqueline Mitterrand. Le président de la République, qui voyageait dans une voiture sans escorte, s'est recueilli sur la tombe de ses parents, puis il s'est rendu près de Bordeaux dans la propriété de Me Roland Dumas, député P.S. de la Dordogne, où il a dîné. Le chef de l'État passe le week-end dans sa résidence de Latché, dans les Landes.



LE NOUVEL observateur

Bonjour Messieurs Tout-le-monde et Chacun-de-nous !

En quoi les Français ont-ils confiance ?

Une grande enquête de la Sofrès.

"Voici, pour qui s'interesse à la société française, le sondage le plus *significatif* que l'on ait publié depuis longtemps". Au moment où le gouvernement, les partis, les syndicats et les médias se demandent, avec inquiétude, où en sont les Français, Le Nouvel Observateur apporte la réponse.

Cette semaine, le premier volet de l'enquête :

Quelles sont les **valeurs** - famille, progrès, travail, idéal politique - auxquelles croient les Français ?

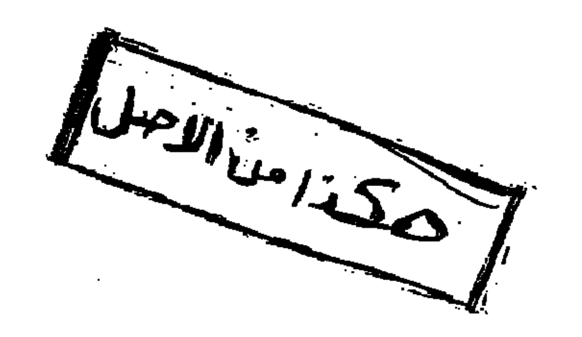
Quelles **institutions** - police, Parlement, école, justice - considèrent-ils comme les plus *solides* ?

Quels sont les **partis** les plus fiables ?

Commentaires de Robert Badinter, André Burguière, Jérôme Jaffré, Jacques Julliard et René Rémond.

La semaine prochaine, deuxième partie : la *confiance* des Français en ce qui concerne l'économie, les entreprises et les syndicats.

La semaine suivante : le palmarès des professions. Les Français ont-ils confiance en leurs avocats, leurs patrons, leurs enseignants, leurs fonctionnaires, leurs médecins, leurs commerçants...?



POLITIQUE

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

MM. Jospin et Marchais vont se rencontrer pour éviter l'enlisement des discussions sur le plan local

Les dirigeants socialistes ont décidé, comme l'avait annoncé M. Lionel Jospin à Marseille (*le Monde* du 26 octobre), d'accélérer les négociations avec le P.C.F. sur la préparation des élections municipales. Le premier secrétaire du *P.S.* a adressé, jeudi *28* octobre, au secrétaire général du P.C.F. (dont la visite en Corée du Nord, faisant suite à son voyage en Chine, s'achève vendredi), une proposition de rencontre, à laquelle M. Paul Laurent, chargé des relations avec les socialistes au secrétariat du comité central du P.C.F., a, sans attendre le retour à Paris de M. Georges Marchais, répondu favorablement.

Les socialistes ne souhaitent pas laisser se développer les conflits entre organisations locales des deux partis, la situation étant d'ores et déjà bloquée dans un certain nombre de villes et risquant de s'aggraver encore. Il s'agit donc de « recadrer » les discussions au niveau des responsables nationaux, au cours d'une rencontre qui devrait être fixée au 10 novembre.

En proposant de se référer, pour la répartition des sièges sur les listes d'union, aux élections des trois dernières années (cantonales de 1979, présidentielle et législatives de 1981, cantonales de 1982), les socialistes s'en tiennent à la position qui avait été celle du P.C.F. lors des négociations préalables aux élections municipales de 1977. Les communistes demandent, pour leur part, la reconduction des équipes élues en 1977, mais l'évolution des discussions fait apparaître la possibilité d'un compromis entre les deux positions, qui consisterait à intégrer, dans le calcul de l'influence des deux partis, les élections législatives de mars 1978.

Les socialistes sont hostiles, en revanche, pour ce qui est des villes à direction communiste, où le P.C.F. est à présent devancé par le P.S., à une solution qui consisterait, comme le proposent les communistes, à garder le maire, mais à donner au *P.S.* la majorité des sièges sur la liste. Il y aurait là, estime-t-on au P.S., le germe de conflits futurs entre le maire et son conseil.

La question est de savoir si le P.C.F. accepterait dans certains de ces cas, de présenter sa propre liste au premier tour, la loi électorale permettant la fusion au second tour. Dans d'autres cas, les socialistes pourraient envisager des sacrifices. En tout état de cause, un accord devrait intervenir au plus tard, selon les socialistes, à la fin de l'année.

PATRICK JARREAU.

M. Lionel Jospin, premier secrétaire du parti socialiste, a adressé, jeudi 28 octobre, la lettre suivante à M. Georges Marchais : « *Cher camarade, depuis seize mois, nos deux partis sont associés au gouvernement de la France, sur la base de l'accord politique de juin 1981, et contribuent à la politique de changement. Dans ces conditions, il apparaît à notre bureau exécutif national qu'il convient de nous préparer de façon plus précise à aborder ensemble les élections municipales. A cet effet, notre bureau exécutif propose que, dans les meilleurs délais, des délégations de nos deux partis se rencontrent afin d'examiner les conditions d'un accord pour les élections municipales. En raison de l'importance des questions que nous devons aborder, notre bureau exécutif estime souhaitable que les deux secrétaires de parti conduisent les délégations. Crois, cher camarade, à mes amicales et socialistes salutations.* »

M. Paul Laurent, membre du secrétariat du comité central du P.C.F., a répondu par la déclaration suivante : « *Faire progresser dans l'union de la gauche le rassemblement de toutes les forces attachées au succès de la politique nouvelle voulue par le pays, c'est ce qui guide depuis des mois la démarche des communistes pour les élections municipales. De là notre proposition, maintes fois réaffirmée, que se constituent partout, dans ce but, dans toutes les communes, de larges listes d'union de la gauche.*

» *Chacun sait que le secrétaire général de notre parti conduit actuellement une délégation en République populaire et démocratique de Corée, mais je puis néanmoins déclarer dès à présent que la proposition d'une rencontre au plus haut niveau avec le parti socialiste, pour avancer dans la voie de l'union, ne peut qu'avoir notre approbation immédiate.* »

M. JEAN POPEREN : le P.C.F. est partagé

M. Jean Poperen, membre du secrétariat national du parti socialiste, analyse, dans son bulletin *Synthèse-Flash*, les rapports entre le P.C.F. et le P.S. après la critique formulée au comité central du P.C.F., les 4 et 5 octobre, sur l'action du gouvernement. « *Si le climat s'est apaisé, la clarté ne s'est pas faite complètement pour autant* », écrit M. Jean Poperen.

Le dirigeant socialiste estime qu'« *on ne saurait s'en étonner, si l'on songe que le P.C.F. est actuellement partagé entre des motivations en sens contraire, qui s'exercent sur des plans différents : solidarité effective de toutes les forces de gauche dans la réussite ou l'échec, besoin d'entretenir son image propre, pression venue de la partie de ses militants opposée à la présence au gouvernement, préoccupation de reprendre au P.S. les voix conquises par lui sur son propre électorat en 1981.* »

Selon M. Jean Poperen, « *la situation est complexe, et selon qu'on parle de soutien actif des masses, de leur adhésion, de leur mobilisation nécessaire, comme le fait le P.S., ou de leur « intervention », comme le fait le P.C., l'éclairage varie* ». Il estime que « *le P.C. joue sans doute de cette ambiguïté, mais il n'est pas certain qu'il la maîtrise complètement dans la période actuelle* ».

M. Jean Poperen conclut : « *La rencontre entre le premier ministre et les parlementaires communistes [le 14 octobre est venue confirmer que rien n'était changé dans la stratégie du P.C.F.* »

« Révolution » : le P.S. cherche une marge d'autonomie

L'hebdomadaire communiste *Révolution* consacre un article, dans son numéro daté 29 octobre-4 novembre, à la campagne de mobilisation du parti socialiste. Gilbert Wasserman observe, d'abord, qu'« *on a vu, en un court laps de temps, les élus socialistes, sensibles au malaise qu'avait provoqué le recul gouvernemental sur le remboursement des I.V.G., contribuer à ce que cette question revienne à l'ordre du jour. Sans reprendre l'ensemble des propositions faites par les communistes pour modifier le projet gouvernemental concernant le déficit de la Sécurité sociale*, ajoute-t-il, *ils se sont associés aux députés communistes pour refuser le régime de cotisations qui avait été envisagé pour les préretraités.*

Sur le problème de la loi effaçant les séquelles de la guerre d'Algérie, un de leurs amendements, rejoignant un de ceux formulés par le groupe communiste, permettait d'exclure de la loi les généraux félons. Faut-il parler de fronde ? A l'évidence non, plutôt d'une exploration de ce que le P.S. pourrait se donner comme marge nécessaire d'autonomie, dans un moment où il lui est surtout demandé de soutenir sans réserves tous les aspects de la politique économique et sociale mise en œuvre. ».

Gilbert Wasserman évoque, ensuite, « *la façon dont le P.S. envisage la place des travailleurs dans les batailles politiques en cours* ». Il écrit : « *Par leur soutien et leur acceptation du fait qu'on ne peut faire mieux aujourd'hui, ils permettront au gouvernement de réussir demain. Appel est donc fait aux travailleurs, mais plus à un soutien contre la droite qu'à une action susceptible d'améliorer les rapports de force face au patronat. Les contraintes doivent être prises en compte, mais l'intervention des travailleurs n'est pas présentée comme susceptible de les faire, dès aujourd'hui, évoluer. Les militants socialistes ont pour fonction d'accompagner le mouvement et de le justifier, pas de le devancer.* »

SITUATIONS

ESSONNE

● ÉVRY. — M. Jacques Guyard, député socialiste de la deuxième circonscription de l'Essonne, conduira la liste de l'opposition à Évry. Le maire sortant est M. Claude Jeanlin, P.S., conseiller général du canton d'Évry.

NORD

● A AVESNES-SUR-HELPE, M. Didier Willot, chef du service de presse de M. Pierre Mauroy, conduira la liste de la majorité. Le maire sortant est M. Arthur Moulin, R.P.R.

POLÉMIQUE ENTRE « L'HUMANITÉ » ET M. PAUL THOREZ

M. Paul Thorez, fils de Maurice Thorez, secrétaire général du P.C.F. de 1931 à 1964, a répliqué, jeudi 28 octobre, sur Europe 1, à un article intitulé « Une légère nausée » que lui avait consacré, mercredi, *l'Humanité*, à propos de son livre *les Enfants modèles* et de l'écho que lui avait donné *France-Soir*.

« *Je constate*, a dit M. Thorez, *que ce livre provoque une « nausée », que ne provoque pas l'état de guerre en Pologne ni le cadavre d'un jeune métallurgiste, membre de Solidarité, assassiné la semaine dernière. Cela, je le déplore pour le journaliste anonyme de ce journal.* » M. Thorez a ajouté : « *On m'accuse de cracher sur la tombe de mon père. Cela prouve, qu'on n'a pas lu ce livre qui est, plutôt, un hommage à mon père.* » Il a souligné que « *Les trois quarts de ce livre sont une évocation d'un camp de vacances exceptionnel, de grand luxe — une espèce de Californie soviétique — qui se trouve en Crimée et réservé, je m'en suis aperçu plus tard, aux enfants de l'élite, la nomenklatura en général.* »

L'article de l'organe communiste accusait M. Paul Thorez de « *S'abriter derrière la mémoire de son père pour reprendre, contre les communistes, leur parti et les pays socialistes les injures habituelles, qui traînent depuis un demi-siècle dans les poubelles de l'histoire.* » « *Sans doute l'histoire offre-t-elle suffisamment d'exemples de fils qui trahissent l'enseignement de leur père et viennent même cracher sur sa tombe. Mais à la lecture de ce morceau choisi par le quotidien de M. Hersant on éprouve une légère nausée* », ajoutait *l'Humanité*.

REUNI EN BUREAU POLITIQUE

Le P.R. se cherche un « style »

Après s'être choisi un nouveau « patron » qui s'est efforcé dans les semaines qui ont suivi son élection, le 25 septembre, d'organiser le travail au sein de son équipe dirigeante, notamment en précisant les attributions de chacun, le parti républicain se cherche un « *style* ».

Au cours d'une première réunion le 14 octobre, les membres du bureau politique avaient manifesté leur « *inquiétude* » devant « *le flottement et la cacophonie* » de l'opposition face à la « *nouvelle* » politique gouvernementale. *Il leur apparaissait que le* gouvernement « *socialo-communiste* » avait su, en donnant à sa politique une « *apparence de rigueur* », renforcer son crédit dans l'opinion. Ces premières constatations ont conduit les membres du bureau politique, réuni une deuxième *fois jeudi 28 octobre, à s'interroger non seulement sur les conséquences de ce qu'ils ont qualifié de « formidable opération de propagande »*, mais aussi sur l'attitude « *hésitante* » de l'opposition dans ce contexte, et sur la stratégie propre du P.R., son langage et l'image qu'il veut se donner. Cette réflexion a été menée à partir d'un texte présenté par M. François Léotard, secrétaire général du parti, et rédigé par M. Alain Madelin, délégué national.

Au cours de cette même réunion, qui s'est tenue à huis clos, le P.R. a longuement évoqué la préparation des élections municipales. *Comme avait pu le regretter*, avec quelque vigueur, M. Valéry Giscard d'Estaing lors du dernier bureau politique de l'U.D.F., le 21 octobre, le P.R. a jugé que les négociations menées par l'U.D.F. avec le R.P.R. manquent de détermination et l'amènent à *trop* concéder au parti de M. Chirac.

Animé par M. Roger Chinaud, délégué national, chargé des élections, le débat sur les municipales a tourné, jeudi, autour de l'idée que l'U.D.F. ne « *joue pas complètement son rôle* » dans les négociations avec le R.P.R. Le P.R. a estimé que, dans ce cas, il fallait très rapidement, avant que s'enveniment les tensions sur le terrain, exiger des rencontres avec les principaux responsables du R.P.R. chargés de l'organisation des élections, au niveau national.

Il pourrait même tenter de négocier directement avec R.P.R. là où il estime que la situation l'exige.

Le P.R. a, dans certaines villes, distribué ses propres investitures, selon une stratégie que l'on qualifie à l'U.D.F. de « *principe de Meaux* ». Dans cette ville de Seine-et-Marne, M. Léotard a, en effet, envoyé une lettre de soutien à M. Robert Héraud, ancien député (U.D.F.-P.R.), qui s'oppose à M. Jacques Larché, sénateur (R.I.), soutenu par l'Union départementale de l'U.D.F. et le R.P.R. Cela, explique-t-on au P.R., pour répondre à une stratégie du plus long terme qui pourrait permettre à M. Héraud, lors des prochaines élections législatives, de reconquérir son siège de député de la troisième circonscription de Seine-et-Marne, perdu au profit d'un socialiste en juin 1981.

« Eviter les excès de langage »

A ce débat sur les municipales a succédé la discussion sur les orientations nouvelles du gouvernement et la stratégie du P.R. En ce qui concerne la situation économique, le texte soumis au bureau politique note que « *les dégâts sont considérables* » et que, « *si les socialistes ne peuvent redresser la barre, ils s'efforcent, en revanche, de modifier le rythme de cette dégradation* » de l'économie, notamment par « *des astuces de présentation statistiques* » ou par l'« *institution éventuelle d'un double marché des changes* ».

Ce rapport relève une « *prise de conscience de la nocivité du socialisme* » et juge que l'on assiste à un « *retour de ceux qui, au sein de certaines catégories, avaient voté en faveur des socialistes ou s'étaient abstenus* ». Mais il ajoute que, s'il y avait beaucoup de « *désillusions* » chez les jeunes, « *on ne constate pas le même mouvement de désaffection chez les ouvriers et les employés* ». Il rappelle les « *succès* » obtenus aux élections législatives partielles et aux cantonales, mais ne retient pas l'hypothèse d'un « *transfert de voix significatif* ».

En ce qui concerne la « *prise en main de tous les rouages du pouvoir* », le texte souligne que celle-ci « *semble s'accélérer dangereusement* » et que l'on « *commence à constater ses effets dans des secteurs-clés* », notamment l'audiovisuel.

Le parti républicain s'interroge sur l'attitude de l'opposition, qui, en partie, par la voix de certains de ses leaders, a aidé les socialistes à faire passer leur message de rigueur. On peut lire notamment : « *A la veille de l'été (...), les socialistes ont réussi une formidable opération de propagande, qui a commencé par le fait de présenter une politique budgétaire qui aggravait le déficit par rapport à l'an dernier comme une politique de rigueur et de réalisme. L'opinion s'accorde donc maintenant à penser qu'il y a une nouvelle politique socialiste. Une politique de rigueur, une politique plus réaliste (...).*

» *Les réactions de l'opposition sur ce point n'ont pas été assez vives et, bien pis, de nombreux leaders d'opposition sont venus conforter cette interprétation. Certes, la cure d'austérité socialiste s'accompagne de nombreuses mesures impopulaires. Mais des voix dans l'opposition se sont élevées pour dire qu'elles étaient « courageuses » et que l'opposition aurait sans doute pris les mêmes.* » Sur ce point, le rapport conclut : « *Le résultat, c'est que les socialistes réussissent à faire passer le message* » selon lequel la modification de leur politique est la conséquence de l'aggravation de la crise internationale et non de leurs « *erreurs passées* » et que, d'autre part, l'austérité est « *inévitable* », et mieux vaut l'« *austérité socialiste* ».

Le texte ajoute : « *Dans le même temps, les socialistes s'emploient à communiquer l'image d'une opposition revancharde, sans projets, divisée, braillarde, à la limite de la déstabilisation et du complot* ».

Ce premier bilan conduit le P.R. à s'interroger sur son langage. Le parti républicain pense trouver son efficacité en adoptant une « *ligne d'opposition ferme et résolue* » dans le fond, mais « *modérée sur la forme* ». « *Nous devons éviter les excès de langage* », précise le texte.

A ce sujet, M. Gérard Longuet, délégué national, chargé des finances du parti, qui ne passe pas pour être l'un des plus modérés, est intervenu pour regretter le caractère excessif des propos tenus récemment par M. Poniatowski, président d'honneur du P.R., qui avait qualifié M. Mitterrand de « *super-Charlot* ». Ce dernier a précisé qu'il avait eu « *parfaitement conscience* » de ce qu'il faisait. « *Chacun a son style* », a-t-il dit, et le P.R. ne doit pas s'amputer d'une partie de lui-même. Il constatait que, somme toute, cela avait été une « *bonne affaire* » pour le P.R., avis qui, finalement, est assez partagé au parti républicain.

Le texte proposé au bureau politique propose une première définition des « points forts » du P.R.

« *Opposant résolu* » le P.R. veut s'attacher à illustrer l'« *échec du socialisme* », l'échec économique et « surtout social ». Il rejoint ainsi le R.P.R. qui, au cours se ces journées parlementaires de la Grande Motte avait largement développé ce thème de l'échec social du gouvernement (*le Monde* du 28 septembre).

Le P.R. qui se veut, « *non une force d'appoint* » mais « *une force de rassemblement* », dont « *le message et l'image couvrent toutes les catégories sociales* » pense avoir « *la vocation d'accueillir les jeunes leaders d'opinion à la recherche d'un engagement politique* ».

« *Parti de progrès* », il se sent le mieux armé pour être le « *détenteur de la principale pensée alternative au socialisme* » et donc pour « *formuler les idées-forces de l'après-socialisme* ».

« *Parti modéré, méfiant des solutions autoritaires* », il récuse toute « *volonté de revanche* ».

« *Parti de la liberté* », il veut apparaître comme « *extrêmement libéral, à la pointe du combat pour les libertés et les droits de l'homme* »

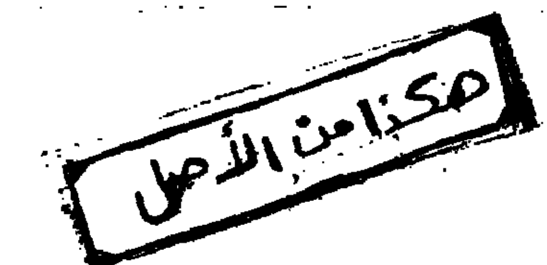
« *Parti de la générosité* », il n'entend plus être « *identifié comme le tenant d'un discours essentiellement économique, empreint d'un certain égoïsme social* ».

Ces quelques axes de réflexion ont orienté la discussion au cours le laquelle il a été fait référence au texte de M. Jean-Pierre Soisson, publié dans nos colonnes (*le Monde* du 26 octobre), et dans lequel il développait la thèse de la nécessité pour l'U.D.F. de s'« *assurer le centre gauche* », et la « *droite professionnelle* ».

En choisissant la modération dans la forme — ou du moins en exprimant ce choix — le parti répubicain entend se démarquer du R.P.R. et attirer à lui de nouvelles catégories sociales. En prônant le fermeté, une opposition « *globale et argumentée* » mais non « *systématique* », *il cherchera à ne pas lui laisser occuper tout le terrain.*

Le 4 novembre, l'équipe restreinte de délégués nationaux qui entourent M. Léotard se réunira à huis clos pour prolonger cette réflexion et définir le « message » du parti répubicain. Trois jours plus tard, le 7 novembre, M. Léotard sera l'invité du « *Club de la presse* » d'Europe 1. Ce sera sa première intervention publique, depuis son élection au secrétariat général du P.R. le 25 septembre.

CHRISTINE FAUVET-MYCIA.



DEFI
aux
VENTES LIQUIDATION
-20%

MANTEAUX

Rat d'Amérique	~~7250 F~~	5800 F
Murmel	~~6850 F~~	5450 F
Queue de Vison	~~6750 F~~	5400 F
Pahmi	~~7650 F~~	6100 F
Ragondin	~~5750 F~~	4600 F
Marmotte Canada	~~13750 F~~	11000 F
Zorinos	~~5850 F~~	4650 F
Castor rasé	~~11750 F~~	9400 F
Opossum d'Amérique	~~4350 F~~	3450 F
Astrakan pleines peaux	~~4850 F~~	3850 F
Patte d'Astrakan	~~2650 F~~	2100 F
Chevrette	~~3250 F~~	2600 F
Lapin Castorette	~~2450 F~~	1950 F
Lapin naturel	~~1750 F~~	1400 F
Vison Koh-I-Noor	~~11750 F~~	9400 F
Vison allongé pearl	~~15750 F~~	12600 F
Vison dark	~~16250 F~~	13000 F
Vison ranch	~~17850 F~~	14250 F
Vison pastel	~~19750 F~~	15800 F

VESTES

Mouton doré	~~2850 F~~	2250 F
Chevrette	~~1850 F~~	1450 F
Lapin naturel	~~1350 F~~	1050 F

PELISSES

Intérieur Marmotte	~~3850 F~~	3050 F
Intérieur Lapin	~~2450 F~~	1950 F
Intérieur Lapin morceaux	~~1850 F~~	1450 F

SIPEP

Service après-vente
Reprise en compte de vos fourrures au plus haut cours
Les plus larges facilités de paiement.

FOURRURES DU NORD



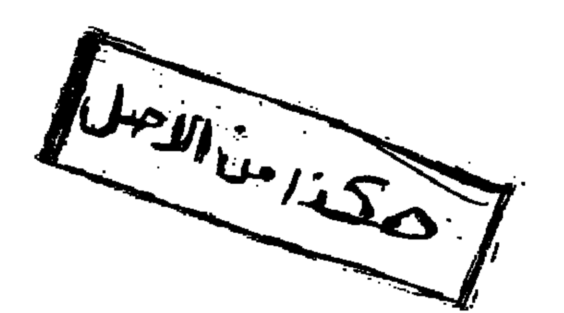
115, 117, 119, rue La Fayette
PARIS 10e
Près Gare du Nord



100, Av. Paul-Doumer
(angle rue de la Pompe)
PARIS 16e. métro Muette

Magasins ouverts tous les jours de 9h 30 à 19h sans interruption, sauf Dimanche

escompte effectué directement à nos caisses sur tout achat



Le Monde

société

Après le meurtre d'un couple de bijoutiers à Choisy-le-Roi

La colère et la peur des honnêtes gens

Les commerçants de Choisy-le-Roi (Val-de-Marne) ont rapidement réagi au lendemain du meurtre d'un couple de bijoutiers, commis par un malfaiteur (*le Monde* du 29 octobre). Ils sont descendus dans la rue, jeudi après-midi, 28 octobre, pour faire part de leur « colère ». L'Union du commerce et de l'industrie et l'Association des commerçants du quartier Saint-Louis avaient appelé à un rassemblement carrefour Rouget-de-l'Isle et avaient demandé que les boutiques soient fermées de 15 heures à 17 heures.

La presque totalité d'entre elles avaient placardé sur leur vitrine un tract intitulé *« Deux morts à Choisy, ça suffit ! »* Et, pendant plus d'une heure, la circulation a été totalement bloquée. Ce qui n'a pas été sans provoquer quelques incidents mineurs avec des automobilistes mécontents.

Près de trois cents commerçants, certains portant un crêpe noir, s'étaient rassemblés près du toboggan de ce carrefour, sous l'œil débonnaire et complice des forces de police. Les manifestants dénonçaient, en effet, *« l'insuffisance criante des moyens de lutte contre l'insécurité pour une ville de 40 000 habitants »* et réclamaient la construction du nouveau commissariat prévue de longue date et repoussée d'année en année. Celui-ci est, en effet, installé provisoirement, depuis... 1919 paraît-il, dans la sacristie de la cathédrale.

« Nous ne voulons plus travailler dans la peur », « Protéger nos enfants », proclamaient des calicots tandis que des membres de l'Association légitime défense profitaient de l'occasion pour recruter des adhérents à l'Association des honnêtes gens. Chacun veillait à ce que aucune boutique n'ait laissé ses portes ouvertes.

Le cortège s'est ensuite rendu, 29, avenue Anatole-France, devant la bijouterie où M. Bernard Deschamps et son épouse, Lucile, ont trouvé la mort sous les balles d'un malfaiteur âgé de vingt-deux ans, Christian Bernard, domicilié à Orly. Le jeune gangster a été hospitalisé à Créteil après avoir été blessé assez sérieusement par M. Deschamps qui a fait feu sur lui avant d'être tué, ainsi que sa femme qui s'était précipitée à son secours et a été touchée d'une balle dans le dos.

Les assassins décorés

Une minute de silence a été observée pour ce couple installé depuis 1945 à Choisy-le-Roi et qui devait prendre sa retraite dans trois mois. Alors qu'un représentant des commerçants annonçait qu'une délégation allait se rendre à la préfecture de Créteil pour remettre une lettre destinée aux *« ministres de la justice et de l'intérieur »*, la colère a grondé. *« Dites à Badinter de ne pas lui donner une médaille*, s'est écrié un homme, *car si ça continue on va décorer les assassins et plus les héros »*. Applaudissements. Des voix de plus en plus nombreuses se sont élevées pour réclamer le rétablissement de la peine de mort. *« On tue, faut tuer ». « Pas de jugement pour ceux qui tuent »*. A chaque fois, nouveaux applaudissements.

On s'en est pris aux avocats *« qui trouvent le moyen de défendre les salopards »*. On a pourfendu ceux qui donnent raison *« aux voyous contre la police »*. On aurait voulu pouvoir *« régler son compte à cette ordure »*. Une femme s'est indignée : *« On devrait mettre un poteau là et l'accrocher. Malheureusement, ça ne se fait plus »*. Une militante de la Ligue nationale contre le crime a violemment critiqué le ministre de la justice et son *Guide des droits des victimes* : *« On ne peut remettre les criminels dans la rue et protéger les victimes »*. La foule a réclamé le maire. Justement il arrivait. M. Louis Luc (P.C.) pris à partie par les manifestants, a néanmoins décidé de se joindre à la délégation.

Longtemps encore les conversations se sont poursuivies, sur l'insécurité, les difficultés de la police, le laxisme de la justice, parmi les petits groupes qui s'étaient formés devant la bijouterie dont le rideau de fer était tiré. Une femme attendait dans sa voiture, ses trois enfants assis à l'arrière. L'un d'eux montrait, par la vitre ouverte, un morceau de carton sur lequel était écrit ; *« Notre papa est bijoutier. Serons-nous orphelins ? »*

MICHEL BOLE-RICHARD.

SPORTS

TENNIS

L'ÉQUIPE AMÉRICAINE POUR LA COUPE DAVIS

McEnroe, Mayer, Fleming et Teltscher sélectionnés pour rencontrer les Français

Arthur Ashe, capitaine non joueur de l'équipe des États-Unis de tennis qui rencontrera les Français en finale, du 26 au 28 novembre à Grenoble, a communiqué sa sélection le 28 octobre à New-York : John McEnroe, Gene Mayer, Peter Fleming et Eliot Teltscher.

McEnroe, qui dispute actuellement le Tournoi de Tokyo, doté de 300 000 dollars, s'est qualifié pour le deuxième tour en battant son compatriote Charles Strode, 6-0, 6-3. En revanche, Yannick Noah a été éliminé par l'Américain Pat Dupré (95e à l'A.T.P.), 7-6, 7-6. Dominique Bedel a bénéficié de l'abandon au premier set (3-0) du Sud-Africain Johan Kriek, victime de douleurs d'estomac, avant d'être éliminé par l'Américain Robert Van't Hof, 7-6, 6-7, 6-2.

Le Tournoi de Paris, organisé au stade de Coubertin et doté de 75 000 dollars, tourne à la confusion des Français. Après Bernard Fritz et Christophe Roger-Vasselin, éliminés au premier tour, Pascal Portes, Pascal Deniau et Jérôme Potier ont subi le même sort au deuxième tour face, respectivement, au Brésilien Marcos Hocevar, 6-3, 1-6, 6-2, et aux Américains Jay Lapidus, 6-2, 6-4 et Stan Smith, 6-4, 6-2. Le dernier représentant français, le junior Guy Forget, s'est cependant qualifié, jeudi 28 octobre, pour les quarts de finale, en battant l'Américain Bruce Manson, 7-6, 6-3.

AUTOMOBILISME. – *Au terme de la première étape du rallye de Côte-d'Ivoire, mercredi 27 octobre, avant-dernière épreuve du championnat du monde des rallyes, la Française Michèle Mouton, sur Audi Quattro turbo, occupe la première place avec huit minutes d'avance sur le Finlandais Hannu Mikkola (Audi Quattro), et vingt minutes d'avance sur l'Allemand Walter Rohrl (Opel), son rival direct dans la course au titre.*

JUSTICE

Deux militants proches d'Action directe jugés à Paris

Les armes du box n° 0022

Il y a tuyau et tuyau. Au début du mois d'avril 1982, le commissaire divisionnaire Serge Devos, patron de la brigade de répression du banditisme, reçoit un « super-tuyau ». En deux mots, une source confidentielle lui indique la présence d'un stock d'armes dans un box en sous-sol, 20 bis, rue du Borrégo, à Paris (20e). Parmi ces armes, lui dit-on, vous trouverez celles qui ont servi lors d'un hold-up, place des Ternes, en avril 1981, attaque à main armée sanglante au cours de laquelle un gardien de la paix fut tué. Le commissaire Devos est un fonceur. Son équipe fonce. Elle descend au quatrième sous-sol d'un immeuble moderne, 20 bis, rue du Borrégo, s'arrête devant le box n° 0022, l'ouvre et reste « baba ».

Le box n° 0022 tient ses promesses. Dans de vulgaires sacs poubelles et bagages en nylon, les policiers découvrent deux fusils à pompe, sept pistolets-mitrailleurs, six pistolets automatiques, deux revolvers, une grenade et quantité de munitions. En prime, ils mettent la main sur divers papiers d'identité et documents administratifs, une paire de menottes, un collier de barbe postiche, une moustache de même nature, un carnet de chèques, etc. Les armes sont examinées. Aucune n'a servi au cours du hold-up de la place des Ternes, mais l'une d'elles a « arrosé » la façade de la mission d'achat israélienne à Paris, en mars. Un vrai bon tuyau. Une belle affaire. Un essai à transformer qui ne le sera pas...

Car tout se gâte. M. Devos, certes content de cette prise, n'entend pas prendre de risques. Il ordonne le déménagement de toutes ces pétoires. Cet arsenal-là, à ses pieds, lui paraît trop dangereux pour rester dans le box n° 0022, même pour servir d'appât. Même pour réaliser une ou plusieurs arrestations en flagrant délit, le *nec plus ultra* en matière de police judiciaire. Non, le commissaire Devos renonce et, jeudi 28 octobre, visiblement, le tribunal de la dixième chambre correctionnelle avait quelque difficulté à comprendre ce renoncement.

Comme M. Devos ne figurait pas dans la liste des témoins, on le fit chercher. Et l'on parla.

Le président Henri Malergue : *« Qui a pris la décision de retirer les armes ?*

Le commissaire : *Moi (...).*

Le président : *Ne pouvait-on pas les laisser en les neutralisant ?*

Le commissaire : *J'y ai pensé. Mais elles étaient en tas et en grand nombre. Nous avions peu de temps. Et puis, je suis aussi responsable de la vie de mes hommes. J'assume toute la responsabilité de ma décision* ». Fin du dialogue.

Elle et lui

Les armes ont été déménagées, le 8 avril. Les policiers ont aussitôt « planqué ». Le 9, une voiture emprunte la rampe du garage et se range devant le box n° 0022. A quelques mètres, dans un autre box, où l'on a percé un petit trou, un inspecteur observe. Du cinquième sous-sol rapplique aussitôt – pieds nus – un autre inspecteur alerté par radio. Une jeune femme et un jeune homme descendent du véhicule, ouvrent le garage, restent un court moment à l'intérieur, en sortent une vieille motocyclette et repartent. A l'extérieur du parking, c'est l'arrestation. Elle et lui sont « menottés ».

Elle, c'est Joëlle Aubron, vingt-trois ans, de bonne famille comme l'on dit. Aînée de quatre filles. Etudes secondaires au lycée Honoré-de-Balzac à Paris. Petits boulots. Elle a raté son bac à dix-sept ans, quitté le domicile familial dans la foulée. « squatté » pendant deux ans, voyagé. De ses parents, elle dit : *« Je les aime bien. »* Elle dit aussi : *« J'aime la vie »*.

Les auteurs de son analyse médico-psychologique la considèrent comme étant candide, altruiste, généreuse et passionnée. Une personnalité riche mais immature, *« polarisée sur la politique »* (toujours selon les experts). Cette jeune fille au visage volontaire et aux longs cheveux blonds leur a déclaré avoir *« une conception individuelle de la révolution et horreur du militantisme genre Ligue communiste »*. Elle est contre toute *« idéologie totalitaire »*. Elle fait partie du « mouvement révolutionnaire » mais refuse tout parti ou groupe. *« On est marxiste avant d'avoir lu Marx, c'est Régis Debray qui le dit. Je suis communiste »*, a-t-elle expliqué.

Lui, c'est Mohand Hamami, vingt-sept ans. Un autre milieu, moins d'explications, moins de mots. Né à Voiron, dans l'Isère, de nationalité algérienne, il est *« allé jusqu'au C.A.P. de soudeur »*. Il a travaillé dans la région de Grenoble jusqu'en 1980, date à laquelle il est monté à Paris où il a *« squatté »*. *« C'est un jeune immigré, un prolétaire devenu militant d'Action directe »*, a résumé l'un de ses avocats, Me Bernard Ripert, de Grenoble. Un militant connu de la police, qui a connu la prison. Un mauvais souvenir qui l'a décidé à ne pas répondre aux policiers ni au juge d'instruction. *« J'ai tué personne*, s'exclame Mohand Hamami. *Je ne suis pas un monstre. »* Il proteste. Il n'a pas bénéficié de « parloir » à la prison.

Le président : *Quels étaient vos moyens d'existence au moment de votre arrestation ?*

Lui : *La solidarité des camarades, des moyens très simples.*

Le président : *On a trouvé sur vous pas mal d'argent. Des coupures étrangères : billets grecs, finlandais, norvégiens, vénézuéliens, etc...*

Lui : *Oui, pour exactement 2 500 F. Ça se change ! Ça m'est venu par mes amis. »*

Des militants turcs

Lui : Elle. Ils sont là, camarades en politique, dans ce box de la dixième chambre correctionnelle, à attendre. Comme s'il y avait quiproquos. Ce stock d'armes dont l'accusation soutient qu'ils en étaient les propriétaires-gérants, ils prétendent tout en ignorer. Elle a bien loué le box n° 0022 le 1er décembre 1981. On lui a bien remis deux jeux de clefs pour y accéder mais elle en a prêté un *« à des militants d'un mouvement turc rencontrés au cours d'un meeting contre la dictature en Turquie »*. Joëlle Aubron raconte : *« Je les ai revus dans les squatts. Ils avaient besoin d'un endroit pour entreposer des tracts, des affiches et des ronéos. Mohand Hamami n'avait pas accès au box »*. Voilà. Joëlle Aubron n'a *« jamais vu ces armes »*. Mohand Hamami non plus, dit-il. L'accusation, elle, persiste.

Brièvement, pour le parquet, M. Laurent Davenas résume : Hamami a ouvert le box, sorti une moto, fermé le box, mis la clé dans sa poche. Bref, Hamai est un *« habitué des lieux »*. Joëlle Aubron, pour sa part, dément. Mais *« pourquoi cette location d'un box alors qu'elle ne semble pas habiter le quartier ? »* demande le procureur. M. Davenas – qui a *« la certitude de la culpabilité des deux inculpés »* – requiert quatre ans d'emprisonnement ferme pour chacun d'eux.

La défense sursaute. *« Où va le débat judiciaire ? »* proteste Me Antoine Comte. *« Ou bien vous avez des preuves, ou bien vous n'en avez pas. »* Me Thierry Fagart parle de *« cuisine judiciaire »*. Finalement, Me Jean-Alain Michel rappelle que le commissaire Devos a choisi *« entre la sécurité de ses hommes et l'absence de preuves »*. Face au stock d'armes, Joëlle Aubron et Mohand Hamami auraient pu réagir sous l'œil des policiers en « planque ». Soit nettoyer quelques pistolets-mitrailleurs. Soit prélever une ou deux armes sur cet arsenal. Soit ne pas prêter attention à ces quelques sacs-poubelles rangés dans un coin. Soit, enfin, les ouvrir et se trouver mal devant ce dépôt. Tout était possible. Il faut en parler à l'imparfait puisque les armes ne se trouvaient plus là. Curieuse affaire. Curieux réflexe policier...

Procès étonnant. Le président tint à en écarter toute coloration politique. Comme si le tribunal voulait effacer tout un climat fait de gros titres de journaux et d'images télévisées, gommer un arrière-plan d'attentats et de lutte anti-terroriste. Dès le début de l'audience, M. Malergue avait précisé : *« Vous êtes inculpés de détention d'un dépôt d'armes... C'est cela qui vous est reproché. Dieu merci, le délit d'opinion politique n'existe pas en France. Je tenais à le préciser. »* Le président a eu raison.

Jugement le 18 novembre.

LAURENT GREILSAMER.

Yves Maupetit saisit la Commission européenne des droits de l'homme

Yves Maupetit, condamné à mort par la cour d'assises du Val-de-Marne, le 25 février 1981, pour un triple meurtre, vient de déposer par l'intermédiaire de son avocat, Me Henri Juramy, une requête devant la Commission européenne des droits de l'homme lui demandant de se prononcer sur certaines conditions de son procès qu'il juge irrégulières. Cette requête est fondée sur l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui dispose que *« toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable par un tribunal indépendant et impartial, établi par la loi... »*.

Me Juramy estime notamment que le délai de trois mois, qui doit être observé par la Cour de cassation quand une peine de mort a été prononcée, n'a pas été respecté pour rejeter le pourvoi de son client. Il conteste également l'utilisation par la cour d'assises de circuits de projection vidéo, estimant qu'il y a là une atteinte à l'oralité des débats. Enfin, Me Juramy note que si Yves Maupetit bénéficie de l'abolition de la peine capitale, aucun acte ne lui a été signifié officiellement.

AUX ASSISES DU RHONE

Le double meurtre d'un assassin « poussé par le diable »

De notre correspondant régional

Lyon. – Stéphane Perioche, 23 ans, accusé du double meurtre, près du cimetière de Décines, de deux fillettes, Danira della Gustina, 13 ans et demi, et Sylvie Chevillard, 7 ans et demi, a été condamné, jeudi 28 octobre, après quatre jours d'audience, à la réclusion criminelle à perpétuité par la cour d'assises du Rhône. Les jurés ont refusé les circonstances atténuantes à ce jeune Gitan, décrit comme étant « à la limite de la démence » par l'expert psychiatre. Le verdict a été applaudi. Stéphane Perioche, qui a nié les faits tout au long des débats, a accueilli cette décision en silence.

Beaucoup de mensonges, des aveux très circonstanciés puis des dénégations sur fond d'instabilité mentale et de dossier d'instruction incomplet. Une personnalité déroutante, rejeté par le clan des Gitans, trop tardivement protégé par sa mère : le procès n'a pas répondu à toutes les questions sur la responsabilité de l'accusé.

Il aurait fallu des preuves. Il n'y aura qu'un très lourd faisceau de présomptions. Au début, pourtant, tout paraissait simple. L'enquête policière sera « bouclée » très vite. Après la découverte, le 24 mai 1979, des corps mutilés de Danira et de Sylvie. Dès le 28 mai, Stéphane Perioche avoue dans les locaux de la police. Puis, devant le magistrat instructeur. Trois jours plus tard, il renouvelle, avec une précision inhabituelle en pareille circonstance, ses gestes homicides au cours de la reconstitution.

A la barre, un des rares témoins dotés de l'esprit de synthèse, l'inspecteur Jean-Jacques Galleri, a expliqué pourquoi les policiers se sont très vite dessaisis du dossier au profit de la justice. Sa conviction de culpabilité s'appuyait sur trois éléments évoqués dès les premiers aveux : un sac en plastique taché de sang à côté de Danira et que Perioche avait reconnu avoir dérobé ; le fait qu'il avait décrit avec précision le pieu « carré » avec lequel il avait frappé ; l'évocation d'une cabane que les deux fillettes souhaitaient bâtir. *« Or*, a indiqué le policier, *seules les enfants avaient pu lui parler de cette cabane »*, en fait, un assemblage embryonnaire de branches mortes. Mais si elles avaient pu parler, c'est qu'elles étaient en vie au moment de leur rencontre avec Perioche, *qui devait, par la suite*, affirmer n'avoir été qu'un simple témoin du double crime.

Le clan de la grande famille des Gitans, après les confidences de Stéphane Perioche, avait décidé de le « donner » aux gendarmes. Sans doute parce que, comme l'a rappelé le président, *« jamais, dans ce milieu, on ne touche aux enfants »*. Seule Mme Yvette Perioche, la mère, a brouillé les pistes. En lavant efficacement le pantalon de son fils souillé de sang. De plus, l'accusation a dû attendre trois ans et demi... pour être assurée de la présence de sang humain – quelques traces – sur le bâton, vraisemblablement l'arme de l'homicide. Singulière absence de vérification. Le président, Roger Robin, pugnace, dut recommencer l'instruction à zéro, ou presque. Les faits, pris isolément, pouvaient tous être contestés. Et la défense, notamment dans le registre serré de Me Jean-Jacques Planchon, s'est engouffrée dans les lacunes de l'enquête.

Mais il y avait le passé de Perioche, *« demi-fou, dangereux pour autrui »* : les qualificatifs des nombreux éducateurs ou médecins qui l'ont connu se prolongeaient par des appréciations très pessimistes sur son évolution sociale. *« Son destin*, dira le professeur Colin, psychiatre, *paraît s'inscrire dans une sorte de jeu avec la mort. »* Cette violence, on la voit monter les derniers jours avant le double homicide. Une tentative de suicide d'abord. Puis, un accès de colère *« qui a fait peur »* dans un foyer où il était hébergé : il a lancé une caisse de fossiles par la fenêtre pour une raison dérisoire de disque rayé.

Rupture

La veille du drame, ce sera la rupture avec un des éducateurs qui fut le plus proche de lui. Le jour même, il sera accusé, semble-t-il à tort, par sa famille, installée dans une caravane d'avoir dérobé un plat en étain. Vers 18 heures, il est vu dans un bar satisfaisant son penchant pour l'alcool, et fixant deux jeunes filles d'une façon si insolite et insistante qu'un témoin l'a remarqué. A 19 h 15, un autre témoin voit, pour la dernière fois, les deux fillettes en vie cueillir leurs dernières fleurs...

A 21 h 15, un appel téléphonique alerte les sapeurs-pompiers. Il émane de Perioche : *« Il y a deux jeunes femmes en danger. Je ne peux rien dire de plus, je suis moi-même en danger. »* Le lendemain, il appelle un journaliste du *Progrès de Lyon* : *« Je regrette mon geste pour les fillettes et leurs parents. Je fais de la sorcellerie. Je suis poussé par le diable. C'était plus fort que moi. »*

C'est Me François La Phuong, partie civile, qui a avancé l'hypothèse la plus crédible : *« Cet homme rejeté rencontre les deux jeunes filles. Il leur fait des confidences. Essaie de leur donner des conseils sur les vertus de diverses plantes. Une fois encore, il a dû se heurter à des sourires moqueurs. Il a craqué »*.

L'avocat général, M. Jean Reygrobellet, qui a requis du bout des lèvres la peine maximale, devait lire une lettre terrible envoyée par Stéphane à sa sœur Laura et qui donne une relative cohérence à son acte : *« Quand j'ai vu les fillettes*, écrira-t-il, *j'ai pensé aux enfants qui se moquaient de moi quant, à 8 ans, on m'avait attaché à la caravane »*.

Essentiellement accrochés à la minceur des faits matériels et plaidant le manque de preuves, les défenseurs ne pouvaient plus plaider les circonstances atténuantes. Me Robert Boyer s'est battu, en vain, contre *« la religion des aveux »*.

CLAUDE RÉGENT.



Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

RÊVES AMÉRICAINS

Qui a tué Cendrillon ?

ON a tué Cendrillon. Froidement ensevelie sous des millions de dollars. Le royaume magique est mort, vive le monde du futur : vive Epcot Center (Experimental Prototype Community of Tomorrow), inauguré le 1er octobre. Les boues de Floride ont encore perdu du terrain : Walt Disney World, chaque jour qui passe, mérite un peu plus son nom.

La communication, l'énergie, la terre, les transports, à grand renfort d'ordinateurs de plus en plus perfectionnés, sont devenus les nouveaux territoires de l'aventure, laissant pour compte le monde de Mickey et son imagerie simple et universelle.

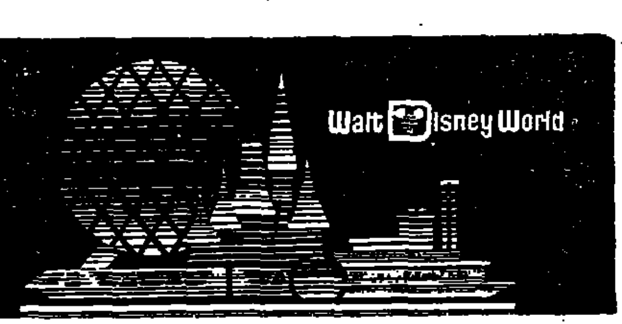
Pour tous ceux qui commençaient à se lasser des hologrammes de la maison hantée, de l'attaque du vaisseau amiral par des pirates sans scrupules, des délicieux frissons de la montagne de l'espace, il fallait inventer quelque chose de neuf. Faire mieux et plus fort.

Six milliards de francs. 260 hectares dévolus à la fête du futur — sur les quelque *11 000 hectares de Disneyworld* qui, outre le royaume magique et Epcot, comprend trois hôtels, des golfs, des villages, etc.. — ont permis de réaliser un nouveau parc d'attractions démesuré affublé d'une mini-exposition universelle : *le « Monde du futur » et* la « Vitrine du monde ».

Il faut remonter un peu le temps, jusqu'au début des années 60, pour trouver les racines de ce projet. C'est bien sûr Walt Disney qui eut l'idée de bâtir une ville prototype, vitrine à la gloire du savoir-faire américain, exposition des technologies de pointe et de la recherche scientifique. Mais en 1966 Disney disparaît, et ce sont ses « enfants » qui, en 1975, portent sur les fonts baptismaux un Epcot d'un type très différent.

Des marécages floridiens, les responsables de Walt Disney Entreprises décident de faire éclore un monde d'ambitions, certes, mais plus conforme aux exigences du cash flow qu'à celles du père bâtisseur.

Epcot, c'est un peu expérimental, on le verra plus tard au pavillon de la Terre, c'est un prototype, on le découvrira au pavillon de l'Energie ou encore à celui du Mouvement. Est-ce une communauté ? Peut-être, mais certainement pas comme l'entendait Disney. C'est plutôt le rassemblement des grandes entreprises américaines d'aujourd'hui : Bell Systems pour *Spaceship Earth* — le vaisseau spatial Terre, — Exxon pour *Universe of energy*, General Motors pour *World of motion* — le monde du mouvement, — Kodak pour *Journey into imagination* — voyage dans l'imagination — et Kraft pour *the Land* — la Terre et sa mise en valeur.



Automates qui respirent

A moins de dix minutes du royaume magique si l'on emprunte le monorail, qui relie l'ancien et le nouveau, on découvre donc Epcot et sa sphère de béton et d'acier, la plus grande du monde, symbole de l'endroit. A l'intérieur, premier contact, première découverte : le vaisseau spatial sponsorisé par Bell nous raconte l'histoire de la communication, des peintures rupestres de l'homme des cavernes aux satellites et autres engins qui peuplent et peupleront le ciel de demain en passant par les moines copistes et Michel-Ange à la renverse sur un échafaudage en train d'habiller la chapelle Sixtine.

Le clou du spectacle est figuré par ces automates — on dit ici audio-animatronics — qui parlent, respirent, courbent le dos, bref, superbes reconstitutions entièrement commandées par les ordinateurs d'Epcot. Ici, le passé est bien restitué, le futur à peine esquissé. Les enfants sont ravis, bien calés dans les fauteuils qui se déplacent lentement sur un rail. Les adultes, après dix minutes de périple, restent manifestement sur leur faim. La technique, certes ; le futur ?

Le pavillon Kodak propose aux visiteurs, outre une salle de jeu du futur, vraiment très drôle, où l'on s'amusera des heures, un film en relief d'un genre nouveau qui s'avérera sûrement comme l'attraction vedette d'Epcot. Muni de lunettes à verres gris polarisants, les spectateurs assisteront, enthousiastes, à la projection d'un film au scénario stupide, mais là n'est pas la question. L'effet relief est incroyable, à couper le souffle d'un public qui retrouve ici les mêmes angoisses que celles éprouvées au début de ce siècle par la projection sur l'écran d'une locomotive s'avançant vers la caméra. Un procédé parfaitement au point, dont le coût retardera peut-être l'introduction dans les salles de cinéma traditionnelles, mais qui a déjà conquis plusieurs milliers d'Américains depuis le début de ce mois.

Bref passage au « monde du mouvement », où cent sept automates décriront la lutte de l'homme pour oublier ses pieds et découvrir... la lune. On se rend alors au pavillon de l'énergie, croissant de verre surmonté de capteurs solaires, où l'on a utilisé les plus grands raffinements techniques pour amener le visiteur à la découverte de l'eau, du feu, du charbon, du pétrole, du soleil et du nucléaire. D'abord un film, visionné bien calé sur une banquette d'une salle de spectacle aux allures ordinaires.

Puis la projection s'interrompt. Le tiers des banquettes glissent silencieusement vers un mur latéral qui s'est ouvert en secret. Bientôt, la totalité de la salle se ment en convoi au travers de ce mur pour un petit voyage dans le temps, temps où *la terre était* livrée aux puissances naturelles et aux animaux. Dans ce monde d'avant l'histoire, au cœur de jungles et de déserts, les brontosaures côtoient les ptéranodons, les stégosaures assistent, impuissants, aux éruptions de laves et de vapeurs de volcans furieux, tandis que se constituent sous des yeux médusés les réserves de pétrole et de gaz que nous utilisons aujourd'hui. Comme on dit ici, un « must », le must d'Epcot.

Si, là comme ailleurs, on n'apprend pas grand-chose sur l'histoire de la terre ni sur l'avenir des politiques énergétiques menées ici ou là, au moins en reste-t-on complètement abasourdis.

Les laitues du futur

C'est au pavillon de la terre que la justification que l'on a donné à Epcot sur le papier prend vraiment sa forme concrète. Là, au cours d'une promenade en bateau d'un petit quart d'heure, on découvre plusieurs serres où sont rassemblées les techniques les plus futuristes de l'agriculture : un plan de laitues sur une plaque de polystyrène flottant sur 30 centimètres d'eau, à l'ombre de structures métalliques où sont accrochés des plants de tomates ou de melons qui poussent là, en l'air, sans terre, arrosés épisodiquement. Le seul spectacle réellement éducatif d'Epcot. Ici, pas d'artifice : le futur à portée de main, fruit du magnifique travail des laboratoires de recherches sur l'environnement de l'université d'Arizona.

Peu de surprises ailleurs, brèves rencontres avec les ordinateurs, les écrans de visualisation et quelques gadgets qui n'étonnent plus.

OLIVIER SCHMITT.

(Lire la suite page 16.)

Les pionniers du lac Powell

« AVEZ-VOUS vu le coucher du soleil ? Avez-vous vu les couleurs, ce soir ? Avez-vous vu la lune, cette nuit ? »

Chaque Américain de l'Arizona entame la conversation par ces interrogations rituelles, encore émerveillé par le spectacle du dernier crépuscule. Bientôt, sa ferveur communicative vous entraîne à multiplier les superlatifs. A votre tour, vous êtes gagné par la fascination qu'exerce, chez tous les Arizoniens, la lente disparition de l'astre rougeoyant.

Il y a des rendez-vous qu'on ne peut manquer. Deux heures durant, l'événement mobilise le spectateur. Bleu dur, à l'origine, le ciel s'empourpre. A chaque instant, la lumière change, crue ou veloutée, qui transforme les paysages les plus fades en décors irréels aux couleurs apocalyptiques.

A Phoenix, les rues interminables deviennent perspectives grandioses ; les basses constructions désuètes du « down town » deviennent décors de tragédie. Alentour, c'est le désert de pierrailles et de poussière qui s'embrase au déclin du jour. Les doigts noirs des cactus étirent des ombres longues sur des terres torturées par le vent.

Mais il faut quitter Phoenix et sa vallée du soleil pour découvrir l'incroyable, à un peu plus d'une heure de vol, sur le lac Powell.

Ici, aucune image de carte postale en technicolor ne paraît fausse. Ici, le moindre photographe reste bouche bée devant l'énormité du sujet, et il lui revient sans cesse des lambeaux d'un rêve hollywoodien.

Un peu plus au sud, justement, sur le même fleuve Colorado, le cinéaste John Ford a tourné quelques-uns de ses fameux westerns, avec les orgues du Grand Canyon pour toile de fond. Nos yeux d'enfants en étaient restés médusés

Le lac Powell, c'est cela : l'imposante majesté du Grand Canyon aride — lieu mythique de l'Ouest américain — apprivoisé par l'apparente tranquillité d'une immensité aquatique. Encore faut-il ajouter, pour que la surprise soit complète, que ce lac, long de 300 kilomètres et dont les côtes se découpent sur 3 200 kilomètres, est dû à la volonté humaine.

En 1956, le président Eisenhower donna le feu vert à la construction d'un barrage électrique rendu également nécessaire par les besoins en eau d'une région qui en manque beaucoup, par la régulation du cours d'un fleuve impétueux et par la lutte contre une érosion phénoménale. Situé à Page (Arizona), il sera achevé en 1963. Mais il faudra attendre juin 1980 pour que le plan d'eau atteigne son niveau optimum.

Comment s'étonner, dès lors, que le lac Powell soit peu connu, y compris des Américains, malgré sa beauté. Sa « découverte » toute récente est d'ailleurs à la mesure de la contrée, aux confins de l'Arizona et de l'Utah, où le Colorado ne mérita jamais mieux son surnom de « rivière sans retour ». Jusqu'en 1926, des zones entières étaient encore inexplorées et inaccessibles. Ce n'est qu'en août 1909, grâce à la complicité d'un guide indien du nom de Nasjabegay, que l'expédition officielle de Commings et Douglas tomba en arrêt, au détour d'un défilé, sur le légendaire « Nonnezoschie » (« l'arc-en-ciel pétrifié ») des Navajos : ceux-ci en avaient fait un sanctuaire. Appelée « Rainbow Bridge », cette arche de pierre orange, haute de 81 mètres et large de 84, devint, dès l'année suivante, un monument national, que le président Theodore Roosevelt vint admirer peu de temps après, au terme d'une longue approche à cheval.

De même, il a fallu des circonstances dramatiques pour qu'une colonne de Mormons se couvre de gloire à Hole-in-the rock. Ils étaient deux cent cinquante, avec femmes, enfants, chariots et bétail, chassés des Etats de l'Est, et à la recherche d'un point de passage, pour rejoindre ce qui deviendra Salt-Lake-City, quand ils parvinrent à cet endroit. Depuis le plateau, ils ne virent qu'une faille dans l'à-pic rocheux qui dominait la vallée du Colorado. Pendant trois mois de l'automne 1879, ils creusèrent le roc et aménagèrent une étroite voie avec une pente de 45 %. Puis, le 26 janvier 1880, en une seule journée, ils franchirent l'obstacle. Ils durent encore fabriquer des radeaux pour traverser le Colorado...

Grâce au lac, tous ces lieux inaccessibles sont aujourd'hui à portée de bateau. Ainsi, sur l'imposant *Ethel G*, on peut participer à une excursion d'une journée, depuis Wahweap, l'une des quatre « marinas » autorisées par le service du parc national.

Avec les house-boats

Le point culminant de la promenade est, bien sûr, le « Rainbow Bridge ». Mais, à l'aller comme au retour, le bateau s'engage dans des canyons profonds, flanqués de majestueuses cheminées ocre. Il se faufile entre des parois vertigineuses de couleur rouille. Ces défilés deviennent couloirs sinueux, sans que, jamais, la roche ou le sable ne laissent place à la moindre végétation. Ce paysage lunaire devient vite obsédant.

Ceux qui le voudraient peuvent encore profiter plus longtemps du lac en louant des *house-boats*. Malgré l'équipement, le confort (attention ! les nuits sont fraîches) et la taille très américaine des embarcations, ils se sentiront vite écrasés par l'imposant paysage, labyrinthe de falaises et dédale de canyons. A la façon des Arizoniens, ils voudront alors prendre le large pour des pêches miraculeuses (les truites, abondantes, sont énormes). Ou ils s'enivreront de courses folles à ski nautique.

Mais c'est en fin d'après-midi que les visiteurs du lac Powell goûteront leur plus grand plaisir, chaque jour renouvelé.

Quand le soleil se décide à rejoindre l'horizon, il n'en finit pas de créer un spectacle coloré et changeant. Une lumière encore écrasante fait vibrer les parois dénudées, tour à tour brunes ou rouges. Des rayons viennent toucher le rocher qui flamboie. Sans cesse, les images se modifient et le paysage explose : « *Un véritable décor pour un opéra de Wagner* », disait une touriste. Puis les sommets, les uns après les autres, s'embrasent. Tout là haut passent les flammèches des nuages, légers comme des signaux d'Indiens.

Commence alors une nuit américaine tendue de velours bleu. Avec un peu de chance, parmi les bateaux accostés dans une anse déserte, il y aura des familles américaines, toutes à la joie de ces retrouvailles avec *les traditions de l'Ouest. Autour* du feu de bois et des barbecues reviendront alors les choses et les gestes que l'on croyait folkloriques. Voici l'énorme pot d'émail pour le café ; voilà la chemise à carreaux, la veste de laine et le chapeau « western » ; voilà les flammes qui dansent et le bois qui crépite ; voilà les groupes qui se serrent autour du feu et reprennent en chœur des chansons « country ». La conquête de l'Ouest...

Demain, à l'aube, le spectacle sera renouvelé. Avant de se lever, le soleil flânera encore deux heures entre canyons et défilés. Mais, lorsqu'il franchira la crête, il fera de nouveau très, très chaud sur le lac Powell.

ALAIN LEBAUBE.

Récréations

Pour tous renseignements sur le lac Powell : s'adresser à la société concessionnaire pour toutes les installations : Del Webb recreational properties, Box 29040, Phoenix, Arizona 85038. Tél. : (602) 278.8888, Télex 16-5092.

On peut loger aussi auprès du lac à Wahweap au Lake Powell's Wahweap Lodge and Marina *(44,50 dollars pour* deux personnes, 4 dollars pour chaque personne supplémentaire). Même adresse.

A Phoenix

● *Logement :* La Posada Resort Hotel, 4949 E. Lincoln Dr. Scottsdale, Arizona 85253, Tél. : (6023 952.0420 (de 50 à 120 dollars).

Carefree Inn Resort, Mule train Road, Carefree, Arizona 85377, Tél. : (602) 488.3551 *(de 56 à 275 dollars,* selon la saison et les chambres).

Distractions

● *Equitation :* au Carefree Inn, 8 dollars une heure, 25 dollars une journée. Promenade dans le désert.

● *Promenade en jeep dans le désert :* Desert Excursions Inc., 15 West Vinedo Lane Temple, Arizona 85284, Tél. : (602) 839.1431. 400 dollars pour plus de dix personnes, 40 dollars pour chaque personne supplémentaire. Durée : deux heures et demie.

La journée d'un chercheur d'or : Tenderfoot Porspectors, Ins., 6702 E. Coronado Dr., Scottsdale Arizona 85257, Tél. : (602) 946.1071. 35 dollars pour la demi-journée, 50 dollars la journée, réduction pour les groupes. On peut emmener son or...

Pour tout autre renseignement sur l'Arizona : Phoenix and Valley of the sun, Convention and visitors bureau, The park, 4455 E. Camleback Rd, B.L.D.G. D. Ste 146, Phoenix, Arizona 85018, Tél. : (602) 952.8687, Télex 165078. Reserve PHX.

merci Frantour !!



HOTELLERIE ET RESTAURATION

On grogne

LA grogne des hôteliers et des restaurateurs commence à prendre des formes spectaculaires. M. François Abadie, secrétaire d'Etat au tourisme, en sait quelque chose qui a été accueilli, le 19 octobre, au Salon Equip'Hôtel par un concert de criquets et qui n'a pu prononcer son discours inaugural face à la pression des manifestants. D'un autre côté, tout porte à croire que la saison touristique 1982 a été bonne. Alors, qui croire ? Les états-majors des syndicats professionnels qui crient au désastre ? Les statistiques qui dressent un bilan honorable ?

Hors frontières

Selon l'association *Tourisme et Liberté*, organisatrice de la manifestation du Salon Equip' Hôtel, la situation est grave. Le blocage des prix ne tient aucun compte de la spécificité de l'hôtellerie et de la restauration et provoque des difficultés de trésorerie pouvant aboutir à des faillites à la fin de l'année 1982.

La réduction du temps de travail, et notamment la suppression des équivalences, ne pourra être répercutée dans les prix et, devrait, elle aussi, mettre en péril hôtels et restaurants.

La taxation des frais généraux alourdie de 30 % aurait provoqué une baisse de 30 % de la fréquentation et une diminution de 25 % des dépenses de boisson au cours des repas. En conséquence, un restaurateur sur cinq licencierait du personnel.

Il n'est pas que les professionnels pour monter au créneau. M. Jean-Pierre Soisson, ancien ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, qui anime l'association *Défense et avenir du tourisme français* vient de rédiger une note très critique sur le projet du budget 1983.

Il y estime que la promotion du tourisme français à l'étranger ne pourra être maintenue au niveau antérieur sur des marchés importants comme les Etats-Unis, l'Allemagne fédérale, les Pays-Bas ou la Grande-Bretagne.

Il a chiffré la diminution des crédits d'Etat d'une année sur l'autre en matière de tourisme : 25,4 millions de francs de moins pour les autorisations de programme et 42 millions de moins pour les crédits de paiement. Quant aux crédits pour le camping, ils chuteraient de 19 % en francs courants.

Au Salon Equip'Hôtel on n'était pas du tout sur cette longueur d'onde. L'ambiance était à l'optimisme et il était impossible de trouver un exposant de cuisines ou de robots ménagers atteint de sinistrose.

Voici M. Guy Tzifkansky, président de la société Cidelcem qui fabrique des équipements pour les restaurations traditionnelles ou collectives. Il tient un discours en deux parties : « *La taxation des frais généraux est une aberration. Hier soir, un de mes cadres commerciaux invitait un groupe de Portugais au Lido. Vous croyez que c'était, pour lui, une partie de plaisir ? Il retournait au Lido pour la quarante-troisième fois... Avec ces 30 %, avec la T.V.A., que nous ne pouvons récupérer, et avec les prix que nous aurions dû augmenter, nous aurions pu acheter deux presses-plieuses à commande numérique !* »

Bonne ou mauvaise santé

Mais Cidelcem est-elle en bonne santé ? « *Ça ne va pas trop mal. Nous exportons de 30 à 40 % de notre production et nous augmenterons en mars 1983 de 5 000 mètres carrés notre usine de Troyes. Nous lançons un bac alimentaire en polycarbonate incassable, transparent, qui évite à la fois le pourrissement et la dessiccation. Un bon produit.* »

Même son de cloche chez la firme Inoxyform. Ses cuisines intégrées se vendent comme des petits pains. « *Quand on innove, il n'y a pas de crise*, explique Henri Lefort, son P.-D.G. *Il y a cinq ans, je n'avais, en tout et pour tout, qu'un chaudronnier et un polisseur. Aujourd'hui, notre usine de Bayonne compte soixante salariés et mon carnet de commandes bourré m'interdit de rien promettre avant la mi-janvier.* »

M. Henri de Rocquemaurel, de la société Petit et de Valence, se plaint des délais de paiement de ses clients. Les armées, les hôpitaux tardent à régler les cuisines qui leur ont été livrées. « *Mais l'année 1982 aura été bonne. Certes, il y a cette taxation à 30 % des frais généraux, mais on trouve toujours moyen de se débrouiller : nous ferons un peu moins visiter en avion notre usine de Villeurbanne...* »

Chez Hirade (cuisines), l'année 1982 est qualifiée de « *très correcte* » et l'on parle de renforcer les effectifs des trois usines.

Apparemment les hôteliers et les restaurateurs conservent suffisamment d'espoir dans la conjoncture pour investir, et de façon importante. Mais cet effort se traduit peut-être par un recul dans d'autres domaines, par exemple dans les consommations de produits alimentaires ? « *Notre chiffre d'affaires sera, cette année, en hausse de 25 à 30 %*, évalue M. Alain Rougié de la célèbre maison de foie gras. *La situation est très contrastée, car si les hôtels parisiens nous achètent 30 % de moins qu'à l'habitude, nous compensons largement ce tassement par une augmentation de nos exportations.* »

Le restaurateur parisien Henri Faugeron, rencontré au hasard du Salon, tient, lui aussi, un langage ambigu : « *On est en train d'enfoncer notre profession. Il faut arrêter de nous charger à coup de mesures fiscales et budgétaires. Après tout, nous sommes de grands exportateurs et ce sont les sociétés qui n'emmènent pas leurs clients au Lido qu'il faudrait taxer. Ma maison ? Oh ! je ne vais pas pleurer, mais je ne suis pas représentatif...* »

Des chiffres irréfutables

On se demande qui, dans la conjoncture actuelle, est représentatif et quels chiffres donnent une idée exacte de la santé de l'hôtellerie et de la restauration ? Celles-ci ont eu le tort de crier à la raréfaction de leur clientèle. C'était, dans l'ensemble, inexact. En revanche, la montée de leurs charges fiscales et sociales peuvent les préoccuper à bon droit.

On ne prend pas de grands risques à prédire des temps impitoyables pour les établissements médiocres ou mal gérés. Les organisations professionnelles seraient bien inspirées de défendre leurs mandants en s'appuyant sur des chiffres irréfutables qui, à ce jour, n'ont pas été fournis. La grogne repose, pour l'heure, sur des impressions, pas sur une analyse rigoureuse.

ALAIN FAUJAS.

Et l'Europe ?

Un colloque sur le thème « Tourisme et intégration européenne » est organisé en Belgique, à Louvain-la-Neuve, du 23 au 24 novembre.

Etudier non seulement le rôle que peut jouer le tourisme comme facteur d'intégration européenne, mais également les problèmes que pose l'intégration européenne aux entreprises touristiques, a été le souci des organisateurs de cette rencontre entre universitaires et « opérateurs » économiques.

Droits d'inscription : 2 500 et 500 francs belges pour les étudiants.

★ Pour informations : Université catholique de Louvain, Centre d'études européennes, Halles universitaires. — 1, place de l'Université, B. 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique. — Tél. : 010-41-81-81 est. 4296.

Qui a tué Cendrillon ?

(Suite de la page 15.)

Une étape pourtant à ne pas rater, dans le hall appelé « communicore East » : « Epcot computer central » ou le quartier général des ordinateurs qui commandent l'ensemble des installations d'Epcot.

Poussières de lumières, lasers et un petit personnage projeté sur les ordinateurs par un système que le profane peut assimiler à l'hologramme sont les vedettes d'un véritable show destiné à familiariser le public avec trois familles de machines qui savent tout, dirigent tout, contrôlent tout ce qui se passe à Epcot.

Du monde du futur, on passe à la « vitrine du monde », exposition universelle permanente qui s'étale paresseusement sur 100 hectares et s'organise autour d'un vaste lac artificiel. En attendant, l'Espagne, le Maroc, Israël et l'Afrique, le Mexique, la Chine (populaire), l'Allemagne, l'Italie, les Etats-Unis, le Japon, la France, le Royaume-Uni et le Canada sont autant d'étapes, de « villages » reconstitués ; la France se reconnaîtra à sa tour Eiffel réalisée au 1/10 et par son architecture XIXe, le Canada par le château Frontenac, etc.

Chaque pays est présenté rapidement par un film, à l'exception du Mexique et de l'Allemagne qui a préféré la taverne munichoise. Le meilleur : le film chinois, *360 degrés*, un continent raconté en quinze minutes, des images plus belles les unes que les autres. Curieux : le film américain à la gloire du « Dream », d'American Express et de Coca-Cola. Le plus drôle pour nous : le film français, accordéons, garde républicaine, bigouden, Chambord, voitures à cheval, pays de rivières, de montagnes, de terres. Une balade en plein XVIIIe siècle réalisée pourtant l'an passé.

Dans chaque pavillon, des restaurants « typiques ». En France, Bocuse, Vergé et Lenôtre ont uni leurs efforts pour diriger Les Chefs de France, charmant restaurant où l'on a fêté, la semaine passée, l'inauguration officielle des lieux. On ne sait pas si l'obligation faite à ces trois noms prestigieux de faire leurs provisions auprès de la centrale d'achat de Disneyworld n'est pas un très mauvais tour qu'on leur a joué. On n'a pas retrouvé là l'ombre du goût et du talent de ces chefs. Dommage...

Autant on avait pu s'enthousiasmer pour le carton-pâte triomphant et fier du royaume magique, autant les bâtiments abâtardis de cette exposition universelle laissent de glace. Le béton n'a pu être entièrement caché : des pays reconstitués, on aperçoit des corps de bâtiments qui ressemblent à des hangars. La place Saint-Marc donnant sur un mini-village sicilien, on peut ne pas aimer.

Dédidément, elle est bel et bien enterrée, Cendrillon, et un petit bout du rêve de Disney a été mis en terre aussi. Cet immense Luna-Park à la gloire de l'humanité ne tient pas ses promesses. A peine, comme en témoigne la lecture de la presse américaine, arrive-t-il à cacher un peu de l'Amérique d'aujourd'hui, celle des taux d'intérêt et d'un chômage terrible. Le monde réel a décidément la peau dure.

OLIVIER SCHMITT.

★ Office de tourisme des Etats-Unis. — Tél. : 260-00-66.

● *Le Prix des offices de tourisme étrangers.* — L'Association des offices nationaux étrangers de tourisme en France a décerné le prix 1982 du tourisme international à Firmin-Jehan Chaudet, créateur et responsable de la rubrique tourisme du quotidien *Ouest-France*, ainsi qu'à Alain Cabon, principal collaborateur de cette rubrique. Cette distinction est décernée, chaque année, à un ou plusieurs journalistes ayant contribué à la promotion du tourisme international.

Trois transafricaines

ELLE séduit de plus en plus les aventureux, cette Afrique saharienne et sahélienne. A preuve, ces expéditions transafricaines que proposent, cet hiver, plusieurs voyagistes. Les points communs de ces programme sont la durée (trois semaines) et certaines régions visitées (le Sahara et la Haute-Volta). Ces raids semblent difficilement comparables hormis en matière de prix : Nouvelles Frontières réalise une fois de plus le voyage le moins onéreux.

● *Club Aventure* organise, du 11 décembre 1983 au 1er janvier 1983 et du 5 au 26 février 1983, une expédition Paris-Ouagadougou (Haute-Volta) par Ghardaïa, El-Golea, le désert du Tanezrouft, Reggane, Bidon-V (Algérie) l'Adrar-des-Iforas, Gao, le pays Dogon, Mopti, Djenné (Mali). Une variante par Tamanrasset, In-Gueszam (Algérie), Arlit, Agadès, Niamey (Niger), et le parc d'Arly (Haute-Volta). Dates : du 8 au 30 janvier 1983, du 5 au 27 mars. 6 200 francs tout compris sauf les repas et l'avion Ouagadougou-Paris.

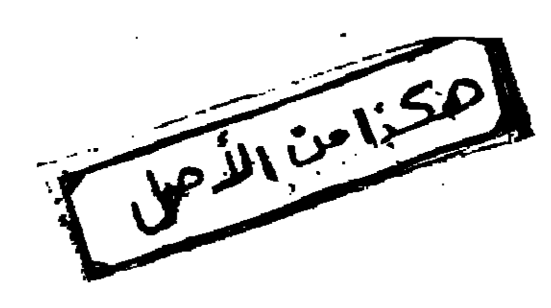
● *Nouvelles Frontières.* Six départs prévus par Nouvelles Frontières du 7 novembre 1982 au 27 mars 1983. De Paris à Dakar (Sénégal) ou vice versa via Ghardaïa, El-Golea, In-Salah, Tamanrasset (Algérie), Gao (Mali), Niamey (Niger), la réserve du W (Haute-Volta) Bamako (Mali) : 7 240 francs, tout compris sauf les repas et les taxes d'aéroport.

● *Africatours.* Du 20 février au 12 mars 1983, ce voyagiste spécialisé sur l'Afrique monte une caravane de cinquante véhicules tout terrain qui effectuera le trajet suivant : Tunis, Nefta (Tunisie), Hassi-Messaoud, Tamanrasset (Algérie), Agadès, Niamey (Niger), Arly (Haute-Volta), Lomé (Togo). La qualité des prestations (hôtels de luxe, spectacles folkloriques) et le confort des véhicules (Mercedes 300 GD) expliquent le prix extrêmement élevé de l'expédition : 17.800 F (prestations Africatours) auxquels s'ajoutent la location du véhicule soit 8 750 francs et les frais de carburant, 540 francs. L'addition par personne se monte donc à plus de 27.000 F !

★ Club Aventure, 27, boulevard de Latour-Maubourg, 75007 Paris. Tél. : 555.02.31.

★ Nouvelles Frontières, 37, rue Violet, 75015 Paris. Tél. : 578.65.40 et 329.12.14.

★ Africatours, 9 - 11, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris. Tél. : 723.78.58.



AU FIL DES MURS

La flotte gravée de la vallée de la Seine

LE plaisancier qui descend la Seine, à partir de Rouen, ne se doute guère qu'il navigue au milieu d'une flotte séculaire, dont les églises, les bâtiments civils, voire les maisons à colombages, sont les ports. Il est vrai qu'il s'agit de graffiti, si nombreux qu'en l'église de Dives (Calvados) on ne compte pas moins de soixante-quatre de ces bateaux, grands et petits. Tous à voile. Certains de si haut bord qu'il est douteux qu'ils aient jamais jeté l'ancre dans cet humble port de pêcheurs. Quel vent les a donc poussés et vers quels murs ?

Murs à peu près uniquement calcaires. Car le calcaire, porteur de cigales, à travers la végétation méditerranéenne, accueille volontiers le chant solitaire du graphite que repousse la dureté du granit du grès ou de la brique. C'est pourquoi on n'en trouve pas en Bretagne. Par contre, de l'embouchure de la Somme à celle de l'Orne, en passant par les rives de la Seine jusqu'à Rouen, quelle affluence ! Pratiquement, et du Moyen Age au XVIII[e] siècle, toute une histoire de la construction navale à hauteur d'homme. Pas avant le XV[e] siècle, toutefois, car les murs en pierre étaient rares et si grossièrement équarris qu'ils ne présentaient pas de surface lisse.

Ce qui n'empêche pas le déambulatoire de la cathédrale de Rouen de nous offrir une galère *du XIII[e] siècle et deux nefs du* XIV[e] siècle. Les colombages eux-mêmes s'y prêtent, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, chaque fois que le torchis renonce à la paille hâchée pour présenter une surface lisse, non friable. C'est ainsi qu'à Saint-Nicolas-de-Bliquetuit (Seine-Maritime), dans des bâtiments à usage de granges, on peut voir sept vaisseaux du XV[e] au XVIII[e] siècle. Et à Watteville-Larue, dix autres du XVI[e] au XVIII[e] siècle. Il n'est donc pas douteux que, sur cette cimaise riveraine, de véritables armadas échappent à toute investigation. Tant parce que les maisons sont occupées, que parce que les chaulages et badigeons successifs en dérobent la vue à leurs propres habitants.

C'est pourtant une documentation irremplaçable parce que, la plupart du temps, les plans de ces navires ont disparu. Qu'ils ont été eux-mêmes frappés par la condamnation qui s'abat impitoyablement sur tout objet devenu inapte à son service. Qu'enfin, si la résurrection d'un navire, comme le *Gustave-Wasa*, dans le port de Stockholm est chose rarissime, non moins rare est la sincérité documentaire chez les peintres du « bon vieux temps ». Visant surtout à l'effet, ils ajoutent ici, retranchent là, ne reculant pas plus devant l'anachronisme des formes que devant celui des costumes, de sorte que leur témoignage est d'autant plus suspect qu'il est plus éloquent. Toute autre fut l'humeur des « graffitomanes » au cours des siècles. Prisonniers ou marins — c'était souvent la même chose. — leur témoignage n'était trahi que par leurs mains d'analphabète, inhabiles au dessin.

Parfois, au contraire, malgré l'usure de la pointe, le trait atteint à une véritable élégance. Mais, fruste ou évolué, il est toujours sincère. Le bateau qu'il *décrit, l'homme l'a construit ou* monté. Souvent les deux. Polyvalent, il peut déposer aussi bien sur sa structure que sur sa mâture, dont il n'oublie aucun détail, ou sur son artillerie. Le prisonnier est le plus assidu. A travers l'étroite meurtrière, un rayon de soleil lui tient la main. Son dessin est une prière pour sa liberté comme celle du marin — ou de ses proches — en est une pour sa vie. C'est la même chose. L'étonnante fresque qui depuis le XIII[e] siècle se déploie sur nos rivages, avec une préférence marquée pour les faces sud, est un art d'ex-voto.

Le prouvent surabondamment l'envahissement des églises et la foule des saints populaires dont Saint-Jacques de Dieppe conserve une insigne collection. Cela dura jusqu'aux guerres de la Révolution et de l'Empire. A *La Rochelle*, la précision des prisonniers anglais ne le cédait en rien à celle des marins français retenus à Southampton. Certains de ces derniers se livraient, en outre, à un artisanat spécifiquement dieppois, la maquette de navire, dont ils taillaient les éléments dans l'os ou dans l'ivoire, à l'intention des armateurs anglais qui les visitaient. Ainsi ont-ils réalisé des chefs-d'œuvre qui valent aujourd'hui des fortunes, mais qui n'ont rien à voir avec l'art du graffito, dont l'alphabétisation a tari progressivement la source. Au cours du XIX[e] siècle, il fut remplacé par le marbre, puis, à la fin de ce même siècle, par la photo.

Il n'en est que plus émouvant de passer en revue la flotte de cette cinquantaine de navires de Basse-Seine ou de Picardie, dont les voiles sont parfois datées ; certains autres, décochés du fond des temps en leur fruste naïveté, nous atteignent au fond du cœur.

ANDRÉ SEVERAC.

Mots de voyage

Les lecteurs tardent à se familiariser avec les mots sélectionnés par l'Académie française.

Dans l'article consacré à la convalescence du Touring-Club de France et publié dans le Monde des loisirs et du tourisme du 16 octobre, nous citions parmi les remèdes appliqués *« l'arrêt de toute activité en tant que voyagiste ».*

Ce fut un déluge de protestations auprès du T.C.F. : comment le Touring pouvait-il vendre encore des voyages, alors qu'il cessait toute activité en ce domaine ? s'indignaient les sociétaires confondant allègrement les termes *« voyagiste »* et *« agent de voyages ».*

Rappelons donc que, selon la recommandation de l'Académie française, l'appellation anglaise *« tour-operator »* (alias organisateur de voyages) se traduit en français désormais par le terme *« voyagiste »*. L'agent de voyages, qui revend des circuits fabriqués par un voyagiste, conserve son nom.

Notons donc que le T.C.F., qui n'est plus voyagiste, reste agent de voyages.

ASSOCIATIONS

Pour une politique éducative des loisirs

LA Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente, mouvement de jeunesse et d'éducation populaire le plus important de France puisqu'il regroupe plus de quatre millions d'adhérents réunis dans quarante-cinq mille associations, souhaite engager avec ses membres une vaste réflexion sur la politique éducative et sociale du tourisme et des loisirs.

Au cours des trois prochaines années, la ligue va ainsi organiser une série de rencontres et de colloques dont le premier s'est tenu le 22 octobre à Annecy sur le thème « Enfants, vacances, éducation ». La ligue, par l'intermédiaire de l'UFOLEP, qui est sa section spécialisée pour les vacances et les loisirs des enfants, mène depuis de nombreuses années une action efficace en faveur des jeunes. Les très nombreux équipements qu'elle gère, les aides qu'elle apporte à un certain nombre d'institutions qui accueillent des enfants et des adolescents pendant leurs vacances, prouvent le rôle éminent qu'elle joue pour le développement du tourisme social.

« La colonie de vacances n'est pas dépassée », *ont rappelé avec force les responsables de la Fédération des œuvres laïques qui constatent cependant depuis plusieurs années une diminution très sensible du nombre d'enfants accueillis dans les colonies de vacances.* « Nous croyons que la « colo », sous réserve des adaptations indispensables, sera longtemps encore le seul moyen de faire connaître à des milliers d'enfants autre chose que les vacances dans la rue ou la cour des H.L.M. »

La ligue s'est, d'autre part, inquiétée des très grandes disparités d'aides apportées aux enfants pour leurs vacances. Celles-ci varient, en effet, en fonction des régimes sociaux auxquels leurs parents sont assujettis. La ligue réclame donc une harmonisation des différents régimes et la création d'une caisse qui centraliserait l'ensemble des fonds sociaux alimentés par les caisses afin de réduire, voire faire diparaître, les discriminations existant actuellement.

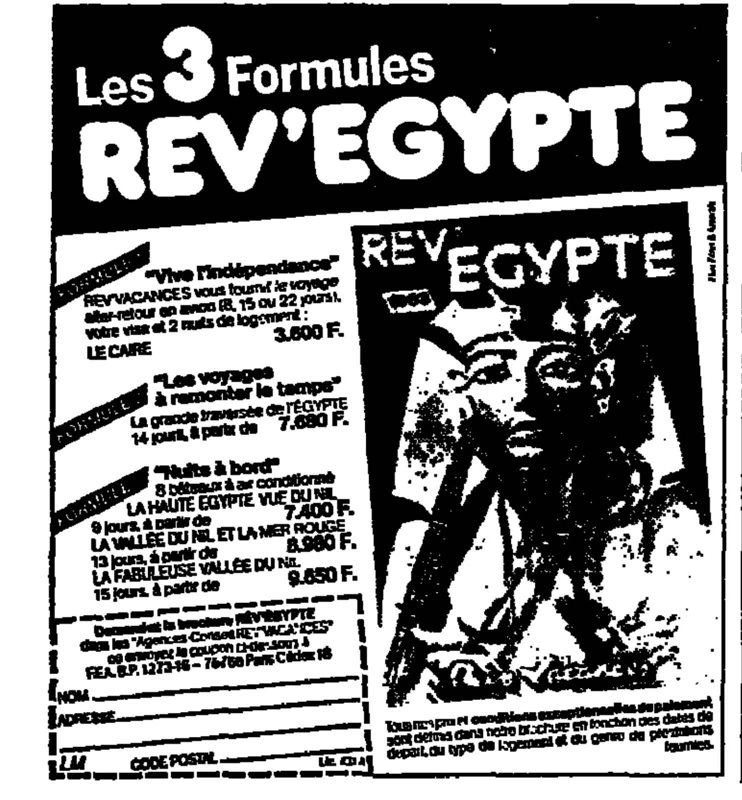
Les familles et les enfants

La Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente s'est également interrogée sur les pratiques du tourisme social. Les participants au colloque d'Annecy ont constaté que trop souvent les villages de vacances étaient de véritables « ghettos antiéducatifs » *coupés du lieu où ils se trouvent.* « Nous souhaitons que les équipements des villages de vacances puissent profiter aux collectivités d'accueil, *devait indiquer M. François Coursin, secrétaire national de la Ligue de l'enseignement*. Par exemple, si nous construisons une piscine, pourquoi la réaliserions-nous nécessairement dans le village de vacances ? L'aménagement du territoire ne doit plus se poser seulement en termes de villages de vacances, mais privilégier la promotion du pays d'accueil à tous les niveaux, social, économique et culturel. »

La ligue a enfin exprimé son inquiétude devant la multiplication des fermetures d'hôtels.

« Nous trouvons aberrant que deux mille lits hôteliers ferment chaque année alors qu'au même moment, à grand renfort de fonds publics ou sociaux, nous construisons des équipements », *a déclaré M. Coursin, qui a également tenu à dénoncer les critiques de ceux qui affirment que le développement du tourisme social favoriserait la disparition de la petite hôtellerie. L'un ne doit pas exclure l'autre, prétend la ligue. Elle désire collaborer désormais efficacement avec le secteur d'activités touristiques pour trouver des formules nouvelles d'utilisation de ces lits hôteliers par le tourisme social, moyennant, notamment de la part de la petite hôtellerie, un effort en faveur des familles et des enfants.*

CLAUDE FRANCILLON.



Philatélie

ÉCRIRE SANS PAPIER A LETTRES, NI TIMBRE, NI ENVELOPPE...

Bientôt — à titre expérimental — dans les départements de la Somme, de la Haute-Garonne et de la Haute-Savoie vous pourrez écrire à votre correspondant sans papier à lettres, ni timbre, ni enveloppe.

En effet, à partir du 1[er] décembre prochain, dans les bureaux de poste de ces trois départements une « lettre-poste » sera vendue 2,50 F déjà préaffranchie au tarif de la lettre urgente. La figurine de la Liberté, en rouge, ne comportera pas de valeur faciale.

Le but de cette expérience : *« proposer au public un moyen de dépannage et relancer ainsi la correspondance écrite des particuliers ».*

Mais, à notre avis, il peut y avoir, en même temps, une seconde expérience pour les P.T.T., *celle de tester le moment* où le changement de tarif intervient.

Le manque d'indication de la valeur sera une solution pratique pour l'administration des postes en cas d'augmentation du tarif de la lettre, un jour sur l'autre, la même « lettre-poste » peut rester en vente avec le nouveau tarif. Par exemple, la lettre passe de 1,80 F à 2 F, la « lettre-poste » passera à 2,70 F.

Les stocks restants n'auront plus d'importance, en cas d'augmentation, vu l'écart de vente entre un timbre de 1,80 F et une « lettre-poste » à 2,50 F. C'est dans cet écart que résidera la différence d'une future augmentation et il explique l'indifférence qu'auront les P.T.T. pour les stocks. Ces derniers resteront en faveur des bureaux de poste et les usagers qui auraient achetés quelques « lettres-postes » d'avance.

En somme, si cela est ainsi, tout se passera comme pour les tickets de carnet de la R.A.T.P.

Cela nous rappelle une cogitation — *des timbres imprimés sans valeur* — fort heureusement abandonnée, car la spéculation aurait pu atteindre des sommes considérablement préjudiciables à l'administration des postes.

FRANCE : La chambre turque

Une œuvre de Balthasar Klossowski, dit Balthus (né à Paris en 1908), peintre français, « La chambre turque » sera le sujet du quatrième timbre de la série « artistique » (étant donné que « La famille », de Boyan, a été programmée dans les « commémoratifs et divers »). Vente générale le 8 novembre (78[e]/82).



4,00 F, rose clair, rose, marron, beige, bleu, vert, rouge et noir.

Format 48 × 36,85 mm. Tirage : 5 500 000 exemplaires. Impression hélio, d'après l'œuvre de Balthus, par Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Le 6 novembre, de 8 h à 18 h, par le bureau de poste temporaire ouvert au Musée de la poste, 34, boulevard de Vaugirard, Paris-15[e]. — Oblitération « P.J. » ;

— Le 6 novembre, de 8 h à 12 h, à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1[er], et au bureau de Paris 41, 5, avenue de Saxe, Paris-7[e]. — Boîte aux lettres spéciales pour « P.J. ».

En bref...

● BELGIQUE. — Dans le cadre de l' « Année du scoutisme », un timbre de 7 FB, titré « Philatélie de la jeunesse-Jeugdfilatelie ». Et un timbre consacré au « Grand Orient de Belgique », 10 FB.

● CAMEROUN. — « Conférence des plénipotentiaires, Nairobi », 70 F offset, S.N. Cartor.

● COTE-D'IVOIRE. — « Premier congrès de la Ligue ivoirienne des secrétaires », 80 F et 100 F, offset, S.N Cartor, d'après Veret-Lemarinier.

● DJIBOUTI. — « Hommes célèbres », 115 F Franklin D. Roosevelt, et 250 F, George Washington (timbres P.A.). Offset, Edila, d'après Veret-Lemarinier.

● ETATS-UNIS. — Centenaire de la naissance de saint François d'Assise, 20 cents.

● GIBRALTAR. — Liaison internationale directe à travers le monde, 17 pence.

● GRECE. — Deuxième centenaire de la naissance de Georges Karaiskakis, grand résistant contre les Turques, 12 et 50 drachmes.

● ISLANDE. — « Exposition de timbres-poste nordiques » 400 et 800 aurar et un bloc-feuillet avec les deux mêmes valeurs, vendu à 18 Kr.

● KUWAIT. — Série de trois timbres à l'occasion du « Pèlerinage islamique », 15, 30 et 80 fils.

● SUEDE. — Quatre orchidées sauvages réunies sur un mini-feuillet 1,65 kr., clés de saint Pierre ; 1,65 kr., fleur des marais ; 2,40 kr., Adam et Eve ; 2,70 kr., sabot de Vénus, soit 8,40 + 1,60 kr de surtaxe en faveur du développement de la philatélie (8-11-82).

● LA BOITE AUX LETTRES, de Gavarni (Guillaume Sulpice Chevallier), qui collabora dans la première moitié du dix-neuvième siècle au journal satirique « le Charivari », regroupe en un album une soixantaine de lithographies originales. Prix : 210 F franco. Amis de l'histoire des P.T.T. d'Alsace, B.P. 153/R4, 67004 Strasbourg cedex (C.C.P. 1376-21 Y Strasbourg).

● EXPOSITION philatélique, marcophile et cartophile, du 6 au 13 novembre, au 34, bd de Vaugirard, Paris-15[e], à l'occasion du 30[e] anniversaire de l'Union des philatélistes des P.T.T. Le 6 nov., oblitération « P. J. » du timbre « la Chambre turque » ; le 8 nov., cachet illustré.

N° 1763

Calendrier des manifestations avec bureaux temporaires

⊙ 67000 Strasbourg (2, quai Kléber), le 29 octobre. — Quinzaine de l'épargne.

⊙ 59000 *Lille (foire)*, du 5 au 14 nov. — 1[er] Salon des médecines naturelles.

⊙ 75015 Paris (34, bd de Vaugirard), le 8 nov. — XXX[e] anniversaire des philatélistes des P.T.T.

⊙ 59150 Wattrelos, du 10 au 15 novembre. — 13[e] fête commerciale

⊙ 75017 Paris (39, av. de Wagram), les 11 et 12 nov. — 36[e] Salon philatélique d'automne.

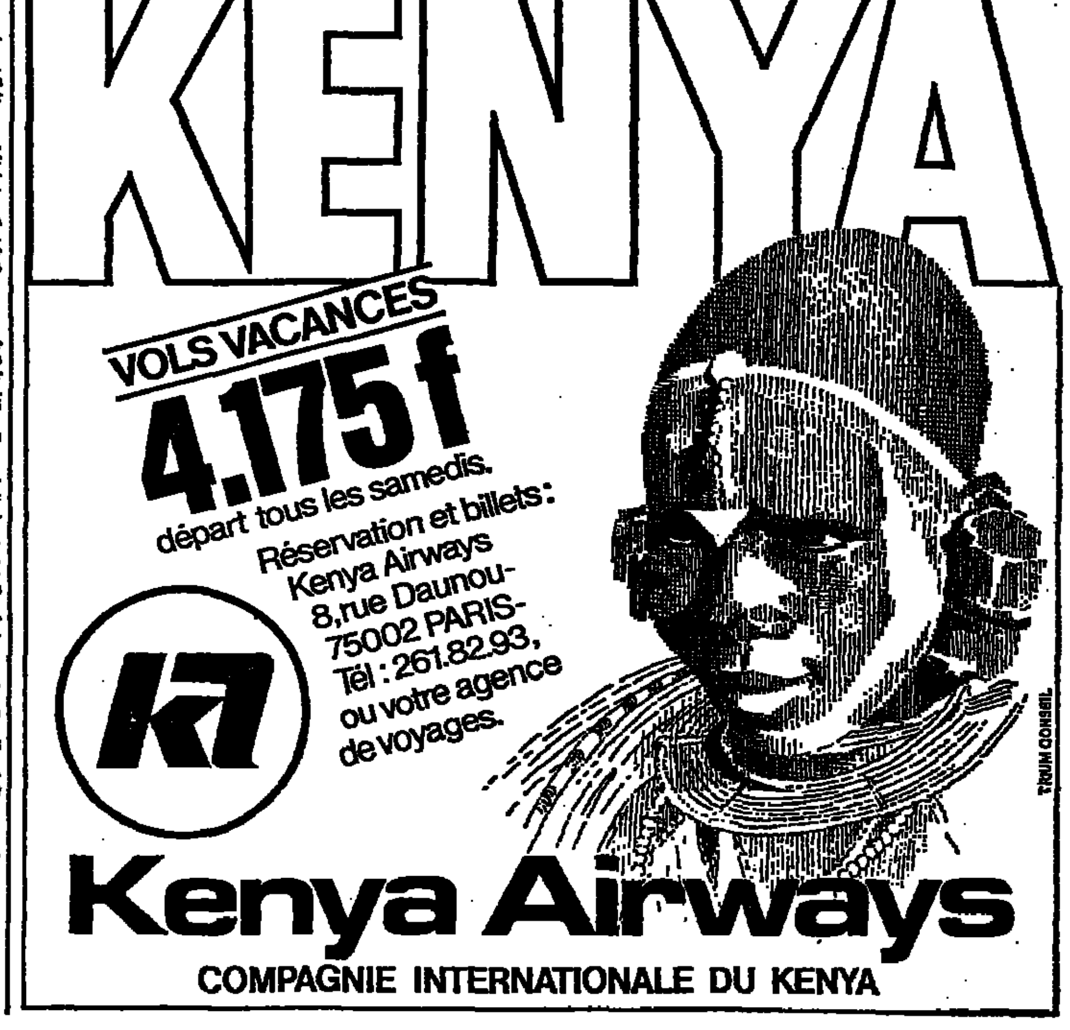
Deuxième centenaire de la signature du traité de Paris

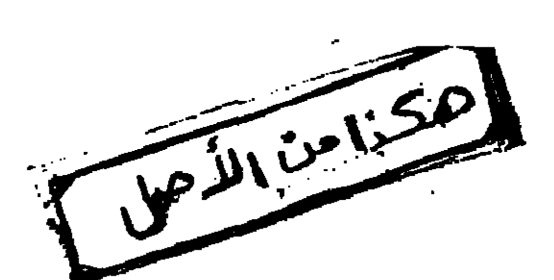
L'administration postale des U.S.A. envisage l'émission d'un timbre-poste commémoratif en 1983 à l'occasion du deuxième centenaire de la signature du traité de Paris (3 septembre 1783).

● A NANTES, le Musée de la poste, 10, boulevard Auguste-Pajot, à partir du 9 novembre, utilisera un cachet à date grand format illustré.

ADALBERT VITALYOS.







Plaisirs de la table

Airs nouveaux

SUR des pianos anciens jouons des airs nouveaux... Voici trois enseignes venant d'être reprises et méritant, un jeune chef en cuisine, votre visite.

EPICURE 108 (109, rue Cardinet (17e). Tél. : 763-50-91 Fermé samedi midi et dimanche). Une petite salle agréable, égayée de tapisseries flamboyantes. François Pecquinot qui a du métier (il vient du *Mercure Galant*) s'est trouvé, avec le jeune Bernard Dupuy (qui vient de chez Faugeron), un adjoint de qualité. J'ai apprécié le filet de truite de mer au beurre de persil et la fricassée de poulet fermier avec sa poêlée de fruits et poires, originale. Ma voisine : les escalopes de lotte sur lit de pâtes fraîches et un foie de veau au vinaigre de miel très avenant. Peu de fromages sur le plateau et c'est bon sens, d'autant que le roquefort Papillon est un *bon choix*. Jolis desserts et, avec le café, des tuiles pas trop sucrées. Le tout, arrosé d'un saumur-champigny (55 F), fait une addition raisonnable. D'autant qu'un menu du soir (trois plats et desserts avec une demie de ce même vin) est à 130 F. A ces prix, lit-on sur la carte, nous vous prions de bien vouloir ajouter 15 % pour le service.

LA PETITE COUR (8, rue Mabillon (6e). Tél. : 326-52-26. *Fermé dimanche et lundi*. Stéphane, fille de Raymond Oliver, qui faisait tout ce qu'elle pouvait dans le cadre affreux de la Cannelle, vient d'émigrer et se retrouve chez elle dans cette gentille Petite Cour, boudoir inattendu en contrebas de la rue Mabillon, entre Aux Charpentiers et Chez Guy, deux bonnes adresses aux plaisirs différents.

Pour un chef japonais parisianisé, Taïra Kurihara, qui travaille évidemment dans son style d'élégance de présentation. Mais pour de bons appétits bien de chez nous. Alors, outre le foie gras de canard frais « maison », vous goûterez le thon frais mariné à la crème, la marmite dieppoise, le canard sauvage à la confiture de gingembre, le râble de lièvre au vinaigre, le filet de bœuf Boston (aux huîtres). Un seul fromage : la roue de brie et d'excellents desserts dont une tarte à l'écossaise au coulis d'abricot. Un menu déjeuner d'affaires est à 110 F, vin compris. C'est au surplus une agréable maison pour souper.

LA REYNIÈRE.

N. B. — Une erreur typographique *m'a fait donner une mauvaise note* téléphonique au restaurant de la tour Montparnasse le *Ciel de Paris*. Il faut noter : 538-52-35.

LA BOUTEILLE DU MOIS

Un petit de Provence

COTES DE PROVENCE est, on le sait, une appellation contrôlée. Elle couvre de nombreux vignobles, de la région de Cassis aux Alpilles, d'Aix-en-Provence à la côte. Cette côte elle-même, région donnant les vins les plus fins et de meilleure qualité, légers et alcoolisés à la fois.

Cette côte se divise et, de Sanary à l'embouchure de l'Argens, on peut situer une zone riche en crus intéressants. Celui-ci, à La Croix-Valmer, l'est incontestablement. C'est Lionel Poilâne qui me l'a fait connaître. J'en avais apporté une bouteille au restaurant, nouvellement ouvert, sur les jardins du Bristol, si paisibles, si patriciens, si « savoureux » grâce à la cuisine de Tabourdiau.

Sans doute de plus grands vins, de Bourgogne et de Bordeaux, sont ici mieux « en situation ». Mais, avec un subtil émincé d'agneau aux légumes nouveaux, voilà que ce Domaine de la Croix, servi très frais puis réchauffé à la température ambiante, fit merveille. Jean Didier, qui prépare la sortie de son « Bottin gourmand », le compara au gigondas de la cave du Bristol. Il a, en effet, ce petit goût de violette sous-jacent (peut-être un peu de syrah ?). En tout cas ce Domaine de La Croix 1979 — La Croix-Valmer (83420) tél. : 79-60-02 — m'a semblé, pour le courant, un de ces « petits » vins (comme on dit sans être péjoratif) qui valent mieux que tant d'autres, chaptalisés à outrance.

Il est entendu, néanmoins, qu'au Bristol je choisirais plus volontiers un grand Bourgogne. Mais on ne peut déjeuner tous les jours au Bristol !

L. R.

MIETTES

● 135, rue de Conflans à Herblay, à l'enseigne *Past'a Mario*, d'honnêtes spécialités italiennes, charcuteries, fromages et vins à prix modestes.

● *Pierre Romeyer*, le bon cuisinier d'Hoeilaart (près Bruxelles), propose un menu d'hôte consacré à la chasse et bien alléchant : faisan, col-vert, lièvre, chevreuil...

● Ni le Gault-Millau, ni le nouveau Bottin gourmand ne signalent, à Gap, *le Carré long* (32, rue Pasteur. Tél. : 51-13-10), de Monique et *Bernard* Fiore-Rappelin. Pour une fois Michelin leur dame le pion qui a découvert cette gentille maison.

● L'Académie (française) du pure-malt whisky vient de décerner son Glenfiddich Award à Robert Sabatier et son prix de l'Art de vivre à l'*Hôtel Ritz*.

● *A Lous Landès* (157, avenue du Maine), tous les mercredis désormais des dîners musicaux de musique classique (réservation : 543-08-04).

● Approuvant ma campagne contre les menus avec fromage *ou* dessert, un lecteur indigné me signale qu'il en est ainsi aux menus (cependant de prix élevés), de Michel Guérard.

● Parution d'un mensuel de la gastronomie catalane : *Roussillon gourmand* avec des « papiers » notamment d'Eliane Thibaut-Comelade et de Pierre Torres (directeur de la station viti-vinicole de Tresserre). A souhaiter simplement que *Roussillon gourmand* ne devienne pas simplement un support publicitaire pour n'importe quel produit.

● *Le Livre de cave*. S'il est un ouvrage utile à qui aime les vins et fait de sa cave une affaire de cœur, c'est *bien celui-là*, signé Chantal Lecouty (rédactrice en chef de la *Revue du vin de France*). En vente à la revue, 18, rue Godot-de-Mauroy (9e) ; 240 F.

● *Christian Falcucci quitte le George V* dont il assurait la direction avec autorité depuis la retraite d'André Sonier. Pour d'autres aventures, car c'est aujourd'hui une aventure que la gestion d'un palace à Paris. Souhaitons-lui et souhaitons à son successeur « bonne chance » ! *Les Princes* (restaurant du George V) sont, rappelons-le, classés septième au challenge 82-83 de l'Académie des chroniqueurs de la table du Bottin gourmand.

Photo

Le millésime de 83

L'ANNEE 1983 sera faste pour les photographes, car l'industrie photochimique leur proposera un vaste éventail d'émulsions en couleurs, dont certaines élimineront le traitement en laboratoire ou leur donneront une finesse d'image qui, jusqu'ici, était jugée incompatible avec un film de haute sensibilité.

La plus attendue, parce qu'elle était annoncée depuis de nombreux mois (1), l'émulsion Polachrome 35, de Polaroïd, à développement instantané, pour dispositives en couleurs, a été présentée en octobre à la Photokina. Destiné aux appareils 24 × 36 ordinaires, le Polachrome est entièrement différent des films actuels. Il est dérivé du film Polavision créé en 1977 pour le cinéma instantané, aujourd'hui disparu (2), et qui est une forme moderne des anciennes plaques autochromes commercialisées par les Frères Lumière en 1917. Le film ne comporte qu'une couche d'émulsion noir et blanc recouverte d'une mosaïque de filtres constituée de bandes microscopiques *(chacune de 8 microns de* largeur), de matière synthétique colorées alternativement en bleu, vert et rouge (3), qui permet de reconstituer toutes les couleurs.

Le Polachrome 35 sera lancé durant les premiers mois de 1983, en cartouches de douze et trente-six vues, avec une sensibilité de 40/17° ISO.

A la même époque, dans le domaine de la photo conventionnelle, Kodak et Fuji commercialiseront des films négatifs couleurs de haute sensibilité : Kodacolor VR-1000, qui sera le film *le plus sensible du monde* (1000/31° ISO, soit deux fois et demi plus que les films de 400/27° ISO produits actuellement par toutes les marques de pellicules), et le Fujicolor HR-Disc, de 200/27° ISO, pour les appareils à disque, semblable au Kodacolor HR-Disc. Fuji est ainsi la première firme proposant une émulsion pour le nouveau procédé conçu par Kodak.

Ce qui caractérise ces films, et plus particulièrement le Kodakolor VR-1000, ce n'est pas tant le gain de sensibilité, qui était possible depuis longtemps, que le fait qu'il ait été obtenu sans augmentation du « grain », terme par lequel les photographes désignent la granulation visible sur les images, et qui s'oppose à toute reproduction des détails les plus fins. Jusqu'ici, les films très sensibles donnaient une image à granulation grossière parce que le seul moyen d'obtenir cette sensibilité élevée consistait à utiliser *des grains d'halogénure d'argent*, matière sensible à la lumière, beaucoup plus gros que ceux des émulsions de faible sensibilité. En grossissant ainsi chaque grain, les chimistes augmentaient leur surface exposée à la lumière et donc leur sensibilité à cette lumière.

Avec le VR-1000

Les chercheurs des industries photochimiques sont aujourd'hui parvenus à inverser ce processus : ils ont réussi à augmenter la surface de la cible offerte à la lumière sans augmenter le volume des cristaux d'halogénure. Le progrès le plus spectaculaire a été obtenu par Kodak avec le Kodacolor VR-1000, dont les grains ont pris la forme de dalles microscopiques extrêmement plates, mais de très large surface. De plus, ils sont disposés dans la couche de l'émulsion en mosaïque avec un espace réduit entre eux.

Fuji n'est pas allé aussi loin *dans ce processus* : le cristal d'halogénure d'argent n'est pas mince, mais sa structure a été doublée, augmentant ainsi le nombre de ses faces. De plus, ces grains sont disposés sur une seule épaisseur, de façon plus serrée que dans les anciens films. Tout cela contribue à capter plus parfaitement la lumière et à rendre l'émulsion plus homogène et plus fine.

L'amélioration, tant chez Kodak que chez Fuji, porte encore sur l'utilisation de nouveaux coupleurs. Dans tous les procédés de photo en couleurs, leur rôle consiste, lors du développement, à produire les colorants autour de chaque grain d'argent, par réaction avec les produits d'oxydation. Les nouveaux coupleurs ont la propriété de ne former des colorants que de façon concentrée à la périphérie des grains d'argent, sans dispersion au-delà, ce qui réduit leur grosseur et contribue à donner une image fine et saturée.

L'arrivée du Kodacolor VR-1000 et du film-disque (tant de Kodak que de Fuji) marque le *début d'une nouvelle technologie*. Kodak a annoncé que tous ses films bénéficieront progressivement des progrès qu'apporte le Kodacolor VR-1000. Fuji, qui avait déjà utilisé en partie ses nouveaux procédés de fabrication pour le Fujicolor 400, les généralisera. Ainsi, dès le printemps 1983, ils seront appliqués en partie ou en totalité sur six nouveaux *films* : deux pour diapositives 24 × 36, destinés aux amateurs (Fujichrome 50, de 50/18° ISO, et Fujichrome 100, de 100/21° ISO), et quatre également pour diapositives, destinés aux professionnels (Fujichrome 50 Professional D, de 50/18° ISO ; Fujichrome 100 Professional D, de 100/21° ISO ; Fujichrome 64 Professional T, de 64/19° ISO, pour la lumière artificielle, et Fujichrome Duplicating, équilibré pour la copie des diapositives).

Avec ces émulsions de type professionnel (proposées notamment en plans-films) la firme japonaise entend entrer en concurrence avec Kodak et Agfa Gevaert, seules maisons qui, jusqu'ici, proposaient une gamme équivalente de produits.

ROGER BELLONE.

(1) Voir « le Monde » du 30 janvier 1981 et du 6 juin 1982.

(2) Voir « le Monde » du 14 mai 1981.

(3) Le principe de formation de l'image avec le film Polachrome fait appel à la synthèse additive des couleurs par opposition à la synthèse soustractive à laquelle appartiennent toutes les émulsions actuelles à trois couches. A la prise de vue, l'émulsion noir et blanc n'enregistre qu'une fraction de l'image du sujet correspondant à la couleur du filtre situé au-dessus ; en simplifiant, le rouge d'un coquelicot sera enregistré sous les bandes de filtres rouges, le vert des feuilles sous les bandes de filtres verts et le bleu du ciel sous les bandes de filtres bleus ; à la projection, la lumière blanche traverse l'image noir et blanc puis la mosaïque de filtres qui la colore : l'image du coquelicot sous les filtres verts est colorée en vert et celle du ciel sous les filtres bleus est colorée en bleu. L'œil ne perçoit pas cette mosaïque trop petite pour lui et voit donc l'ensemble qui forme une image en couleurs.

TOURISME
HÔTELS SÉLECTIONNÉS

Côte d'Azur

MENTON

ETE COMME HIVER
MENTON. Hôtel de Londres, B.P 73. Un hôtel, pension confortable et calme, jardin, central, 25 m mer. Une cuisine soignée.

HOTEL PRINCE DE GALLES **
Bord de mer - Jardin - Parking
Entièrement rénové
CHAMBRES ET PETITS DEJEUNERS
4, avenue Général-de-Gaulle
Tél : (93) 28-21-21
OUVERT TOUTE L'ANNEE

Mer

ILES ANGLO-NOMANDES

ILE DE JERSEY

Voilà la très bonne idée pour une petite escapade en automne ou en hiver.

Cette toute petite île, de 20 km de long sur 10 de large, est, en effet, tout à fait exceptionnelle.

Elle est presque en France, elle est presque anglaise mais, depuis sept siècles, elle est indépendante. Avouez que c'est fort sympathique.

Si on ajoute que l'île est d'une grande beauté et que le Gulf Stream rend son climat très doux, il y a vraiment de quoi être séduit.

Louez donc une petite voiture : conduite à gauche mais vitesse très limitée et assaut de courtoisie.

Découvrez les plages de sable fin, les criques, les falaises, les petits ports, les manoirs secrets, les pubs, les auberges...

Dans la capitale, Saint-Hélier, un Londres en miniature, faites calmement votre shopping. Le soir, dans votre palace ou dans votre petite pension, vous serez soigné au maximum.

Les 75 000 habitants de Jersey sont heureux et heureux de faire partager leur joie de vivre. Allez donc leur rendre visite. Bon voyage !

Pour documentation en couleurs, écrivez à :
MAISON DE L'ILE DE JERSEY
Département F 18
19, boulevard Malesherbes, 75008 Paris

Montagne

ALSACE

GRAND-HOTEL HOHWALD ***
67140 LE HOHWALD - Alt. 600 m
Séjours dans le calme et le bien-être
Promenade - Tennis - Cheval, etc.
Tél. : (88) 08-31-03

05200 EMBRUN

MAPOTEL-LES-BARTAVELLES *** N
R.N. 94, CROTS, tél. (92) 43-20-69, télex 401 480. A 1 km du lac de Serre-Ponçon. Hôtel récent ; piscine, jardin, bungalow. Poss. tennis, voile, pêche, randonnée. Ouvert toute l'année. Cuisine soignée.

05490 ST-VERAN (Hautes-Alpes)

LE VILLARD - Tél. : (92) 45-82-69
Chbres et duplex avec cuisinettes. 2 à 6 pers. Fond. Piste. De Noël à Pâques

VERCORS

Hôtels. Station au pied des pistes Vercors, neige assurée, pour individuels, groupes ou familles. Prix spéciaux hors vacances scolaires.
SERAC, 94, rue La Fayette, 75010 Paris
Tél. : 824-65-62.

Provence

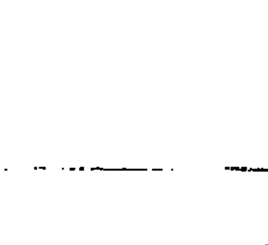
ROUSSILLON - 84220 GORDES

MAS DE GARRIGON ***
Le petit hôtel de charme du Lubéron vous offre vacances ou week-ends d'automne à des conditions spéciales. Confort. Calme. Cuisine de marché.
Tél. (90) 75-63-22
Accueil : Christiane Rech

Italie

VENISE

HOTEL LA FENICE
ET DES ARTISTES
(près du Théâtre la Fenice)
5 minutes à pied de la place St-Marc
Atmosphère intime, tout confort.
Prix modérés
Réservation : 41-32-333 VENISE
Télex : 411150 FENICE 1
Directeur : Dante Apollonio



Jeux

échecs N° 993

LA NUIT OU TOUTES LES VACHES SONT NOIRES

(Tournoi interzonal de Toluca Mexique, 1982)

Blancs : K. HULAK
Noirs : J. NUNN
Défense Benoni moderne.

1. d4 Cf6	25. Cç-é4 Fb5
2. ç4 ç5	26. C×b5(o) a×b5
3. d5 é6	27. Cf6+ C×f6
4. Cç3 é×d5	28. g×f6 Ta2 (p)
5. ç×d5 d6	29. Dg3(q) F×b2
6. Cf3 g6	30. Fé3 Da3
7. g3 (a) Fg7	31. Dg5 Rh8(r)
8. Fg2 0-0	32. F×ç5 Ta-a8(s)
9. 0-0 a6	33. Fé7 Dd3
10. a4 Cb-d7	34. é6! F×é6
11. Cd2 (b) Té8	35. Dh6 Tg8
12. h3 Tb8 (c)	36. f7 (t) b3!
13. Cç4 (d) Cé5 (é)	37. f×g8=D+ T×g8
14. Ca3(f) Ch5!(g)	38. Dh4 Fç3!(u)
15. é4 (h) Fd7 (i)	39. Ff3 Dç2
16. a5! (j) D×a5	40. T×ç3!(v) D×ç3
17. g4 Cf6	41. Ff6 Db4
18. g5! (k) Ch5	42. Fé5 (w) Ta2!
19. f4 Cç4 (l)	43. Dd8+ (x) Df8
20. C×ç4!(m) D×a1	44. Dd7 Té2!!(y)
21. C×d6 Fd4+	45. Rg3 (z) b2
22. Rh2 Té7	46. D×é6+ nulle (aa)
23. Df3 (n) b5	
24. é5 b4	

NOTES

a) D'autres idées sont 7. Cd2 ; 7. Ff4 ; 7. Fg5 et 7. é4.

b) L'idée de Nimzovitch. Le C-R exercera une forte pression sur les cases d6 et é5, via ç4. Si 11. é4, Té8 ; 12. Té1, ç4 ! ; 13. Dé2, Cg5 ! ; 14. D×ç4, b5 !

c) A considérer est aussi 12..., Cb5 suivi de f7-f5.

d) 13. a5, b5 ; 14. a×b6, C×b6 ; 15. Cb3, Cç4 ! ou 15. é4, Cf-d7 ; 16. f4, f5 donne un jeu équilibré.

é) Les Noirs ont le choix entre 13..., Cb6 et le coup du texte, 13..., Cé5. Après 13..., Dç7 ou 13..., Dé7 les Blancs prennent l'initiative par 14. a5. Si 14..., b5 ; 15. a×b6, C×b6 ; 16. Ca5 ! Il est probable que la suite 13..., Cb6 assure aux Noirs une position proche de l'égalité après 14. Ca3, Fd7 ; 15. a5, Cç8 ; 16. Cç4, Fb5 ; 17. Db3, F×ç4 ; 18. D×ç4, Cd7 ; 19. Rh2, Cé5 ; 20. Da4, b5 ; 21. a×b6, T×b6 alors que l'entrée 13..., Cé5 conduit à un jeu tactique plein de risques.

f) Si 14. C×é5, T×é5 ; 15. a5, Ff5 !

g) C'est maintenant la nuit noire où tout est permis mais le danger n'est pas moins grand qu'après 14..., Dç7 ou 14..., Dé7 ou 14..., Té7 ou enfin 14..., b6.

h) 15. g4 donne aux Noirs une *forte attaque après 15..., Dh4 ! ;* 16. g×h5, F×h3 ; 17. F×h3, D×h3 ; 18. Ff4, Cf3+ ! ; 19. é×f3, Fé5 ! ou 16. Cé4, h6 ; 17. g×h5, F×h3 ; 18. f3, C×f3+ ! ; 19. é×f3, Fd4+ ; 20. Cf2, Dg3 ou bien 18. Cg3, Cg4 ; 19. Ff4, Fd4 ; 20. é3, F×é3 ! ; 21. f×é3, F×g2 ; 22. R×g2, Dh2+ ; 23. Rf3, T×é3+ ! ! D'autres continuations comme 15. é3, f5 ou 15. Rh2, f5 ou 15. Fd2, f5 ne sont pas plus satisfaisantes.

i) L'aventure se poursuit habituellement par 15..., f5 ; 16. é×f5, F×f5 ; 17. g4, F×g4 ; 18. h×g4, Dh4 ; 19. g×h5, Tf8 ; 20. h6, Fh8 ; 21. Cç4 !, Cg4 ; 22. D×g4, D×g4 ; 23. C×d6, Fé5 ; 24. Cé4, Tf3 ; 25. Cg5 avec un jeu actif pour les Blancs malgré la perte de la D (Kovacevic - Nemet, 1979). Il est certain que les Noirs, dans cette position, ne doivent pas rester inactifs en raison de la menace 16. Rh2 et 17. f4. 15..., ç4 abandonne sans raison la case d4 ; par exemple, 16. Fé3, Dç7 ; 17. Fa7, Ta8 ; 18. Fd4.

j) Un sacrifice de pion élégant, le gain du Ch5 par 16. g4 étant rendu suspect par l'avance 16..., b5 ! ; si 17. a×b5, a×b5 ; 18. Ca×b5, F×b5 ; 19. C×b5, C×g3 ! ; 20. C×d6, D×d6 ; 21. F×g3, ç4 !.

k) Rien n'est clair après 18. f4, Cé×g4 ; 19. h×g4, C×g4 ; 20. Cç2, Dd8.

l) Dans cette variante, les Noirs doivent donner, de toute façon, *un C.*

m) Mais ce sont les Blancs qui sacrifient la qualité.

n) Rien n'est encore clair après 23. é5, T×é5 ! ; 24. C×f7 !.

o) A considérer est 26. Cf5, g×f5 ; 27. D×h5, f×é4 ; 28. F×é4.

p) 28..., Té—é8 assurait une meilleure défense.

q) Cherchant le mat par Dh4—h6.

r) Si 31..., D×é3 ? ; 32. Dh6 suivi du mat.

s) Forcé. Si 32..., Ta6 ; 33. Dh6, Tg8 ; 34. Ff8.

t) Les Blancs gagnent une T mais non la partie.

u) Si 38..., Fg7 ; 39. Dé1 !

v) Si 40. Tf2 ?, Fé1 !

w) Une position complexe. Selon Nunn, il faut continuer par 42. Dh6, Df8 ; 43. Dg5, Ta2 ; 44. d×é6, Da8 ; 45. é7, Td2 ; 46. Dd5 + !!

x) Si 43. Df6 ?, T×g2+ ! ; 44. R×g2, Dd2+ ; de même, si 43. d×é6 ?, T×g2+ ; 44. R×g2, Dé4+ avec échec perpétuel. 43. Dg4 ! est possible : 43..., Rf8 ; 44. D×é6, T×g2+ ; 45. R×g2, Dd2+ ; 46. Rg3 et le R blanc échappe à l'échec perpétuel.

y) Une ultime ressource des Noirs.

z) Si 45. d×é6, T×é5 ! ; 46. f×é5, Df4+ ; 47. Rg1, b1 et si 45. D×b5, T×é5 ; 46. f×é5, Df4+ ; 47. Rg1, Dç1+ ; 48. Rf2, b2.

aa) Forçant la nullité. Si 46. D×b5, g5 ! ; 47. Ff3, T×é5 ; 48. f×é5, Df4+ ; 49. Rf2, Dd2+ ; 50. Fé2, *Df4 avec échec perpétuel.*

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 992
G. AFANASIEV et G. CHMULENSON
— 1976. —

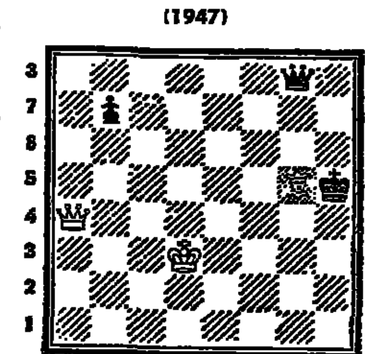
(Blancs : Rb6, Fd4, Pf5 et g2. Noirs : Ré4, Pa3, g3, h4.)

1. f6, h3 ; 2. f7, b×g2 ; 3. Fd4 !, g1=D ! ; 4. F×g1, a2 ; 5. Fd4 !, a1=D ! ; 6. F×a1, g2 ; 7. Fd4 ! !, R×d4 ; 8. f8×D, g1=D ; 9. Dç5+ et 10. D×g1.

• *La Revue des échecs*, nouvelle revue trimestrielle, vient de paraître. Au sommaire du n° 1 : l'actualité commentée par les M.I. Haik, Giffard, Séret et le G.M.I. Kasparov ; le point sur les ordinateurs, etc., 128 pages, 39 F en librairie. (Éd. Garnier, 19, rue des Plantes, 75014 Paris.)

ÉTUDE

L. PROKÈS
(1947)



BLANCS (3) : Rd3, Da4, Fg5.
NOIRS (3) : Rh5, Dg8, Pb7.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 990

UNE PRÉCAUTION INVISIBLE

Si vous faites preuve de la moindre négligence, vous allez chuter ce grand chelem.

	Nord	
	♠ A R D V ♥ R 4 ♦ A R D ♣ A R 3 2	
Ouest ♠ 10 9 8 7 6 3 2 ♥ — ♦ V 10 9 8 7 ♣ D	N / O E / S	Est ♠ 5 4 ♥ D 7 6 2 ♦ 4 3 ♣ V 10 9 6 5
	♠ — ♥ A V 10 9 8 5 3 ♦ 6 5 2 ♣ 8 7 4	

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
passe	passe	2 ♣	passe
2 ♥	2 ♠	2 SA	passe
4 ♥	passe	7 ♥	passe...

Ouest ayant entamé la dame de trèfle pour le valet d'Est, *comment Sud doit-il jouer* pour gagner ce GRAND CHELEM A CŒUR contre toute défense ? Quelle précaution « invisible » doit-on prendre à la seconde levée ?

Réponse :

A la vue du mort, le seul problème est évidemment celui des cœurs car la surenchère de « 2 ♠ » vulnérable avec une main très faible indique certainement sept cartes à pique et peut faire craindre que Ouest ait chicane à cœur et Est la dame quatrième. Il faut donc penser à se protéger contre cette répartition des cœurs *en se raccourcissant immédiatement à l'atout* tout en conservant la reprise du roi de cœur. Bref, après avoir pris l'entame avec le roi de trèfle, il ne coûte rien de *couper tout de suite un pique.*

Le déclarant remonte ensuite au mort grâce au roi de cœur, et deux cas sont à envisager :

1. — *Ouest a fourni* au premier tour à cœur. Il suffit alors de faire l'impasse à la dame de cœur sur Est en espérant que Ouest n'a pas la dame de cœur.

2. — *Ouest n'a pas de cœur* (cas de la donne) : après avoir défaussé un trèfle sur un pique, le déclarant joue le 4 de cœur et fait alors l'impasse. Il remonte au mort grâce à l'as de trèfle et il connaît maintenant toute la distribution. Alors, il coupe le 2 de trèfle, remonte au *mort à carreau, coupe le 3 de trèfle,* revient une dernière fois au mort à carreau et joue l'as de pique sur lequel il jette le 6 de carreau si Est ne coupe pas :

	♠ A R ♦ A	
		♥ D 7 ♣ V
	♥ A V ♦ 6	

Sud capture ainsi la dame de cœur...

Les Olympiades de Biarritz

Les deux plus importants tournois de ces Olympiades étaient le championnat du monde *par paires* et la Coupe Rosemblum, c'est-à-dire le championnat du monde *par équipes open*. Les Américains Martel et Stansby sont sortis vainqueurs de la première compétition, à laquelle sept cent trente-deux joueurs ont participé, puis, la semaine suivante, associés à Pender, Ross, Manfield et Woosley, ils auraient remporté un second titre mondial s'ils n'avaient pas été battus de justesse *en finale* par un team français composé des champions olympiques Lebel et Soulet et des champions de France Faigenbaum et Pilon, qui ont confirmé ainsi la valeur exceptionnelle du bridge français dans les épreuves par équipe de quatre.

L'exploit de Martel, vingt-huit ans, qui est informaticien, et de Stansby, quarante-deux ans, n'en est pas moins remarquable, et il s'explique par des annonces précises et un excellent jeu de la carte, comme dans cette donne du *match qui les a opposés* au team américain des frères Berkowitz.

	Nord	
	♠ V 8 6 ♥ 10 7 4 2 ♦ R D V 5 ♣ A R	
Ouest ♠ 10 5 3 2 ♥ R V 9 8 ♦ 10 3 2 ♣ 9 8	N / O E / S	Est ♠ R 7 ♥ D 6 5 3 ♦ 4 ♣ D 7 6 5 4 3
	♠ A D 9 4 ♥ A ♦ A 9 8 7 6 ♣ V 10 2	

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♦	passe	1 ♥	passe
1 ♠	passe	2 ♣	contre
passe	passe	3 ♦	passe
3 ♠	passe	4 ♣	passe
4 ♥	passe	5 ♦	passe
6 ♦	passe	passe	passe

Ouest ayant entamé le 9 de trèfle, *comment Martel, en Sud, a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM A CARREAU contre toute défense ?

Note sur les enchères :

Le rebid à « 2 ♣ » est la convention de la « quatrième couleur forcing ». Elle ne garantit pas une couleur, mais est une sorte de relais forcing. Le contre de pénalité d'Est (sur « 3 ♣ ») montrait une longue à trèfle, mais la couleur était bien laide pour contrer. Après le soutien à saut à « 3 ♦ », les annonces indiquaient des contrôles.

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble® N° 149

LA MAROTTE ET LE BATON

Festival de Vittel
Club Méditerranée
2e manche, 25 septembre 1982.

A la demande d'une de nos lectrices, Mme Castaing, de Saint-Médard-en-Jalles, qui se fait l'interprète des scrabbleurs jouant « en famille », nous allons aujourd'hui décrire les péripéties d'un tournoi de scrabble Duplicate.

Vous arrivez, nantie de votre jeu personnel, dans une pièce qui ressemble étrangement à une salle d'examen, avec ses tables individuelles garnies chacune de (petites) copies quadrillées et son grand tableau-scrabble. Une fois installée, vous classez méthodiquement vos lettres, à moins que vous n'ayez bricolé un dispositif pour pouvoir le faire à l'avance. A l'heure prévue, l'arbitre-examinateur tire au hasard, épelle et affiche sur le grand tableau les sept lettres du premier tirage. Comme tous les autres candidats, vous tirez les mêmes sept lettres (le grand tableau vous permet de vérifier que ce sont les bonnes), et vous cherchez le mot qui rapporte le plus de points possible. Au bout de deux minutes et demie, l'arbitre vous invite à écrire ce mot sur un de vos bulletins quadrillés et à calculer les points correspondants, dans un délai de trente secondes. A la sonnerie, vous devez brandir votre mini-copie qui sera promptement colligée et corrigée par l'arbitre. Si vous lanternez, ou si votre mot n'est pas admis, vous écopez d'un zéro. L'arbitre indique alors et pose sur le tableau la meilleure solution qu'il a choisie, et vous la placez vous-même sur votre grille ; mais, bien entendu, vous n'êtes créditée que des points correspondants à votre propre mot. Ainsi, si avec le premier tirage de la partie ci-contre (ADEIILU), vous jouez ELUDAI, vous marquez seize points, mais c'est DILUAI (dix-huit points) que vous placez sur votre grille, et c'est un E que vous conservez. L'arbitre tire alors, et vous à sa suite, six nouvelles lettres pour arriver au total de sept, et vous travaillez ce deuxième tirage de façon à en tirer le meilleur parti possible. Trois minutes après, vous rendez un deuxième bulletin avec votre nouveau mot et la façon dont il s'articule avec le mot « top ». Par exemple, si vous jouez FIS faisant DILUAIS, vous écrivez FIS verticalement, et, au minimum, les trois dernières lettres de DILUAI. A la fin de la partie, l'arbitre classe les joueurs selon le total des points qu'ils ont marqués.

Si toute cette procédure vous paraît contraignante et consternante, dites-vous qu'un tournoi de scrabble est l'occasion idéale de donner libre cours à vos tendances masochistes.

	TIRAGE	SOLUTION	REF	POINTS
1	ADEIILU			
2	E+FIISSV	DILUAI	H 4	18
3	—EFGILLO	VISSE	10 F	26
4	LO+EILNS	GELIF (a)	K 9	27
5	BDEIRRT	NOUILLES	7 F	61
6	E+AEJMOZ	DEBITER	L 2	22
7	AEGINOU	MAJORIEZ (b)	12 F	116
8	AEEFRTY	ENGOUAI	13 A	74
9	T+CEEINS	FRAYEE	8 A	86
10	AEPSTUU	INSECTE (c)	14 I	82
11	U+AKORV?	TAUPEES	O 9	36
12	AV+ACHTX	(C) OKEUR (d)	A 10	72 + 10
13	AACHTV+E	XI	9 G	42
14	ELMPQSU	ACHEVAIT	5 B	82
15	—ABEMORT	QUEL	15 F	35
16	EMOR+NNT	ANTE	B 12	25
17	NN+AMEES	OMBRAT	B 1	22
18	AN+DENOW	NORMES	1 A	27
19	ADEN+PU?	WON	M 1	31
20	ADEPU	W (O) N (e)	1 M	39
21	DPU	HA	7 C	29
22		DUQUEL	15 D	16
23				972
24				
25				
26				

NOTES

(a) ou FIOLE, 9 G. (b) JEREZ, 3 I, limite la casse (58 points). (c) CITERNES, SCIERENT et CINTREES sont plaçab sur le R de FRAYEE, et CINEASTE sur le A. (d) solo de A. Viseux. (e) DAUPH(I)N implaçable.

Résultats : 1. M. Duguet, 953 ; 2. Haloua, 945 ; 3. Cornet, 941. *Résultats finaux* (tournoi homologué) : 1. M. Duguet ; 2. Haloua ; 3. A. Duguet ; 4. Viseux ; 5. Mme Taltavull ; 6. Cornet ; 7. Caro ; 8. Luytens (Belgique) ; 9. Cohen-Bacrie ; 10. Oswald.

• Jacques Soussan, président de la F.F.Sc., nous fait remarquer à juste titre que si la KIPPA est bien une calotte que porte les juifs pratiquants, le mot, lui, est hébreu (cf notre chronique du 2 octobre *TOUCHEZ PAS AU FRISBEE !).*

MICHEL CHARLEMAGNE.

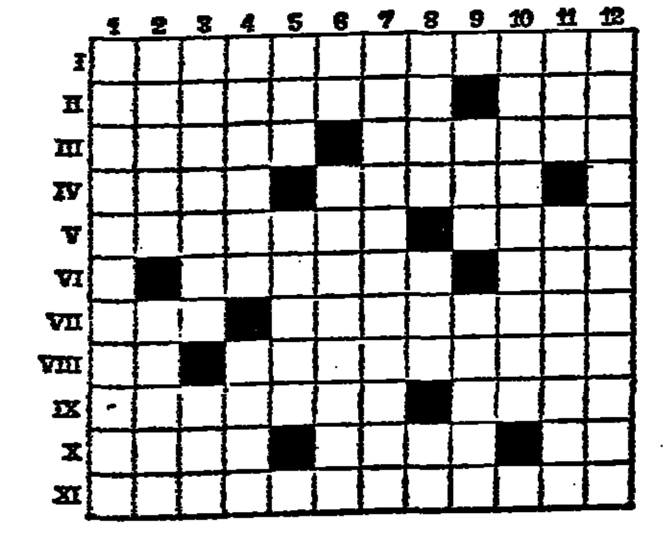
les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

N° 221

Horizontalement

I. Jadis à Versailles. — C'est d'une bonne ampleur. La deuxième intérieure. — III. Communiqué. Plus qu'une bévue. — IV. En cage. Paris bouleversé. — V. Aplatissent. N' est pas plus sympathique quand il est néo. — VI. On s'y renvoie la balle. Apport personnel. — VII. Résiste. On vous la chantera. — VIII. Préposition. Avant les professions. — IX. Il fait des heureux quand c'est sa fête. En graines. — X. A eu du soleil. Bourré de certitudes. Note. — XI. Vues sous un certain angle.



Verticalement

1. Suit la réunion. — 2. Fait chanter. C'est une force pas si tranquille. — 3. Dépouillé. Sort parfois des tripes. — 4. Suit sa pente. On fait la fête aussi avec celui-là. — 5. Roue. C'est un départ. — 6. Préposition. N'imitait aucun autre. — 7. Ce n'est pas l'enthousiasme. — 8. Donnes. Dissous. Hors la loi. — 9. Roulement. Associa. — 10. Unité d'angle. — 11. Grecque. On glisse sur ses lanières. — 12. Chez les petits esprits.

Solution du n° 220

Horizontalement

I. Parlementaire. — II. Oléine. Ourdis. — III. Ultrason. Déco. — IV. Juré. Siégeait. — V. Amandes. Aulne. — VI. Déité. Ouvrier. — VII. I.T.T. Tonne. Sei. — VIII. Stèles. Isba. — IX. Clerc. Lieu. — X. Esthésiomètre.

Verticalement

1. Poujadiste. — 2. Allumettes. — 3. Retraite. — 4. Lirent. Lch. — 5. E.N.A. Détèle. — 6. Messe. Osés. — 7. Oison. Ri. — 8. None. Unico. — 9. Tu. Gavés. — 10. Ardeur. Blé. — 11. Idéalisait. — 12. Esotérique.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS®

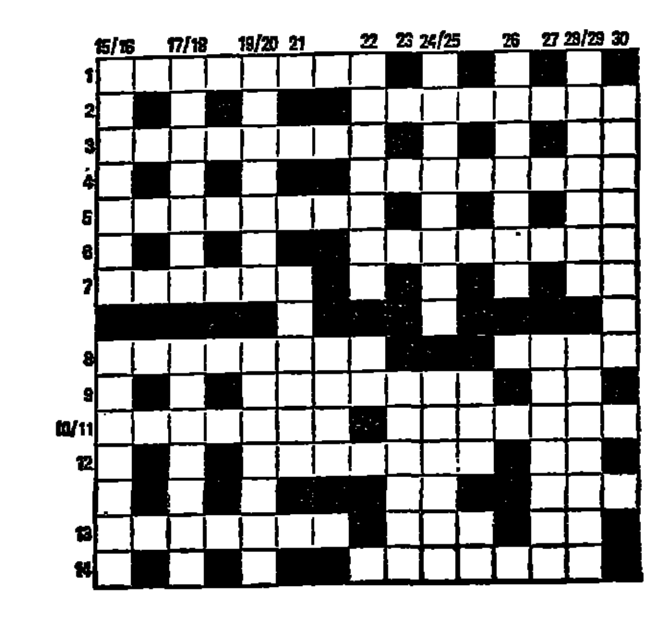
N° 221

Horizontalement

1. ACEEINNN (+ 1). — 2. ABFIRSTU. — 3. ACENORRU (+ 1). — 4. EILORRSU (+ 1). — 5. ALNORSTU (+ 1). — 6. EEENQRRU. — 7. AEHIKS. — 8. AABDLORR. — 9. AAINPRT (+ 1). — 10. EIILNRT. — 11. AEHOSSU. — 12. CDEEOST (+ 1). — 13. ADEGOSU (+ 1). — 14. AEELSST (+ 2).

Verticalement

15. AAGNRSU. — 16. AEGIKLN. — 17. AAKNNTU. — 18. ABDEOTU (+ 2). — 19. ACEEGLO. — 20. AACIPUX. — 21. AADEHL. — 22. AEINNRS (+ 1). — 23. HLORVY. — 24. BEEIIQRU. — 25. ADIIOT. — 26. AESSSSU (+ 1). — 27. EGLOPSS. — 28. ACEGILR (+ 2). — 29. EEEILNS (+ 1). — 30. AEEFNSSU (+ 1).



Solution du n° 220

Horizontalement

1. FRICHTI. — 2. IMPLOSE (EMPLOIS, LIPOMES, POLIMES). — 3. ROLLIER, oiseau. — 4. LURETTE. — 5. ISLAMISE (ASSIMILE). — 6. REQUIEM. — 7. ERRONEE. — 8. BRIDGER. — 9. ABREAGI. — 10. CIPOLIN, roche. — 11. MUNSTER (STERNUM). — 12. GIRAFEAU. — 13. DIANTRE (DRAIENT, RADIENT, RENDAIT, TEINDRA, TENDRAI, TIENDRA). — 14. EUDEMIS, papillon.

Verticalement

15. FROTTES. — 16. BARMAID. — 17. ATRESIE (ASTERIE), étroitesse. — 18. ADHESION. — 19. HISTONE, protéine. — 20. SECRETER (RETERCES). — 21. REMARIER. — 22. ILIAQUE. — 23. AORTITE (OTERAIT, TOREAIT). — 24. SABLIER (BALISER, BILERAS, BLAIRES, BRELAIS, LIBERAS). — 25. RIFLARD. — 26. MEDISENT (DEMENTIS, DETINMES, SEDIMENT, TENDIMES). — 27. OTTOMAN. — 28. DIGAMMA.

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.

RELIGION

UNE NOUVELLE FOIS

Les évêques français condamnent très sévèrement l'avortement

Lourdes. – L'assemblée plénière de l'épiscopat français a adopté à une écrasante majorité une déclaration intitulée « *l'Avenir d'un peuple* » concernant à la fois l'éventuel remboursement de l'I.V.G. (interruption volontaire de grossesse) et l'avortement en général. Le caractère solennel de ce document sera très diversement reçu. Il apparaît clairement que l'Église de France non seulement n'a en rien changé ses prises de position antérieures, mais qu'elle essaie de leur donner une dimension plus dramatique.

Voici quelques jours les dirigeants de l'Église catholique reçus à l'Élysée avaient tenu à préciser au président de la République leur opposition à l'I.V.G.

De notre envoyé spécial

L'argumentation de ce texte, qu'on lira ci-dessous, est à la fois elliptique et audacieuse. Elle contraste singulièrement avec la note de la commission pastorale conjugale et familiale des Églises protestantes des départements de l'Est placés sous régime concordataire qui est à la fois plus sobre, mieux étayée, encore que les conclusions en soient comparables puisqu'elle estime que « *le remboursement de l'I.V.G. par la Sécurité sociale présente des inconvénients certains et des avantages discutables* ».

En disant un non catégorique à ce projet, les évêques, quelle que soit la pureté de leurs intentions qui est dans le droit fil des condamnations réitérées de l'avortement, favorisent de fait les personnes fortunées au détriment des autres. Ils seront mal suivis, et on pourra leur reprocher des considérations apocalyptiques en évoquant le péril nucléaire dont les dimensions sont à l'évidence sans commune mesure. La portée de ce document en pâtira.

HENRI FESQUET.

« Un pas de plus vers la banalisation »

Voici le texte intégral de l'assemblée des évêques sur l'I.V.G :

« L'avortement sera-t-il remboursé ? Le processus est en marche. C'est un pas de plus vers la banalisation. Alors qu'il est vécu comme un drame par tant de femmes ! Une œuvre de mort est présentée et traitée comme un acte de santé, son remboursement comme un acte de justice. C'est une contradiction majeure dans la vie et le droit de la nation.

» La loi se voulait dissuasive. Mais les fragiles barrières posées par le législateur tombent une à une. Votée pour des mutations de détresse elle a souvent fonctionné pour simple convenance. On lui demande maintenant de garantir un droit inconditionnel. Comme si une mère, un père, avaient le droit de vie ou de mort sur leur enfant. La clause de conscience, ultime sauvegarde, est de plus en plus menacée par l'obligation faite aux hôpitaux de pratiquer l'avortement. Comme si la responsabilité personnelle pouvait être abolie par décret. Le financement pose à tous le problème de conscience. Il rend désormais complices, malgré eux, ceux qui à juste titre réprouvent l'avortement. Il s'agit là d'une violation grave des consciences.

» Depuis longtemps, nous réclamons une politique familiale constructive et une aide véritable aux femmes en détresse. Depuis dix ans nous refusons la légalisation de l'avortement. Une société qui met sur le même pied la mort et la vie de ses enfants s'engage dans un processus suicidaire. Une culpabilité que l'on s'efforce de nier resurgira tôt ou tard en violence et en désespérance.

» Un Etat, qui, au nom de la solidarité, entraîne les citoyens dans la violence des droits de l'homme prend le risque de provoquer des cassures profondes dans les pays.

» Beaucoup de gens sincères ne partagent pas notre conviction. Mais nous, ne pouvons pas nous taire. Pour nous le plus vulnérable des hommes est appelé à devenir fils de Dieu en Jésus-Christ. L'avortement ne relève pas de l'arbitraire. Jamais l'Eglise ne l'a admis. Avec une foule d'hommes et de femmes de par le monde, croyants ou non, mais soucieux de respecter la vie humaine.

» Respecter la vie humaine c'est aussi respecter les femmes affrontées au drame de l'avortement. L'irresponsabilité des hommes plonge souvent celles-ci dans la solitude et l'abandon et les pousse aux solutions extrêmes.

» Il faut admirer le courage de celles qui font face. Mais toutes ont besoin d'une présence fraternelle. Pour accueillir, écouter, aider il n'y aura jamais trop de personnes et d'associations. Certaines s'y emploient déjà efficacement. Mais il revient aux pouvoirs publics d'assurer une solidarité authentique. Il y va de l'avenir de notre peuple.

» Les enjeux de l'avortement s'éclairent dans une perspective plus large. Les techniques nouvelles, du nucléaire à la génétique, mettent entre nos mains la liberté ou l'aliénation de l'homme, la vie ou la mort de l'humanité.

» Si par l'esprit et le cœur nous ne maîtrisons pas la technique, la technique nous dominera et nous déshumanisera. L'homme relèvera-t-il ce défi ? La réponse est entre nos mains.

» Il y va de l'avenir du monde », *concluent les évêques.*

FAITS ET JUGEMENTS

M. Scalzone et Mlle Barbierato ont saisi la Cour de cassation

Une semaine après l'avis favorable donné à leur extradition vers l'Italie, quelle est la situation de M. Oreste Scalzone et de Mlle Maria-Grazia Barbierato ? C'est ce que le comité pour le droit d'asile qui les soutient – animé notamment par MM. Pierre Halbwachs, professeur à l'université Paris-VII : Jean-Pierre Faye, écrivain, et Félix Guattari, pyschiatre – a tenu à préciser lors d'une conférence de presse réunie jeudi 28 octobre à Paris.

Le gouvernement français n'a pas signé de décret d'extradition, qu'il aurait trente jours pour exécuter et contre lequel les intéressés pourraient déposer un recours – non suspensif – devant le Conseil d'État. Il n'a pas non plus pris la décision de ne pas extrader, ou à tout le moins il ne l'a pas rendue publique. Rien donc n'est changé pour M. Scalzone et Mlle Barbierato : le premier est en liberté, la seconde toujours détenue.

Leurs avocats ont déposé, vendredi 22 octobre, un pourvoi en cassation contre la décision de la chambre d'accusation. Cette décision, qui n'a qu'une valeur d'avis donné au gouvernement, n'est, en principe, susceptible d'aucun recours. Néanmoins, il est devenu courant depuis quelque temps que les avocats saisissent la Cour de cassation. Jusqu'à maintenant, elle a toujours estimé que ces pourvois étaient irrecevables.

On peut penser que le gouvernement français, comme il l'a fait dans une affaire antérieure, attend que les magistrats suprêmes aient rendu leur décision pour faire connaître sa position. Jusque-là, Mlle Barbierato, vingt-quatre ans, dont la santé est très précaire, risque de rester incarcérée (elle a été arrêtée au mois de juin), rien ne paraissant rendre possible sa mise en liberté.

Deux médecins de la Pergola condamnés par défaut

Deux anciens membres de l'équipe médicale de la Pergola, une clinique parisienne, le docteur Michel Popescu et le docteur Azila Benkirane, ont été condamnés par défaut, jeudi 28 octobre, le premier à dix-huit mois de prison et 6 000 F d'amende, le second à une amende de la même somme, pour homicide involontaire, après le décès, le 18 mai 1978, d'une patiente, Mme Andrée Voviaux, opérée quelques jours plus tôt. La famille de Mme Voviaux a obtenu une somme de 772 750 F au titre des dommages et intérêts.

Les magistrats de la seizième chambre correctionnelle du tribunal de Paris ont estimé que le docteur Popescu, ayant à effectuer une ligature des trompes, avait pratiqué une laparatomie et une ligamentopexie qui ne s'imposaient pas et qui ont entraîné des complications graves. Le tribunal a aussi reproché au docteur Benkirane d'avoir laissé la patiente sans soins.

Ces deux médecins, qui résident aujourd'hui, le premier en Roumanie, le second au Maroc, et qui ne se sont pas présentés devant le tribunal, avaient déjà été impliqués dans l'affaire des avortements illégaux à la clinique de la Pergola en 1979 (*le Monde* du 6 mars 1981).

Une mise en liberté dans l'affaire du Coral

Le docteur Alain Chiapello, le psychiatre de trente-cinq ans placé sous mandat de dépôt le 18 octobre par M. Michel Salzmann, juge d'instruction à Paris, pour excitation de mineurs à la débauche et attentats à la pudeur sans violence sur des enfants de moins de quinze ans, a quitté la prison de Fresnes. Le magistrat instructeur lui a, en effet, accordé la liberté le 28 octobre en le plaçant sous contrôle judiciaire.

ÉDUCATION

La fonction d'inspecteur pourrait devenir temporaire

La réforme de l'inspection générale est en route. Annoncée dès la rentrée par M. Savary, ministre de l'éducation nationale (*le Monde* daté 26-27 septembre), elle sera achevée à la fin du mois de décembre, lorsque l'inspection générale elle-même aura indiqué sa position sur les points restés en suspens. D'ores et déjà, cependant, des décisions ont été prises par le ministre. Tout d'abord, le mode de recrutement des inspecteurs généraux et inspecteurs pédagogiques régionaux sera plus « transparent » car les dossiers de candidatures seront déposés auprès d'une commission qui comprendra à la fois des inspecteurs généraux et des enseignants en fonctions. Il serait ainsi mis fin à la cooptation absolue.

Les programmes seront désormais élaborés par des commissions composées d'inspecteurs, d'universitaires et d'autres enseignants, en coordination avec les directions pédagogiques du ministère. Il s'agit de mieux harmoniser la conception des programmes et leur gestion administrative. Enfin les professeurs de classes préparatoires ne seront plus choisis exclusivement par des inspecteurs mais par une instance mixte comprenant aussi des universitaires, afin de rapprocher les classes préparatoires des universités.

Deux projets restent à examiner : un éventuel regroupement de disciplines (par exemple sciences expérimentales, sciences sociales, etc.) pour décloisonner les missions de l'inspection générale, dont il est rappelé que la première est précisément « générale », c'est-à-dire une mission d'évaluation globale d'un établissement, d'un programme, voire d'une « zone d'éducation prioritaire ». La mission d'évaluation individuelle des enseignants redeviendra « seconde ». A ce propos, il a été rappelé que, d'ici à la fin du mois de décembre, ne seraient inspectés que ceux qui en ont fait la demande.

Le deuxième projet, qui, lui, risque de heurter de front le corps des inspecteurs, c'est de rendre éventuellement la fonction temporaire (de trois à cinq ans) pour rajeunir le corps et le dynamiser.

● *Le rattrapage des heures de cours perdues.* – A la suite des déclarations de M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, invitant les maîtres-auxiliaires à rattraper les heures d'enseignement perdues par des lycéens depuis la rentrée (*le Monde* du 27 octobre), le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) relève que cette question n'a pas fait l'objet de consultations avec lui.

DÉFENSE

POUR LA PREMIÈRE FOIS

M. Lemoine confirme l'intention du gouvernement de réexaminer la composition et la mission de la Ire armée

Le secrétaire d'Etat à la défense, M. Georges Lemoine, a confirmé, jeudi 28 octobre à Paris, que le gouvernement réexaminait la composition et les missions actuelles du corps de bataille français, c'est-à-dire la Ire armée installée de part et d'autre du Rhin. C'est la première fois qu'un responsable gouvernemental fait officiellement état de ce projet de réorganisation de la Ire armée, qui est une unité de deux cent mille hommes.

M. Lemoine intervenait en conclusion des travaux du colloque organisé, sur les problèmes de la défense de la France et de l'Europe, à l'Assemblée nationale, par la Fondation du futur que préside M. Jacques Baumel, député R.P.R. des Hauts-de-Seine et ancien ministre. A cette occasion, M. Baumel a annoncé la création d'une « *Haute Autorité de défense et d'études stratégiques* » (HADES), qui a pour but d'étudier les problèmes militaires et les progrès technologiques appelés à modifier la conception stratégique dans les prochaines décennies.

S'estimant « *en mesure de donner aujourd'hui quelques indications sur les améliorations qui semblent utiles, sans qu'il y ait encore de décision à cet égard* », le secrétaire d'Etat a déclaré vouloir « *s'arrêter un instant sur les évolutions souhaitables du corps de bataille* » aéroterrestre français.

« *D'abord,* a expliqué M. Lemoine, *il s'agit d'examiner si l'orientation de notre dispositif, face à l'est ou plutôt face au nord-est, est bien la meilleure qui se puisse concevoir. Je ne parle naturellement pas de la force aérienne tactique, dont l'emploi et d'une grande souplesse par définition. Je parle de la Ire armée, dans sa double mission de participation éventuelle au renforcement du dispositif allié et de défense rapprochée de notre territoire. La question que nous nous posons est la suivante : le dispositif actuel et la composition actuelle de la Ire armée sont-ils les mieux adaptés à la satisfaction de ces deux besoins qui sont, au moins partiellement, antagonistes par nature ? Nous n'en sommes pas sûrs, et nous voyons déjà la nécessite, outre d'un certain redéploiement du temps de paix, d'une augmentation de la mobilité et de la puissance de feu, au détriment peut-être d'une politique d'effectifs.* »

La Ire armée, à laquelle le secrétaire d'Etat fait allusion, réunit, pour des opérations sur le théâtre européen, jusqu'à trois corps d'armée qui alignent, au total, sept divisions blindées réparties de part et d'autre du Rhin et renforcées, le cas échéant, de divisions d'infanterie. Elle rassemble près de 200 000 hommes, qui disposent de 3 000 engins blindés, 400 pièces d'artillerie, 400 hélicoptères et 42 rampes de lancement de missiles nucléaires tactiques Pluton. La Ire armée bénéficie de l'appui de la Force aérienne tactique (FATAC), qui est capable de déployer jusqu'à 350 avions réunis en sept escadres.

Depuis quelques mois déjà, des rumeurs, dans les milieux militaires, faisaient état de la volonté du gouvernement de préparer une réorganisation de la Ire armée. Mais, jusqu'à présent, ces rumeurs n'avaient pas éé officiellement confirmées.

« *La même question,* a encore ajouté M. Lemoine, *se pose ensuite à propos de nos armes nucléaires tactiques, dont nous sentons bien qu'il faut augmenter la crédibilité d'emploi aux ordres du président de la République, en les rendant moins dépendantes géographiquement et matériellement de la situation instantanée des forces classiques. Là est bien la signification des récentes décisions relatives à l'augmentation de leur portée, qui permettra aussi bien un recul des positions de tir qu'un accroissement, tant en largeur qu'en profondeur, des dimensions des zones couvertes. Mais il reste à réfléchir sur de nombreux points, et notamment sur la façon de faire percevoir à l'adversaire qu'il en résultera pour lui un risque accru en cas d'attaque de sa part.* »

M. Lemoine fait référence au projet de missile nucléaire tactique Hadès, qui devrait remplacer, à partir de 1991, le missile Pluton dans les régiments d'artillerie nucléaire de l'armée de terre. Le missile Hadès doit parcourir, en principe, de 350 à 400 kilomètres (au lieu de 120 kilomètres pour le Pluton actuel) si, d'ici là, la France réussit à mettre au point des systèmes plus modernes d'*acquisition* (repérage et identification) des objectifs adverses à de telles distances.

7 à 10 milliards de francs

Selon M. Pierre Mauger, député R.P.R. de Vendée et rapporteur de la commission de la défense au Palais-Bourbon, une décennie sera nécessaire pour équiper un premier régiment de Hadès pour un prix, développement compris, de 7 à 10 milliards de francs, selon le nombre d'engins retenus.

Au cours de ce même colloque de la Fondation du futur, M. Yves Lancien, député R.P.R. de Paris et membre de la commission de la défense, a révélé que, contrairement à une affirmation du ministre de la défense, M. Charles Hernu, selon lequel « *aucun programme nucléaire n'avait été touché* » par les récentes annulations de crédits militaires, un total de 1 253 millions de francs de crédits de paiement en faveur de l'armement nucléaire avait été supprimé par arrêté du ministre du budget.

M. Lancien a détaillé ainsi ces annulations de crédits : 658 millions de francs pour l'atome, 309 millions de francs pour les engins et 286 millions de francs pour l'arme nucléaire tactique.

Avant de conclure « *France, ta défense fout le camp !* », le député R.P.R. a donné les précisions suivantes sur les annulations de crédits que subissent les commandes de matériel classique : « *En 1982, l'armée de l'air n'a commandé aucun avion de combat et, si tout va bien, elle en commandera 30, peut-être, en 1983. Or, il faut, chaque année, commander 33 avions de combat pour en maintenir, comme prévu, 450 en ligne. De même, pour maintenir la marine nationale à son tonnage global de 300 000 tonnes, il faut commander de 12 000 à 13 000 tonnes par an. Cette année, nous avons commandé à peine 7 000 tonnes.* »

Le secrétaire d'Etat, présent lors de la déclaration de M. Lancien, n'a récusé aucun des chiffres avancés, se contentant d'indiquer son « *désaccord* » avec les interprétations du député.

JACQUES ISNARD.

UN NOUVEAU MODÈLE DE DIVISION DANS L'ARMÉE DE TERRE

Des études ont été lancées, à la demande de M. Charles Hernu, ministre de la défense, sur la conception d'un nouveau modèle de division dans l'armée de terre. Cette étude correspond à l'annonce récente, par le premier ministre, à l'Institut des hautes études de défense nationale, que le gouvernement envisageait « un nouveau modèle d'armée », dont la mobilité et la puissance de feu seraient accrues par rapport à la panoplie existante.

Ce projet de nouvelle division est connu sous le nom de code « F.H.A.C. », ou Force d'hélicoptères antichars. Il s'agit de nouvelles divisions aéromobiles utilisant, principalement, des hélicoptères capables de lancer des missiles antichars. Déjà, les États-Unis, l'Union soviétique et Israël ont mis au point de telles forces grâce à des hélicoptères adaptés au vol tactique (au ras du sol) ou pouvant désormais se déplacer la nuit.

LA LISTE DES PROGRAMMES D'ARMEMENTS ARRÊTÉS OU SUSPENDUS

On connaît maintenant, avec davantage de précisions, le détail des suppressions de commandes liées à l'annulation de 13,4 milliards de francs d'autorisations de programme et de 3,2 milliards de francs de crédits de paiement au titre du ministère de la défense pour 1982. Ces annulations de crédits ont été décidées par arrêté du ministre du budget et publiées au *Journal officiel* daté lundi 18 et mardi 19 octobre.

Dans l'armée de terre, sont concernés : 47 engins blindés de reconnaissance AMX-10 RC ; 55 blindés légers de transport AMX-10 P et PC ; 26 canons AUF-1 de 155 millimètres ; 50 véhicules de l'aqvant blindés (VAB) ; 738 véhicules tactiques ; 630 millions de francs de munitions de guerre ; 6 chars de combat AMX-30 B-2, et une partie de la construction du Réseau intégré de transmissions automatiques (RITA).

Dans l'armée de l'air, sont concernés : 25 avions de combat Mirage-2000 ; 4 hélicoptères Écureuil ; 16 batteries antiaériennes de 20,8 millimètres et 80 missiles.

Dans la marine nationale, sont concernés : 42 avions ANG (Atlantic nouvelle génération) de lutte anti-sous-marine et de patrouille maritime ; 4 patrouilleurs rapides PATRA ; 2 bâtiments de service public de 400 tonnes P-400 ; 64 torpilles, et un retard de trois à douze mois dans la construction de corvettes antiaériennes et anti-sous-marines.

ENVIRONNEMENT

EN SIX ANS D'EFFORTS

Deux cent quarante kilomètres de côtes dans le coffre-fort du conservatoire du littoral

C'est une route comme en rêvent bien des communes rurales. Large, parfaitement asphaltée, *bordée de barrières de sécurité*, elle dévale vers la mer, sur 5 kilomètres à travers les sauvages collines de l'Estaque, aux portes de Marseille. Pourtant, elle n'a jamais servi et sans doute ne servira-t-elle jamais. Un promoteur qui voulait planter là une ville nouvelle de soixante-cinq mille âmes l'avait construite à ses frais pour impressionner le maire et les services officiels. Peine perdue. La commune du Rove a refusé de devenir une banlieue résidentielle de Marseille et le Conservatoire du littoral a acheté les 3 000 hectares pour les garder à l'état de nature. D'immenses espaces, des promontoires aux grandioses perspectives et 4 kilomètres de rivages, parmi les plus beaux de la Méditerranée, sont sauvés du béton.

Cet endroit fort peu connu, même des Marseillais, est l'un des quarante sites que le Conservatoire a acquis sur la côte méditerranéenne depuis 1976, date de sa création. Entre Menton et Port-Vendres près de 9 500 hectares, soit environ 120 kilomètres de « linéaire » côtier, sont ainsi passés sans tapage dans le patrimoine national. La construction, la circulation automobile et même le camping y sont désormais proscrits. Place aux arbres, aux animaux, aux amateurs de nature. A ces créneaux *ouverts sur le* large doivent s'ajouter d'ici cinq ans soixante autres propriétés couvrant au total près de 10 000 hectares et bordant la « grande bleue » sur 130 nouveaux kilomètres.

Il était temps. L'Institut géographique national achève en ce moment un inventaire complet du littoral français. Après avoir photographié d'un avion une bande de 10 kilomètres de large (5 kilomètres sur terre et 5 kilomètres en mer) on en dresse les cartes. Cette opération, d'une ampleur sans précédent en Europe, permet de savoir quasiment mètre par mètre à quoi est utilisé l'espace (construction, industrie, agriculture, etc.), qui en est propriétaire (particuliers, collectivités locales, Etat) et les mesures de protection légales dont il fait l'objet.

Constatation : les terrains de 2 000 mètres de longueur sur 500 mètres de largeur encore à l'état de nature ne représentent plus que *20 % du littoral*. Or la pression touristique ne cesse de s'accroître. On évalue à dix-neuf millions le nombre des personnes qui ont séjourné sur nos plages en 1981. Malgré les plans d'occupation des sols obligatoires pour toutes les communes du bord de mer, le classement des sites, la création de réserves et la directive de 1977 sur la protection du littoral, l'urbanisation n'est toujours pas endiguée. « *La plupart des pollutions sont guérissables*, dit M. Pierre Raynaud, le directeur du Conservatoire. *Une seule est irrémédiable, c'est l'occupation de l'espace.* »

Beaux restes

Aussi est-il clair aujourd'hui que seul *l'achat des derniers créneaux* par la puissance publique permettra de les maintenir ouverts et accessibles à tous. C'est pour accomplir cette « mission de salut public » que le Conservatoire du littoral *a été créé*. Ses acquisitions *ont porté jusqu'à présent* sur cent trente sites totalisant 21 000 hectares. Ce ne sont encore que 240 kilomètres de côtes qui ont été sauvegardés. L'objectif du Conservatoire est d'en acheter autant dans les cinq ans à venir.

Une condition toutefois : qu'on ne rogne pas les cent millions de crédits annuels que le gouvernement avait décidé de lui allouer. Déjà en 1982 ces sommes ont été réduites à 75 millions de francs, auxquelles il convient d'ajouter une dizaine de millions apportés par les régions, les départements et l'E.D.F. L'établissement public compense ainsi les dommages causés aux rivages par les centrales nucléaires de bord de mer.

Au cours d'une tournée récente en Provence et en Languedoc, les responsables du Conservatoire ont montré à un groupe d'élus et de journalistes l'usage qu'on a fait de ces ressources.

Chaque achat s'apparente à une opération de la dernière chance, à un sauvetage réalisé *in extremis*. Dans les Alpes-Maritimes tout est déjà consommé. Il n'y a plus que des miettes. Le Conservatoire les a ramassées : 34 hectares en trois parcelles. Mais dans le Var on trouve encore de beaux restes. Ainsi, entre Fréjus et Saint-Aygulf, un marais de 260 hectares qui a longtemps subi les outrages des gravières, allait être finalement transformé en marina. Cris d'alarme des associations, intervention du Conservatoire : cette ultime et précieuse zone humide sera une réserve *ornitologique* une fois qu'on aura détourné la nationale qui la zèbre et rasé l'hôtel minable planté sur la plage.

Un peu plus loin,, à la Croix-Valmer, un magnifique ensemble forestier de 230 hectares, le cap Lardier, *a été arraché de justesse* à un promoteur qui voulait le couvrir de résidences de luxe assorties d'un port. Dans les Bouches-du-Rhône ce sont les abords de Marseille qui seront désormais à l'abri. A l'est, 330 hectares acquis par le Conservatoire préservent définitivement les calanques de Port-Miou, de Port-Pin et d'En-Vau. A l'ouest, on l'a vu, l'urbanisation des hauteurs de l'Estaque a été stoppée par l'achat en un seul bloc de 3 000 hectares de garrigue.

La Camargue envahie

La Camargue, elle-même, est envahie l'été par les campeurs sauvages, l'hiver par les chasseurs. A l'embouchure du Rhône, un domaine de 700 hectares, dernier témoin de ce que fut cet étrange terroir mi-aquatique mi-terrestre, constituera un refuge pour la faune et une école de nature.

Dans l'Hérault, malgré toutes les promesses des aménageurs du Languedoc-Roussillon, la station de La Grande-Motte et celle de Carnon gagnaient l'une vers l'autre. Le Conservatoire a mis la main sur les 5 kilomètres de rivage et d'étangs qui les séparent. Un créneau restera béant dans le mur de béton. Près de Frontignan, ce sont encore 5 kilomètres — et le bois relique des Aresquiers — qui vont être nettoyés des campings, restaurants et cabanons qui les gangrenaient.

Tous ces espaces sont confiés aux communes ou aux départements, qui en assurent la gestion. Mais le Conservatoire est sans pitié : on rase les bâtisses, on nettoie, on replante, on trace des sentiers. Pour la première fois, depuis des décennies, la nature regagne du terrain. Non sans mal, car les occupants sans titres s'accrochent et les chasseurs veulent continuer à tirailler sans contrainte.

En dépit de son enthousiasme, de ses moyens et de son efficacité, la minuscule équipe du Conservatoire — une trentaine de personnes groupées autour de Pierre Raynaud, — ne pourra maintenir que quelques fenêtres ouvertes sur la mer. Du coup par coup, alors qu'il faudrait une politique globale d'aménagement et de protection des rivages français. La loi sur le littoral qui est actuellement en préparation devrait être l'occasion de définir une telle politique. Pour nos côtes, c'est vraiment la dernière chance.

MARC AMBROISE-RENDU.

A DIJON

Le sentier passe dans la ville

De notre correspondant

Dijon. — Comment percer secrets de la nature alors que l'on vit en pleine ville ? Dijon, qui se targue d'être la première ville verte de France, vient de donner une réponse originale à cette question. A quelques minutes du centre ville, les Dijonnais peuvent, depuis quelques jours, parcourir un sentier d'initiation à la nature long de 3 kilomètres dans le parc de la combe Saint-Joseph.

Ce chemin écologique revient de loin. Le terrain qu'il parcourt s'étend sur 15 hectares à deux pas du centre ville. Autant dire qu'il excitait la convoitise des bâtisseurs de résidence. La municipalité le leur souffle en 1975 et Robert Poujade, le maire, décida de le transformer en parc. Mais pas un parc d'agrément comme les autres.

La combe Saint-Joseph est en effet en liaison directe avec deux autres espaces de dimension plus importante qui font à Dijon une sorte de verte ceinture : la combe à la Serpent et le plateau de Chenove. Elle offre des paysages variés et tout à fait typique de la flore locale. Aussi choisit-on le parti de n'en point faire un jardin à la française mais de laisser le vallon à l'état sauvage. Seul un sentier a été dégagé et quelques endroits débroussaillés pour y planter des panneaux explicatifs.

Car, et c'est là l'originalité de cet aménagement, il veut être une leçon de nature offerte aux citadins. Onze panneaux jalonnent les 3 kilomètres du parcours initiatique afin d'expliquer aux promeneurs les particularités du site. Ils apprennent par exemple aux citadins qui ont quelque peu perdu leur souche campagnarde à reconnaître un hêtre d'un chêne, un tilleul d'un frêne.

Autre originalité, ce parcours écologique a été étudié et conçu par les élèves de terminale de l'Ecole nationale d'ingénieurs de travaux agricoles (ENITA) de Kutegny, dans la banlieue de Dijon. Sous la direction de leurs professeurs et en liaison avec le service des espaces verts de la ville, les élèves ont jalonné le parcours de haltes éducatives. Le musée d'histoire naturelle de Dijon et les habitants du quartier concerné ont également participé à l'opération. Depuis, chaque dimanche, le parc est emprunté par des centaines de Dijonnais en quête de leçons de nature. Les adultes prennent le relais des enfants des écoles qui, durant la semaine, avec leurs professeurs d'histoire naturelle, arpentent ce sentier où, pour une fois, on fait des travaux pratiques « en direct avec la nature ».

ROBERT CERLES.

L'O.M.S. PREND LA DÉFENSE DU NUCLÉAIRE

L'Organisation mondiale de la santé vient de prendre la défense de l'énergie nucléaire. Dans un opuscule préparé en collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique de Vienne, l'O.M.S. estime que l'énergie nucléaire « peut apporter une contribution positive à la qualité de la vie et faire régresser le rythme de la dégradation de l'environnement ».

Dans un propos liminaire cosigné par le directeur général de l'O.M.S. et par celui de l'Agence de Vienne, il est souligné que « l'énergie nucléaire est une technologie dont les effets à risque sont bien compris et bien maîtrisés ».

Beaucoup plus nettement qu'un même opuscule publié il y a dix ans, celui-ci préconise le retour à l'énergie atomique « si l'on veut que le monde se développe et que les biens et le bien-être soient partagés plus largement et plus équitablement ».

Constituée très majoritairement de pays en développement, l'Organisation mondiale de la santé a visiblement été peu sensible aux mouvements antinucléaires qui ne sont actifs que dans les pays industrialisés occidentaux.

TRANSPORTS

Visite de M. Fiterman en Algérie

PLUSIEURS ACCORDS IMPORTANTS SERONT SIGNÉS

M. Charles Fiterman, ministre des transports, doit se rendre en Algérie, du 2 au 7 novembre, pour signer plusieurs accords importants de coopération dans le domaine des transports.

Le premier accord, dont les *détails, précise-t-on au ministère*, devraient être annoncés par M. Fiterman pendant sa visite, concerne la construction de la première tranche du métro d'Alger. La Sofretu, filiale de la R.A.T.P., a déjà obtenu l'étude et la réalisation d'une galerie.

Un autre accord important devrait être signé dans le domaine ferroviaire, et un troisième concernera la construction d'une piste supplémentaire à l'aéroport de Constantine. Enfin, la France devrait apporter son concours pour l'installation, également à Constantine, d'une école internationale d'aviation civile.



	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE-D.O.M.-T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	533 F	962 F	1 391 F	1 820 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. – SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

CARNET

Naissances

— M. Jean ANCELY et Mme, née Chantal Grenier, Delphine et Thibaud,
sont heureux d'annoncer la naissance de
Alexandra,
11, rue Laënnec,
66000 Perpignan.

Décès

— Aix-en-Provence.
M. et Mme Jacques Sineux et leur fils,
Mme Marie Dutheil et ses enfants,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Simone ANTHOINE AUGIER DE MAINTENON,
assistante sociale-chef à Beauvais,
survenu, le 27 octobre 1982, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.
Endormie dans la paix du Seigneur.

— Le professeur Jean Bienaymé et ses enfants
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Jules BIENAYMÉ,
née Madeleine BLOUIN,
leur mère et grand-mère,
survenu, le 19 octobre 1982, dans sa quatre-vingt-deuxième année.
Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité, le 22 octobre, en la cathédrale Saint-Louis de Versailles.

— Mme Hélène Binoux,
Mme Marie-Françoise Olin,
Mlle Marie-Laure Binoux,
M. Frédéric Olin,
Et les familles Binoux, Perrot, Angiade,
ont la douleur d'annoncer le décès de
M. Jean-Marie BINOUX,
avocat honoraire,
le 26 octobre 1982, à Paris.
Les obsèques auront lieu le samedi 30 octobre 1982, à 8 h 30, à l'église Saint-André, 24 bis, rue de Leningrad, 75008 Paris.
Cette annonce tient lieu de faire-part.

— Mme Maurice Blime, son épouse,
M. et Mme Philippe Blime, ses enfants,
Sa sœur, son frère, ses beau-frère, belles-sœurs, neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Maurice BLIME,
combattant volontaire 1914-1918,
survenu, le 23 octobre 1982, en son domicile de Neuilly-sur-Seine.
Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.
3, boulevard de la Saussaye,
92200 Neuilly-sur-Seine.

— M. Jacques Duchesne, son frère,
Mlle Andrée Ducornez, son amie,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
Mlle Jacqueline DUCHESNE,
rappelée à Dieu, le 27 octobre 1982.
La cérémonie religieuse sera célébrée, le samedi 30 octobre à 14 heures, en l'église Saint-Léon, sa paroisse, place du Cardinal-Amette, 75015 Paris.
L'inhumation aura lieu dans la *plus stricte intimité*.
Ni fleurs ni couronnes. Les remplacer soit par des messes, soit par des dons à des organismes charitatifs ou d'Aide au Tiers-Monde ou à la Recherche Médicale.
6, boulevard Julien-Potin,
92200 Neuilly.
8, square Desaix,
75015 Paris.

— Mme Jean Gerondeau, née Elisabeth Cambournac,
M. et Mme Christian Gerondeau,
M. et Mme Bernard Courtois,
M. et Mme Gérard Gilbert,
M. et Mme Jean-Louis Gerondeau,
M. et Mme Jean-Michel Housset,
M. Marc Gerondeau,
M. et Mme Antoine Gerondeau,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Jean GERONDEAU,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
ancien élève
de l'Ecole polytechnique,
ingénieur en chef
des manufactures de l'Etat.
Les obsèques auront lieu, en l'église Saint-Ferdinand des Ternes, 75017 Paris, le samedi 30 octobre, à *10 h 30*.
49, rue Laugier,
75017 Paris.

— Mme Gustave Gibaud,
M. et Mme Alain Gibaud et leurs enfants,
M. et Mme Yvon Gibaud et leurs enfants,
Mme Daniel Gibaud et ses enfants,
M. et Mme Bertrand Gibaud et leurs enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de
M. Gustave GIBAUD,
ancien élève
de l'Ecole polytechnique,
survenu, le 27 octobre, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.
121, rue de la République,
85200 Fontenay-le-Comte.
7, rue Paul-Déroulède,
92200 Neuilly-sur-Seine.

— Les familles Hugonnot, Rouget, Coquet,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Jean HUGONNOT,
professeur honoraire
au lycée Marcellin-Berthelot,
à Saint-Maur-des-Fossés,
décédé, mercredi 27 octobre, à l'âge de quatre-vingt-six ans.
Jean Hugonnot était membre permanent des Amis de Louis Pergaud et membre fondateur, en 1944, de l'association France-Pologne.
Les obsèques civiles ont eu lieu, le 29 octobre à 15 heures, à Nods, 25580 (Doubs).



— Le Pecq.
Mme Aimé Rivoal,
Ses enfants et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Aimé RIVOAL,
survenu, le 28 octobre 1982, dans sa soixante et unième année.
Les obsèques auront lieu, le samedi 30 octobre à 9 heures, au cimetière du Pecq (Yvelines).

Remerciements

— Le docteur Jean-Marie Ficheux et Frédérique Ficheux, profondément touchés par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès du
Docteur
Luce FICHEUX-ROBINET,
remercient avec émotion tous ceux qui se sont associés à leur peine.

Anniversaires

— A l'occasion du sixième anniversaire de la mort de
M. G.-M. FAKRA,
une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu, aimé et apprécié.

— Périgueux.
En ce premier anniversaire de la mort de
M. Gabriel PARLANGE,
violoniste,
Sa nièce, Mme Jean Pasquet,
Et toute sa famille,
demandent une pensée à tous ses amis musiciens qui l'ont connu et apprécié durant cinquante ans de vie musicale.

Avis de messes

— Messe le 31 octobre à 9 h 30, à Lonny (08),
à la mémoire de
Maître Robert DHALEINE,
De la part de *Mme* Robert Dhaleine, son épouse,
De M. et Mme Le Goff, ses enfants,
De Silvin, son petit-fils.

— A la suite du décès de
M. Pierre SEHNAOUI,
survenu à Paris, le 27 octobre 1982, une messe a été célébrée à sa mémoire, le 29 octobre 1982, en l'église Saint-Julien-le-Pauvre, 1, rue Saint-Julien-le-Pauvre, 75005 Paris, à 11 h 30.
Les obsèques auront lieu à Beyrouth, le dimanche 31 octobre.

Communications diverses

— Les Francs-Comtois à Paris organisent un déjeuner, le dimanche 7 novembre à 12 h 30, à l'Auberge comtoise de Versailles (25, rue Maréchal-Foch), en l'honneur de la création, à Paris, de la Maison de Franche-Comté. Inscriptions : 31, avenue René-Coty, 75014 Paris (Tél. : 327.54.74).

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

— Université Paris-X (Nanterre), mercredi 3 novembre à 15 heures, salle C 26, M. Paulin Soumanou Vieyra : doctorat d'Etat sur travaux.

— Université Paris-IV (Sorbonne), samedi 6 novembre à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Marc Cheymol : « *Miguel Angel Asturias* et la France : un séjour décisif, Paris 1924 - 1933 ».

— Université Paris-X (Nanterre), samedi 6 novembre à 14 heures, Institut d'études slaves, M. Gérard Abensour : « Vsevolod Meyerhold et le renouveau théâtral au début du vingtième *siècle de 1898 à 1920* ».

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction *sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

INFORMATIONS « SERVICES »

VIVRE A PARIS

Les nouveaux tarifs des transports en commun

La sortie du blocage des prix permet à la R.A.T.P. et à la S.N.C.F., *pour ses lignes de la banlieue parisienne*, d'augmenter leurs tarifs à partir du 1er novembre. Elles n'avaient pu le faire — comme la tradition en est pratiquement établie — au cours de l'été dernier : le prix des transports en commun parisiens est donc resté stable depuis le 1er août 1981. Cette fois, il n'augmente — en moyenne — que d'un peu plus de 9 %, ce qui est loin de correspondre à l'inflation des quinze derniers mois. Pour réduire encore la charge de l'usager, c'est aussi le 1er novembre qu'entre en vigueur la prise en charge par l'employeur de 40 % du coût du trajet domicile-travail.

● S.N.C.F.- BANLIEUE. — Le prix des tickets à l'unité et celui des cartes hebdomadaires augmentent de 10 %, parfois d'un tout petit peu moins pour obtenir un prix arrondi.

● CARTE ORANGE. — Son augmentation varie de 6,3 % à 10 %. Ainsi, la carte mensuelle de deuxième classe pour deux zones coûtera 110 F (+ 10 %), la même pour trois zones 155 F (+ 6,9 %), pour quatre zones 205 F (+ 7,9 %), pour cinq zones 250 F (+ 8,7 %).

En première classe, les tarifs varient lorsque est comprise la zone centrale de 165 F à 445 F. Quant à la carte annuelle de 2e classe, son prix s'échelonne de 1 190 F à 2 700 F.

● CARTE ORANGE HEBDOMADAIRE. — Un abonnement hebdomadaire de la carte orange est créé ; son ticket sera jaune. Il sera utilisable lui aussi sur les réseaux de la S.N.C.F., de la R.A.T.P. et de l'A.P.T.R. Mais attention, il sera valable du lundi matin au dimanche soir ; c'est-à-dire que sa coordination avec un abonnement mensuel ne sera guère commode puisque celui-ci part du premier du mois. En deuxième classe, son prix sera de 32 F, 45 F, 59 F, 72 F suivant le nombre de zones.

● TICKETS DE LA R.A.T.P. — Le carnet de dix tickets augmente de 10 % ; il coûtera 22 F en deuxième classe et 33 F en première classe. Le prix de la carte hebdomadaire, permettant un aller-retour pendant six jours, passe à 17,50 F (+ 9,4 %).

● SUPPRESSION DE LA SURTARIFICATION POUR LE MÉTRO EN BANLIEUE. — Les neuf stations qui, sur deux lignes de métro (sur la 8 d' « Alfort-Vétérinaire » à « Créteil-Préfecture », sur la 13 « Gabriel-Péri », « Saint-Denis-Porte-de-Paris » et « Saint-Denis-Basilique ») sont, à compter du 1er novembre, à intégrer à la même tarification du métro classique. C'est-à-dire que, pour leurs usagers, un ticket spécial ne sera plus exigé et qu'une carte orange deux zones, et non plus trois, suffira. Mais attention, cela ne concerne pas le réseau S.N.C.F. ni celui des autobus. La zone 3 n'est donc pas entièrement supprimée.

● PARTICIPATION DES EMPLOYEURS AU COUT DU TRAJET. — C'est aussi le 1er novembre qu'entre en application la loi du 4 août 1982 qui oblige tous les employeurs à rembourser à leurs salariés 40 % du coût de leur trajet domicile-travail par les transports en commun. Un décret du 30 septembre a prévu que les modalités concrètes devraient se discuter entre les partenaires sociaux. Ne sont concernés que les lieux de travail situés à l'intérieur de la zone des transports parisiens (Paris, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Hauts-de-Seine, une partie de l'Essonne, des Yvelines, du Val-d'Oise et de la Seine-et-Marne) ; seul le trajet effectué dans cette même zone est pris en compte. Ne sont remboursés que les abonnements, c'est-à-dire cartes oranges hebdomadaires, mensuelles ou annuelle et cartes hebdomadaires à douze voyages, et sur la base du tarif de deuxième classe.

L'employeur peut, soit vendre à 60 % du prix normal les titres de transport qu'il se sera lui-même procurés, soit rembourser (au plus tard avant la fin du mois qui suit le mois où le titre de transport aura été utilisé) sur remise ou présentation de ce titre par son utilisateur. Cela supprime pour les entreprises l'obligation de verser la « prime de transport » légale de 23 F par mois, ce qui pénalise légèrement ceux qui ne peuvent utiliser les transports en commun. De même, l'employeur est en droit de refuser la prise en charge s'il verse déjà une indemnité de transport supérieure ou égale à celle qui est maintenant obligatoire.

Pour tout renseignement complémentaire, les employeurs peuvent s'adresser à un centre spécial d'information R.A.T.P.-S.N.C.F. au 787-33-33.

AUTOMOBILE

LA VIGNETTE SERA EN VENTE LE 1er NOVEMBRE

La vignette automobile 1982-1983 sera mise en vente le 1er novembre dans les bureaux de tabac et recettes principales de l'enregistrement. Elle sera exigible à partir du 1er décembre. Par rapport à l'exercice précédent, les tranches d'imposition n'ont pas changé, mais des hausses de 14 % sont appliquées jusqu'à 4 CV, de 25 % de 5 à 16 CV, et de 40 % pour les plus de 16 CV.

Les tarifs sont ainsi établis :

Jusqu'à 4 CV : 160 F ; de 5 à 7 CV, 300 F ; 8 et 9 CV, 700 F ; 10 et 11 CV : 800 F ; de 12 à 16 CV : 1 380 F. Utilitaires non soumis à la taxe à l'essieu, de 17 CV et plus : 2 000 F.

Véhicules automobiles de plus de cinq ans et jusqu'à vingt ans. — Jusqu'à 4 CV : 80 F ; de 5 à 7 CV : 150 F ; 8 et 9 CV : 350 F ; 10 et 11 CV : 400 F ; de 12 à 16 CV : 690 F. Utilitaires non soumis à la taxe à l'essieu, de 17 CV et plus : 1 000 F.

Pour les voitures de plus de 16 CV. — Moins de cinq ans : 7 000 F ; de cinq à vingt ans : 3 500 F ; de vingt à vingt-cinq ans : 1 000 F.

Véhicules automobiles de plus de vingt ans et jusqu'à vingt-cinq ans : 70 F, quelle que soit la puissance administrative.

Véhicules automobiles de plus de vingt-cinq ans : vignette gratuite.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)



Commission paritaire : n° 57 437.
ISSN : 0026 - 9360.

SNCF

BILLET DE TRAIN NON COMPOSTÉ : VICTIME NON INDEMNISÉE

Un voyageur qui n'avait pas composté son billet avant de prendre le train fut bousculé — puis blessé dans sa chute — par un autre passager. Il se retourna contre la S.N.C.F. Mais celle-ci, et plus tard les magistrats, lui refusèrent tout dédommagement (Tribunal grande instance de Paris, 15 mai 1982).

Le plaignant, a estimé le tribunal, ne possédait aucun titre de transport valable.

Le centre de documentation et d'information de l'assurance rappelle à ce sujet les principes suivants :

Le transporteur est considéré comme automatiquement responsable du préjudice survenu à ses clients munis d'un titre de transport régulier, à moins que ceux-ci n'aient eux-mêmes commis une faute : les personnes accidentées perçoivent alors le remboursement de leurs dommages ;

Le transporteur n'est pas automatiquement responsable du préjudice survenu à ses clients non titulaires d'un titre de transport régulier : il appartient aux victimes, pour être dédommagées, de prouver que la société de transport a commis une faute.

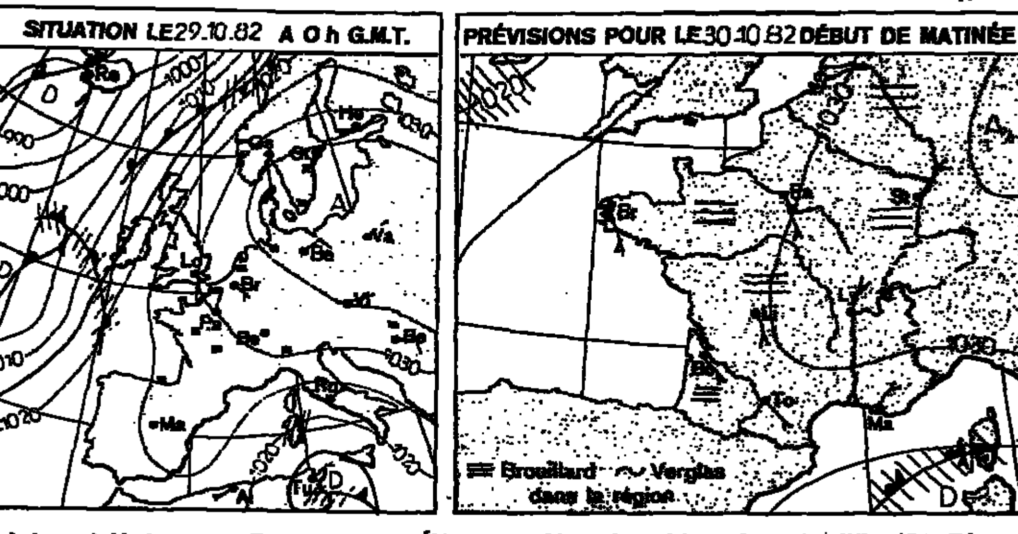
Quand donc un voyageur, blessé au cours d'un déplacement ferroviaire, se trouve dans l'impossibilité de présenter un billet composté, il risque de ne rien percevoir de la S.N.C.F. *Il* peut cependant faire jouer son assurance « individuelle-accidents » s'il en possède une.

JEUNESSE

UNE SEMAINE DANS L'ESSONNE. — Le Centre information jeunesse Essonne organise une semaine de l'information jeunesse à l'Agora d'Evry, du 2 au 6 novembre 1982.

★ **Dominique Hugonnot, B.P. 102, 91004 Evry Cedex - Tél. : 077-37-83.**

MÉTÉOROLOGIE



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 0 heure et le samedi à minuit :

L'anticyclone centré sur l'Europe occidentale continuera de protéger la France du courant perturbé atlantique ; cependant, en liaison avec la zone dépressionnaire de Tunisie, des masses d'air plus humide et instable remonteront vers le Sud du pays.

Vendrei, si l'on excepte les régions méditerranéennes où le ciel sera clair, bruines, brouillards et nuages bas prédomineront le matin sur toutes les régions. Quelques gélées seront observées sur la Massif-Central, les Vosges et le nord des Alpes. Dans la journée, temps ensoleillé, mais qui gardera un caractère brumeux. Possibilité de persistance de nuages bas dans les vallées.

En fin d'après-midi, les nuages deviendront plus abondants sur la Provence, Côte d'Azur et sud des Alpes et des précipitations modérées à caractère parfois orageux seront observées sur la Corse. Les températures seront toujours agréables l'après-midi après une matinée fraîche. Vent modéré d'Est près de la méditerrannée, de Sud-Ouest près de la Manche, faible ailleurs.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 29 octobre, à 7 heures, de 1 030,4 millibars, soit 772,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 28 octobre ; le second le minimum de la nuit du 28 au 29 octobre) : Ajaccio, 20 et 11 degrés ; Biarritz, 20 et 10 ; Bordeaux, 16 et 6 ; Bourges, 16 et 8 ; Brest, 13 et 9 ; Caen, 11 et 8 ; Cherbourg, 10 et 9 ; Clermont-Ferrand, 18 et 5 ; Dijon, 13 et 6 ; Grenoble, 18 et 3 ; Lille, 15 et 4 ; Lyon, 17 et 9 ; Marseille-Marignane, 20 et 8 ; Nancy, 13 et 4 ; Nantes, 18 et 11 ; Nice-Côte d'Azur, 22 et 12 ; Paris-Le Bourget, 13 et 3 ; Pau, 20 et 8 ; Perpignan, 19 et 7 ; Rennes, 14 et 10 ; Strasbourg, 13 et 5 ; Tours, 15 et 10 ; Toulouse, 21 et 6 ; Pointe-à-pitre, 31 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 20 et 14 degrés ; Amsterdam, 15 et 9 ; Athènes, 21 et 16 ; Berlin, 13 et 9 ; Bonn, 16 et 5 ; Bruxelles, 17 et 6 ; Le Caire, 30 et 18 ; Iles Canaries, 26 et 17 ; Copenhague, 14 et 4 ; Dakar, 28 et 23 ; Djerba, 19 et 17 ; Genève, 13 et 4 ; Jérusalem, 24 et 11 ; Lisbonne, 24 et 11 ; Londres, 15 et 8 ; Luxembourg, 13 et 6 ; Madrid, 20 et 7 ; Moscou, 8 et 2 ; Nairobi, 26 et 16 ; New-York, 19 et 6 ; Palma-de-Majorque, 22 et 11 ; Rome, 23 et 16 ; Stockholm, 10 et 5 ; Tozeur, 23 et 14 ; Tunis, 19 et 18.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PRÉVISIONS POUR LE 30 OCTOBRE A 0 HEURE (G.M.T.)

LOTO

TIRAGE N°43 DU 27 OCTOBRE 1982

17 — 25 — 30 — 38 — 39 — 40

NUMERO COMPLEMENTAIRE : 28

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	4	3 078 048,40 F
5 BONS NUMEROS + numero complementaire	25	246 243,80 F
5 BONS NUMEROS	1 368	13 500,20 F
4 BONS NUMEROS	100 225	184,20 F
3 BONS NUMEROS	2 152 656	12,30 F

PROCHAIN TIRAGE LE JEUDI 4 NOVEMBRE 1982

VALIDATION JUSQU'AU 3 NOVEMBRE APRES-MIDI

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 31 OCTOBRE

« La Banque de France », 10 h 15, place des Victoires, Mlle Oswald.

« Château de Maisons-Laffitte », 14 h 30, et 15 h 45, entrée, côté parc, Mme Hulot.

« Les thermes à l'époque gallo-romaine » 15 h, 6, place Paul-Painlevé, M. Guillier.

« Hôtel de Sully », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine, Mlle Leclercq.

« Château de la Muette », 15 heures, 2, rue André-Pascal, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« Exposition Oudry », 10 heures, Grand Palais (Approche de l'art).

« Café Procope », 15 heures, 122, boulevard Saint-Germain (Arcus).

« Ministère des finances », 15 heures, 93, rue de Rivoli (Mme Barbier).

« De Carthage à Kairouan », 15 heures, Petit Palais (M. Bouchard).

« Le Marais », 15 h 30, Métro Pont-Marie (Mme Camus).

« Crypte de Notre-Dame », 10 h 30, métro Cité (Connaissance d'Ici et d'Ailleurs).

« Services secrets 1939-1945 », 15 heures, métro Invalides (M. Czarny).

« Le Sénat », 15 heures, 26, rue de Vaugirard (Mme Ferrand).

« L'Assemblée nationale », 15 heures, métro Chambre des Députés (Mme Hauller).

« La Cour de cassation », 15 heures, grille du Palais (Histoire et Archéologie).

« Le Marais », 15 heures, métro Pont-Marie (P.-Y. Jaslet).

« Saint-Eustache », 15 heures, métro Louvre (Lutèce-Visites).

« Le Palais Soubise », 14 h 45, 60, rue des Francs-Bourgeois, (M. de La Roche).

« L'Ile de la Cité », 14 h 30, angle place Saint-Michel, quai des Grands Augustins, (Paris Autrefois).

« Le village de la reine Blanche », 15 heures, 29, rue de la Santé, (Paris et son Histoire).

« Saint-Germain-des-Prés », 15 heures, métro Saint-Germain-des-Prés, (Résurrection du passé).

« Picpus », 15 heures, 35, rue de Picpus, (Tourisme culturel).

« Le Palais de Charles Garnier », 14 h 30, devant la statue de la danse, (Visages de Paris).

« La Chapelle Louis-XVI et sa crypte », 14 h 45, 36, rue Pasquier (M. de La Roche).

« Mouffetard », 15 heures, métro Monge, (Lutèce-Visites).

« Le Pont-Neuf », 14 h 30, angle place Saint-Michel quai des Grands-Augustins, (Paris Autrefois).

« Ministère des finances », 10 h 30, 93, rue de Rivoli, (Paris et son histoire).

« Le vieux Belleville », 15 heures, métro Télégraphe, (Résurrection du passé).

« L'Opéra », 13 h 45, haut des marches, (Tourisme culturel).

« L'Ile Saint-Louis », 14 h 30, 12, boulevard Henri-IV, (Le Vieux Paris).

LUNDI 1er NOVEMBRE

« La Mosquée », 15 heures, métro Monge, Mlle Oswald.

« Notre-Dame », 15 heures, métro Cité, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« Saint-Germain-des-Prés », 15 h 15, 2, rue des Ciseaux (Mme Barbier).

« Institut de France », 15 heures, 23, quai Conti (Mme Camus).

Les mots croisés se trouvent en page 19.

CONFÉRENCES

DIMANCHE 31 OCTOBRE

10 heures : 23, rue de la Tuilerie à Suresnes, Pir Vilayat Ilayat Khan : « Enseignement et méditation sur le soufisme » (Association Omega).

15 h 30 : 19, rue Frédérick-Lemaître, M. Marese : « Astrologie générale et médicale », (Centre G.R.A.C.E.).

14 h 45 : 9 bis, avenue d'Iéna : « La féerie de l'été en Irlande », (projections). « Les Artisans de l'Esprit ».

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 29 octobre :

DES LOIS

● Relative au développement des institutions représentatives du personnel ;

● Modifiant l'article L 680 du code de la santé publique relatif aux activités de secteur privé dans les établissements d'hospitalisation publics.

DES DÉCRETS

● Modifiant certaines dispositions du code des tribunaux administratifs ;

● Instituant des conditions exceptionnelles de recrutement dans le corps des ingénieurs pour 1982.

UN ARRÊTÉ

● Relatif à la formation des élèves instituteurs.

BREF

EXPOSITIONS

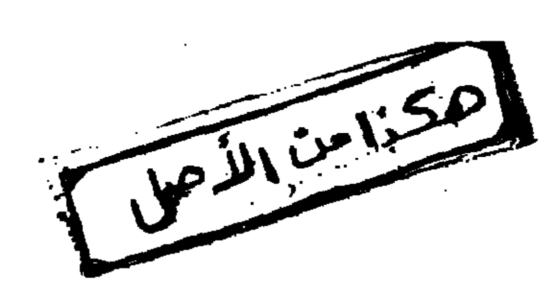
LES JEUNES ET L'ENVIRONNEMENT. — Une exposition sur le thème « L'initiation des jeunes à l'environnement naturel et urbain » est organisée jusqu'au 30 novembre à la Maison de la nature de Boulogne dans les Hauts-de-Seine.

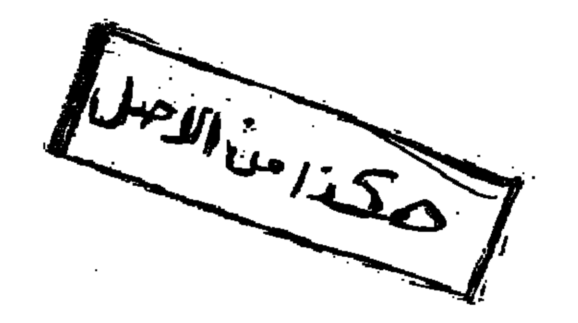
★ **« Maison de la nature », 9, quai du 4-Septembre.**

LOISIRS

UN MUSÉE PRÈS DE MARLY. — M. Jack Lang, ministre de la culture, a inauguré le musée-promenade créé en bordure du parc de Marly par les communes de Marly-le-Roi et de Louveciennes (Yvelines).

Ce musée, appelé à servir de centre iconographique, historique et artistique pour la région, évoque l'époque de la splendeur du domaine royal de Marly ainsi que l'histoire fort riche des deux villages de Louveciennes et de Marly. Ces localités ont longtemps inspiré les impressionnistes : Sisley leur consacra 103 toiles, Pissarro 67 et Renoir 8. Adultes et enfants des écoles seront accueillis dans le musée au sein d' « ateliers de créativité » et pourront travailler auprès de peintres et de sculpteurs contemporains. — *(Corresp.)*.




مكذا من الاصل

هكذا من الأصل

Le Monde

culture

MUSIQUE

LE FESTIVAL DE JAZZ DE PARIS

Alberta et Machito

Sur les affiches, déjà, on voit double : deux tours Eiffel sont saisies par la danse de Saint-Guy, et, le premier soir, un public deux fois plus nombreux que l'an passé se tasse dans l'étuve du Musée d'art moderne, à la limite tolérable de l'accueil. Le Festival de jazz de Paris, on le sent dès l'ouverture, va faire de bonnes salles partout où, cette saison, il a choisi de passer : quai de New-York, rue Blanche, place du Châtelet et au Forum des Halles.

Le Musée, le 24 octobre, a donné le la, avec de très bons orchestres de la capitale et des régions : le Bakea Sextet de Michel Godart, jouant des arrangements de *Derry Hall* ; l'ensemble Ornicar, dont on pourrait traduire la question qu'il nous pose en forme alexandrine et très parisienne : mais quel est donc le lieu d'où il nous interpelle ? Avec pour réponse toute simple : celui du *middle-jazz*de Buddy Rich et de Count Basie ; le Onztet+I de Caritini répétant *Paris faubourg* à coups d'orgue de barbarie (*le Monde* du 29 octobre) ; le quartette d'Alain Brunet, qui brise avec la coutume de Module ; enfin le Tonton Quartet, qui, nonobstant son titre, ne découle pas de l'événement du 10 mai — à cette date historique, il avait un an et déjà savait marcher. D'autres Français allaient venir, par la suite, avec Chautemps, avec Petrucciani, animer ce Festival très hospitalier.

Sans structures, sans moyens matériels, il est quasiment interdit de rien faire, mais, dans les meilleures conditions, les choix souvent dépendent d'une conviction intime. Il fallait que Michel Boutinard-Rouelle, président du Festival, crût au jazz d'abord pour que le jazz eût l'occasion de manifester à Paris son importance, sa force d'entraînement. Par la manifestation d'octobre, notamment, mais aussi par l'implantation d'ateliers quai de la Gare, quai de La Tournelle, et par la création d'une association, Jazz à Paris, rue des Cîteaux, qui facilite la vie quotidienne d'orchestres résidants.

L'aide au jazz est dotée aujourd'hui d'un budget municipal de 2 millions de francs, ce qui n'est pas mince. Le Festival, dont la part est minoritaire, n'est qu'un emblème de ce vaste effort. Il faut voir qu'il a une fin en lui-même, mais aussi un pouvoir incitateur.

Avec le groupe Pau Brasil (de Roberto Sion et Nelson Ayres) et le groupe Medusa, tous deux de Sao-Paulo, le Festival, dès ses premières journées, s'est montré soucieux de réunir sous son égide la plupart des musiques hantées par la force pulsive que l'on nomme « afro-américaine », donc, par voie déductive, « afro-européenne ». La globalisation est aussi indispensable à l'expression des choses que leur analyse, leur découpage, leur anatomisation. Ce n'est pas la critique seulement qui parle en général de jazz — notion que certains récusent — ou, en particulier, de styles — notion dont plus d'un rit, — ce sont les acteurs musicaux eux-mêmes qui opposent, à bon droit du reste et par exemple, le funk et le disco. Parce qu'il faut bien ne pas tout confondre pour que la conversation garde un sens. Au mouvement funk — allons-y — Slickaphonics se rattache et le dit. Le quintette de Ray Anderson, percutant, plein d'humour, qui exalte les qualités du tempo maintenu, tempo pour la danse de tout un chacun, donne, avec *Procrastination* (lanternerie), l'image d'un rhythm and blues renouvelé.

En bref, c'est bien de jazz qu'il s'agit (le mot étant lancé avec les réserves d'usage) et non de musique tibétaine ou occidentale médiévale. L'étiquetage est large, et nous le défendons. C'est de jazz que l'on s'entretient à l'issue des concerts du Festival de Paris, dont on ne saurait passer sous silence l'importance et le sens qu'il prend dans le flux culturel de la décennie 80, flux qui a de lointaines origines, celles mêmes du chant d'Alberta Hunter. Beaucoup d'auditeurs du Théâtre de Paris ont découvert les accents puissants et sombres d'Alberta. Quelques amateurs chevronnés ont retrouvé celle qui, venue souvent en Europe autrefois, n'y était plus retournée depuis trente ans. D'autres enfin, qui la connaissaient uniquement par ses disques — c'était notre cas, — ont vu pour la première fois s'avancer en scène une femme qui a l'âge du jazz et qui reste l'un des rares témoins de l'ensemble de son parcours.

Les îles et le continent

Nous avions à la pensée, en l'attendant, le 26 octobre, sa longue aventure, qui commence à Memphis, en 1895, dans la célèbre Beale Street, et qui chemine par le Chicago du Dreamland, puis le Broadway des années 20, où elle chante accompagnée des plus grands : Eubie Blake, Flats, Fletcher, Ellington, Armstrong, Bechet, avec l'Europe en perspective, où elle séjournera plusieurs fois de 1928 à 1939. La suite n'est pas moins attachante : la collaboration avec Charlie Shavers et Eddie Heywood, les tournées aux armées de Eisenhower et de MacArthur, le retour à Broadway et la retraite à soixante-deux ans, dont elle sort, portée par le blues revival de Greenwich Village, d'abord pour le disque, puis pour la scène et pour l'écran, un peu plus tard, avec le *Remember my Name*, de Robert Altman en 1978, pour le disque encore avec l'impressionnant *The Glory*, que conçut John Hammond, et qui vient de paraître ces jours-ci.

Les voix du jazz ont souvent puisé dans le répertoire d'Alberta Hunter, qui ne connaît pas une note de musique et ne joue d'aucun instrument, mais qui a inventé quelque quatre-vingts chansons, mélodies et textes, souvent repris par Bessie Smith et par toutes les Smith, du reste — sauf Mamie, — réinterprétées par les Mildred Bailey, les Adelaide Hall, les Ella Fitzgerald. Le concert a redonné une actualité poignante à ces thèmes qui lui appartiennent, tel *Down Hearted Blues* — son tube — et à ceux, « classiques pour tous », dont elle s'est vigoureusement emparée, de *Darktown's Strutter's Ball* à *J'ai deux amours*, dédié à la mémoire de Joséphine Baker. Alberta, en robe rouge bruyère, a prêché la folle jeunesse de ceux qui n'abandonnent jamais.

Autre figure familière, on osera écrire presque moderne en regard d'Alberta Hunter : Frank Grillo, dit « Machito », ami de longue date de Gillepsie, et qui a hébergé dans son orchestre, au fil des temps, Charlie Parker, Flip Philips, Howard McGhee, Joe Newman, Curtis Fuller, Cannonball, Dexter Gordon, Brew Moore. Lui vint de Cuba à New-York, en 1937. Dans son appartement du Bronx brûlent les cierges de la religion yoruba, où Oxun est un dieu de la musique et du désir. Tout jeune, il a été saisi par les *pregones*, les chants des crieurs de rue, d'où dérivent la rumba, le mambo, le guaguanco. Avec son parent par alliance, le trompettiste Mario Bauza, il a, dès 1940, fondé la troupe des Afro-Cubans. Bauza, musicien de Chick Webb, de Count Basie, de Cab Calloway, et Machito Grillo, joignirent aux festoiements rythmiques des formations antillaises la richesse harmonique des bigs bands. Le latin-jazz naquit de ces épousailles des îles et du continent, s'établit au Palladium, puis fut invité un peu partout, au Bop City, au Royal Roost, entre autres temples.

L'orchestre de Machito, avec ses quatre « saxes » et ses quatre trompettes (dont la vedette Alfredo « Chocolate » Armenteros) a des aspects familiaux : le timbalero en est Mario Grillo, et la chanteuse Paula Grillo, fils et fille du patron. Machito joue les thèmes du domaine populaire, du domaine public, quelques œuvres signées de lui et, en rappel, la plus célèbre rumba du monde, dont s'était délecté Armstrong, *El Manicero* (« le Vendeur de cacahuètes »), que Parker voulait enregistrer à son tour, avec les Cubains — ce qu'il n'a pu faire. Pas d'instrumentation électrifiée, beaucoup de cuivres et d'anches : c'est le jazz affirmé dans sa tradition, avec le primat du battement souple. Dans la salle, près de l'estrade, à droite, les mucisiens de Sao-Paulo entraînent à danser sur place quelques adeptes des Grillo, avec la bénédiction d'Oxun.

Machito, après Alberta, ramène sous un vif éclairage, quelques idées fortes : un art des sons, explosif, surgit fréquemment dans le camp des humiliés, s'étend, par contamination, à tout un monde et pénètre les chairs plus profondément que les produits de méditations savantes. Les lutins, les follets, les génies de la nuit, s'affairent souvent dans les musiques et emportent le morceau.

LUCIEN MALSON.

★ Disques. — Patrice Caratini : *Endeka*, Muzisa 201 896, distribution Arabella ; Slickaphonics : *Idem*, Enja 4 024, distribution Sound Service ; Alberta Hunter : *The Glory*, C.B.S. 85 606 ; Roberto Sion, *Chorinho*, Som Da Gente S.D.G. 008-81, distribution DAM : Machito : *Salsa Big Band, 1982*, Timeless S.J.P. 161, distribution Musica.

LA MORT D'YVONNE GOUVERNE

Yvonne Gouverné est morte à Paris, le 26 octobre, à l'âge de quatre-vingt-douze ans, (*le Monde* du 29 octobre). Elle était un très grand chef de chœurs, et les anciens auditeurs de la radio se souviennent certainement de son nom, car elle y occupa ces fonctions, à la tour Eiffel, dès 1935, puis à la R.T.F., jusqu'en 1967.

[Née le 6 février 1890, elle avait fait ses études à la Schola Cantorum ; elle fut ensuite l'élève et la proche collaboratrice d'André Caplet, à qui elle a consacré de belles pages, puis participa, avec ses chœurs, aux concerts de Walther Straram, de la Société de musique d'autrefois et de la Société des concerts du Conservatoire sous la direction de Charles Munch. Amie d'Albert Roussel, de Francis Poulenc, de Roger Désormière et de Roland Manuel, sur lesquels elle a publié des souvenirs, elle avait une personnalité très délicate et attachante, une autorité et un talent indiscutables. – J. L.]

EXPOSITIONS

FOIRE INTERNATIONALE D'ART CONTEMPORAIN

Possibles itinéraires

Cent quarante galeries (dont la moitié de françaises), cent cinquante même, si on inclut celles consacrées à la photographie, et qui, pour la première fois, sont regroupées ; plusieurs milliers d'œuvres, dix mille peut-être : la visite de la FIAC ne se fait pas en une heure, ni même en une demi-journée pour peu qu'on cherche au-delà de la façade culturelle articulée sur des *one man, two* et *three men shows*, et qu'on se mette à fureter du côté des accrochages en principe représentatifs de ce que les marchands ont en réserve, et qui constitue le fonds de roulement de la Foire, en quelque sorte, honnête, sage, plus moderne que contemporain, pas très spectaculaire, le meilleur étant le plus souvent dans les petits formats et les œuvres sur papier.

Ce fonds ne varie pas tant que ça d'une année à l'autre, en tout cas pas au point de bouleverser l'image de la manifestation, désormais bien implantée sous la verrière du Grand Palais, où chacun a ses habitudes géographiques — les mêmes grands stands aux mêmes endroits, vers le centre de la nef surtout, et pour la deuxième fois, au fond de celle-ci, le même lieudit des « nouvelles tendances » — et parfois esthétiques. Aussi est-on à peu près sûr parfois de trouver là où on l'attend tel ou tel artiste.

Ce qui change le plus vient évidemment des participations étrangères, plus flottantes, plus capricieuses, plus aléatoires, que les françaises. Cette année, la présence de vingt-quatre galeries italiennes ne saurait passer inaperçue, qui ajoutent aux Picasso, Léger, Matisse, Kandinsky, Dubuffet, Giacometti, Miro — les artistes le plus souvent « cités » sur les cimaises, — leur propres classiques de la modernité, leurs hyper-classiques et leurs post-modernes : de Chirico, Manzù, Guttuso, après les futuristes.

La galerie P. Daverio (de Milan) propose une exposition individuelle Giorgio de Chirico à Paris 1924-1929. Avec de ces peintures — échafaudages de meubles qui prennent l'air en plaine sur fond d'acropole, intérieurs remplis de morceaux de colonnes bancales de statues déboulonnées et de mannequins, lutteurs-gladiateurs ou encore chevaux caracolant, lourds, au bord de la mer, — qui déchaînèrent le groupe surréaliste ; Breton et ses amis n'y virent qu'indignes « soucis de métiers » et perte totale d'inspiration depuis 1917. On n'en est évidemment plus là aujourd'hui. Chirico, que l'on retrouve d'ailleurs dans plusieurs autres stands avec des œuvres similaires ou un peu plus tardives, a trop de quoi alimenter exemplairement le courant des retours à la tradition, dont la fascination de l'Antiquité n'est pas exclue.

A la FIAC, on peut lui opposer, histoire aussi de se rapprocher du contemporain, les sauvages et pseudo-sauvages de Cobra et apparentés, et, bien sûr, tous les lyrismes, tous les gestuels durs et mous, expressionnistes plus ou moins, avec ou sans embryon de figuration, de l'après-guerre (1939-1945) à aujourd'hui, qui y sont légion : de Corneille (dans au moins trois galeries) et du Japonais Shinjo Saito (galerie Uméda) à Messagier (Galerie d'art international) et Arnulf Rainer (galerie Ulysses), en passant par Alan Davie (galerie Gimpel). Une bonne manière de renvoyer la balle aux galeries des « nouvelles tendances », dont certains poulains n'ont à vrai dire pas grand-chose de nouveau à avancer.

En fait, la FIAC 82, à sa manière un peu étouffée, comme à distance, se fait l'écho des modes et des goûts dominants à peu près partout sur les marchés internationaux : tout ce qui relève de la ligne droite, du construit, pour ne pas dire des abstractions conceptuelles, n'y a plus guère de place, qui traverse un purgatoire et que, seule, ou presque, Denise René, fidèle à ses premières amours, n'hésite pas à montrer. Même chose pour ce qui s'est passé de jeune entre 1968 et 1980, en France et ailleurs. Une exposition comme celle de Télémaque (œuvres récentes, galerie A. Maeght) qui noue très subtilement lambeaux de mémoire et formes colorées se remarque d'autant mieux. Celle d'Arroyo (galerie Flinker), suite de l'exposition du Centre Georges-Pompidou, aussi.

Eclair de bronze

Pour échapper à l'ennui qui risquerait de monter face à tant de peintures un peu folles (à propos, on trouve pas mal de surréalistes) ou de petite et grande sagesse figurative, on peut tenter de se faire des itinéraires bis. Ils passeraient par la sculpture ou par le dessin — l'un et l'autre réservent de bonnes surprises — mais après être allé voir les toiles récentes de Rebeyrolle (Maeght S.A.) tirées de la série « Les évasions manquées », présentée cet été à Avignon. Ce sont peut-être les plus terribles de toutes les œuvres que le vieux solitaire à peintes, où encore une fois il vous envoie à la figure l'immense richesse de sa peinture, liée dans sa chair giclée, coulée, travaillée comme personne, à l'image du corps torturé, pendu à des clous, comme les méchantes godasses qui ne serviront plus, ou de suicidés tordus dans des baignoires entourées de faïences désuètes, souillées de sang.

De la sculpture donc, il y a : pas très abondante, mais assez variée et plus libre dans les choix — ceux qui donnent à en voir sachant que de toute façon ce n'est pas ce qui se vend bien. Outre César, encore et toujours, qui d'ailleurs donne à nouveau dans la compression, mais joliment picturale (galerie Beaubourg), plusieurs expositions individuelles permettent de rencontrer Germaine Richier (galerie Odermatt) dont les humains de bronze sonnent plus creux qu'on ne l'aurait cru ; Roel D'Haese et ses mutants aux membranes métalliques, aux membres palmés fantasmés (galerie Claude Bernard), Anthony Caro, qui, décidément, met beaucoup d'esprit dans ses formes (Galerie de France), le Jeune Reinose, avec ses rubans de marbre ondulés, à suivre (galerie Gervis).

On peut aussi apercevoir quelque mitre de Manzu, une dentelle d'Hajdu et l'éclair de bronze que Anne et Patrick Poirier ont planté dans un œil de géant, avec une force du tonnerre de Zeus : le marbre éclate, le toit de toile du stand de Templon aussi. Il ne faudrait pas manquer non plus le stand Marwan Hoss qui associe très bien petites sculptures et dessins, signés Arp, Manolo Gonzalès, Giacometti...

Les dessins, il y en a de beaux et de bons dans plus d'un endroit, un Picasso par-ci, un Kandinsky par-là, ou un Balla, un Kupka, depuis la galerie Krugier et ses encres de Victor Hugo, à la galerie le Dessin qui expose les crayons de Bob Wilson, décidément beaux, pour le creusement de l'espace scénique et le drame joué tout entier par l'ombre et la lumière ; entre, on peut mettre la galerie Seroussi et son ensemble de dessins de l'avant-garde des années 20, et celle de Chauvelin pour ses suprématistes.

Pour finir bien, et rester dans la période de l'entre-deux-guerres qui hante tout le monde, et la FIAC en particulier, il faut parler de photographie : avec les cinquante tirages originaux de Rodtchenko, galerie Gmurzynska (de Cologne), qui sont assez bien choisis pour illustrer le savoir et les convictions du constructivisme en matière de pellicule, où il multiplie les angles, les points de vue nouveau, les plongées et contre plongées. C'est souvent superbe. Du grand cinéma.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ Foire internationale de l'art contemporain, Grand Palais. Jusqu'au 1er novembre inclus.

INSTITUT

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Le fauteuil du duc de Levis-Mirepoix reste vide pour la seconde fois

Élections blanches à l'Académie française. Trois tours de scrutin n'ont pu départager les principaux candidats au siège du duc de Levis-Mirepoix : notre collaborateur Bertrand Poirot-Delpech, chargé du feuilleton littéraire, et M. Louis Pauwels, directeur du *Figaro Magazine* C'est d'ailleurs la première fois dans l'histoire de l'Académie que deux scrutins nuls se succèdent pour pourvoir au même fauteuil.

Ont donc obtenu ; au premier tour : M. Poirot-Delpech 15 voix, M. Pauwels 11 voix, M. Dugast-Rouillé 1 voix et 7 bulletins blancs marqués d'une croix ; au deuxième tour : M. Poirot-Delpech 14 voix ; M. Pauwels 14 voix et 6 bulletins blancs ; au troisième tour : M. Poirot-Delpech 14 voix, M. Pauwels 15 voix et 5 bulletins blancs. Il y avait 34 votants. La majorité absolue exigeait donc 18 suffrages.

Comme on le voit d'emblée on a assisté au barrage, au blocage des bulletins blancs qui rendait inutile de poursuivre plus loin le vote. A qui les attribuer ? Et comment se sont départagés les académiciens ? Les commentaires allaient bon train après la « bagarre », voire après les campagnes des derniers jours, de dernière heure. On ne va pas jusqu'à dire qu'il s'agit du duel par personnes interposées entre *le Monde* et *le Figaro Magazine*, ni même entre partisans et adversaires de la nouvelle droite, bien que cet argument ait peut-être joué dans l'un ou l'autre sens. Quoi qu'il en soit, l'élection est reportée à une date ultérieure, assez lointaine pour laisser aux vagues le temps de se calmer.

■ Les représentations de « Goldenen Fenster », le spectacle de Bob Wilson créé au Kammerspiele de Munich (*le Monde* du 2 juin), et qui devaient avoir lieu les 3, 4 et 5 décembre au Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis pour le Festival d'automne, sont annulées par suite de l'hospitalisation de l'interprète principal, Peter Lühr.

CINÉMA

« TOUTE UNE NUIT »

Tintin Akerman

Il y a dans un Tintin, *l'Étoile mystérieuse*, une nuit qui est devenue le souvenir d'enfance de ceux qui sont nés dans les années 50, et peut-être de Chantal Akerman : une nuit atroce, glauque, étouffante, où le poids du drap devient une brûlure, une menace, et où l'air, la pesanteur intime, au corps l'ordre de fuirent, à toute vitesse, sans prendre le temps de relacer ses souliers. Tintin se retrouve dans une rue de Bruxelles avec Milou, et les semelles collent étrangement au sol, et cette nuit si insupportable est en même temps d'une très grande beauté, le ciel n'a jamais été aussi dense et bleu, et une étoile a grossi, presque un soleil nouveau dans la nuit, qui semble irradier, chauffer à blanc toute la ville, et qui se rapproche, au point de vouloir tomber pour écraser les têtes et les maisons.

Comme ça, Chantal Akerman (1) jette à la rue, dans une nuit trop chaude et électrique, des couples, qui ne s'aiment pas encore et qui vont s'aimer, mais qui n'en peuvent plus de se trouver si près de cette impression d'amour, si près qu'elle en est tout à coup insoutenable, et qu'elle donne envie d'arracher le vêtement du corps, de se lancer à la tête de n'importe qui, de voir un salut dans la moindre silhouette, ou de voir l'arrêt de vie dans le compagnon ou la compagne de toujours.

Tous ces couples, deux par deux, elle les extirpe de leur domicile, elle les observe dans leurs cages, comme un savant, un physicien, ou simplement un écolier qui se promène au Palais de la découverte, le temps de la prise elle appuie sur le bouton qui va faire s'attirer ou se repousser les deux petites boules douées d'électricité, le flirt ou la répulsion. Elle est la chimiste qui guette l'ébullition, l'astronome qui les soirs d'orage gigote autour de son paratonnerre.

Tous ces couples, elle les jette dans la boule d'une loterie, et personne ne sort gagnant. Tous ces corps d'hommes et de femmes, elle les jette dans un shaker qui se refuse à rendre les cokrails délicieux, qui préfère goûter l'amertume, l'ivresse passagère, ou qui peut mettre au point une petite liqueur encore innominée (l'appellera-t-on l'Akerman ?) qui donne envie de se lever de son siège pour danser une samba de trois secondes avant de retomber épuisé, encore plus déprimé qu'avant.

HERVÉ GUIBERT.

(1) *Toute une nuit* a été présenté à la Mostra de Venise. (*le Monde* du 9 septembre et du 22 octobre).

★ Voir les films nouveaux. — D'autre part, un festival Chantal Akerman sera organisé, du 23 novembre au 11 décembre, au centre culturel de la communauté française de Belgique.

SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LE RETOUR DU HÉROS. — Tristan-Bernard (522-08-40), 20 h 30.
LORENZACCIO. — Théâtre 13 (588-16-30), 20 h 30.
SUR UNE ILE FLOTTANTE. — Beaubourgeois (272-08-51), 19 h 30.
PLATONOV. — Athénée (742-67-27), 21 h.
LE MARIAGE DE FIGARO. — Espace Marais (271-10-19), 20 h 30.
CORRESPONDANCE. — L'Aquarium Cartoucherie (394-99-61), 20 h.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles « LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES » 704.70.20 (lignes groupées) (de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Vendredi 29 octobre

Les salles subventionnées et municipales

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20) : 20 h 30 : La vie est un songe.
CHAILLOT (727-81-15). Grand Foyer 18 h 30 : les Petites Filles modèles ; 20 h 30 : Entretien avec M. Saïd Hammadi, ouvrier algérien ; Théâtre Gémier, 20 h 30 : *Instructions aux domestiques.*
ODÉON (325-70-32) : 20 h 30, Arlequin, serviteur de deux maîtres.
LE PETIT ODÉON (325-70-32) 18 h 30 : le Fauteuil à bascule.
TEP (797-96-06) 20 h 30, le Chantier.
BEAUBOURG (277-12-33). Cinéma : à 13 h, 16 h, 19 h : Nouveaux films B.P.I. ; 15 h : Arroyo : renvoi cinématographique ; à 19 h : Joseph Cornell ; Concerts : 18 h 30 : Solos performances de Hans-Karsten Raecke et C. Santos ; 21 h : Ensemble 13.
THÉÂTRE DE LA VILLE (274-22-77) (au Théâtre de Paris). Petite salle : 20 h 30 ; la Fuite en Chine ; Grande salle : 20 h 30 : Une journée particulière ; Jazz : 18 h 30 : Michel Portal Unit and Friends.
CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34), *21 h* ; Carré magique.

Les autres salles

A DEJAZET (887-97-34) 20 h 30 : Varieta, par les clowns Macloma ; 22 h 30 : passage bagard par les Mirabelles.
ANTOINE (208-77-71) 20 h 30 : Coup de soleil.
ASTELLE - THÉATRE (238-35-53) 20 h 30 : le Malentendu ; les Bonnes.
ATELIER (606-49-24) 21 h : le Nombril.
ATHÉNÉE (742-67-27) 20 h 30 : Mademoiselle Else.
BOUFFES DU NORD (239-34-50) 20 h 30 : la Tragédie de Carmen.
BOUFFES PARISIENS (296-97-03) 20 h 30 : En sourdine les sardines.
CARTOUCHERIE. — Atelier du Chaudron (328-97-04) 20 h 30 : Le bruit de l'eau dit ce que je pense. — Théâtre du Soleil (374-24-08) 18 h 30 : la Nuit des Rois.
CENTRE MANDAPA (589-01-60) 20 h 45 : Journal d'un fou.
C.I.S.P. (343-19-01) 20 h 45 : Dieu nous gâte.
CITÉ INTERNATIONALE, Grand Théâtre (589-38-69) 20 h 30 : Don Quichotte ; Galerie 20 h 30 : Oncle Vania : Resserre 20 h 30 : Trois cases blanches.
COMÉDIE CAUMARTIN, (742-43-41) 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21) 20 h 45 : Ça ira comme ça.
COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), 20 h 30 : Mamma Marcia.
COMÉDIE DE PARIS (281-00-11) 18 h 30 : Ici et là ; 20 h 30 : Elle lui dirait dans l'île.
CONSTANCE (258-97-62) 20 h 30 : Le bonhomme qui avait un lion.
DAUNOU (261-69-14) 21 h : La vie est trop courte.
ÉCOLE DES BEAUX-ARTS (372-27-60) 20 h 30 : Dom Juan.
EDOUARD-VII (742-57-49) 21 h : la Dernière Nuit de l'été.
ESCALIER D'OR (523-15-10) 21 h : Diableries amoureuses.
ESPACE-GAITÉ (327-95-94) 18 h 30 : le Funambule unijambiste ; 22 h : Kadoch.
ESPACE-MARAIS (271-10-19) 22 h 30 : Une chèvre sur un nuage : Une tortue nommée Dostoïevski.
FONDATION DEUTSCHE DE LA MEURTHE (805-03-23) 20 h 30 : Tambours dans la nuit.
FONTAINE (874-74-40) 20 h 45 : Lili Lamont.
GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18) *18 h 30 : l'Ile de Tulipatan* ; 20 h 15 : Vive les femmes ; 22 h : Michel Lagueyrie.
GALERIE 55 (326-65-51) 20 h 30 : A View From a Bridge.
HUCHETTE (326-38-99) 20 h 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h 30 : la Leçon : 22 h 30 : le Cirque.
LA BRUYÈRE (874-76-99) 21 h : Au bois lacté.
LUCERNAIRE (544-57-34) I. 18 h 30 : l'Homme lige ; 20 h 30 : la Papesse américaine ; 22 h 15 : le Cri dans la chapelle. — *II. 18 h 30 : Noces de sang* ; 20 h 30 : la Noce : 22 h 15 : Tchoufa. — Petite Salle, 18 h 30 : Parlons français.
MADELEINE (265-07-09) 20 h 45 : Sodome et Gomorrhe.
MARIGNY (256-04-41) 21 h : Amadeus. — Salle Gabriel (225-20-74) 21 h : l'Education de Rita.
MATHURINS (265-90-00) 21 : L'avantage d'être constant.
MICHEL (265-35-02) 21 h 15 : On dînera au lit.
MICHODIÈRE (742-95-22) 20 h 30 : Joyeuses Pâques.
MONTPARNASSE (320-89-90), grande salle, 21 : R. Devos ; petite salle, 21 : Eupalinos.
NOUVEAUTÉS (770-52-76) 20 h 30 : Hold-up pour rire.
ŒUVRE (874-42-52) 20 h 30 : Sarah et le cri de la langouste.
PALAIS DES GLACES (607-49-93) 20 h 30 : Rond comme un cube, Compagnie Philippe Genty.
PALAIS-ROYAL (297-59-81) 20 h 45 : Pauvre France.
PÉNICHE-THÉATRE (245-18-20) 21 h : Nuit de rêve ; Bertrand.
PLAISANCE (320-00-06) 20 h 30 : les Jaloux.
POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97) 21 h : Flock.
POTINIÈRE (261-44-16) 20 h 45 : Je m'égalomane à moi-même.
SAINT-GEORGES (878-63-47) 20 h 45 : le Charimari.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10) 20 h 45 : les Enfants du silence.
TAI THÉÂTRE D'ESSAI (278-10-79). 20 h 30 : Huis clos ; 20 h 30 : la Maison de poupée ; 22 : A. Allais.
TANGO (272-17-78) 20 h 30 : les Horreurs de la victoire.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02) 20 h 30 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE EN ROND (387-88-14) 21 h : Complet veston sur mesure en trois essayages.
THÉATRE DE L'ÉPICERIE (272-23-41) 20 h 30 : Un amour.
THÉATRE DU LYS (327-88-61) 21 h : Voyage en Dualie.
THÉATRE DU MARAIS (278-03-53) *20 h 30 : le Misanthrope.*
THÉATRE DE LA PLAINE (842-32-25) 20 h 30 : la Nuit suspendue.
THÉATRE DES DÉCHARGEURS (236-00-02) 20 h 30 : Bruissement d'elles ; 22 : Liberté d'action.
THÉATRE PRÉSENT (203-02-55) 20 h 30 : 1929 ou le Rêve américain.
THÉATRE DES 400 COUPS (633-01-21) 20 h 30 : Ma vie en vrac ; 22 h 30 : les Zavatars des zéros zantiques.
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80) 20 h 30 : les Strauss. — II. 20 h 30 : l'Ambassade.
THÉATRE STUDIO BERTRAND (783-64-66) 20 h 30 : la Marmite.
THÉATRE DU TOURTOUR (887-82-48) 18 h 30 : Un bain de ménage ; 20 h 30 : Le mal court ; 22 h 30 : le Radeau d'asphalte.
VARIÉTÉS (233-09-92) 20 h 30 : Chéri.

Le music-hall

BOBINO (322-74-84), 20 h 30 : H. Tachan.
CRYPTE SAINTE-AGNÈS (296-88-32), 20 h 30 : B. Sandoval.
ELDORADO (208-45-22), 20 h 30 : Fantasias do Brasil.
GYMNASE (246-79-79), 21 h : le Grand Orchestre du Splendid.
LUCERNAIRE (544-57-34), 21 h : Hussein el Mari.
PALAIS DES CONGRÈS (758-27-78), 20 h : *Ch. Goya.*
OLYMPIA (742-25-49), 21 h : E. Macias-Adama.
TH. DE POCHE (548-92-97), 19 h : R. Dyens.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41), *21 h 30 : Café concert.*

La danse

ALLIANCE FRANÇAISE (544-41-42), 20 h 30 : Ramakien de Thaïlande.
THÉATRE DES 400 COUPS (633-01-21), 18 h 30 : Ballet Théâtre national du Zaïre.

Les opérettes

RENAISSANCE (208-21-75), 20 h 30 : le Vagabond tzigane.

Les concerts

LUCERNAIRE, 19 h 45 : B et G. Picavet (Beethoven, Fauré, Debussy).
SALLE PLEYEL, 20 h 30 : Orchestre de Chambre de la Communauté européenne, dir : Cl. Abbado, sol. : R. Serkin (Ligeti, Beethoven, Brahms).

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : D. Doriz.
CAVERNE D'ALIGRE (340-70-28), 20 h 30 : P. Quirni.
CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), 22 h : Bem ; II, 22 h 30 : les Diplomates.
CHEVALIERS DU TEMPLE (277-40-21), 22 h et 24 h : les Etoiles.
DEPOT-VENTE (637-31-87), 21 h : Marathon de rock and roll.
DUNOIS (584-72-00), 20 h 30 : Blek.
NEW MORNING (523-51-41), 21 h 30 : S. Getz.
PALAIS DES SPORTS (828-40-90), 20 h 30 : J. Hallyday.
PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30 : New Orleans Wanderers.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : Steckar Tuba Pack.
SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : J. Caroff.

Les festivals

FESTIVAL D'AUTOMNE (296-12-27)

Odéon (325-70-32), 20 h 30 : Arlequin, serviteur de deux maîtres.
Théâtre des Champs-Elysées (723-47-77), 21 h : Merce Cunningham.
Théâtre de Gennevilliers Chapiteau (793-26-30), 20 h 45 : Leonce et Lena.

IIIe FESTIVAL DE JAZZ DE PARIS

Théâtre Musical de Paris (261-19-83), 20 h 30 : Sonny Rollins Quintet.
Théâtre de Paris (274-22-77), 18 h 30 : M. Portal new unit and friends.

BIENNALE DE PARIS

Petit Auditorium, 18 h : R. Pape.
Grand Auditorium, 20 h : R. Stichting, L. Milk, E. Neubauten.

En région parisienne

AUBERVILLIERS, Th. de la Commune (833-16-16), 20 h 30 : Purgatoire à Ingolstadt.
BAGNOLET, ATEM (364-77-18), 20 h 30 : Récitations.
CHOISY-LE ROI, Th. P. Eluard (890-89-79), 20 h 30 : l'Enéide.
CLICHY, Th. Rutebeuf (731-11-53), 20 h 30 : Délire à deux.
COLOMBES, M.J.C. (782-42-70), 20 h 30 : A. Swanson.
CRETEIL, Maison des Arts A.-Malraux (899-94-50), 20 h 30 : Mère Courage et ses enfants.
GIF, M.J.C. (907-55-02), 21 h : Bratsch.
GENNEVILLIERS : Galerie E. Manet (794-10-86), 20 h 30 : la Croisade des enfants.
IVRY, Théâtre des Quartiers (672-37-43), 20 h 30 : le Voyage immobile.
NOGENT, Pavillon Baltard (873-45-81), 20 h : Wishbone ash.
VERSAILLES, Th. Montansier (950-71-18), 21 h : E. Davoust.
VINCENNES, Th. D. Sorano (374-73-74), 21 h : Dom Juan.
VITRY, Théâtre J. Vilar (680-85-20), 21 h : Bettine.













AFFAIRE ASH (Suite)

«NOUS SOMMES EN GUERRE. NEGOCIEZ !»

A sa troisième semaine de séquestration, le financier ASH écrit au premier ministre.

On dira sans doute que je m'impatiente, que je déraisonne, mais qu'est-ce qui se passe ?

Je vois dans les journaux qu'il est question de nous tous les jours, même qu'on fouille ma vie privée. A quoi cela sert-il ? Car il ne se passe toujours rien.

Nous avons en d'autres circonstances montré plus de sens de décision. Vous dites, vous proclamez que vous êtes fermes, mais vous confondez la fermeté avec l'immobilisme. Oubliez-vous qu'il y va de la vie d'un homme ?

Qui voulez-vous tromper ?

Jamais par le passé nous n'avons laissé des principes abstraits nous empêcher d'agir. Devrais-je, comme on m'y encourage, rappeler des incidents précis, évoquer des circonstances, publier des noms ? *Je* partagerais volontiers la gloire qui m'échoit et la presse y trouverait bien son compte.

Quel homme, aussi modeste soit-il, peut admettre qu'il est plus utile absent que présent ? Même au sein de ma propre famille, vous me faites perdre ma place. A quoi cela sert-il d'avoir fait un mariage chrétien ?

Votre immobilisme est insupportable. En évoquant la raison d'Etat, vous donnez une importance démesurée à nos adversaires ! Voilà votre erreur.

NOUS SOMMES EN GUERRE ! Et vous ne le voyez pas ! Est-ce possible d'être aussi *aveugle ?* Et, en refusant de négocier, vous perpétuez les crimes.

Je parle sans pression ni censure.

Vous n'avez pas d'alternative : NEGOCIEZ. N'hésitez pas à négocier avec eux. Le temps joue contre moi, donc contre nous tous.

Je suis encore vivant, mais *je parle avec l'autorité du mort ;* cette mort à laquelle vous me condamnez, puisque c'est entre vos mains que ma vie est placée par eux.

C'est vous qui resserrez l'étau dans lequel je me trouve.

Mesurez bien tous les inconvénients que ma disparition peut entraîner. Ceux-là mêmes qui se complaisent dans l'inaction et le silence aujourd'hui seront peut-être à ma place demain.

Sachez qu'un jour ou l'autre TOUTE la vérité apparaîtra : qu'*une mort ne s'enferme pas au secret dans un coffre.* Car je fais partie du monde, même si je me sens doublement exclu, particulièrement par ceux que j'ai personnellement *sortis de l'ombre. Ils peuvent dès aujourd'hui craindre ma colère* et les retombées de mon désespoir.

S'il le faut, je citerai des noms. Mes geôliers seront des aides efficaces à répandre la vérité autant qu'ils sont artisans de mon assassinat.

Je ne suis pas encore mort, je ne mourrai pas dans l'isolement.

SPECTACLES

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : Princesse Tam-Tam, de E.-T. Greville ; 19 h : Fox (1915-1935) : Têtes brûlées, de R. Walsh ; 21 h : Notre pain quotidien, de F.-W. Murnau.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : Walk over, de J. Skolimowski ; 17 h : Hommage à Miklos Rozsa : Jules César, de J. Mankiewicz ; 19 h 15 : Cinéma bulgare (1958-1982) le Chevalier sans armure, de B. Charaliev.

Les exclusivités

AMÉRIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rex, 2e (236-83-93) ; Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Cluny-Écoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

AVEC LES COMPLIMENTS DE L'AUTEUR (A. v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) : U.G.C. Boulevard, 9e (770-10-41) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).

LE BEAU MARIAGE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

BLADE RUNNER (A., v.o.) (*) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Marignan, 8e, (359-92-82) ; — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-Pathé, 14e, (322-19-23).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Calypso, 17e (380-30-11) ; V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

CLASS 1984 (A., v.o.) (**) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).

COMÉDIE ÉROTIQUE D'UNE NUIT D'ÉTÉ (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Publicis Élysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10). — V.f. ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ;

LA COTE D'AMOUR (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82), Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), soirée.

COUP DE CŒUR (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Calypso, 17e (380-30-11) ; — V.f. : Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

DEUX HEURES MOINS LE QUART AVANT JÉSUS-CHRIST (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-81) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

DIVA (Fr.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

LE DRAGON DU LAC DE FEU (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) soirée. V.f. : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) mat. ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

L'ÉTAT DES CHOSES (All., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). V.f. Français, 9e (770-33-88).

LA FÉLINE (A., v.o.) (*) : George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LA FEMME TATOUÉE (Jap., v.o.) (*) : St-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LA FIÈVRE DE L'OR (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

LE GENDARME ET LES GENDARMETTES (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94). Secrétan, 19e (241-77-99).

LE GRAND FRÈRE (Fr.) (*) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

L'HONNEUR D'UN CAPITAINE (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34).

LÉGITIME VIOLENCE (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Calypso, 17e (380-30-11).

LETTRE A FREDDY BUACHE (Suis.) : Studio 43, 9e (770-63-40).

LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) H. Sp.

LA LOTERIE DE LA VIE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

MAD MAX II (Austr., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86).

LA MAISON DU LAC (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

MAMAN IXE (Fr.) (**) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

MAMAN (QUE MAN) (**) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

LE MARQUIS S'AMUSE (It., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).

MAYA L'ABEILLLE (Autr., v.f.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) mat. ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Ambassade, 8e (359-19-08) mat. ; Gaumont-Convention, 15e (828-20-64) mat.

MEURTRES A DOMICILE (Fr.-Bel.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Magic Convention, 15e (828-20-64).

LES MISÉRABLES (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; U.G.C. Normandie, 8e (359-41-18) ; George V, 8e (562-41-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

MISSING (PORTÉ DISPARU) (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

MOURIR A TRENTE ANS (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LA NUIT DE SAN LORENZO (It., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; 14 juillet-Racine, 6e (633-43-71) ; 14 juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14 juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

PARADIS POUR TOUS (Fr.) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LA PASSANTE DU SANS-SOUCI (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).

PASSION (Fr.) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LE PÈRE NOËL EST UNE ORDURE (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44).

PETIT JOSEPH (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17). Marignan, 8e (359-92-82).

POLENTA (Suis.) : Marais, 4e (278-47-86).

POLTERGEIST (A., v.o.) (**) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

QUERELLE (All., v.o.) (**) : Forum, 1er (297-53-74) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

LE SECRET DE VERONIKA VOSS (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

STAR TREK II : LA COLÈRE DE KHAN (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy Pathé, 522-46-01).

TIR GROUPÉ (Fr.) (*) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

LA TRUITE (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — (V.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

UNE HISTOIRE SANS IMPORTANCE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

YOL (Turc, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02).

LES FILMS NOUVEAUX

ALEXANDRE LE GRAND, film grec de Theo Angelopoulos. V.o. : Action Rive Gauche, 6e (354-47-62) ; Escurial, 13e (707-28-04).

L'AS DES AS, film français de Gérard Oury. Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Bienvenüe, 15e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

DOUCE ENQUÊTE SUR LA VIOLENCE, film français de Gérard Guérin. Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Logos, 5e (354-26-42) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

MÊME LES MOULES ONT DU VAGUE A L'AME, courts métrages français. Studio-43, 9e (770-63-40).

LE NOTRE PARMI LES AUTRES, film inédit soviétique de Nikita Mikhalkov. Cosmos, 6e (544-28-80).

TOUTE UNE NUIT, film belge de Chantal Akerman. Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 14e (442-67-42).

UNE CHAMBRE EN VILLE, film français de Jacques Demy. Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; 14-Juillet-Bastille, 12e (357-90-81) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

Les grandes reprises

ACCELERATION PUNK (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

ALICE AU PAYS DES MERVEILLES (A., v.f.) : Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).

ALLEMAGNE, MÈRE BLAFARDE (All., v.o.) : A. Bazin, 13e (337-74-39).

ALL THE ROCK'N ROLL YOU CAN EAT (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

L'AMOUR FOU (Fr.) (*) : Escurial, 13e (707-28-04).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21).

L'ARNAQUE (A., v.o.) : Epée-de-bois, 5e (337-57-47).

L'ARNAQUEUR (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

AROUND THE STONES (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) (*) : Champo, 5e (354-51-60) ; v.f. : Arcades, 4e (233-39-36).

BANANA SPLIT (A., v.o.) : Rivoli-Beaubourg, 4e (272-63-32) ; Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37).

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

BEN HUR (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

BREL (Fr.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

CABARET (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).

CASABLANCA (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

LES 101 DALMATIENS (A., v.f.) : La Royale, 8e (265-82-66).

LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

LES CHEMINS DE LA HAUTE VILLE (A., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).

CHÉRIE, JE ME SENS RAJEUNIR (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07) ; Acacias, 17e (764-97-83) ; Action Lafayette (878-80-50).

CINEMA PAS MORT MISTER GODARD (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

LE CRIME ÉTAIT PRESQUE PARFAIT (A., v.o.), Action Christine, 6e (325-47-46).

DELIVRANCE (A., v.f.) (*), Opéra Night, 2e (296-62-56).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) Ranelagh, 16e (288-64-44).

EN QUATRIÈME VITESSE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

L'EPOUVANTAIL (A., v.o.) (*) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).

LA FEMME AUX DEUX VISAGES (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

LA FEMME DE L'AVIATEUR (Fr.) : Cinéma Présent, 19e (203-02-55).

LES FOURBERIES DE SCAPIN (Fr.), Templiers, 3e (272-94-56).

FRANKENSTEIN JR. (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LE GUÉPARD (It., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16).

HISTOIRE D'O (Fr.) (**) : Lumière, 9e (246-49-07).

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

JEREMIAH JOHNSON (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-52-56).

LE LAUREAT (A., v.o.), Saint-Germain Village, 5e (633-63-20).

MACADAM COW-BOY (A., v.o.), Champo, 5e (354-51-60).

LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.), Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

MICKEY, DONALD, PLUTO ET DINGO EN VACANCES (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

LE MILLIARDAIRE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.f.) (**) : Arcades, 2e (233-39-36).

PAPILLON (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).

LA PARTY (A., v.o.), Ranelagh, 16e (288-64-44).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Cinoches, 6e (633-10-82).

LE PRIVÉ (A., v.o.), Olympic-Halles, 4e (278-34-15).

QUATRE GARÇONS DANS LE VENT (A., v.o.), Quintette, 6e (633-79-38). Ambassade, 8e (359-19-08). Parnassiens, 14e (329-83-11). — V. f. : Impérial, 2e (742-72-52).

QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF ? (A., v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56).

LES RAISINS DE LA COLÈRE (A. v.o.) : Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37).

SHANGAI EXPRESS (A., v.o.) : Action Ecole II, 5e (325-72-07).

LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

THE ROSE (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).

TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

LA VALSE DANS L'OMBRE (A., v.o.) : Olympic St-Germain, 6e. (222-87-23) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60).

VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.o.) (*) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60). — V.f. : Arcades, 2e (233-39-36).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).

Z (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).

RADIO-TÉLÉVISION

Vendredi 29 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

0 h 35 Variétés : Le grand studio.
Emission de M. Legrand et J. Bardin. Réal. G. Seligman.
Avec Catherine Lara, Didier Lockwood, François Rabbath, Ray Brown.. Enfin des musiciens qu'on ne voyait pas « avant » !

21 h 35 Série : L'Esprit de famille.
Réal. R. Bernard, avec M. Birand.
C'est la grande fête à la Marette pour le double mariage de Claire et Antoine, Bernadette et Stéphane. Tout le monde est heureux, sauf Pauline qui aime Paul en secret. Pauvre Pauline ! A quand la fin de cette sérénade familiale ?

22 h 30 Documentaire : Les couleurs de l'irréel.
Emission de Ch. Kimmerlin et E. Calmel.
Fouillant et agrandissant les œuvres de trois Anglais – Patrick Woodroffe, Peter Jones et Tim White, – la caméra explore des images de cauchemar, semées de réminiscences allant de Jérôme Bosch à René Magritte : étrange allégresse du dessin et de la couleur.

23 h journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Feuilleton : Toutes griffes dehors.
De M. Boisrond. Avec S. Desmarets, J. Holt, J. François, etc.
Deuxième épisode : Fanny vient de démissionner avec éclat de la boîte de haute couture où elle travaillait ; s'ennuyant trop chez elle, elle décide d'ouvrir une boutique contre l'avis de tout le monde... Ce feuilleton, où tout le monde s'esquinte gaiement, ne dépasse pas le niveau du théâtre de boulevard (il y a de bonnes réparties) avec une idéologie un peu poujadiste.

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
En jacter des vertes et des pas mûres.
Avec P. Bourdieu *(Ce que parler veut dire)*, J. Collard *(Ça mange pas de pain)*, J. Houssin *(Chassez le Doberman)*, A. Le Breton *(Fortif's)*, P. Perret *(le Petit Perret illustré par l'exemple)*, L. Sebbar *(Shérazade)*.

22 h 55 Journal.

23 h 5 Ciné-club (cycle Marguerite Duras) : Des journées entières dans les arbres.
Film français de M. Duras (1976), avec M. Renaud, J.-P. Aumont, B. Ogier, Y. Gasc (rediff.).
Une vieille dame vient à Paris pour revoir, avant de mourir, le fils qu'elle a toujours préféré. Celui-ci vit d'expédients, n'aime rien ni personne. La mère va tenter de le ramener à elle.
L'enfer d'un monde vide et sans amour. Marguerite Duras a mis en film une nouvelle qu'elle avait publiée en 1954 et dont elle avait tiré une pièce en 1965. On y retrouve toute l'originalité de sa démarche cinématographique. Madeleine Renaud est bouleversante.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Le nouveau vendredi : Bruits de guerre.
Enquête réalisée par G. Broussmiche et J. Radiguet, avec R. Barnet.
Dix millions de morts au cours de la première guerre mondiale, quarante millions au cours de la seconde. Quel sera le prix de la troisième ? Richard Barnet, auteur de nombreux ouvrages sur les rapports Est-Ouest, a interrogé des spécialistes : MM. Paul Warnke, ancien chef des négociations sur SALT 2, Ronald Dellums, député de Californie, Patricia Schroeder, député du Colorado, Earl Revenal, expert politique et militaire, John Marks, leader d'un mouvement antinucléaire.

21 h 30 Erik Satie : La rêverie du pauvre.
Emission de G. Saint-Bris et G. Taverna.
Un compositeur du vingtième siècle aux thèmes nostalgiques, sautillants, par un familier des médias, Gonzague Saint-Bris.

22 h 30 Journal.

23 h Prélude à la nuit.
Récital Arturo Benedetti Michelangeli, piano : *Sonate en la bémol majeur, opus 26*, de Beethoven.

FRANCE-CULTURE

20 h, Emission médicale : acupuncture et vertébrothérapie (en liaison avec l'émission de TF 1 diffusée le 25 octobre).
21 h 30, Black and blue : l'âge d'or de Commodore.
22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (donné le 12 janvier au Théâtre des Champs-Élysées) : « Passacaille » de Webern ; « Concerto pour piano et orchestre n° 2 » de Liszt ; « Ainsi parlait Zarathoustra » de Strauss par l'Orchestre national de France, dir. G. Bertini ; sol., K. Zimmerman, piano.
22 h 15, La nuit sur France-Musique : Les mots de Françoise Xenakis ; 23 h 5, Ecrans ; 0 h 5, Musiques traditionnelles.

Samedi 30 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 55 Vision plus.
10 h 40 Accordéon, accordéons.
11 h La séquence du spectateur.
11 h 30 La maison de TF 1.
13 h Journal.
13 h 35 Pour changer.
Série : *la Conquête de l'Ouest, les Incorruptibles : Etoiles et toiles ; Mégahertz.*
18 h Magazine auto-moto.
18 h 30 Archibald le magichien.
18 h 35 Trente millions d'amis.
Le chien volant ; le refuge de Pont-Croix.
19 h 10 D'accord, pas d'accord (I.N.C.).
Banques : une enquête.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 45 S'il vous plaît.
20 h Journal.
20 h 35 Droit de réponse.
Émission de Michel Polac.
La chasse. *Passionnés de carnage ou protecteurs de la nature ?*
Un débat qui promet d'être virulent. Espérons qu'il ne se terminera pas... à coups de fusil.
Avec M. Michel Crepeau, ministre de l'environnement, et de nombreux invités défenseurs ou ennemis de la chasse.
21 h 50 Série : Dallas.
Le conflit entre Bobby et J.R. ne cesse de s'aggraver. Bobby décroche un mirifique contrat pétrolier avec le Venezuela. Pam continue de chercher sa mère, et Lucy présente Mitch à ses amis.
22 h 45 Magazine d'actualité : Sept sur sept.
De J.-L. Burgat, E. Gilbert, F.-L. Boulay.
Au sommaire
Un reportage en Italie sur la lutte antimafia ; un portrait de J. de Lorean, ex-superstar de l'automobile, devenu trafiquant de cocaïne ; la télévision des autres évoquera la Pologne, et le grand témoin de la semaine, sera Peter Preston, rédacteur en chef du quotidien britannique « The Guardian ».
23 h 40 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 15 A.N.T.I.O.P.E.
11 h Journal des sourds et des malentendants.
11 h 30 Idées à suivre.
12 h 15 La vérité est au fond de la marmite.
Le chou farci au lapin
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Drôle de dames.
14 h 20 Série : San Ku Kai.
14 h 50 Les jeux du stade.
Gymnastique rythmique ; cyclisme ; basket ; football ; boxe ; marathon de New-York.
17 h Récré A 2.
17 h 45 Les carnets de l'aventure.
Aventure et sports de glisse : top ski ; ligne de pente.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord, pas d'accord.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 45 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
De M. Drucker.
Autour de Daniel Guichard, S. Distel, J.-J. Goldman, K. Bush, S. Desmarets, etc.
21 h 50 Série : Deuil en 24 heures.
D'après le roman de V. Pozner, réal. F. Cassenti. Avec A. Cuny, R. Bohringer, P. Clementi, L. Szabo...
Caillol, l'ancien syndicaliste, et Carvin, le colonel vieille France, poursuivent leur voyage à travers la France occupée. La radio annonce l'armistice. La résistance commence à s'organiser. Une série bien jouée mais un peu lente.

22 h 50 Jazz : La grande parade.
De J.-C. Averty.
Woody Herman, un flûtiste bop au tempo de feu.
23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

12 h Objectif-entreprise.
14 h 30 Entrée libre.
Avec Jean-Pierre Dumont, journaliste au Monde ; *portrait d'Alfred Sauvy, économiste et Jeanine Kaspar, femme du syndicaliste.*
18 h 30 Pour les jeunes.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
20 h Les jeux.
20 h 35 On sort ce soir : Panurge.
De Rabelais, adaptation J.-M. Royer, musique de C. Bolling, réal. J.-C. Averty, avec P. Massimi, B. Allemane, M. Muller...B Carra...
Un divertissement électronique concocté par J.C. Averty, bourré de trucages et débordant d'images surréalistes, époustouflant de virtuosité.
22 h 25 Journal.
22 h 55 Prélude à la nuit.
Polonaise brillante opus 3 de Chopin, pour violoncelle et piano, par R. et . Bex.

FRANCE-CULTURE

14 h, Sons : un jour entier de vie à la campagne.
14 h 5, Les samedis de France-Culture : entre Alma et Iéna : voix et son à la biennale de Paris 82.
16 h 20, Recherches et pensée contemporaines : le hasard objectif... la synchronicité.
18 h, Aphrodite, la grande déesse de Chypre, par M. H. Fraisse, avec J. Karageorghis, A. Hermary et J.-J. Walter.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Radio-Canada présente : La poésie néo-africaine des Amériques (poésie noire des États-Unis).
20 h, Maigret et le clochard, de G. Simenon. Avec J.-M. Thibault, H. Lapparent, J.-J. Steen, S. Agazinsky, B. Balp...
22 h , Ad lib.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

13 h 30, Tous en scène : Nat King Cole.
14 h 4, Atelier de musique : œuvres de J.-S. Bach, Couperin.
15 h 30, Dossier disque : œuvres de Schubert.
16 h, Palmarès du vingt-quatrième concours international de guitare.
17 h, Concert (en direct du Théâtre des Champs-Élysées à Paris) : « Parsifal » de Wagner, par l'orchestre de France et chœurs et maîtrise de Radio-France, direct : M. Janowski ; chef des chœurs : M. Lassère de Rozel ; chef de maîtrise : H Farge ; sol., B. Weikl, K. Rydl, K. Moll...
23 h, La nuit sur France-Musique : Musique de nuit, œuvres de Brahms, Cimarosa ; Poissons d'or ; œuvres de Gaza, Reich, Adam, Ashley.

Quatrième chaîne : décision à la mi-novembre

De réunions interministérielle en groupe de concertation, de rapport en contre-rapport, les décisions concernant la quatrième chaîne, qui devaient intervenir à la mi-octobre, ont été retardées d'un mois. A l'Elysée comme à Matignon, on fait actuellement pression sur les différents ministères concernés pour que le nouveau réseau soit accessible techniquement et financièrement à une majorité de Français et que ses émissions commencent le plus rapidement possible.

Que reste-t-il aujourd'hui du rapport établi par MM. Michel Dahan et Gilbert Lauzun sur la quatrième chaîne de télévision ? Les cent soixante pages du dossier faisaient de ce nouveau réseau à la fois une machine de guerre pour la création audiovisuelle française et une chaîne destinée à satisfaire « à la carte » les téléspectateurs déçus par la monotonie de la télévision de masse (*le Monde* du 30 septembre). De ce projet fort ambitieux, le gouvernement, en l'état actuel de ses réflexions, a retenu un premier postulat de base : la quatrième chaîne devra s'auto-financer, sans avoir recours ni à la publicité ni aux subventions publiques. Elle fonctionnerait donc à certaines heures de grande écoute sur un double système de péage : un abonnement de base et un droit d'accès particulier à certaines émissions. D'autres émissions seraient financées par des annonceurs selon le système du « sponsoring » largement utilisé par les télévisions américaines. Comme le nouveau réseau aura et une équipe réduite et un budget de fonctionnement restreint, l'excédent des recettes financerait directement la création audiovisuelle.

Pour réussir la percée commerciale de ce nouveau système, il faut proposer à l'usager un tarif raisonnable. On s'oriente vers un prix de 85 F hors taxes par mois comprenant l'abonnement et le décodeur (1). Ce qui implique que ce décodeur sera acheté par la chaîne et loué à l'abonné.

Mais comme la quatrième chaîne diffusera aussi des programmes non codés accessibles gratuitement à tous les téléspectateurs, le gouvernement insiste pour que le réseau couvre la *totalité* du territoire et que les propriétaires d'antenne V.H.F. (2) en état de marche puissent recevoir les émissions sans frais supplémentaires. Cela le conduit à remettre provisoirement en question l'attribution de la bande III des fréquences V.H.F. aux services de radio-téléphone développés par les P.T.T. On obtiendrait ainsi une couverture maximale du territoire sans modification des antennes, à l'exception de Marseille où la réception est, semble-t-il, gênée par des phénomènes de réfraction.

Le problème sera réglé en 1986 par le passage de la quatrième chaîne sur le troisième canal du satellite T.D.F. 1 et en 1988 par l'extension des réseaux câblés. A ce moment-là, Télédiffusion de France pourrait réaménager à sa guise le réseau V.H.F. et les P.T.T. récupéreront leurs fréquences. Pour les téléspectateurs, le coût de réception de la quatrième chaîne sera alors englobé dans l'achat des nouveaux équipements (antenne et décodeur pour le satellite, raccordement et sélecteur pour le câble).

Un démarrage sans péage ?

Mais si le gouvernement a défini les grands équilibres financiers et techniques de l'opération, il lui reste encore à régler certains problèmes délicats. Le plus pressant est celui du décodeur. Le prototype « Discret » mis au point par T.D.F. est techniquement remarquable et élimine tout risque de piratage. Mais il coûterait à l'achat 1 200 F et ne serait pas commercialisé avant dix-huit mois par Radiotechnique, la société qui a emporté le premier appel d'offres. Le gouvernement envisage un décodeur plus simple, entre 600 F et 700 F, et a lancé un nouvel appel d'offres à Matra, C.G.E. et Thomson. Mais il faudra sans doute un minimum d'un an pour lancer sa fabrication industrielle.

Or le président de la République a souhaité, pour des raisons politiques, que la quatrième chaîne démarre dès l'année prochaine. Elle devrait donc débuter sans système de péage. Ce qui pose avec une nouvelle ampleur le problème de son financement de départ. T.D.F. évalue à 110 millions de francs la remise en état des émetteurs V.H.F., mais ce chiffre comprend-il les 1 800 réémetteurs locaux, dont plus de la moitié appartiennent aux collectivités locales ? D'autre part, la société facture le coût de diffusion sur l'ensemble du territoire à 430 millions de francs par an. Le rapport Dahan prévoit, pour sa part, un budget annuel de la quatrième chaîne de 500 millions de francs pour le fonctionnement et de 700 millions environ pour les programmes, à raison de trente-cinq heures hebdomadaires. Soit, au total, 1,7 milliard de francs.

Même si l'on réduit la durée des programmes et si l'on ne couvre que quelques régions pour la première année, le lancement en 1983 de la quatrième chaîne ne coûterait pas loin de 700 millions de francs selon les estimations les plus optimistes du gouvernement. L'État pourrait se décider à en emprunter une partie avec une couverture de la Sofirad (3) et à faire appel à la solidarité de plusieurs ministères. L'éducation nationale a déjà l'intention de poursuivre sur le nouveau réseau l'expérience de « Portes ouvertes » sur FR 3 et pourrait y consacrer 50 millions de francs l'année prochaine.

Il est donc encore trop tôt pour parler de programmes. Même si la diffusion éventuelle des films érotiques, une des hypothèses citées à titre d'exemple par le rapport Dahan, défraie aujourd'hui la chronique ! On sait que les producteurs cinématographiques sont très intéressés par le développement de la télévision payante, qui leur garantirait des recettes quatre fois supérieures à celles que leur procure une chaîne classique. Des négociations sont actuellement en cours avec la Cinémathèque, des organisateurs de spectacles et de manifestations sportives. Mais ces types de programmation sont liés à la mise en route du péage. Tout reste donc suspendu aux décisions gouvernementales de la mi-novembre.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

(1) Les émissions payantes sont codées. Seule l'utilisation d'un décodeur permet de les recevoir. Les « clés » du code peuvent être inscrites par des cartes magnétiques qui ouvrent l'accès à différentes émissions.

(2) Les antennes V.H.F. assuraient la réception de la première chaîne en noir et blanc et en 819 lignes. On n'en installe pratiquement plus depuis 1978.

(3) La Sofirad, société de droit privé contrôlée par l'État français, détient de fortes participations dans des entreprises audiovisuelles (Radio-Monte-Carlo, Europe 1, la Somera, etc.).

LA CHASSE A « DROIT DE RÉPONSE »

La prochaine émission de Michel Polac « Droit de réponse » doit être consacrée, samedi 30 octobre, à la chasse. Elle suscite déjà beaucoup d'étonnement de la part des représentants officiels des chasseurs français tout autant que des protecteurs de la nature. La Haute Autorité pourrait même être saisie de cette affaire.

La raison de cette agitation est que le plateau de cette émission ne comprendrait que les « extrémistes des deux bords », c'est-à-dire les représentants du R.O.C. (Rassemblement des opposants à la chasse) et les chefs de file des défenseurs des chasses traditionnelles, alors que, dans leur majorité, chasseurs et écologistes ont depuis plusieurs années entamé un dialogue sur leurs préoccupations respectives. Aussi dénoncent-ils ce qu'ils estiment être une mise en scène. Du côté des responsables de « Droit de réponse », on rétorque que l'on voulait éviter un débat trop technique.

M. Michel Crépeau, ministre de l'environnement, a été invité à participer à l'émission.

TRIBUNES ET DÉBATS

DIMANCHE 31 OCTOBRE

– *Mme Yvette Roudy*, ministre des droits de la femme, est invitée à l'émission « Rencontre avec... » sur France-Culture à 17 h 30.

– *M. Jean-François Deniau*, ancien ministre, vice-président des Clubs Perspectives et Réalités, est reçu à l'émission « Le grand jury-R.T.L.-*le Monde* » sur R.T.L. à 18 h 15.

– *M. Henri Krasucki*, secrétaire général de la C.G.T., participe au « Club de la presse » d'Europe 1 à 19 h.

– *M. Jean-Marie Le Pen*, président du Front national, est reçu au journal de 12 h 45 sur R.M.C.

EUROPE 1 PREND LE CONTROLE DES AFFICHAGES GIRAUDY

Le groupe Europe 1 Images et son poursuit sa diversification. Il a en effet annoncé le 27 octobre la prise de contrôle – par l'intermédiaire de sa filiale Régie n° 1 – du groupe Giraudy. Ce dernier, qui possède environ 90 000 panneaux d'affichage à travers la France et emploie plus de 1 100 personnes, réalisera en 1982 un chiffre d'affaires consolidé de 400 millions de francs. La filiale espagnole de Giraudy – Giraudy Espanola – s'est en trois ans hissée au troisième rang des annonceurs espagnols. En 1981, ce groupe avait réalisé un bénéfice de 18,7 millions de francs. Quant au groupe Europe 1, il devrait présenter à la fin de cette année un chiffre d'affaires consolidé de 900 millions de francs, dont 510 pour l'activité radio.

Avec cette prise de contrôle sur une importante entreprise d'affichage, Europe 1 Image et son étend ses activités dans le domaine de la communication. Il possède déjà des participations dans la radio (Europe 1), la télévision (Télé Monte-Carlo et Compagnie française de télévision), la presse (*le Nouvel Economiste, Téléciné Vidéo, Top Télé*), l'édition (Édition n° 1), le cinéma (par des accords de coproduction avec U.G.C.), le spectacle (« Tremplin », « Promotion et spectacle d'Europe 1 »), le disque (AZ. Discodis) et la vidéo (Hollywood Vidéo, Elysée Vidéo et Vidéo Cassette Service).

PRESSE

Le conflit des « Dépêches » de Dijon

LES TRAVAILLEURS DU LIVRE MANIFESTENT A PARIS

Un cortège d'environ trois cents voitures avec sirène a traversé Paris, jeudi 28 octobre, de la Nation à la Concorde : des délégations de la Fédération française des travailleurs du Livre C.G.T., venues de toute la France, voulaient protester contre les concentrations opérées dans la presse écrite, et particulièrement contre la décision prise par M. Jean-Charles Lignel, P.-D.G. du *Progrès* à Lyon, d'imprimer le quotidien *les Dépêche* de Dijon dans son imprimerie de Chassieu (*le Monde* du 29 octobre). Aux cris de « *Les dépêches à Dijon* », « *Pluralisme et liberté d'expression* », « *Lignel, Hersant, même combat* », etc., les manifestants ont réclamé que soit « *mis un terme à la liquidation des entreprises et des emplois dans la presse* ».

Le retour à Dijon de l'impression des *Dépêches* paraît constituer désormais pour la F.F.T.L. un objectif prioritaire, quitte à se substituer au patronat par le biais d'une coopérative. Pour M. Jacques Piot, son secrétaire général, un échec aux *Dépêches* laisserait « *la voie ouverte à de nouvelles concentrations dans la presse régionale* ». « *Il s'agit*, a-t-il notamment déclaré, *de la défense du pluralisme de la presse, de la préservation des emplois, de façon à se mettre à l'abri des coups de force contre lesquels les ouvriers de la presse parisienne et les travailleurs du Livre dans leur ensemble ont riposté avec vigueur dans une période encore toute récente.* »

Au cours du meeting de clôture de cette manifestation, M. Bernard Lacoste, secrétaire confédéral de la C.G.T., a conclu en ces termes : « *Je crois que ce n'est pas un avertissement sans frais pour le patronat. Il faut qu'il sache que, s'il continue à mener la politique de sabotage, à refuser de faire tourner les entreprises (...), nous, nous sommes capables de le faire. Nous le disons sans forfanterie et avec le plus grand sérieux.* » Les responsables de la fédération estiment, d'autre part, que « *le gouvernement ne peut rester inactif* ».

● *Treizième inculpation dans l'affaire Hersant.* – M. Claude Grellier, juge d'instruction à Paris, a, le 28 octobre, inculpé d'infraction aux articles 4 et 7 de l'ordonnance du 26 août 1944 sur l'organisation de la presse française, M. Marcel Galey, soixante-dix-sept ans, qui fut directeur de la publication de *la Liberté de la vallée de la Seine* de fin 1974 jusqu'à mai 1980, date à laquelle ce journal a cessé de paraître. *La Liberté de la vallée de la Seine* était éditée par la société normande de presse républicaine, filiale de la Socpresse contrôlée par M. Robert Hersant. Cette décision du juge porte à treize le nombre des inculpés dans cette affaire.

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	La mm col.*	La mm col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

Le groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés cette semaine :

- **DIRECTEUR DE PRODUCTION FUTUR DIRECTEUR D'USINE** Côte Basque — VM 14508 E
- **RESPONSABLE DU SERVICE PUBLICITE** La dépêche du Midi-Toulouse- — VM 20705 A
- **DIRECTEUR D'AGENCE** M-O-S Lyon -Vaulx en Velin — VM 21710 A

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, nous vous remercions de nous adresser un dossier de candidature sous la référence choisie.

EGOR S.A.
8 rue de Berri 75008 Paris.

egor

média-system

Laboratoire spécialisé recherche

VISITEUR MÉDICAL EXCLUSIF

résidant à PARIS ou région parisienne afin d'assurer des contacts réguliers avec les ophtalmologues et dermatologues installés en cabinet médical ou exerçant en milieu hospitalier à PARIS et en région parisienne.
Le candidat fera équipe avec deux autres visiteurs médicaux.
Niveau d'études minimum souhaité : Baccalauréat
Formation assurée par le Laboratoire.
Situation d'avenir.
Fixe + frais de route à la charge du Laboratoire.
Envoyer C.V. sous n° 21.595 à SOPIC, B.P. 31, 67001 STRASBOURG Cedex qui transmettra.

IMPRIMERIE MOHNDRUCK
Groupe Bertelsmann
n° 2 mondial

Vous êtes capable de vous intégrer dans la meilleure équipe de vente export du monde.

MOHNDRUCK (groupe Bertelsmann) première imprimerie d'Europe, leader dans les applications technologiques d'avant-garde, recherche un homme capable de promouvoir *sur le marché français sa technique* et son savoir-faire, plus particulièrement dans les domaines des produits de marketing-direct, de l'édition publicitaire, des encarts-presse, etc.

Pour réussir votre carrière, vous avez besoin de la sécurité qu'offre un groupe tel que le nôtre. Vous connaissez le développement fulgurant du marketing-direct et c'est une opportunité que vous devez saisir.

Nous avons déjà acquis une solide réputation auprès des plus grandes sociétés de vente par correspondance et nous cherchons à nous développer auprès des agences de publicité et des gros annonceurs.

- Si votre caractère et votre formation vous permettent de vous adapter rapidement aux techniques de rotative et de façonnage :
- Si vous êtes prêt à exercer vos talents sur toute la France.

MOHNDRUCK vous offre :
- *Un poste de responsabilité :*
- Une bonne formation technique de base (stage en R.F.A.) :
- La sécurité d'un groupe d'ampleur mondiale : Bertelsmann ;
- Un salaire fixe + commission + remboursement de tous vos frais.

Les candidats devront justifier d'une expérience dans les arts graphiques. La connaissance de la langue allemande *sera un atout supplémentaire.*

Si votre « punch » est à la mesure de nos ambitions, écrivez (lettre man.) à J.-P. DUPAYS, MOHN FRANCE. *Joignez à votre envoi un C.V. et une photo (dis. assurée).*

MOHN FRANCE S.A.
Tour Maine-Montparnasse
B.P. 115, 33, avenue du Maine,
75755 PARIS CEDEX 15.

AIR INTER
LIGNES AERIENNES INTERIEURES

recherche

INGENIEUR D'ETUDES DEBUTANT

Il lui sera demandé de participer à des projets nouveaux au sein de petites équipes.

Après une formation de 12 à 18 mois, il sera chargé de logiciel de base dans un environnement IBM 370 sous V.M. – DOS.

- Formation Grande Ecole d'Ingénieurs.
- Expérience maximum de 2 ans.

Lieu de travail : ORLY.

Nombreux avantages sociaux.

Adresser CV, photo et prétentions au département Effectifs Recrutement Orientation
1, avenue du Maréchal Devaux
91550 PARAY VIEILLE POSTE

BANQUE DE DEPOTS PARIS 2ème
(effectif : 500 personnes)
recrute pour son Agence Centrale Paris

un fondé de pouvoir classe VI

Chargé de clientèle entreprises.
Expérience dans poste similaire exigée.

Adresser CV, photo et prétentions sous référence 49778 à Contesse Publicité
20, avenue de l'Opéra - 75040 Paris cedex 01 *qui transmettra.*

Société d'études et de recherches dans le domaine ENGIN SPATIAL recherche

INGÉNIEURS

ÉLECTRONICIENS INFORMATICIENS
diplômés grandes écoles ou équivalent, expérience de quelques années dans un de ces domaines :
- Gestion automatisée.
- B.F. – H.F.
- Maintenance électronique.
- Systèmes engins.
- Servo-mécanismes.
- Contrôle qualité.

Anglais courant indispens.

Nous vous remercions d'adress. votre dossier de candidature avec C.V. et photo à : M. J.P. EUVRARD, 122, av. du Général-Leclerc, 75014 PARIS, chargé du recrutement.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE PARIS-9e, rech pour son service de production

RÉDACTEURS

AUTO ET MULTIRISQUES
Préférence donnée si expérience de travail sur écran. Salaire et situation en fonction des compétences.
Ecr. avec C.V. et prét. sous réf. 5.662 à L.T.P., 31, bd Bonne-Nouvelle, 75083 PARIS Cedex qui transmettra.

Enseignants

PORTUGAIS

du Portugal
pour enseigner langue maternelle à étrangers quelques heures semaine.
Tél. SCOTT 359-30-74.

PRODUCTEUR CINÉMA TECHNIQUE
recherche

DÉLÉGUÉS CCIAUX

Réf. automobile, assurance médicale, marché en développ., formation assurée, bonne rémunérat. Tél. : 281-42-42.

STE D'EXPERTISE COMPTABLE *recherche*

ASSISTANT

niveau D E C S

Env. C.V. Photo, prétentions à FIDEXA, 7 Square du Roule 75008 Paris.

emplois internationaux
(et départements d'Outre-Mer)

L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE DE LAUSANNE

cherche pour le Laboratoire de métallurgie du département des matériaux :

INGÉNIEUR EN SCIENCE DES MATÉRIAUX
OU
PHYSICIEN

pour collaborer au projet national « matières premières et *matériaux* ».

Domaines d'activités : travaux de recherches dans le domaine de la modélisation des processus de solidification des métaux et alliages.

Conditions d'engagement : le candidat doit posséder une expérience ou une thèse de doctorat dans le domaine de la solidification ou des transformations de phase ainsi que de l'intérêt pour l'interprétation théorique des phénomènes.
La durée du contrat est limitée à 2 ans.

Entrée en fonctions : tout de suite ou à convenir. Les offres de services accompagnées d'un curriculum vitae et de copies de certificats sont à adresser au **Service du personnel de l'E.P.F.L., 33, avenue de Cour, 1007 Lausanne.**

emplois régionaux

CLUB de GOLF près BORDEAUX cherche
Jeune couple pour GÉRANCE LIBRE RESTAURANT
avec logement s/place (studio). Débutants acceptés même sans caution si vocation, accrocheurs et bonne présentation. Situation *d'avenir avec grosses possibi.* de développement si capables. *Ecrire avec C.V. et photos à* SPORTING CLUB DE CAMEYRAC, 33450 SAINT-LOUBES.

ALGER
ADJOINT DIR. TECH. bât. 200 000 FF net. T. (4) 446-14-85 *21 et 22-10-82. 14 h. à 20 h.*

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

capitaux propositions commerciales

Entreprise suisse disposant d'une bonne assise financière, bien organisée, réputée pour sa fiabilité et pour la qualité de son service cherche contact avec des entreprises industrielles françaises dans les branches suivantes :

Chimie

(matières premières, produits chimiques pour l'industrie, produits finis chimico-techniques).

Protection de l'environnement

(équipements, produits chimiques, installations).

En vue d'assurer la représentation *ou même la fabrication sous licence* de leurs produits pour la Suisse et le Liechtenstein.

ASEOL SA, B.P. 2716, CH-3001 Berne.

automobiles

locations

Rolls, Mercedes, BMW, Porsche, Range-Rover Golf GTI, Super Fast 28/30, rue Chazelles PARIS-17e. Tél. : 227-08-61.

propositions diverses

L'ETAT offre de nombreuses possibilités d'emplois stables, bien rémunérés à toutes et tous avec ou sans diplôme.

Demandez une documentation sur notre revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (C16) B.P. 40209 PARIS.

traduction demande

Traducteur français en R.F.A., cherche œuvres à traduire (F.A.) histoire de l'art, psychologie, naturopathie, tourisme, R.M. OSTHEIMER, Am Entenbusch 127, D 3510 HANN. *MUNDEN 1, R.F.A.*

DEMANDES D'EMPLOIS

J.H., ambitieux et sérieux, possédant B.E.P. de vente et bonne expérience, recherche place stable pour vente en magasin ou représentation, téléphonez au : 960-50-45 le soir jusqu. 19 h.

Bachelière allemande, 20 ans, recherche emploi ds le ménage et pr garder des enfants, parle bien le français. Contact téléphonique 19-49-5381/70988. Télex 0957337.

DIRECTION GÉNÉRALE

Homme 39 ans, universitaire (Droit + Sciences Po)
- Expérience management direction commerciale, marketing, organisation.
- Exp. direct. PME + 50 pers.
- Angl., Esp. conn., all. et it.
- Rompu négociations internationales.
- Esprit volontariste et de synthèse.
- Conn. marchés espagnol-italien, Amérique latine.

Rech. poste actif d'adjoint à P.-D.G., D.G. ou Direct. P.M.E. Ecr. s/n° 6.376 *le Monde* Pub., serv. ANNONCES CLASSÉES, 5, r. des Italiens 75009 Paris.

L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt

UN PRIVILÈGE à saisir RUE DE RIVOLI, mairie Paris, *ds imm. pierre de t. plein soleil.* Pptaire cède SPLENDIDE APPT jamais habité, entièr. reconstruit A NEUF, comprenant dble living + 2 ch. + bains + w.-c. + cuis. + cave. Sacrifié cause urgence 825.000 F (Curieux s'abstenir.) Tél. 236-17-15/664-95-33.

5e arrdt

Contrescarpe, Luxembourg, près lycée Henri IV

2, R. LAROMIGUIÈRE
VENTE APPTS NEUFS
2 à 5 P. 43 à 108 m²
+ terrasses, cave, park.
LIVRAISON IMMÉDIATE
Tous les jours, sauf mardi, dimanche 14 h à 18 h ou BEGI 267-42-06.

13e arrdt

MAISON INDÉPEND.
180 m² environ, clair, calme, double living, 4 ch., 3 s. de bns, gde terrasse, parfait état. Sur place sam. 30, de 10 h à 13 h., 47, rue du Moulin-de-la-Pointe.

14e arrdt

PARC MONTSOURIS, 5 pièces, 2 salles de bns, park. 10e ét. 1.300.000 F. Tél. 260-55-50.

15e arrdt

CONVENTION
Récent, très beau 2 p. et cuis., loggia. 550.000 F. 577-74-38

CONVENTION
Duplex 4 pièces 80 m², 7e et 8e étages
Très bon état, ascenseur.
SINVIM - 501-78-67

16e arrdt

102, rue LONGCHAMP
Dans immeuble pierre de taille. Propriétaire vend appt 4/5 p. Sur rue 102 m², 4e étage asc. Vue dégagée, soleil.
Prix : 990.000 F. SUR PLACE SAMEDI de 13 H à 17 H 30.

16e, PROPRIÉTAIRE VEND ATELIER ARTISTE, stud. et 2 p. Occupé. Placement idéal. Prix. 15 h/18 h, 8, villa M.-Ange. Téléphonez au : 503-12-13.

19e arrdt

Me Crimée, Buttes-Chaumont, 3e ét., 2 p., cuis., bains, w.-c., 42 m² + cave. *Libre 210.000 F* mitoy. 35 m², occ. 120.000 F. *Voir 13 h/15 h samedi/dim.* 28, rue Ourcq. Tél. 520-13-57.

78-Yvelines

BOIS-D'ARCY (78)
A VENDRE 4/5 PCES 100 m². Salle de séjour, 3 chambres + balcon 8 m² + cave 8 m². Proximité écoles, commerces. PRIX : 460.000 F. Téléphonez au : 460-36-14.

92 Hauts-de-Seine

BOURG-LA-REINE
200 mètres du métro
2 PETITS IMMEUBLE DE TRÈS GRANDE CLASSE
EN PIERRE DE TAILLE
Rez-de-ch. + 3e et 4e étages, *du studio au 4 pièces* et gds duplex de 4 et 5 pièces. *Livraison prévue 1er trim. 83.* S.P.D.I. Téléph. : 350-14-80.

CHAVILLE R.D. calme, parfait état, 4 pces, confort, parking. 725.000 F. Tél. : 024-55-18.

93 Seine-Saint-Denis

93 - BONDY
APPARTEMENT 4 P. (71 m²) *dans résidence*
Espace vert. Séjour, salon, 2 chambres, loggia. Cave, parking privé.
PRIX : 320.000 F.
Téléphonez au : 848-20-38, *après 19 heures.*

Province

Skiez, marchez, grimpez, smashez, *naviguez,* nagez, pêchez

à **LA JOUE DU LOUP**
Hautes-Alpes

Achetez votre appartement dans une station en pleine nature

SPÉCIAL LANCEMENT.
RÉDUCTION MOBILIER
8500 F. 10000 F 12500 F.

Documentation, *renseignements :*
S.P.E.I.
tél. 354.09.81
303, rue Saint-Jacques 75005 PARIS

immobilier information

ANCIENS-NEUFS
DU STUDIO AU 6 PIÈCES SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR
Appeler ou écrire : Centre d'information FNAIM de Paris, Ile-de-France LA MAISON DE L'IMMOBILIER 27 bis avenue de Villiers 75017 PARIS. T. : 227-44-44.

L'ÉTUDE SAINCLAIR
M. Patrick SICARD
150, r. de Vaugirard, Paris-15e, *gère du studio à l'immeuble* EN ASSURANT VOS LOYERS
Pour 10 % hors taxes
EXPERTISES GRATUITES
Renseignem. : 566-02-45 +.

immeubles

SAINT-DENIS
22 chambres occupées dont 6 libres. Gros rapport. Prix 200.000 F à débattre EXCLUSIVITÉ. Ecr. ou s'adr. Cabinet SMADJA, 18, rue Daunou, 75002 PARIS - 261-68-62.

ACH. IMM. VIDE même avec gros travaux, Paris, banlieue, Tél. 590-86-06, de 7 à 21 h.

locations non meublées demandes

Paris

PROPRIÉTAIRES LOUER SANS FRAIS
vos appartements, Paris, banlieue rapidement.
359-64-00.

PROPRIÉTAIRES
Pour louer rapidement SANS FRAIS et SANS AGENCE vos appartements vides et meublés à Paris et en banlieue.
Téléphonez au : 282-12-60.

PROPRIÉTAIRE LOUEZ *rapidement, clientèle assurée.* Service gratuit. 770-26-90.

Jeune couple (revenus régul.) ch. appt à louer, 3/4 pièces, calme, Paris 15e, 7e, 6e ou 17e. Tél. à M. Gosset au 783-82-71 ou au 230-26-23, heure bure.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavil., tres banl. Loyer garanti 8.000 F. 283-57-02.

fonds de commerce

Ventes

Part. vend rais. santé Centre gde ville Rég. Est (Lorraine) SALON DE COIFFURE *ET INSTITUT DE BEAUTÉ* 500 m² en pleine exp., très gde renom., instal. néc., gd stand. Très gros C.A. (il n'est pas important que le successeur soit un professionnel mais très bon gestionnaire).
Ecrire sous le n° T 036.432 M.
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

boutiques

Ventes

N'ATTENDEZ PLUS
CONSOLIDEZ VOTRE ÉPARGNE
Investissez en murs de magasin à Paris.
Dès 100.000 F comptant.
Diverses formules.
MURINVEST
5, rue Galilée, 16e, 723-30-40. Réception de la clientèle *tous les jours de 9 h. à 19 h.*

pavillons

SÈVRES RÉCENT
Récept. 45 m², 4 chbres, cft, garage, terr. 600 m² 1.000.000 F. 534-57-40

PAVILLONS
JUSQU'A 120 KM DE PARIS
SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR
Appeler ou écrire : Centre d'information FNAIM de Paris, Ile-de-France LA MAISON DE L'IMMOBILIER 27 bis avenue de Villiers 75017 PARIS. T. 227-44-44

villas

Urgent, cause mutation, vend prix exceptionnel à Saint-Quay-Portrieux (22). Villa vue sur mer. Rez-de-chaussée, séjour 35 m², gde cheminée. Escalier bois, portes fenêtres sur terrasse + 1er étage 4 gdes chambres. Jardin clos 350 m². Tél. (98) 91-82-52 après 20 h *ou sur place le* week-end (96) 70-42-56

LE VESINET
Agréable maison ancienne réception 50 m² s/jard. 4 chbres, 2 bains, ch, garage, jardin 800 m²
PRIX : 1.050.000 F
AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET (3). 976-05-30

GIF-SUR-YVETTE
Proximités toutes commodités villa 7 P. 190 m² habitables, dble 37 m² avec cheminée, cuis. 12 m², 6 chambres, grenier, garage double, s/sol complet. 640 m². Terrain 1.240.000 F. Financement poss. juillet 82.
Tél. : 928-88-00.

MAROC
ACHAT TERRAINS, VILLAS IMMEUBLE. RÉALIS. RAPIDE ECRIRE HAVAS TOULON 110186.

maisons de campagne

MAISON A SAISIR
près Bourg, à 36 km par autoroute de Bordeaux 2.500 m² terrain, tout confort
Prix : 190.000 F à débattre.
Pour renseign. M. CHEVREUX
Téléphonez au (57) 42-05-63

propriétés

Part. vend INDRE (bas Berry) 20 km d'Argenton, superbe propriété en parfait état, hab. de suite, 9 pces, cave, grenier, nombr. dépend. 200 arbres sur 9.000 m² clos de mur. Prix 870.000 F. (48) 57-34-80.

Vds dans VAR forêt 190 ha autour bergerie aména. Chasse. Vincens, 116, av. Grave 77130 Varennes s/s. Tél. 432-01-8?.

viagers

F. CRUZ : 266-19-00
8, RUE LA BOÉTIE, PARIS-8e
Prix rentes indexées garanties. Etude gratuite discrète.

Etudes LODEL, 35, bd Voltaire Paris (11e), tél. : 355-61-58. Spécialiste viagers. Expérience, discrétion, conseils.

l'agenda du Monde

Antiquités

SPÉCIALISTE INTERNATIONAL recherche très beaux meubles et objets de collection

1920-1930
Téléphonez au : 329-50-84.

Artisans

TS TRAVX URGENTS
Démolition, maçonnerie, électricité, plomberie, peinture, menuiserie
Garantie décennale et R.C.
Tél. au : 858-62-08.

Bijoux

OLIVINE
ACHÈTE AU PLUS HAUT COURS OR, débris dentaires, pièces or, bijoux anciens et modernes, ARGENTERIE, tableaux, pâte de verre, lampe, vase, montres anciennes et modernes, pendules, boîte or et argent, antiquités.
Déplacements à domicile.
6, rue de Tocqueville, Paris-17e, Me VILLIERS, Tél. 763-27-31.
EXPERTISE GRATUITE.

ACHATS BRILLANTS
Toutes pierres précieuses, bijoux or, etc., argenterie.
PERRONO JOAILLIERS ORFÈVRES à l'Opéra, 4, Chaussée-d'Antin, à l'Etoile, 37, av. Victor-Hugo. Vente. Occasions/Echanges.

Cours

Carrelages

Direct usines les meilleurs prix
Vente aux particuliers
BOCAREL, tél. 357-09-46 +.
113, av. Parmentier, Paris-11e.

Détectives

DUBLY 61e année
Ancienneté - Loyauté
ENQUETES - FILATURES
121, r. St-Lazare, Paris 8e
Tél 387.43.89
Consultations gratuites

Formations

FORMATION INTENSIVE SPÉCIALISÉE AUX

RELATIONS PUBLIQUES

ET AU MÉTIER D'

ATTACHÉ(E) DE PRESSE

- *sessions de 4 mois,*
- *cours dispensés par des professionnels confirmés,*
- *pédagogie pratique à base de travaux dirigés.*

Conditions d'admission :
- *études secondaires,*
- *examen psycho-d'aptitude.*

Pour information détaillée, *téléphonez au : 763-11-15.*

Camping-car

Occasion à saisir VW Transporter aménagement camping-car complet pr 2 pers. 42.000 km. Moteur révisé, facture. Prix : 48.000 F. T. FRAJ 844-14-18.

Instruments de musique

A VENDRE PIANOS GRANDES MARQUES refaits et garantis par artisan, facteur DEVIS GRATUIT POUR RESTAURATION

PIANOS TORRENTE
Téléphonez au : 840-89-52.

Moquettes

MOQUETTES PURE LAINE – 50 % DE SA VALEUR
Téléphone : 842-42-62
334, rue de Vaugirard, 75015 Paris.

MOQUETTE PURE LAINE
79 F T.T.C le m², 658-81-12.

Cuisine

PROMOTION KITCHENETTE (évier + cuisson + meublé *+ frigo + robinetterie)* en 1 mètre, 2.400 F Paris.
SANITOR,
21, rue de l'Abbé-Grégoire, 6e
Ouvert le samedi. 222-44-44.

Matériel photo

GAYOUT, 4, bd Saint-Martin (10e), 607-61-10, fermé lundi ach. corphoto, ciné, films, vidéo, Hifi, disques, cassettes, télé et grands choix matériel occasion.

Vacances Tourisme Loisirs

LOUE VACANCES
TOUSSAINT
STUDIO
CANNES
Téléphonez au : 628-24-61

LA PLAGNE
1re station française par le nombre de ses remontées mécaniques. Possibilité de séjours avantageux et astucieux.
LOCATION + FORFAIT SKI
1 SEMAINE de 483 F à 1.407 F par personne selon saison et résidence de un studio 4 pers.
Tél. (1) 256-30-60 (poste 303)

VACANCES EN IRLANDE
Cottages à louer
1 sem. + A/R avion : 2.245 F.
Supplém. pour voiture : 480 F (par pers. sur la base 2 pers.)
Renseignements : 742-12-50.
LIC A 468.

LINGUAE ORBIS
L'ALLEMAND A MUNICH 3 semaines (6, 9, 12 etc.) Cours accélérés intensifs 1.700,– FFr. avec logement dans le centre 2.500.– FFr Renseignements
ORBIS INTERNATIONALES SPRACHINSTITUT 8000 MÜNCHEN 5 BAADERSTRASSE 12–14 TELEFON 089/2 24939



économie

SOCIAL

LE FINANCEMENT DE L'ASSURANCE-CHOMAGE

- Le gouvernement décide une majoration des cotisations à compter du 1er novembre
- Les syndicats et le patronat vont reprendre leur négociation sur les économies

Comme tout succès diplomatique, « l'heureuse conclusion » – selon M. Bérégovoy – de la réunion tripartite entre gouvernement, syndicats et patronat, jeudi 28 octobre, sur l'assurance-chômage marque un progrès et même une victoire de la concertation, qui demande cependant à être confirmé. En tout cas, le ministre des affaires sociales a réussi à « débloquer » la situation et à convaincre le C.N.P.F. et les confédérations de salariés de se réunir pour tenter, une nouvelle fois, de trouver une solution commune à l'« aménagement » de l'UNEDIC, préretraites comprises.

Chaque partie s'est engagée, mais à des degrés divers : tous ont signé un « *protocole* » – le mot accord étant absent, – c'est-à-dire selon le Robert, un « *procès-verbal de conférence diplomatique* », qui reprend les conclusions et résolutions des uns et des autres.

● *Le gouvernement prend un triple engagement.* – La contribution de l'Etat au régime d'assurance-chômage ne sera pas diminuée, alors que l'adoption d'économies aurait pu, si l'on avait appliqué à la lettre la convention Etat-UNEDIC, se traduire par une réduction des subventions (34 milliards de francs seront ainsi apportés par l'Etat en 1983). Un décret sera pris incessamment pour accroître d'un peu plus de 1 % (12 à 14 milliards de francs d'ici fin 1983) les cotisations patronales et salariales, bien que le protocole en évoque seulement la possibilité. Oralement, M. Beregovoy a été clair : une telle décision est imminente – pour le 1er novembre, – et le décret est déjà prêt. Ainsi, le gouvernement accepte de « *porter le chapeau* » de cette mesure, que le patronat refusait de prendre.

Des allègements financiers – baisse des taux, notamment (1) – et sociaux – sans doute une réduction des cotisations d'allocations familiales (2) – seront annoncées ou décidées la semaine prochaine. Là encore, le gouvernement accepte d'intervenir, comme le souhaitait le C.N.P.F., en accordant une compensation – non encore chiffrée et datée – au patronat. Il s'agit bel et bien d'une contrepartie même si, officiellement, cette liaison est refusée par le ministre.

« Bien des problèmes restent à régler »

● *Le C.N.P.F. et la C.G.P.M.E. prennent, eux, trois types d'engagements très diplomatiques.* – Le premier est net : la patronat accepte de ne pas dénoncer la convention. Le deuxième est ambigu : les employeurs n'acceptent « *aucun relèvement* » de cotisation mais prennent acte du pouvoir qu'a l'Etat de le décider et du préalable syndical d'obtenir cette majoration. Voilà donc un grand pas de franchi : le patronat est contre mais ne s'opposera pas... Le troisième est à la fois précis et hypothétique : le patronat accepte de nouvelles négociations avec les syndicats pour « *aménager* » l'assurance chômage – c'est-à-dire réduire les prestations et faire des économoies, – avant le 20 novembre et adapter l'UNEDIC (préretraites) et les régimes de retraites complémentaires à l'ordonnance sur la pension à soixante ans avant le 15 janvier. Mais la tâche est immense tant pour le C.N.P.F. et les P.M.E. que pour les syndicats puisqu'il s'agit là encore « *d'aménager* » les préretraites et de trouver des recettes nouvelles. Or aucun engagement patronal n'a été consigné sur la majoration de cotisation pour les personnes âgées.

Les syndicats qui se félicitent d'avoir, par ce biais, obtenu une majoration de la cotisation patronale, un engagement, dûment signé, de l'Etat d'apporter son aide, le maintien du système paritaire qu'est l'UNEDIC et la reprise des négociations ne se font cependant pas d'illusions. Il a bien eu un pas positif franchi jeudi mais ce n'est qu'un « *protocole...* ». Des accords doivent encore être recherchés, car les décisions prises ne suffisent par pour combler le déficit de 28 milliards de francs en 1983. F.O. et la C.G.T. ont souligné les difficultés du chemin qui reste à parcourir. « *Tous les problèmes ne sont pas résolus pour autant* », a déclaré M. Calvetti (C.G.T.). Les cégétistes souhaitent améliorer les allocations des chômeurs de longue durée – comme les autres syndicats – (3 à 4 milliards de francs de dépenses supplémentaires) et refusentd'économiser beaucoup plus que 7 milliards de francs. « *Bien des problèmes restent à régler* », déclare aussi M. Faesch (F.O.) qui ajoute « *chaque économie déjà envisagé devra être rediscutée et sans doute devrons nous aller plus loin* ». « *Les négociations seront difficiles* » ajoute F.O. d'autant plus que cette organisation déjà prête à économiser près de 10 milliards de francs admet qu'il faudrait obtenir 12 milliards de francs environ.

S'il reste aussi au gouvernement à définir les compensations qu'il va accorder au patronat et à en déterminer les modalités c'est-à-dire prévoir de nouvelles ressources budgétaires – le C.N.P.F. réservé, souligne qu'aucun montant, qu'aucune date n'ont été garantis – il incombe aux syndicats – et aux chômeurs – de consentir de nouveaux sacrifices. L'unanimité pour modifier l'UNEDIC étant toujours la règle, l'entente des cinq syndicats sera difficile à maintenir, en raison des réticences de la C.G.T. et des réserves de la C.G.C. à l'égard d'un effort des chômeurs à l'indemnisation élevée... solution envisagée pour touver de nouvelles économies.

Autres problèmes délicats : le financement de la retraite à soixante ans et l'aménagement de la préretraite, M. Bérégovoy et la C.G.C. qui souhaitaient inclure dans le protocole la création d'un « fonds spécial » et « tansitoire » ont du nuancer leur proposition en raison de l'opposition de la C.G.T. Faudra-t-il à nouveau recourir au protocole ou à la formule d'un décret... concerté ? Les deux négociations qui doivent aboutir sur l'assurance chômage et la retraite avant la mi-janvier seront facilitées si officiellement ou non, le gouvernement précise vite ce que pourrait être sa contribution qu'il a affirmé – il est vrai – vouloir maintenir. En tout cas, M. Bérégovoy, peut, pour l'instant et a juste titre, s'est déclaré heureux de « *l'esprit de responsabilité des uns et des autres* » : un nouveau paritarisme à trois a pris naissance le 28 octobre.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(1) Une baisse du taux de base bancaire allégerait les charges financières des entreprises d'environ 6 milliards de francs.

(2) Une telle solution est loin d'être décidée même si sa programmation demeure envisagée.

(3) Pour trouver 26 à 28 milliards de francs – hypothèse aléatoire – les 12 à 14 milliards de francs de cotisations plus les 4 milliards de francs de contribution de solidarité des fonctionnaires impliquent au minimum 10 milliards de francs d'économies et même, 12 milliards de francs en raison des incertitudes sur l'impact financier réel des aménagements envisagés.

Le texte du « protocole »

« *Le ministre a déclaré que se posaient les problèmes de l'allègement des frais financiers et de l'endettement des entreprises ainsi que celui du poids des charges sociales assises sur les salaires et que le gouvernement ferait prochainement des propositions concrètes dans ce domaine.*

» *Le ministre a, par ailleurs, indiqué que la contribution de l'Etat à l'UNEDIC en 1983 ne serait pas diminuée du fait des économies qui seront réalisées.*

» *Le constat suivant a été établi en conclusion des discussions :*

» 1. *La C.G.T., la C.F.D.T., la C.G.T.-F.O., la C.F.T.C. et la C.G.C. ont confirmé la nécessité d'un relèvement des cotisations. Le C.N.P.F. et la C.G.P.M.E. n'ont accepté aucun relèvement. Les participants à la réunion prennent acte que le gouvernement peut décider par décret une augmentation des cotisations à compter du 1er novembre 1982.*

» 2. *Les partenaires sociaux se réuniront dans les jours qui viennent pour décider des aménagements des prestations nécessaires à l'équilibre du régime de l'UNEDIC.*

» *Les organisations syndicales de salariés conditionnent cette réunion au relèvement préalable des cotisations.*

» *Dans ces conditions, ces aménagements seront arrêtés avant le 20 novembre.*

» 3. *Les partenaires sociaux reprendront la négociation en vue d'adapter les régimes de retraites complémentaires et celui de l'UNEDIC aux conditions nouvelles créées par l'abaissement de l'âge de la retraite au 1er avril 1983. Cette négociation devra aboutir avant le 15 janvier 1983* (...).

» 4. *Les parties signataires décident de reporter au 30 novembre 1982 la date limite à laquelle la dénonciation ou la demande de révision des conventions du 31 décembre 1958 et du 27 mars 1979 doivent être présentées* (...).

» 5. *Les parties signataires décident de prolonger d'un mois la durée des conventions du 31 décembre 1958 et du 27 mars 1979. La période triennale en cours s'achèvera donc le 31 janvier 1983.*

» 6. *Une nouvelle convention financière fixant les obligations réciproques de l'Etat et du régime au regard du système de l'assurance-chômage sera négociée entre les partenaires sociaux et le gouvernement.* »

ÉCHANGES INTERNATIONAUX

La Commission européenne attend des explications sur les mesures françaises

(De notre correspondant.)

Bruxelles (Communautés européennes). – La Commission européenne a demandé à la France de lui transmettre, pour le 3 novembre, le plan accompagné d'explications, des mesures qui ont été prises le 20 octobre à Paris afin de réduire le déficit du commerce extérieur. Si pour deux d'entre elles – indication obligatoire de l'origine des produits et rédaction en français des documents d'accompagnement des marchandises – il n'y a pratiquement aucun doute pour Bruxelles sur leur incompatibilité avec les règles communautaires, il n'en va pas de même pour une autre.

Les instances communautaires s'interrogent sur les effets de l'obligation faite aux entreprises publiques d'établir, avant la fin de l'année, leur balance de paiement en devises. Elles voudraient s'assurer qu'il ne s'agit pas pour les pouvoirs publics de forcer les entreprises à modifier leur approvisionnement et donc de créer ainsi des entraves aux échanges commerciaux. La Commission souhaite également prendre connaissance de la façon dont sera utilisée la mesure sur l'exonération de la taxe à 30 % des frais généraux liés aux opérations d'exportation.

M. S.

● *Précision* – Le déficit commercial de la France à l'égard des Etats-Unis a, pour les neuf premiers mois de 1982, représenté 19,3 milliards de francs, ce qui correspond à une moyenne mensuelle de 2,1 milliards. Pour l'ensemble de cette année, le déficit sera donc sans doute supérieur à 25 milliards de francs, et non de 24 milliards comme il a été indiqué dans *le Monde* du 29 octobre.

La Fédération française de la chaussure récuse les accusations américaines de protectionnisme

La Fédération nationale de la chaussure de France récuse énergiquement, dans un communiqué, les accusations portées par l'industrie américaine de la chaussure, selon lesquelles la France, comme d'autres pays de la C.E.E., aurait contingenté les importations américaines. La Fédération française souligne, en retour, que « *les exportations françaises se heurtent à des difficultés réelles sur le marché américain : tarif (...) sensiblement plus élevé que le tarif communautaire, usages administratifs et douaniers* ». Les industriels de la chaussure saisissent, en outre, l'occasion pour accuser les Japonais de « *bloquer pratiquement l'entrée de chaussures en cuir françaises dans leur pays* », grâce à des « *quotas secrets délivrés par l'intermédiaire d'importateurs dont la liste est elle-même secrète* ».

● **La société Philips est-elle touchée par les mesures de contrôle d'importation des magnétoscopes ?** – L'usine de production de magnétoscopes – encore en rodage – que Philips a installée au Mans devrait permettre de sortir cent mille magnétoscopes en 1983. La firme néerlandaise, seul constructeur européen, estime donc ne pas devoir être touchée par la décision de M. Jobert de faire dédouaner les magnétoscopes à Poitiers. Mais, dans la mesure où Philips importe encore des matériels, le service des douanes souligne que cette disposition concerne tous les appareils, et non les seuls japonais.

L'amélioration du pouvoir d'achat du SMIC serait d'environ 3 %

Dans un communiqué, publié le 28 octobre, l'hôtel Matignon confirme, comme nous l'indiquions dans notre numéro du 27 octobre, que le SMIC ne sera augmenté que le 1er décembre par le jeu du relèvement automatique lorsque « *l'indice des prix aura atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du salaire minimum immédiatement antérieur* ». « *En mars*, souligne le communiqué, *le pouvoir d'achat du SMIC a été accru de 1 % et en juillet de 1,2 %. Une nouvelle augmentation du pouvoir d'achat interviendra à l'occasion de la revalorisation du 1er décembre, qui sera donc supérieure à celle que prévoit la loi. L'hypothèse d'évolution des prix et des salaires sur laquelle se fondait le gouvernement lorsque, le 24 février dernier, il a annoncé que le pouvoir d'achat du SMIC serait revalorisé de 4 % a été modifiée par le blocage des prix et des revenus.* »

M. Mauroy a ainsi donné raison à M. Delors tout en rappelant que « *le SMIC demeure un des instruments de la politique des bas salaires, et la revalorisation de son pouvoir d'achat se poursuivra dont* », mais que c'est aussi aux partenaires sociaux de négocier « *la réduction nécessaire des inégalités* ».En recevant le 28 octobre M. Jean Kaspar, secrétaire national de la C.F.D.T., qui lui a confirmé « *son désaccord de fond* » avec les propos de M. Delors, M. Jean Auroux a indiqué que le gouvernement fera tout pour se rapprocher le plus près possible des promesses faites concernant la progression du pouvoir d'achat du SMIC. Déclaration d'une tonalité sensiblement différente de celle de Matignon, où on précise que, depuis le début de 1982, le SMIC a augmenté de 10,6 %. Avec l'évolution des prix de juin à octobre, qui devrait être supérieure à 2 %, et un léger coup de pouce, le SMIC devrait augmenter pour l'année d'environ 13 %, soit un gain de pouvoir d'achat autour de 3 %.

Commentant le communiqué de Matignon, *l'Humanité* du 29 octobre juge qu'il « *ne peut manquer d'aviver l'émotion des salariés* » : « *Il est difficile de croire que la rigueur consisterait à priver les plus démunis d'une somme qui n'atteint même pas ce qu'une famille dépense ordinairement en une heure, aujourd'hui, sur un marché* ».

POINT DE VUE

Cohérence économique et cohérence sociale

par JEAN-PAUL BACHY (*)

IL est bon que le gouvernement traduise en actes sa volonté de cohérence économique. Les salariés, dans leur grande majorité, sont conscients des nécessités de la rigueur, dans un environnement économique difficile. Ils savent qu'on ne peut tout faire à la fois, et que le premier impératif, c'est celui de la compétitivité industrielle.

Mais la rigueur est d'autant mieux acceptée qu'elle est mieux partagée. Sur le plan social, la cohérence doit aussi se traduire en actes. Les efforts faits par les travailleurs pour améliorer les résultats des entreprises seront d'autant plus grands que le partage des gains de productivité sera plus équitable. Le gouvernement s'est engagé à accroître le pouvoir d'achat des bas salaires. Il a raison. Il doit commencer en respectant les objectifs qu'il a lui-même fixés en ce qui concerne le SMIC.

Trente ans d'idéologie dominante de droite en France ont amené à considérer comme normal ce qui serait jugé aberrant dans tous les autres pays industrialisés. En France, plus les conditions de travail d'un salarié sont mauvaises, plus son statut professionnel est précaire, plus sa rémunération est basse. Certes, le salaire doit aussi rémunérer la qualification et la responsabilité exercées. Il est évident qu'une hiérarchie des salaires reste indispensable. Mais il faudrait pondérer autrement les critères. Quand la droite affirme que les entreprises allemandes ont été productives parce que les syndicats ouvriers en R.F.A. sont moins exigeants sur les marchés, c'est faux. C'est, au contraire parce que les travailleurs manuels sont beaucoup mieux payés en R.F.A. qu'en France, que les industries allemandes sont en avance sur les nôtres. Une main-d'œuvre n'est compétitive que si elle trouve son compte dans l'effort qui lui est demandé. Il n'y a pas de miracle.

(*) Secrétaire national du parti socialiste.

AGRICULTURE

Le Crédit agricole saisi par le doute

De notre envoyé spécial

Nancy. – Non seulement il n'est pas question de sortir le financement des récoltes de céréales du volume des crédits soumis à encadrement, mais encore on pourrait imaginer qu'une partie de la récolte des plus gros producteurs ne soit pas immédiatement payée dès la livraison : cette proposition de Mme Cresson, ministre de l'agriculture, qui revient effectivement à diminuer la masse des crédits nécessaires à la rémunération du travail paysan, tant que les produits ne sont pas encore vendus, a fait l'effet d'une petite bombe, jeudi 28 octobre, à Nancy, lors des assemblées générales de la Fédération nationale du Crédit agricole (F.N.C.A.).

A cette surprise près, la rencontre annuelle de la F.N.C.A., organe politique représentatif de l'ensemble des caisses régionales du Crédit agricole, laisse l'impression d'une « banque verte » atteinte par l'attentisme et l'incertitude. On ne parle plus comme ce fut le cas l'an passé à Montpellier de « *hold-up du siècle* », à propos de la « *confiscation* » des excédents de la caisse nationale par l'Etat. En échange d'un assujettissement fiscal complet, l'extension du champ de compétence est acquise. Il faut maintenant la digérer. La banalisation, suggérée par le rapport Bloch-Lainé, qui prévoyait notamment que le Crédit agricole n'aurait plus le monopole de la distribution de la bonification d'intérêt est reportée à une date ultérieure, de même que la loi sur l'organisation bancaire. Enfin, le gouvernement aurait renoncé à pomper encore et à nouveau dans les résultats du Crédit agricole, comme il en avait l'intention, pour diminuer dans le budget de l'État pour 1983, la charge grandissante de cette bonification. Danger écarté, mais on en reparlera fin 1983.

Attentisme encore : la réforme institutionnelle, qui devait clarifier les rapports entre les caisses régionales de droit privé et la caisse nationale, établissement public. Pour M. Douroux, le nouveau secrétaire général de la F.N.C.A., « *l'idée d'une plus grande distinction entre la fonction de distribution des aides de l'Etat et la fonction de caisse centrale des banques coopératives que sont les caisses régionales finira par s'imposer* ». Pour Mme Cresson, « *l'intérêt des agriculteurs, de l'institution et des pouvoirs publics, c'est un crédit agricole fort et dynamique, qui tout en gardant ses structures mutualistes et décentralisées conserve son caractère unitaire* ». Chacun reste donc sur ses positions, sans vouloir précipiter la négociation.

Le ton lui-même des dirigeants est moins conquérant, qui évoque la fragilité du Crédit agricole : ses parts de marché stagnent, les autres réseaux et le Trésor lui-même lancent sur le marché des produits de placement, qui viennent concurrencer dangereusement ceux du Crédit agricole alors que le volume de l'épargne lui-même se rétrécit. Les banquiers des caisses régionales ont surtout plaidé pour recouvrer leurs espaces de liberté : à l'extérieur de l'institution, en souhaitant ne plus se voir imposer des décisions bancaires par des « commissions administratives », en demandant aux pouvoirs publics de ne pas transférer sur l'outil économique qu'est la « *banque verte* » le poids de sa politique sociale ; à l'intérieur de l'institution une plus grande liberté est réclamée aussi, l'établissement public ayant largement tendance, comme toute bonne administration, à multiplier les règles, les quotas et les sous-quotas, empêchant ainsi les élus des régions de gérer réellement « leur » caisse régionale. Vieux débat, mais puisque la réforme institutionnelle n'est plus une priorité, il en sera question encore dans de nombreux congrès.

JACQUES GRALL.

AUTOMOBILE

En septembre

LA PRODUCTION FRANÇAISE A AUGMENTÉ DE 5,7 %

Comme l'indiquaient les premières estimations (*le Monde* du 21 octobre), le mois de septembre a été nettement plus favorable aux groupes français que les précédents. Le gonflement des ventes en France (+ 13,2 % par rapport à l'an passé), et surtout celui des exportations (+ 21,5 %). nécessaire pour reconstituer les-en cours dans les pays étrangers, a permis aux constructeurs d'accroître leur production de voitures de 5,7 %. De même, la production de véhicules industriels lourds (plus de 5 tonnes) a-t-elle marqué un léger mieux (+ 2,2 %), grâce à la reprise des immatriculations en France (+ 8,6 %), et surtout une amélioration de la part des constructeurs français sur leur propre marché.

AFFAIRES

M. FRANCIS BOUYGUES élu « manager de l'année »

Un patron sans complexes

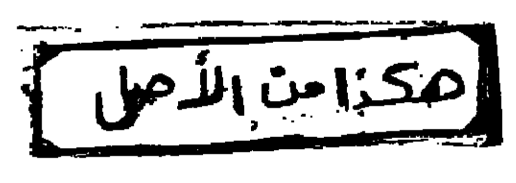
Après MM. Laurent Boix-Vives, P.-D.G. des skis Rossignol, Roger Martin, P.-D.G., à l'époque, de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, Gilbert Trigano, P.-D.G. du Club Méditerranée, Jean-Luc Lagardère, P.-D.G. de Matra, Bernard Vernier-Palliez, P.-D.G. de la régie Renault jusqu'en 1981, et Olivier Lecerf, P.-D.G. de Lafarge-Coppée, c'est M. Francis Bouygues, P.-D.G. du groupe Bouygues (bâtiment et travaux publics), qui a été élu « manager » de l'année par les lecteurs du *Nouvel Économiste*.

Pour cet Auvergnat de soixante ans, c'est une consécration. Ingénieur de l'École centrale, il a fondé son entreprise il y a trente ans et l'a hissée au premier rang français du bâtiment, au deuxième européen, et figure, désormais, parmi les dix grands mondiaux avec, l'an prochain, 17 milliards de francs de chiffre d'affaires réalisé, dont 43 % à l'étranger. M. Jacques Delors, qui lui a remis son diplôme de « manager de l'année », a fait un vif éloge de sa réussite, parlant d'une « *extraordinaire cohésion entre les méthodes et les travaux* » et d'une « *merveilleuse horlogerie* ». Il est vrai qu'aujourd'hui, les pouvoirs publics ont les yeux de Chimène pour un homme et une entreprise qui rapatrient, en devises fortes, plus de 2 milliards de francs en 1982 et plus de 3 milliards de francs en 1983. Dieu sait pourtant que son ascension (une augmentation moyenne de 37 % du chiffre d'affaires depuis trente ans), partant des H.L.M. pour s'attaquer aux grands travaux (le Parc des Princes en 1970, le Palais des Congrès de la porte Maillot à Paris et le complexe olympique de Téhéran en 1972, le chantier des Halles en 1975, la nouvelle aérogare de Roissy en 1981), a été critiquée et jalousée. Accusée de pactiser avec le pouvoir de l'époque, M. Francis Bouygues est en forts bons termes avec le gouvernement actuel, qui l'a assisté dans sa tentative, l'été dernier, pour prendre le contrôle de l'un des deux premiers bureaux d'études américains d'architecture et d'ingénierie. C'est que la réussite de cet homme, en dépit des critiques des concurrents, a été et reste fondée sur une application précoce d'une méthode rigoureuse à l'industrie du bâtiment et des travaux publics.

Chez Bouygues, le bureau d'études et l'informatique règnent en maîtres, ce qui évite au groupe les « *accidents* » de gestion qui ont coûté la vie à beaucoup d'autres, notamment à l'étranger, où il a remporté de haute lutte, avec le groupe américain Blount, l'énorme contrat de l'université de Ryad (10 milliards de francs), sans compter un pont au Koweït, six centrales électriques au Nigéria, etc. De plus, il n'y aura pas de licenciements en 1982 ni en 1983 sur les 20 000 personnes du groupe : l'oiseau rare, en quelque sorte. – F. R.

● **Sidérurgie : fermeture temporaire de l'usine Solmer de Fos-sur-Mer.** – Du 24 décembre au 4 janvier, l'usine Solmer de Fos-sur-Mer sera arrêtée en raison du manque de commandes. L'ensemble du personnel – ingénieurs et cadres compris, soit six mille deux cent cinquante-trois personnes – sera mis en congé payé.

● **La Compagnie générale de constructions téléphoniques a besoin de 1 milliard de francs immédiatement.** – M. Pierre Lestrade, nouveau P.-D.G. de la C.G.C.T., filiale d'I.T.T. France, nationalisée en octobre, estime que cette société de matériel téléphonique a besoin de 1 milliard de francs dans les trois mois pour éviter un dépôt de bilan.



CONJONCTURE

Le rêve éveillé

(Suite de la première page.)

A une période d'intense expansion du crédit, *national et international* (mais les crédits internationaux sont, par définition, utilisés par des agents économiques d'une ou plusieurs *nations particulières*), a succédé une période de contraction. Les dettes accumulées par les emprunteurs font peur aux prêteurs qui se rétractent. Le grand réservoir de ressources financières du monde que constituent les euromarchés ne s'agrandit plus. Au contraire, il se tarit progressivement. Ceci a de puissants effets sur l'économie et les échanges. *On assiste à une* concurrence exacerbée sur tous les marchés, qui, le protectionnisme aidant, ont plutôt tendance à se contracter qu'à s'élargir, alors que tous les pays comptent sur le développement de leurs propres exportations pour nourrir l'activité de leurs entreprises en difficulté et payer leurs importations renchéries par la hausse du dollar. Aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne (laquelle revient de loin), en R.F.A., on approche, et même on atteint, le degré zéro de l'inflation (*mesurée par* les prix à la consommation). Si la déflation ne l'emporte pas dans le monde sur l'inflation, cela est probablement dû à la persistance d'énormes déficits budgétaires dont M. Delors assure qu'on est en train, y compris dans l'Allemagne gouvernée par la *nouvelle coalition* conservatrice, de redécouvrir les mérites « *compensateurs* ».

Dans ces conditions, était-il vraiment nécessaire, pour infléchir le *mouvement en* France, de recourir au blocage brutal et à sa prolongation sous des formes diverses avec les *conséquences malthusiennes* qu'un tel régime implique par nature ? Ne convient-il pas, pour juger en pleine connaissance de *cause la politique du gouvernement* de la gauche, de prendre aussi en compte des éléments extra-économiques et, notamment, les préjugés de la population française ? Maintien d'un régime de semi-blocage des prix, annonce d'une *diminution des marges de la distribution* et de mesures de surveillance particulières à l'encontre de certains services, tout cela ne devrait-il pas être considéré comme une immense mise en scène destinée à mieux faire passer aux yeux de l'opinion en général et des syndicats en particulier l'atténuation de l'indexation automatique des salaires sur les prix, facteur notoire de rigidité qui *rend particulièrement malaisé* en France le passage de l'inflation à la désinflation ?

Une politique « courageuse »

C'est un fait que le gouvernement *donne* tous les *signes de la plus* grande détermination dans la conduite de sa politique des salaires. Sachant qu'il n'obtiendra aucun accord nouveau pour la fin 1982 avec les syndicats de la fonction publique, il a décidé d'imposer sa *solution : + 3 % le 1er novembre*, et 2 % le 1er janvier ajoutés aux 3 % d'avril représentent une augmentation moyenne de l'ordre de 8 % pour l'année. Il *ne s'émeut guère des protestations* et des grèves qu'il explique en grande partie par la proxi*mité des élections prudhomales* (le 8 décembre). « *L'ambiance n'est pas à l'affrontement* », dit-on dans les allées du pouvoir, où l'on se prépare à la reprise des *négociations* pour 1983. Le gouvernement entend proposer quatre fois 2 %, ce qui *paraît en accord avec l'objectif* de hausse des prix. Il compte bien que les entreprises publiques suivront l'exemple et veillera à ce qu'il en soit bien ainsi.

Quant au patronat, il reçoit des recommandations lui enjoignant de *montrer la plus grande fermeté dans ses négociations* avec les *syndicats*. Le ministre du travail, M. Jean Auroux, vient d'adresser aux partenaires sociaux de l'industrie du *sucre, en proie depuis* le 14 octobre à des grèves déclenchées par la C.G.T. en plein milieu de la campagne annuelle, une lettre particulière*ment explicite. Il y affirme* ou *réaffirme* premièrement que l'indexation est illégale (depuis décembre *1958*), qu'il n'est pas question de rattrapage à la sortie du blocage et qu'enfin toute augmentation de pouvoir d'achat doit être *refusée aux salaires supérieurs* à 4 500 F par mois (il s'agit d'une profession à faibles rémunérations).

Rue Pierre-Ier-de-Serbie, on qualifie, en s'en félicitant, de « *rigoureuse* » et de « *courageuse* » la politique des salaires du gouvernement Mauroy en rappelant que M. Raymond Barre n'avait pas sérieusement osé toucher à l'indexation, ce qui n'avait tout de même pas empêché sous son gouvernement les salaires de la sidérurgie de progresser seulement de 7 à 8 % alors que les prix montaient de 12 à *14* %. Il conviendrait d'obtenir aujourd'hui qu'on ne soit pas obligé d'en arriver à la plus extrême nécessité pour rendre une plus grande flexibilité aux salaires. C'est seulement à la fin de l'année 1983 qu'on saura si la partie *aura été gagnée ou non sur* ce terrain, étant entendu qu'on ne pourrait pas parler de victoire de la stratégie gouvernementale si l'atténuation ou l'aménagement de l'indexation (quoi qu'on en dise, il n'est pas question de la supprimer complètement) devait apparaître surtout comme la conséquence d'une aggravation de la récession.

CINQ SYSTÈMES DE CONTROLE DES PRIX POUR LA CHIMIE

Le régime des prix qui sera **appliqué à la chimie illustre les complications dans lesquelles le** ***contrôle risque de plonger*** **l'économie française. D'abord, trois grands régimes de prix seront appliqués.**

Certains secteurs, tels les plastiques et la chimie organique, bénéficieront de la liberté des prix, parce qu'ils sont soumis à une rude concurrence internationale et que ***leur situation financière est particulièrement dramatique.***

D'autres secteurs tels que la pétrochimie ***devront respecter une*** **norme d'augmentation (15,5 à 16 % pour les années 1982-83)** ***avec possibilité de répercuter automatiquement*** **la hausse des matières premières, avec toutefois** ***un système dit de « barrières ».***

Enfin, un certain nombre d'autres secteurs seront soumis au ***régime de droit commun,*** **c'est-à-dire au respect des normes sans répercussion automatique. A cela** ***devraient s'ajouter deux régimes*** **spéciaux, l'un pour le secteur nationalisé jouissant d'un monopole** ***(C.D.F. chimie) et l'autre au*** **secteur concurrentiel, à savoir Rhône-Poulenc.**

Intervention constante

Quelles sont, en dehors de l'indice, les conséquences du *contrôle des prix sur le fonctionnement* de l'économie française ? Dès maintenant, on peut en apercevoir les premières manifestations négatives. De nombreuses branches professionnelles abordent les négociations comme s'il s'agissait de *conclure des ententes de prix entre* entreprises. Comment pourrait-il en être autrement ? Il n'y aurait vraiment exception à ce comportement général que lorsqu'une entreprise jouit d'un monopole. Dans ce cas, ce serait l'abus de position dominante qu'il *sera difficile d'éviter*. D'une façon générale, on peut se demander si les entreprises du secteur nationalisé élargi seront logées à la même enseigne que les sociétés privées. Autrement dit, la preuve *sera-t-elle* administrée qu'elles continuent vraiment à appartenir au secteur concurrentiel comme la loi *sur les* nationalisations l'affirme ? La question se pose notamment pour Rhône-Poulenc, le régime des prix dans l'*industrie chimique semblant devoir* atteindre le comble de la complication (voir encadré).

Quelque cent quarante accords *professionnels devront* être signés avec l'administration. Ils ne le seront certainement pas avant le 1er novembre. *La fédération* la plus réticente est celle des textiles (mais le gouvernement se targue d'obtenir le consentement de la plupart d'*entre* elles, et, pour le commerce, il cite en exemple le « bon arrangement » qu'il a finalement conclu avec *la boucherie*). *Plus grave que* ce retard apparaît le fait que le dispositif adopté implique une intervention constante de *l'administration*. L'industrie, qui devra respecter des normes de prix (mais le contrôle relèvera des professions elles-mêmes), n'a pu *obtenir la répercussion* automatique de la hausse éventuelle des matières premières, de l'énergie ni celle des variations *monétaires*. Des consultations trimestrielles auront lieu à ce sujet, étant entendu qu'elles pourront se tenir entre-temps en cas d'urgence. Beaucoup d'industries auraient préféré subir des normes plus contraignantes mais avoir le droit à la *répercussion automatique*. Nombreux sont aussi les producteurs qui se demandent si le régime plus sévère réservé au commerce et plus *particulièrement* au *grand* commerce ne va pas se retourner contre eux chaque fois que les grandes chaînes de distribution seront en mesure de se dédommager sur leurs fournisseurs.

Quant aux blocages des salaires, *force* est de *reconnaître* qu'il a toute chance d'être plus facilement appliqué si la recession économique persiste. En cas de reprise, on verrait *vite* les entreprises se faire concurrence pour attirer, en versant des rémunérations plus ou moins occultes, *le personnel qualifié* dont elles pourraient avoir besoin. Il n'est pas douteux non plus que le blocage sera d'autant plus mal supporté et aura des effets d'autant plus décourageants qu'il aura pour objectif secondaire de figer les situations *relatives acquises*. Si, d'un autre côté, il s'assouplit, il perdra rapidement de son efficacité.

Dans les coulisses du marché monétaire

Autre question : dans quelle mesure la machine à fabriquer l'inflation *continuera-t-elle à fonctionner* dans les coulisses, retirant progressivement toute vraisemblance au décor planté par le gouvernement ? La *persistance* et l'aggravation du déficit de la balance des paiements au cours des derniers mois révèlent, alors *que l'indice a perdu sa valeur* d'indicateur, que de puissantes forces continuent à jouer dans le sens du déséquilibre. Le rétablissement *de la compétitivité des entre*prises françaises suppose le redressement de leur capacité bénéficiaire que le semi-blocage des prix conti*nuera d'entraver*. Quant au franc, il ne recevra pas de réconfort durable du fait que la hausse des prix est artificiellement freinée par des « *engagements de lutte contre l'inflation* ». La valeur de la monnaie nationale dépend du montant des offres et des demandes de créances libellées en francs sur *le marché des changes*. Si le système bancaire dans son ensemble continue d'émettre des francs pour financer sur une grande échelle des *déficits privés et publics*, le marché en question restera durablement déséquilibré au profit des devises étrangères.

Bien que l'évolution de la *masse* monétaire ne doive pas être considérée comme un indicateur très sûr, son évolution peut tout de mê *fournir des signaux dignes* d'attention sur le caractère plus ou moins inflationniste d'une politique. *Depuis le début de l'année*, la *masse* monétaire croît au rythme de 14,5 % à 15 %, c'est-à-dire sensiblement au-dessus de la norme admise par l'encadrement du crédit (12,5 à 13,5 %). A cela, il convient d'ajouter que le déficit extérieur a eu pour effet de détruire de *la monnaie* (1 ou 2 % de la circulation totale) et que ces destructions ont été compensées par une émission correspondante. La plupart des experts monétaires modernes assurent que la « *neutralisation* » du déficit par ce moyen est *parfaitement admissible*. Peut-être cette croyance explique-t-elle pourquoi le monde est plongé dans l'inflation depuis près d'un *demi-siècle* !

Cela dit, le gouvernement reconnaît que l'expansion du crédit est « *excessive* ». Une des raisons est que les *banques* doivent consentir d'énormes crédits à des entreprises privées et publiques en difficulté : 12 à 13 milliards au raffinage (malgré *onze* augmentations de l'essence depuis le début de l'année), 6 milliards à la sidérurgie. La réponse du gouvernement *est une fois encore* administrative : il renforcera l'année prochaine l'encadrement du crédit appliqué sans interruption depuis 1972. Les nouvelles normes vont être publiées dans les *quinze jours à* venir. Il en résultera de nouvelles rigidités, tandis que la Banque de France sera contrainte de continuer à financer une bonne moitié du déficit budgétaire et à fournir à guichets ouverts aux banques les *réserves* dont elles ont grand besoin par réescompte des crédits à moyen terme à l'exportation. Nombre d'entreprises verront leur marge comprimée par le semi-blocage des prix, ce qui les obligera plus que jamais à *recourir* au crédit bancaire (par des voies différentes, la politique « monétariste » américaine arrivait au même *déplorable résultat*). Une hausse des taux d'intérêt ne pourra être évitée qu'en permettant précisément aux banques de *s'alimenter librement* auprès de la Banque de France, ce qui est proprement encourager en sous-main l'inflation.

Plusieurs pièces manquent encore au *dispositif gouvernemental*. M. Bérégovoy sera-t-il amené à appliquer plusieurs des mesures courageuses qu'il a annoncées pour colmater le déficit de la Sécurité sociale (vignette sur l'alcool, forfait hospitalier...) ? Les dispositions *qu'il a prises pour combler le déficit* de l'UNEDIC sont-elles de nature à venir à bout du déficit si la récession se prolonge, étant entendu que l'amorce *d'une solution durable* passe par une refonte du régime des indemnisations. La situation actuelle exige à la *fois* de remédier aux déficits les plus criants et de conserver à l'économie française sa capacité d'adaptation. En multipliant et en renforçant les contrôles, le gouvernement fausse lui-même les données du problème. Il lui sera d'autant plus difficile de mener sa barque à travers les écueils.

PAUL FABRA.



LOGEMENT

La crise de la location à Paris

Psychose et pénurie

Une semaine ordinaire à Paris. Lundi, 13 heures, rue de Rochechouart. Vingt personnes piétinent sous un porche venteux. On monte au compte-gouttes. Trois quarts d'heure déjà. Silence morose et tendu. On s'observe. Deux bébés pleurent. Pas question de céder son tour. A qui ira le *« 2 pièces, cuisine, s. de bs., w.c., 1 850 F C.C. »* ? On ne le saura jamais. Les premiers montés — ils étaient là depuis 11 heures ! — redescendent. L'appartement était bien. C'est déjà fini. *« Plus la peine, j'ai déjà vingt candidatures valables. Ne perdez pas votre temps. »* Regrets, colère, les éconduits repartent, écœurés. Pour eux, la journée est perdue : tous les « sur place », presque toutes les visites, ont lieu entre 11 h 30 et 13 h 30.

Mardi même heure, rue de Meaux. Quartier pouilleux. Immeuble minable. L'appartement est minuscule, sombre, pas net. 1 600 F, c'est cher payé. Pourtant, là aussi, les candidats défilent, aiguillonnés par un petit homme arrogant et pressé, qu'on suppose représenter l'agence. La surface ? *« Ça n'a pas d'importance en location. Calculez la place de vos meubles. »* Le loyer ? *« C'était dans l'annonce. »* Et, agacé par ces questions : *« Dépêchez-vous. Le premier à l'agence avec ses justificatifs l'aura. Ce soir, ce sera fini... »*

Mercredi, 15 heures. Un immeuble cossu du dix-septième. Une bonne quarantaine de « clients » bloquent l'entrée et l'escalier. A loyer plus cher, clientèle plus détendue, plus « in », plus jeune. On bavarde, on compare les expériences. Quelques-uns cherchent depuis des mois, la plupart depuis deux, trois, quatre semaines. *« Maubeuge ce matin, c'était quoi ? »* — *« Bien. 50 m². 1 800 F. J'étais le vingt-troisième à téléphoner. Le troisième à visiter. Le premier l'a pris tout de suite. »* Une heure. Rien ne vient. Un mot collé près de la sonnette de l'immeuble : *« Déjà loué. »* Le représentant de l'agence n'a pas eu le courage de se présenter... On retrouve une heure plus tard, rue des Sablons, les mêmes... plus quelques-uns. Soixante-dix personnes en tout. Un record. Des jeunes gens chantent, moqueurs, d'un balcon : *« Bravo M. Quilliot ! »*. Vingt minutes. Les candidats se lassent. 2 100 F pour un grand studio (38 m²), ce n'était pourtant pas donné...

« Je ne suis pas contre la loi, mais... »

Jeudi. Le pire. A Fontenay-sous-Bois. Un si joli appartement. Grand, clair, calme. 2 100 F charges comprises. Une vraie affaire. Pour l'arracher, il faudra défiler un à un devant la dame de l'agence et décliner à voix haute et sans tricher nom, adresse, état civil, revenus nets, profession, etc. Le seul fonctionnaire présent l'emportera. Les autres repartiront, seulement un peu plus humiliés, un peu plus découragés.

Vendredi. Ras le bol ! C'est partout les mêmes files vaincues, la même attente, la même déception. Locataires excédés, traités comme du bétail, affolés comme à plaisir par des intermédiaires las, pressés ou franchement odieux. *« La loi de l'offre et de la demande*, triomphent propriétaires et agents immobiliers. *On a voulu protéger les locataires. On a oublié le marché. Ça se retourne contre eux. »* Ritournelle. Pas un coup de fil, pas une visite, pas une interview, sans entendre le même refrain. A en attraper des envies de meurtre. *« Moi, madame, je ne suis pas contre la loi, mais... je vois tous les jours des jeunes désespérés qui me supplient... »*.

Pour les professionnels, l'affaire est simple. Seule responsable : la loi Quilliot. Seule solution : la supprimer. Et ils y croient. *« Sinon ce sera le désastre. »* Et d'expliquer, pédagogues, presque aimables pour une fois. Les propriétaires ne veulent plus louer. Il faut les comprendre. S'ils tombent sur un mauvais locataire ou, pis, un chômeur. Deux ans sans loyer. Et spoliés de leur bien — ou presque. Soupir. Une pensée émue pour ces malheureux... Et la visite continue. *« Dépêchez-vous, ce soir ce sera fini... »*

La très sérieuse Fédération nationale des agents immobiliers (FNAIM) y a même été d'une statistique, obtenue par sondage (?) auprès de ses adhérents. Sur cent propriétaires ayant reçu congé de leur locataire depuis l'été, dit-elle, quarante seulement auraient décidé de le relouer, trente préférant le vendre et trente autres le laisser vacant.

Incrédules ? On vous brandit les petites annonces du *Figaro*, en chute libre, par rapport à l'an passé. Et on vous cite l'un des innombrables articles dans le genre *« je me lève, je cours, je craque »* ou les mésaventures d'un candidat locataire parues dans la presse depuis l'été (1). Encore sceptique ? Lisez *Libé*. Dans la colonne *« Demandes »*, les recalés de la course au logement se désespèrent, prient, implorent ou même offrent *« mille balles à qui les aidera »*. Ceux-là sont les vraies victimes. *« Help ! »*, titrait Yves Michel après trois mois et demi de quête infructueuse. Vingt ans, mais pas étudiant. Revenus faibles et irréguliers, il cherchait un appartement avec des copains. Aujourd'hui, il ne demande plus qu'une chambre pour 500 à 1 000 francs, même dans un appartement. *« Ça coûte moins cher, et puis, au moins, on trouve des gens sympas. Depuis juillet, c'était désespérant. A la fin, tu te dis : n'importe quoi. A la limite, je serais pour une nationalisation. »* Les exclus : fauchés, marginaux, travailleurs indépendants, retraités. Ce sont eux qui peuplent les escaliers, les couloirs, entretenant la rumeur publique et confortant les agents immobiliers. Ils ne trouvent rien. C'est un fait. Et depuis des mois...

« Ce n'est pas nouveau », argue le ministère du logement. La tension du marché à Paris ne date pas d'hier. *« Il y a dix ans, on contruisait dix mille logements par an. On en fait à peine deux mille aujourd'hui, dont une bonne partie en secteur H.L.M. »*. C'est que la rentabilité, compte tenu des prix *« fous fous fous »* pratiqués à la vente n'est plus ce qu'elle était. Et les rendements offerts par le marché financier depuis trois ans font au logement une concurrence redoutable. Quant aux vingt mille logements anciens qui tous les ans depuis 1949 « sortent » du régime de la loi de 1948, huit mille à peine restent dans le secteur locatif. Le reste est transformé en bureaux ou vendu en accession à la propriété asséchant un peu plus le marché. Ce n'est pas un hasard si les loyers en 1980 et en 1981 ont « pris » 40 % de plus à chaque rentrée. Or la loi Quilliot, dans un premier temps, a, par un effet purement mécanique, réduit le nombre des échanges. Terminées, les fins de bail tragique : *« loyer doublé ou la porte »*. Les locataires installés sont plus tranquilles, donc bougent moins.

Patte blanche

On ne peut nier quand même la psychose, bien réelle, des petits propriétaires. Amorcée avec l'impôt sur les grandes fortunes, aggravée par la loi Quilliot et le blocage des loyers, elle est soigneusement entretenue depuis par les agents immobiliers. Dame, il faudrait, selon la loi, partager les frais d'agence entre locataires et propriétaires. Ces derniers ont donc intérêt à traiter directement ou à avoir recours à l'une des « fausses agences » qui communiquent tous les jours leurs offres à des abonnés aux seuls frais de ceux-ci (350 à 400 francs pour quelques mois).

Pour les agences « classiques », touchées de plein fouet, trois recours. Soit travailler à demi-tarif, en se passant de la part propriétaire, et se rattraper sur le service et le volume — c'est ce que font la plupart aux dépens du locataire (voir plus haut). Soit frauder. Les textes prévoyant les sanctions ne sont, paraît-il, pas encore parus. On l'apprend vite 21, rue de Tocqueville, siège de la Logevim. Quatre agents tassés dans une pièce confinée. Renseignements d'usage pris, les offres sont alléchantes. Les conditions le sont moins : caution + loyer d'avance + état des lieux + frais d'agence = 17 830 F pour un loyer mensuel de 4 500 F. Pour l'agence seule, 5 930 F. C'est le barème dit-on. Le partager ? *« Les propriétaires ne veulent pas. Je ne vois quand même pas perdre la moitié de mon chiffre d'affaires pour faire plaisir à ceux qui veulent respecter une loi bancale ! »* Pas content ? *« La porte est là... »*. Délicieux...

Troisième issue : pousser à la vente. Quoi de plus simple avec des propriétaires soigneusement traumatisés. Chiffres à l'appui, on leur prouve que la location n'est plus un placement. Mieux vaut se défaire de leur bien... par l'intermédiaire desdites agences, bien sûr.

Psychose donc. Jusqu'à l'hystérie parfois. *« Qui êtes-vous ? Que voulez-vous ? Que faites-vous ? Combien gagnez-vous ? »*, bégaie d'émotion au téléphone la propriétaire d'un logement, rue Botzaris, avant même d'amoncer la surface et le loyer demandé. *« J'ai emprunté à 16,5 %, c'est dur ; alors il faut être sûr... »*. Et cette autre qui demande un bail « avalisé » par l'employeur ? *« L'entreprise, ou mieux l'administration, doit garantir le paiement du loyer. »* Ce n'est pas possible. Elle le sait. Elle ne trouvera pas. *« Tant pis. Il vaut mieux ne pas louer que louer dans de mauvaises conditions... »*.

Seuls gagnants dans l'affaire : les fonctionnaires, qui bénéficient, du fait de la garantie de l'emploi, d'une sorte de prime d'accès. Les propriétaires se les arrachent. Car on trouve quand même, à condition de montrer patte blanche — feuille d'impôts, fiches de paie, quittances de loyer, précédents, etc. — et de ne pas voir trop grand. Avant, c'était un conseil, c'est aujourd'hui plus qu'un barème, un dogme, une règle absolue : le loyer ne doit pas dépasser le quart des revenus nets du postulant. En dessous de 8 000 F de revenus, dans la région parisienne, pas la peine de rêver, sauf aux H.L.M. Car, sur un marché tendu à craquer, les prix, se jouant du blocage, continuent à flamber. 1 000 F au moins par pièce en moyenne. Prix minimun : 1 500 F le studio. 2 000 à 2 500 F le deux- pièces, etc... jusqu'au plus fou. Le record : 27 000 F (oui, 2,7 millions de centimes !) pour un immense duplex (500 m²) face au Bois, boulevard Suchet. Là, on s'en doute, pas de file d'attente, mais un gardien stylé, et vaguement — très vaguement, on ne sait jamais — goguenard. C'est que l'appartement est une ruine. Grandiose. Mais une ruine. Un décor de Marcel L'Herbier ou de Scott Fitzgerald figé depuis cinquante ans... en l'état. *« Tout est à refaire. L'électricité, la plomberie, les huisseries, les peintures, tout ! »*, indique aimablement le gardien. 400 000 F de travaux ? C'était le calcul de l'agence. *« Comptez le double... »*.

Et les « loyers Quilliot » ? On en trouve, certes. Peu. Par chance ou par piston. Il y a, paradoxe, plus de « bonnes affaires » qu'auparavant. Mais neuf fois sur dix, une reprise dite *« justifiée »* ramènera au bout du compte le loyer réel au niveau du marché. Un studio valant normalement 1 500 F pour 400 F. C'est pour rien. La reprise (40 000 F), répartie sur la durée du bail (trois ans), donne un loyer réel de 1 111 F + 400 F = 1 511 F par mois. C.Q.F.D. Des exemples ? Il suffit de lire les annonces : 15 000 F est quasiment un minimum. Des reprises de 20 000 F, 30 000 F, 40 000 F sont devenues presque courantes. Un prétexte suffit à les justifier : des peintures propres, un bout de moquette pas trop tachée — et encore, — quelques éléments de cuisine dépareillés. Parfois, même, rien. Comme cet appartement de trois pièces porte d'Asnières. Propre, très propre même. Une vraie bonbonnière. Mais dont la cuisine, vide, la salle de bains, sommaire, les parquets, nus, justifient difficilement les 70 000 F demandés. 2 745 F de loyer, ce n'était effectivement pas beaucoup. Mais, comptons : 4 700 F sur trois ans en ajoutant la reprise, c'était une fois encore le prix du marché...

Qui les perçoit ? *« Les locataires partant »*, assurent bien — trop — fort propriétaires et gérants d'immeubles. Eux se contentent de fermer les yeux. Des philantropes... Invérifiable, sauf à payer — et encore ! D'ailleurs, quand ce n'est pas une reprise, on trouve autre chose. Avances indues (trois mois au lieu de deux), paiement trimestriel — interdit par la loi, — voire, rue Nollet, le comble : 30 000 F de travaux à la charge du locataire et exigés avant l'état des lieux, afin d'autoriser le propriétaire à percevoir un loyer de 3 500 F par mois ! *« Sinon*, avoue-t-il, *je tombe sous le coup de la loi de 1948... »*.

Deux années difficiles

Avidité naïve des petits propriétaires privés, ces « B.O.F. » version 1982, abrités derrière leur bonne foi et leur panique ? Voire. Des reprises, on en demande aussi dans les rares logements anciens loués par les institutionnels (15 000 F dans un immeuble de l'U.A.P. boulevard Malesherbes, la semaine dernière). Les « gros ». Parlons-en justement. Ont-ils ou non choisi la politique du pire ? Ils ont seuls les reins assez solides pour laisser les logements vides dix-huit mois, afin de pouvoir ensuite fixer librement les loyers. Ont-ils seulement hésité ? Avec cent soixante-dix mille logements locatifs (2 % du total), les sociétés d'assurances à elles seules pèsent lourd sur un marché aussi tendu, où les professionnels reconnaissent qu'une baisse de 3,5 % de l'offre suffit à tout bloquer.

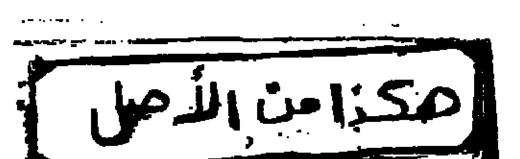
« Tout notre parc d'ancien est gelé. Ou quasiment. On ne loue plus que dans le neuf », assurait fin août la représentante d'une de ces compagnies. La direction de l'U.A.P. aurait froidement reconnu les faits au ministère du logement, où on évalue les logements laissés vides par les institutionnels à Paris de mille à *mille cinq cents*. Avec un alibi en or, paraît-il : la nécessité de vendre — donc dans un premier temps de libérer — une partie du parc ancien pour construire du neuf, conformément à une consigne donnée par le ministère des finances avant les vacances... Quant à la Caisse des dépôts et consignations, accusée elle aussi par la rumeur publique, elle dément. Elle réserve bien quelques logements pour ses cadres, c'est tout...

Des consignes fermes devraient être bientôt données par le gouvernement. On *parle même d'exemples*. C'est en tout cas l'un des rares domaines où les pouvoirs publics disposent de quelques moyens d'action à court terme. Pour le reste... Le déblocage des loyers au 1er novembre, le retour promis l'an prochain aux accords de modération — plus favorables que les décrets, — devraient décrisper un peu les propriétaires. De même que le coup de pouce donné pour les loyers des logements vacants, ou dans lesquels on a effectué des travaux, autorisés à augmenter plus vite que les autres. Cela suffira-t-il ?

« La situation est grave », reconnaît-on au cabinet de M. Quilliot. Il faudra quelques années pour agir sur l'offre en relançant la construction, ou pour s'attaquer au patrimoine encore régi par la loi de 1948 en s'assurant qu'il reste bien dans le domaine locatif. Dans l'immédiat, comment échapper aux « dessous de table », ou loger les « exclus » ? Les deux années à venir seront difficiles. A moins d'un dégel... Difficile à prédire. Sur ce point, les avis sont fort partagés. Certains professionnels assurent percevoir déjà les premiers signes d'un retour à la normale. *« Les propriétaires, passée la première panique, ont réfléchi. Quand les charges tombent »*, assure un administrateur de biens. *« Ça commence à rentrer mieux*, confirme une agence. *Je n'avais pas de grands appartements à louer depuis le mois de mai. J'en ai eu trois cette semaine. Depuis que Quilliot a annoncé le déblocage... »*

VÉRONIQUE MAURUS.

(1) *Le Monde* daté 19-20 septembre.



ÉTRANGER

En Belgique

Un plan gouvernemental prévoit une réduction du temps de travail et l'embauche de chômeurs

De notre correspondant

Bruxelles. — Résolu à poursuivre sa politique déjà rigoureuse — d'assainissement financier et de redressement économique le gouvernement Martens vient de placer les syndicats et le patronat au pied du mur. Il propose en effet aux interlocuteurs sociaux un plan *« global basé sur le principe de la solidarité »* qui inclut à la fois la modération salariale la réduction du temps de travail et l'embauche plus ou moins obligatoire d'un certain nombre d'ouvriers actuellement sans emploi. Ce plan fait appel aux sacrifices des travailleurs comme à ceux des patrons, avec une participation minimale de l'État.

Le premier ministre propose de réduire, d'une façon générale, le temps de travail de 5 %. Cette réduction serait étalée sur neuf mois, du 1er avril au 31 décembre 1983. Dans le même temps, les grandes entreprises seraient invitées à réaliser une embauche équivalant à 3 % de leur personnel. Cette obligation serait assouplie en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises.

Comme il s'agit toujours de ne pas accroître les coûts de production, toutes les entreprises concernées seraient conduites à faire des sacrifices. Celles qui se refuseraient ou qui en seraient incapables se verraient imposer le paiement à la Sécurité sociale des cotisations que l'embauche des travailleurs supplémentaires leur aurait normalement coûté. Une telle solution permettrait de réduire les charges sociales des entrepreneurs en mesure de recruter de jeunes chômeurs. Au total, selon les spécialistes gouvernementaux, un tel système permettrait de créer en 1983 quatre-vingt mille emplois nouveaux, sans mettre en péril d'aucune façon la capacité concurrentielle de l'industrie belge.

Pour l'instant, les syndicats ouvriers paraissent un peu pris de court par les propositions gouvernementales. De leur côté, les organisations patronales, même si elles expriment naturellement quelques réticences, ne s'opposeront probablement pas au plan du gouvernement. De toute manière, si — comme il est d'ailleurs probable — aucun accord n'interviendrait finalement entre les partenaires sociaux, il est clair que, en vertu des pouvoirs spéciaux qui lui ont été accordés par le Parlement, le premier ministre, M. Martens fera prévaloir, au moins dans ses grandes lignes, la solution proposée.

JEAN WETZ.

En R.F.A.

LES PRIX ONT AUGMENTÉ DE 0,3 % EN OCTOBRE

Wiesbaden *(A.F.P.)*. — La hausse des prix en Allemagne fédérale a atteint 0,3 % en octobre comme en septembre, selon des statistiques provisoires publiées le 28 octobre par l'Office fédéral des statistiques. Cette augmentation porte à 4,9 % l'inflation pour les douze derniers mois. L'indice définitif sera connu dans une dizaine de jours. Le coût de la vie avait diminué de 0,2 % en août et s'était accru de 0,3 % en juillet.

● **Le gouvernement américain bloque les hausses du gaz liées à l'achat de gaz algérien.** — Souscrivant à la plainte déposée par cinq Etats du Middle West, le gouvernement américain a décidé de bloquer les hausses de tarif de gaz demandées par Panhandle, du fait de son récent accord avec l'Algérie. Le département de l'énergie et la commission fédérale de contrôle de l'énergie ont ordonné simultanément à la compagnie texane de suspendre l'augmentation de 16 % de ses tarifs prévue pour le 1er novembre.

C.E.E.

L'Assemblée de Strasbourg préconise une gestion plus « serrée » des dépenses agricoles

De notre correspondant

Strasbourg (Communautés européennes). — L'Assemblée européenne a examiné en première lecture, du 26 au 28 octobre, le projet de budget de la Communauté pour 1983. Elle préconise une gestion plus « serrée » des dépenses agricoles et suggère de consentir un effort financier plus important en faveur de la lutte contre le chômage, du développement régional et de l'aide au développement. Mais, pour essayer de parvenir à ces fins, rompant avec les manières de flibustier qui furent volontiers les siennes au cours des premières années qui ont suivi son élection au suffrage universel, elle propose des méthodes et fait appel à des arguments qu'il sera plus difficile aux gouvernements membres de faire semblant de ne pas entendre.

L'Assemblée européenne s'assagit. Traditionnellement, elle éprouve la tentation, lors du débat budgétaire, de sabrer dans les dépenses « obligatoires » agricoles, parce que le soutien des marchés constitue de très loin le poste le plus important du budget (14 milliards d'ÉCU (1) sur 21 milliards, soit 66,6 % dans le projet pour 1983) et aussi parce qu'elle aspire à doter de crédits plus importants les actions communes nouvelles — les dépenses *« non obligatoires »*. Le même réflexe a joué, cette fois encore, mais avec modération, d'autant qu'au cours des années passées bon nombre de postes du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) ont été surévalués.

Coupant ici, rajoutant là, l'Assemblée est parvenue à une économie nette de 137 millions d'ÉCU ; mais elle a proposé — ce qui est une innovation — la création à l'intérieur du FEOGA d'une réserve du même montant. Si le 1er septembre 1983 — comme au reste on peut le craindre — il est exigé plus de crédits que l'Assemblée ne l'a cru, la réserve sera utilisée ; dans le cas contraire, ces crédits seront affectés aux politiques sociale et régionale.

Plus contestable par rapport aux droits de l'Assemblée a été le vote d'un amendement proposant de verser 22,8 millions d'ÉCU du FEOGA (soutien des produits laitiers) au Fonds régional. Les socialistes français et grecs, qui ont approuvé la formule de la réserve, ont voté en revanche contre cet amendement qui donnerait la possibilité à l'Assemblée de couper comme elle l'entend dans les dépenses agricoles.

Autre source de conflit vraisemblable avec le conseil des ministres des Dix : l'augmentation des dépenses *« non obligatoires »*. L'Assemblée a voté des crédits dépassant de 667 millions d'ÉCU le projet du conseil. En avait-elle le droit ? Sa *« marge de manœuvre »*, calculée chaque année en fonction des dépenses de l'exercice précédent, est estimée à 465 millions d'ECU par elle-même, mais seulement à 260 millions par le Conseil. Contrairement à ce qui a souvent eu lieu jadis, en refusant de prendre en compte des crédits qui ont, en 1982, parce qu'il avait été moins dépensé que prévu pour l'agriculture, été affectés à l'aide au développement et au fonds social.

Si, comme l'a souligné le président de la commission du budget, M. Lange (groupe socialiste), il avait été adopté un budget rectificatif — ce qui aurait été une procédure normale, — la marge de manœuvre s'en serait trouvée accrue. On verra, en décembre, lors de la dernière phase de la procédure budgétaire, si le conseil se rallie, au moins partiellement, à ce point de vue.

PHILIPPE LEMAITRE.

(1) 1 ECU = 6,60 F environ.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. +ou	Dép. −	Rep. +ou	Dép. −	Rep. +ou	Dép. −
$ E.-U.	7,2270	7,2320	+ 190	+ 230	+ 355	+ 425	+ 890	+1010
$ can.	5,8950	5,8990	+ 30	+ 70	+ 65	+ 130	+ 280	+ 395
Yen (100)	2,6028	2,6060	+ 130	+ 160	+ 240	+ 295	+ 730	+ 785
DM	2,8250	2,8280	+ 130	+ 155	+ 270	+ 305	+ 780	+ 845
Florin	2,6000	2,6030	+ 130	+ 160	+ 265	+ 305	+ 760	+ 815
F.B. (100)	14,6070	14,6200	− 55	+ 105	− 105	+ 155	− 45	+ 70
F.S.	3,2720	3,2760	+ 260	+ 290	+ 500	+ 545	+1410	+1475
L (1 000)	4,9388	4,9423	− 370	− 300	− 705	− 610	−1785	−1640
£	12,1160	12,1270	+ 310	+ 400	+ 660	+ 805	+2000	+2235

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	9 1/2	9 7/8	9 7/16	9 13/16	9 11/16	10 1/16	10 1/16	10 7/16
DM	6 7/8	7 1/4	6 7/8	7 1/4	6 7/8	7 1/4	6 7/8	7 1/4
Florin	6	6 3/4	5 7/8	6 7/8	5 7/8	6 7/8	6 7/16	7
F.B. (100)	11 3/4	13 1/4	12 1/4	13	12 1/4	13	13	14 1/4
F.S.	1 3/8	2 1/8	2 7/8	3 1/4	3 7/16	3 13/16	4	4 3/8
L (1 000)	17 3/4	20 1/4	21 1/2	22 3/4	21 1/4	22 1/2	20 1/2	21 1/2
£	10	10 5/8	9 5/8	10 1/4	9 3/8	10	9 3/16	10 3/16
F. français	16	19	19 1/2	21	19 1/2	21	19 1/2	21

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

TRANSGABONAIS : SIGNATURE DES FINANCEMENTS COORDONNÉS PAR LA BANQUE NATIONALE DE PARIS

Le 13 octobre 1982, au cours d'une cérémonie présidée par M. Georges Rawiri, premier vice-premier ministre, ministre des transports, du tourisme et de l'aménagement du territoire, et en présence de M. Pascal Nze, ministre de la planification, du développement et des participations, M. Jean-Pierre Lemboumba-Lepandou, ministre de l'économie et des finances, a signé a Libreville sept conventions de crédits destinés à assurer le financement :

- des travaux du deuxième tronçon du chemin de fer Transgabonais, Booue-Franceville, réalisés par le consortium EUROTRAG ;
- du contrôle des travaux confiés au groupement international « Mission de contrôle du Transgabonais ».

Rappelons que le groupement EUROTRAG comprend dix-neuf sociétés, originaires des pays suivants :

- FRANCE
- ROYAUME-UNI
- ALLEMAGNE FÉDÉRALE
- ITALIE
- BELGIQUE
- PAYS-BAS.

Le contrôle des travaux de construction est assuré par un groupement constitué de six sociétés d'études de :

- FRANCE
- ÉTATS-UNIS
- ITALIE
- ALLEMAGNE FÉDÉRALE
- CANADA.

L'ensemble des financements mis à la disposition de la République gabonaise s'élève au total à la contrevaleur de US $ 470 millions.

Les crédits relatifs à la part française s'élèvent à 1 205 millions de FF.

La B.N.P. est chef de file, la Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale, la Banque Paribas et le Crédit Lyonnais, sont co-chefs de file. Onze autres banques françaises participent également à cette opération.

La part française du contrôle des travaux a donné lieu à la mise en place d'un crédit de FF 61 millions, la B.N.P. est chef de file, la Banque Paribas co-chef de file.

La part italienne a été financée par un crédit de US $ 62 millions mis en place par la B.N.P. en tant que chef de file, la Banque du Benelux, la Citibank, la Lavoro Bank Overseas N.V., la Midland Bank P.L.C., agissant comme co-chefs de file.

Pour la part anglaise, le crédit, qui s'élève à £ 62 millions, a été mis en place par la Midland Bank P.L.C.

Celui de la part allemande, d'un montant de DM 196 millions, ayant été mis en place par la Bayerische Landesbank Girozentrale.

La part belge, de FB 1 130 millions, a été réalisée par la Banque du Benelux.

La part néerlandaise, de FL 62 millions, a été réalisée par l'Amsterdam-Rotterdam Bank.

Tous les crédits ont été consentis sous forme de crédits acheteurs, garantis par les assureurs crédits de chacun des pays membres du groupement EUROTRAG.

La B.N.P. a assuré l'ensemble de la coordination des financements.

MANURHIN

Le chiffre d'affaires hors taxes de la société, au titre du premier semestre de 1982, s'est élevé à 625 millions de francs, contre 536 millilons de francs pour la période correspondante de 1981, les exportations représentant 57,4 % contre 58,6 %. Le chiffre d'affaires consolidé du groupe, quant à lui, s'est élevé à 882 millions de francs, contre 781 millions de francs pour la même période de 1981.

Au 30 juin 1982, le *compte d'exploitation* enregistrait une perte de 4.854.000. F. Ainsi, en dépit d'une progression de 16,7 % du chiffre d'affaires, les résultats d'exploitation du premier semestre reflètent, outre l'alourdissement des charges qui pèsent sur toutes les entreprises, d'une part les difficultés spécifiques rencontrées par la société et certaines de ses filiales, notamment dans le secteur de la machine-outil, d'autre part la progression des frais financiers, 55 millions de francs contre 36 millions de francs au premier semestre de 1981. Celle-ci est le résultat naturel des taux élevés du loyer de l'argent, mais aussi d'une capacité d'autofinancement qui n'a pas permis de faire face entièrement à la poursuite des investissements considérables entrepris depuis 1978 comme à l'augmentation des besoins en fonds de roulement liée à la progression du chiffre d'affaires.

D'autre part, il convient d'établir, à hauteur de 35.330.000 F., des provisions destinées essentiellement à faire face aux pertes subies par certaines filiales. Au surplus, il apparaît indispensable de prendre en charge un montant de 44.404.424 F. au titre de l'amortissement d'études, certes porteuses d'avenir mais lourdes, ainsi qu'au titre de la dépréciation de stocks constitués au cours d'exercices antérieurs. De ce fait, l'arrêté provisoire des comptes au 30 juin 1982 fait apparaître, au niveau du *compte de perte et profits*, un résultat négatif de 89.912.975 F.

On notera que le carnet de commandes au 31 août 1982 atteignait 1.160 millions de francs, dont 67,4 % à l'exportation.

Dans le contexte des chiffres qui précèdent, le compte d'exploitation et le compte de pertes et profits refléteront inévitablement, à la fin de l'exercice 1982, les effets des actions entreprises pour apurer la situation du groupe. Le souci d'une gestion claire et saine conduira notamment, au titre du deuxième semestre, à enregistrer un complément de provisions et de dépréciations sur exercices antérieurs.

Parallèlement, l'application, dans les délais les plus courts, des décisions prises en vue de réduire les frais généraux de l'entreprise, ses frais financiers, ses stocks, en vue également de céder ses actifs improductifs, sera activement poursuivie, tandis que sera mise en place une cellule de planification qui, avec le soutien actif de Matra, devra actualiser la stratégie industrielle du groupe, et notamment les perspectives de relance de la machine-outil, tout en déterminant le niveau souhaitable auquel il conviendra de situer ses capitaux permanents. En même temps, les premières ventes du lance-roquettes antichar APILAS, ainsi que l'achèvement de la mise au point des nouvelles chaînes de cartoucherie et de systèmes de production automatisés, commenceront à rentabiliser les lourds investissements consentis dans ces dommaines au cours des dernières années.

Ainsi seront réunies les principales conditions d'un retour à l'équilibre du compte d'exploitation, si possible dès 1983.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

GROUPE SELLIER-LEBLANC

Dans sa séance du 25 octobre, le conseil d'administration a examiné la situation provisoire à fin 1982.

Compte tenu de 15,4 MF de revenus encaissés des filiales, le résultat d'exploitation s'élève à 17,8 MF et le bénéfice provisoire après impôt à 14,9 MF (12,4 MF au 30 juin 1981).

Pour ce qui concerne le Groupe, il apparaît que la situation est bonne dans la branche Boissons (VOLVIC - OASIS - A. BRESSON), satisfaisante dans la branche Conditionnement et Emballage : il n'en est malheureusement pas de même pour les filiales opérant dans les secteurs des Combustibles, du Chauffage, du Bâtiment et des Matériaux routiers qui souffrent d'une conjoncture défavorable.

On peut donc d'ores et déjà s'attendre que les résultats consolidés de l'exercice 1982 soient en sensible diminution, particulièrement au niveau du bénéfice net.

VEUVE CLICQUOT PONSARDIN

Maison fondée en 1772

Lors du dernier Conseil d'administration, le Président a indiqué que, sauf détérioration de la conjoncture commerciale en France, en fin d'année le résultat consolidé et ajusté de 1982 pourrait progresser d'environ 20 %.

Compte tenu de l'augmentation de capital réalisée début 1982 (une pour cinq), le résultat par action serait donc maintenu. Ces prévisions tiennent compte de l'entrée en 1982 dans le périmètre de consolidation de la participation majoritaire détenue par VEUVE CLICQUOT dans les parfums GIVENCHY.

JAEGER

L'activité de la société au cours du premier semestre, en forte progression sur celle des six premiers mois de 1981, avec un chiffre d'affaires de 566 millions de F, a été néanmoins inférieure à celle prévue initialement, du fait des perturbations que la production automobile nationale a connues.

Les résultats de ce semestre en ont subi l'incidence.

En outre, il est apparu souhaitable de modifier la prise en compte de certains éléments d'inventaire, ce qui a pesé fortement sur les résultats à fin juin 1982, qui s'établissent, en perte, à 21 100 000 F.

Au cours du second semestre, l'activité devrait s'établir à un niveau légèrement supérieur à celui du premier semestre. Les résultats seront influencés par les mesures de blocage des prix, toutes taxes comprises, qui ont eu pour effet de réduire la marge. Ils seront néanmoins en très nette amélioration sur ceux du premier semestre.

L'ensemble des filiales françaises et à l'étranger est largement bénéficiaire et apportera une contribution positive importante aux résultats consolidés du groupe.

PRÉCISION MÉCANIQUE LABINAL

COMMUNIQUÉ SUR LA SITUATION PROVISOIRE AU 30 JUIN 1982

La situation provisoire de PRÉCISION MÉCANIQUE LABINAL au 30 juin 1982 fait ressortir un résultat net après impôt de 8,24 MF, après amortissements et provisions de 11 MF contre 3,44 MF au 30 juin 1981, après amortissements et provisions de 9,55 MF.

Le résultat net consolidé du groupe PRÉCISION MÉCANIQUE LABINAL après impôt est de 18 MF, dont 5 MF en provenance de MICRO-TURBO, après amortissements et provisions de 26 MF.

Au 30 juin 1981, le résultat net consolidé était de 2,5 MF (hors MICRO-TURBO) après amortissements et provisions de 20 MF.

FACOM

Résultats du premier semestre 1982

Le chiffre d'affaires de la Société pour les six premiers mois de l'année 1982 s'élève à 408 582 000 francs et marque une progression de 16 % sur celui du premier semestre 1981.

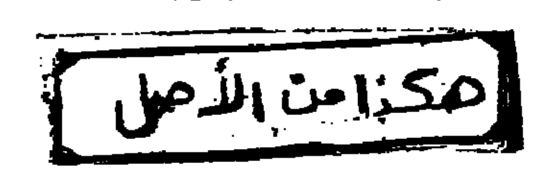
Le bénéfice provisoire avant impôt s'élève à 41 982 000 F. A titre de comparaison, celui du premier semestre 1981 s'élevait à 41 327 000 F.

Ce résultat s'entend après réintégration d'une provision pour investissements de 1 22 000 F constituée en 1976, après une dotation aux amortissements de 7 270 000 F, après déduction des provisions pour :

● Implantation aux États-Unis (2 201 000 F);

● Hausse des prix, participation du personnel, créances douteuses, investissements et impôts différés pour un montant total de 20 711 000 F.

Au 30 septembre 1982, le chiffre d'affaires (hors taxes) s'établit à 582 913 000 F, en progression de 13% par rapport à celui de la même période de l'année précédente.



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

28 octobre 1982

La hausse s'accentue

Réamorcé quelques heures plus tôt après deux séances de glissement, le mouvement de reprise s'est très nettement accentué jeudi à la Bourse de Paris pour prendre, cette fois, l'allure d'une véritable hausse. Dès l'ouverture, Michelin donnait le ton à la fermeté, de même que Bouygues, Bic et Lafarge, pour ne citer qu'eux. De nombreuses valeurs leur ayant emboîté le pas, à la clôture, l'indicateur instantané atteignait la cote 120 (+ 1,6 %).

Incompréhensible pour certains, cette légère flambée des cours est apparue normale et logique aux professionnels. Outre le facteur « taux », avec le troisième abaissement du loyer de l'argent au jour le jour, et l'impulsion donnée par Wall Street, le directeur du service bourse d'un grand établissement de la place attribuait le phénomène à la réticence des ventes, bien sûr, mais également aux besoins de placements ressentis par les grands investisseurs. Selon lui, ces derniers recueillent journellement 200 à 300 millions de francs provenant des souscriptions aux SICAV Monory ou autres (chiffres inférieurs aux années précédentes). Force leur est donc de réinvestir cet argent pour rester dans les limites des quotas fixés par la réglementation. Le moment leur paraissait opportun avec la perspective d'un abaissement prochain des taux de base bancaires et aussi de l'adoption « à peu près assurée », affirmaient d'aucuns, du compte d'épargne actions par le Parlement.

Avec le rebondissement du dollar, le prix de la devise-titre a été enchéri : 8,54 F-8,60 F contre 8,43 F-8,49 F.

L'or à Londres s'est un peu redressé après sa baisse de la veille au soir : 418,25 dollars l'once contre 417,75 dollars, tout en restant en dessous de son niveau du 27 octobre à midi : 422,25 dollars. De ce fait, à Paris, le lingot a perdu 1 500 F à 96 050 F. Recul également du napoléon à 687 F (après 685 F) contre 699 F.

NEW-YORK

Rechute

Wall Street a rechuté jeudi, pour repasser sous la barre des 1 000. Cependant, le brutal accès de faiblesse dont le marché a souffert ne s'est pas produit immédiatement. Durant la plus grande partie de la séance, les cours avaient évolué irrégulièrement, de façon assez désordonnée, ces variations s'opérant, qui plus est, avec des courants d'échanges généralement peu étoffés. Des ventes bénéficiaires un peu plus nourries firent la décision peu avant la clôture, et l'indice des industrielles devait s'établir à 990,98, soit à 15,36 points en dessous de son niveau précédent. L'activité a porté sur 73,59 millions de titres seulement, contre 81,7 millions précédemment.

Les incertitudes sur les taux d'intérêt n'ont certainement pas été étrangères au phénomène. Mais les analystes attribuent surtout le comportement du marché au malaise que les prochaines élections font régner. Qui va l'emporter des républicains ou des démocrates ? *« Si ces derniers marquent des points,* affirmait un professionnel, *la Bourse va plonger dans le sillage des valeurs d'entreprises travaillant pour la défense, principales bénéficiaires de la politique menée par l'administration Reagan. »*

A l'inverse, d'autres prévoyaient un nouveau « boum » sans précédent en cas de victoire républicaine, surtout si celle-ci était accompagnée d'une nouvelle désescalade des taux. Pour tout dire, les avis étaient très partagés sur le résultat des élections et, partant, sur l'attitude qu'il convenait de prendre.

VALEURS	Cours du 27 oct.	Cours du 28 oct.
Alcoa	28 1/8	27 7/8
A.T.T.	60 1/8	59 1/4
Boeing	28	27 3/8
Chase Manhattan Bank	53 1/4	53
Du Pont de Nemours	39 1/4	38 3/4
Eastman Kodak	90 1/4	88 1/8
Exxon	30	29 5/8
Ford	29 1/2	29 7/8
General Electric	84 3/4	84 1/4
General Foods	44 7/8	43 5/8
General Motors	53 3/4	54 3/4
Goodyear	29 1/2	28 3/8
I.B.M.	81 1/8	46 5/8
I.T.T.	30 1/8	30
Mobil Oil	25	24 7/8
Pfizer	73 1/8	72 1/4
Schlumberger	40 3/4	40 1/8
Texaco	31	30 3/8
U.A.L. Inc.	28 3/8	27
Union Carbide	55 7/8	54 5/8
U.S. Steel	19	19
Westinghouse	36 7/8	35 1/2
Xerox Corp.	38 1/8	37 3/4

LA VIE DES SOCIÉTÉS

CYCLES PEUGEOT. – L'amélioration de la situation financière du groupe, annoncée par son président lors du dernier tour de France, se confirme. Pour le premier semestre, les comptes sortent du rouge et font ressortir un bénéfice net de 2,02 millions de francs, résultat auquel s'ajoute une plus-value de 5,4 millions. Au 30 juin 1981, un déficit de 12,5 millions de francs avait été enregistré et, pour l'exercice entier écoulé, la perte s'élevait à 32 millions. Pour le second semestre, les pronostics font état d'une réduction d'activité liée aux répercussions sur les fournisseurs des grèves subies par les constructeurs automobiles. Une progression du chiffre d'affaires est néanmoins prévue.

ROUSSEL-UCLAF. – Pour le premier semestre, le bénéfice net de la société s'établit à 80 millions de francs (+ 23,7 %) pour un chiffre d'affaires accru de 22,9 % à 1 034,1 millions de francs.

Le résultat net consolidé atteint 91,3 millions de francs (+ 17,1 %) pour un chiffre d'affaires de 3 881,6 millions (+ 23,8 %), dont 64,9 % réalisés à l'étranger.

I.C.I. – Chef de file de la chimie britannique et premier groupe industriel du Royaume-Uni, I.C.I. enregistre, pour le troisième trimestre, une nouvelle dégradation de ses résultats avec un bénéfice avant impôts de 58 millions de livres (– 32,55 %).

Pour les neuf mois, la baisse des profits, toujours avant impôts, est moins prononcée (– 8,14 % à 203 millions de livres). En revanche, le bénéfice net attribuable progresse légèrement à 116 millions (+ 7,4 %).

Au 30 septembre, la division « fibres », dont on espérait à Millbank qu'elle produise de légers profits, a perdu 20 millions de livres. Le déficit de la division « pétrochimie, matières plastiques » a enregistré une perte de 100 millions contre 54 millions l'an dernier à pareille époque.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	26 oct.	27 oct.
Valeurs françaises	103,5	102,4
Valeurs étrangères	124	125,1

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1981)

	27 oct.	28 oct.
Indice général	99,6	100,6

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 29 octobre .... 13 5/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	28 oct.	29 oct.
1 dollar (en yens)	275,75	277,40

BOURSE DE PARIS Comptant 28 OCTOBRE

[illegible]

HORS-COTE

Compartiment spécial

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	715	715
Europose	141	141
Far East Hotels	1 40	1 43
Métallurg. Minière	152	150
M.M.B.	203	206
Novotel S.I.E.H.	920	930
Sarabraek N.V.	229	229
Sicotour	151 50	151 50
Sofibus	220	....
Rodamco	383 30	386

Autres valeurs hors cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aher	150	148 90
Cellulose du Pin	20	....
Coparex	420	415
F.B.M. (Li)	70	3 50 o
Iena Industries	13	....
La Mure	61	65
Océanic	45	41 o
Petrofigaz	335	....
Pronuptia	125	89
Ratier For. G.S.P.	....	....
Rorento N.V.	538	542
Sabl. Morillon Corv.	120	120

28/10	Émission Frais inclus	Rachat net

SICAV

[illegible]

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrons être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1875	4.5 % 1973	1890	1873	1880	1851
3145	C.N.E. 3 %	3128	3115	3115	3100
330	Agence Havas	340	345	349	345
465	Air Liquide	468 50	465 10	466 50	465 10
620	Facom	624	625	625	613
750	Fichet-bauche	740	748	748	744
168	Financial	167	168	168	165 20
147	Fives-Lille	148 50	149 50	149 50	148
	Valourec	112	111	111	110 10
	V. Clicquot-P.	1148	1148	1148	1130
	Viniprix	843	843	843	831
	Amax Inc.	206	210	207	210
	Amer. Express	494	502	498	496
	Amer. Teleph.	514	520	519	520
	Anglo Amer. C.	104 90	105 10	105	104 20
	Amgold	708	708	708	700
44	Imp. Chemical	45	44 50	44 50	45
92	Inco. Limited	85	90 50	89 80	90
700	IBM	700	695	695	690
32	Ito-Yokado	30 90	30 80	30 80	30 80
265	ITT	265 10	268 10	254 50	254 90
40	Matsushita	39 70	40	39 70	39 20
706	Merck	682	700	694	690
640	Minnesota M.	625	633	633	625
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
153	Gencor	146	146	148 50	145 10
215	Gén. Belgique	211	211	211	211
725	Gén. Electr.	730	736	736	730
465	Gen. Motors	458	464	458	468
68	Goldfields	63 80	61 90	62 20	60 70
134	Harmony	126 60	127	126 20	124 60
22	Hitachi	22 40	22 50	22 40	22 05
360	Hoechst Akt.	358	360	358	354
147	T.D.K.	143	147	146	147 90
585	Unilever	599	608	603	....
460	Unit. Techn.	467 50	468	468	465
670	Vaal Reefs	661	653	654	656
335	West Deep	328	330	328 50	330
375	West Hold.	365	368	365	366
330	Xerox Corp.	317	325	328	325
2 18	Zambia Corp.	2 18	2 10	2 11	2 08

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ◆ : prix précédent (SICAV)

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 28/10	Cours des billets aux guichets – Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 162	7 203	6 980	7 330
Allemagne (100 DM)	282 150	282 100	274	288
Belgique (100 F)	14 597	14 588	13 400	14 500
Pays-Bas (100 fl.)	258 870	258 700	252	264
Danemark (100 krd)	80 170	80 080	76	82
Norvège (100 k)	98 350	98 300	95	101
Grande-Bretagne (£ 1)	12 084	12 089	11 750	12 450
Grèce (100 drachmes)	9 960	9 960	8 800	10 800
Italie (1 000 lires)	4 938	4 935	4 650	5 150
Suisse (100 fr.)	327 600	326 050	319	337
Suède (100 krs)	95 760	95 910	93	99
Autriche (100 sch)	40 190	40 180	38 900	40 600
Espagne (100 pes.)	6 149	6 155	5 850	6 300
Portugal (100 esc.)	7 960	7 950	6 500	7 700
Canada ($ can 1)	5 836	5 866	5 700	5 960
Japon (100 yens)	2 596	2 608	2 510	2 650

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 28/10
Or fin (kilo en barre)	97900	97000
Or fin (en lingot)	97550	96050
Pièce française (20 fr)	699	687
Pièce française (10 fr)	400	401
Pièce suisse (20 fr)	624	625
Pièce latine (20 fr)	681	674
Souverain	725	735
Pièce de 20 dollars	3300	3255
Pièce de 10 dollars	1570	1550
Pièce de 5 dollars	801 25	802 50
Pièce de 50 pesos	3800	3845
Pièce de 10 florins	620	612

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 29 octobre 1982 a été tiré à 490 065 exemplaires.

M. JEAN-FRANÇOIS DENIAU INVITÉ DU « GRAND JURY R.T.L.-« LE MONDE »

M. Jean-François Deniau, ancien ministre, vice-président des Clubs Perspectives et Réalités, membre du bureau politique de l'U.D.F., ancien député U.D.F. du Cher, sera l'invité de l'émission « Le grand jury R.T.L.-« le Monde », dimanche 31 octobre, de 18 h 15 à 19 h 30.

M. Deniau, qui doit succéder à M. Jean-Pierre Fourcade, le 14 novembre, à la présidence des Clubs Perspectives et Réalités, répondra aux questions des journalistes de la station et du quotidien.

UN SUCCÈS DE LA RECHERCHE BIOLOGIQUE

La substance qui commande la fabrication de l'hormone de croissance a été synthétisée

La croissance est réglée chez l'homme par une hormone baptisée H.G.H. (Human Growth Hormone) que synthétise une région de l'hypophyse, glande située à la base du crâne et rattachée au cerveau. On connaît, depuis 1974, la structure de cette hormone qui, jusqu'à la puberté, assure, par de multiples mécanismes, la croissance harmonieuse de l'organisme. Comme c'est le cas pour les autres substances synthétisées par l'hypophyse, la synthèse de l'hormone de croissance est sous la dépendance d'une autre substance, le facteur G.R.F. (Growth Hormone Releasing Factor), produite par les cellules d'une région cérébrale spécifique : l'hypothalamus. L'équipe du docteur Guillemin vient précisément d'isoler et de synthétiser cette substance.

Cette équipe consacre depuis de nombreuses années ses travaux aux substances hormonales synthétisées par le cerveau, à leur métabolisme et à leurs différents mécanismes de régulation. C'est, notamment, cette équipe qui était parvenue, en 1968 à isoler, puis à synthétiser la première hormone de ce type qui règle par l'intermédiaire de l'hypophyse les fonctions de la glande thyroïde.

L'isolement et la synthèse du facteur G.R.F. représente l'aboutissement de plus de dix années d'un travail qui n'a pu être mené que grâce à la collaboration établie entre l'équipe du docteur Guillemin et plusieurs équipes de cliniciens, dont une équipe française.

Certaines cellules cancéreuses, en *modifiant* totalement leurs caractéristiques, peuvent *synthétiser* des composés à la structure comparable à celle de substances physiologiques. C'est en utilisant cette voie d'approche que l'équipe du docteur Guillemin est parvenue à l'isolement du G.R.F., une peptide de quarante-quatre acides animés. La tumeur pancréatique (« insulinome ») d'une malade française a ainsi permis d'ouvrir la *voie à l'étude, puis à la synthèse* du G.R.F. Même si un doute subsiste encore sur l'exacte similitude des structures du G.R.F. « normal » et du G.R.F. isolé de cette manière, il ne semble pas qu'il soit de nature à empêcher le développement des travaux.

Les perspectives ouvertes sont déjà très larges et l'utilisation, chez l'animal, de la substance qui dirige la production de l'hormone de croissance pourrait permettre d'augmenter nettement le poids et la taille de certaines espèces domestiques. Jusqu'à présent, ces travaux se heurtaient à la différence des structures des hormones de croissance dans différentes espèces de mammifères. La possibilité d'une *intervention « en amont »* pourrait considérablement simplifier les problèmes actuels.

Chez l'homme, cette découverte pourrait avoir plusieurs applications thérapeutiques importantes, notamment dans certains cas de nanisme (*nanisme hypophysaire*), de diabète ou de brûlures (grâce à l'accélération de la reconstitution *des tissus qu'elle permettrait*).

Plusieurs équipes spécialisées dans les techniques de manipulations génétiques s'étaient intéressées à la production de l'hormone de croissance humaine par des bactéries au patrimoine génétique modifié. Après le premier succès obtenu en 1979 par une équipe de l'université de Californie et du groupe Genentech, l'expérimentation humaine avait débuté, en 1981, aux États-Unis et en Grande-Bretagne.

Pour sa part, le docteur Guillemin a annoncé qu'il allait prochainement demander l'autorisation de commencer une expérimentation humaine.

JEAN-YVES NAU.

DEVANT LE CONGRÈS DES MAIRES DE FRANCE

M. Franceschi propose que les communes prennent en charge les tâches administratives qu'assurent les policiers

Les quelque deux mille cinq cent... élus locaux, réunis à l'Hôtel de Ville de Paris pour le soixante-cinquième congrès de l'Association des maires de France, ont entendu, jeudi après-midi 28 octobre, M. Joseph Franceschi, secrétaire d'État chargé de la sécurité publique. M. Franceschi a proposé que les collectivités locales prennent en charge « *les tâches administratives* » actuellement accomplies par les policiers, afin que ces derniers puissent « *être affectés à un service opérationnel* ». Les conditions de cette prise en charge par les communes « *devraient faire l'objet d'un accord entre l'État et les communes concernées* », a précisé le secrétaire d'État, avant d'indiquer qu' « *en compensation les communes recevraient une plus large partie des timbres-amendes* ».

Pour la dernière journée de leur congrès, les maires se verront proposer, vendredi 29 octobre, un « *projet de résolution générale* » dans lequel ils réaffirment leur attachement à la décentralisation et considèrent que la mise en place de la loi « droits et libertés » *s'est bien effectuée. Ils confirment* leur volonté de voir se poursuivre l'entreprise de décentralisation de manière progressive pour permettre aux élus locaux de s'accoutumer à l'exercice de leurs nouveaux droits.

Après avoir manifesté le souhait de voir voter rapidement un statut de l'élu, le texte insiste pour que la compensation financière des transferts de compétence soit exactement assurée et contrôlée au départ, et tout au long du processus, et que l'État dégage les crédits adaptés pour permettre de couvrir les conséquences financières des décisions nationales influant sur les compétences transférées. Il demande que le calcul de la D.G.E. (dotation globale d'équipement) tienne compte dès l'origine de la nécessité d'un rattrapage progressif du retard pris au niveau des subventions spécifiques et qu'il soit indexé sur des bases reflétant *l'évolution des investissements des* communes.

Outre le maintien de certaines subventions spécifiques pour la réalisation d'équipements lourds et du versement direct aux communes des crédits du Fonds d'amortissement des charges d'électrification rurale, le projet de résolution souhaite que la D.G.E. soit désormais indexée sur des critères qui reflètent l'évolution moyenne des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des communes.

Pour le projet de loi sur la la répartition des compétences, actuellement en discussion au Sénat, le projet de résolution émet le souhait que toutes les communes aient la possibilité d'assumer la responsabilité pleine et entière de l'aménagement et *de l'organisation de leur territoire.*

Les congressistes ont approuvé la modification des statuts proposée par le bureau de l'Association visant à élire le président et les instances dirigeantes tous les trois ans (*le Monde* du 27 octobre). En conséquence, le successeur de M. Alain Poher — qui renonce à solliciter le renouvellement de son mandat de maire d'Ablon-sur-Seine — à la présidence de l'Association sera désigné lors du prochain congrès, qui pourrait être organisé en juin ou en octobre 1983.

LES BANQUES FRANÇAISES RAMÈNENT LEUR TAUX DE BASE DE 13,25 % à 12,75 %

Les banques françaises ont annoncé, vendredi 29 octobre, une réduction de 0,50 % de leur taux de base, ramené de 13,25 % à 12,75 % à compter du 1er novembre 1982. *Cette décision*, qui allégera de près de 3 milliards de francs les charges financières des entreprises (500 milliards de francs de crédits à cour tterme) était attendue après l'abaissement de 0,50 % du taux des interventions de la Banque de *France sur le marché monétaire*, revenu, depuis le début de la semaine, de 14 3/4 % à 14 1/4 %.

Un tel abaissement a pu être effectuer grâce à la diminution de 1 % du taux d'escompte de la Banque fédérale d'Allemagne, effectuée le 21 octobre dernier, et qui a permis à la Banque de France de réamorcer le processus de baisse du taux en France, interrompu, au début de ce mois, par un accès de faiblesse du franc. Notre monnaie s'étant rétabli une quinzaine de jours grâce à *l'emprunt de 4 milliards de dollars* conclu officiellement samedi dernier, les autorités monétaires ont été en mesure de s'associer à la détente générale des taux en Europe qui a suivi les diminutions successives du taux d'escompte des États-Unis.

C'est ainsi que le taux de base des banques, après avoir culminé, en mai et juin 1981 à 17 %, record historique, pour redescendre graduellement à 13,25 % au début de septembre 1982, pour fléchir en-dessous de 13 % pour la première fois depuis le 10 mai 1981, retrouvant le niveau de 12,75 % atteint à cette époque. Rappelons qu'à Toulouse, il y a trois semaines, M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, avait promis une baisse des taux d'intérêt « *de 1 % à 2 % d'ici la fin de l'année* ».

LE CHEF DE L'ÉTAT DONNE DES ASSURANCES AU GRAND RABBIN DE FRANCE

Le président de la République a longuement reçu, mercredi 27 octobre, M. René Samuel Sirat, grand rabbin de France. A sa sortie de l'Élysée, celui-ci a déclaré que l'entretien avait été « amical », l'un des thèmes de cet entretien a été celui de la sécurité des juifs de France. « *La communauté*, a souligné le grand rabbin, *a le sentiment d'avoir été en première ligne des attaques, d'autres devant suivre, ce qui est extrêmement dangereux.* »

Le président Mitterrand a assuré le grand rabbin que « *toutes les mesures avaient été prises, compte tenu de la décision très nette du gouvernement de tout faire pour que la sécurité soit assurée* ».

Le chef de l'État a, d'autre part, annoncé à M. Sirat que la commission mixte culturelle franco-israélienne se réunirait à une date proche.

A propos d'une éventuelle visite de Yasser Arafat à Paris, le président lui a « *donné l'assurance que, comme il l'a affirmé à de nombreuses reprises, tant qu'il n'y aura pas un changement tout à fait spectaculaire dans la position de l'O.L.P., il ne recevra pas Yasser Arafat* ».

● *Autodéfense.* — Un adolescent, âgé de dix-sept ans, a été tué, jeudi 28 octobre, dans la soirée par un habitant de la rue Vauban, à Lyon. M. Nicolas Bardelli, qui, après s'être saisi d'une carabine de calibre 22 long rifle, a ouvert le feu de la fenêtre de son domicile sur deux personnes qui venaient d'ouvrir la porte de sa voiture par effraction. Le jeune homme a été atteint d'une balle à la tête. M. Bardelli, âgé de vingt ans, a expliqué aux policiers qu'il était excédé par plusieurs vols successifs. Il a été placé en garde à vue.

Record historique du dollar à Paris : 7,23 F

Le dollar a battu tous ses records à Paris, atteignant le cours de 7,23 F, contre 7,21 F dans la première semaine d'octobre. A Francfort, il a également progressé à près de 2,56 DM et de 278 yens à Tokyo, où la monnaie japonaise a fléchi sur une déclaration de M. Nonald Regan, secrétaire au Trésor américain, selon laquelle les États-Unis ne soutiendraient pas le yen.

La demande de dollars était forte à la veille du week-end, la baisse des taux en Europe, notamment en Allemagne, n'ayant pas été suivie d'une nouvelle diminution des taux aux États-Unis, comme les milieux financiers internationaux l'attendaient généralement. Le franc français a un peu faibli par rapport au mark, dont le cours à Paris s'est élevé de 2,8210 F à plus de 2,8250 F.

LA SORTIE DU BLOCAGE DES SALAIRES

Accord dans le sucre, échec dans le textile

Les négociations sur la sortie du blocage des salaires viennent d'aboutir à un accord, le 28 octobre, dans l'industrie sucrière entre le syndicat patronal des fabricants, la C.F.D.T. et la C.G.C. Le texte prévoit notamment une augmentation des salaires de 3,69 % au 1er novembre, *qui s'ajoutera aux 6,3 % accordés* entre le début de 1982 et le blocage. Pour 1983, l'indexation des salaires sur les prix qui figurait jusqu'à présent dans la convention collective — et dont la mise en cause suscite l'opposition de la C.G.T. — est remplacée par un système de hausses prédéterminées par le jeu de quatre augmentations de 2 % au début de chaque trimestre. La C.F.D.T. a jugé l'accord « *intéressant* » car il prévoit « *la garantie du maintien intégral du pouvoir d'achat en 1982* ». A la fin 1983, une réunion paritaire est prévue pour constater l'évolution des salaires. Une « clause de sauvegarde », à la fin du premier semestre 1983, a été instituée pour les salaires inférieurs à 5 135 F par mois. La C.G.T., qui, comme F.O. et la C.F.T.C., a refusé de signer, estime que c'est un « *très mauvais accord* » qui se traduira par une perte de pouvoir d'achat sur les salaires réels. Elle appelle ses syndicats à développer l'action.

Dans les industries textiles, la réunion de la commission mixte paritaire a échoué le 28 octobre. L'Union des industries textiles « *recommande aux entreprises de la profession, qui estiment en avoir les possibilités économiques et financières, d'appliquer sur les salaires effectifs du mois de juin 1982 les augmentations suivantes : 3 % du 1er novembre prochain et 2,5 % au 1er février 1983* ».

Quant à la direction d'Automobiles Peugeot, elle vient de proposer aux syndicats une augmentation de 3 % au 1er novembre avec un minimum de 200 F, soit 8,7 % pour l'année 1982, avec un effort particulier pour les plus bas salaires. Au centre de production de Sochaux, la direction a accordé une hausse de 3 % au 1er novembre avec une augmentation minimale de 200 F pour tous les salaires inférieurs *à 6 600 F. Pour 1982*, les salariés de Peugeot-Sochaux auront vu leurs salaires progresser de 9,6 % pour l'ensemble du personnel et de 12,24 % pour les ouvriers.

● *Plusieurs centaines d'immigrés sans papiers* ont manifesté, jeudi soir 28 octobre, à la gare de l'Est à Paris, avec le soutien de la Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs imigrés (FASTI), pour appuyer la grève de la faim menée par une vingtaine d'entre eux, depuis le 29 octobre, dans les locaux paroissiaux de l'église Saint-Hippolyte de Paris-13e. Ils réclament la régularisation de tous les immigrés qui se sont prêtés à la procédure exceptionnelle, et le report de validité des récépissés du 31 octobre au 31 décembre 1982.

● *Nouveaux débrayages chez Citroën.* — De nouveaux arrêts de travail ont eu lieu jeudi 28 octobre de 14 heures à 18 heures à l'usine Citroën d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), paralysant les chaînes de montage dans certains ateliers. L'objectif de ce mouvement, selon la C.G.T. : obtenir « *le respect de la médiation de M. Jean-Jacques Dupeyreux* » et notamment « *les 10 % d'augmentation de salaire, la prime de 300 F prévue pour 1982* ». La C.G.T. appelle à la poursuite de l'action avant la réunion syndicats-direction prévue pour le 3 novembre — la troisième depuis le début du mois — sur la sortie du blocage des salaires.

En Italie

Une dizaine de dirigeants de Prima Linea dont Suzana Ronconi, ont été arrêtés à Milan

Correspondance

Rome. — Quinze jours après la capture à Turin de la « *brigadiste* » Natalia Ligas, les forces de l'ordre italiennes ont remporté un nouveau succès dans la lutte contre le terrorisme en arrêtant à Milan, dans la soirée du jeudi 28 octobre, Suzanna Ronconi, dirigeante du groupe terroriste Prima Linea. Au cours de ce vaste coup de filet, une dizaine d'autres terroristes de Prima Linea, mais aussi peut-être des Brigades rouges, auraient été appréhendés, mais leur identité n'a pas encore été rendue publique, afin de ne pas gêner l'opération de police en cours.

Depuis son évasion, le 31 janvier 1982, de la prison de Rovigo, Suzanna Ronconi était l'une des terroristes les plus recherchées de la péninsule. Le groupe Prima Linea, dont elle avait été l'une des fondatrices, après son départ des Brigades rouges en 1976, semble n'avoir jamais pu véritablement se reconstituer après les nombreuses arrestations rendues possibles en 1980-1981 par les dépositions des terroristes « *repentis* » comme Michle Viscardi et Roberto Sandolo. Mais Suzanna Ronconi restait un personnage de premier plan dans les milieux du terrorisme italien. Elle est accusée d'avoir participé à l'assassinat d'un brigadier de police à Turin en 1977 et à celui d'un propriétaire de bar en 1979. Elle doit aussi répondre, en tant que membre de la direction de Prima Linea, d'autres attentats effectués par le groupe terroriste, dont l'assassinat du magistrat Emilio Allessandrini à Milan en 1979. — M. S.

● *Marguerite Yourcenar et Raymond Aron parmi les lauréats du prix Érasme.* — La fondation Érasme, à Amsterdam, a annoncé jeudi 28 octobre, que pour fêter le vingt-cinquième anniversaire de sa création, elle avait décidé de décerner son prix à quatre personnalités européennes. Ce sont M. Raymond Aron, professeur au Collège de France, sir Isaiah Berlin, membre du collège All Souls d'Oxford, M. Leszek Kolakowski, professeur d'origine polonaise, à Oxford, et Mme Marguerite Yourcenar, membre de l'Académie française. Les lauréats recevront chacun un prix de 100 000 florins (280 000 francs) à l'automne 1983. La moitié du prix sera mise à la disposition d'œuvres socio-culturelles choisies en commun par la fondation et le lauréat.